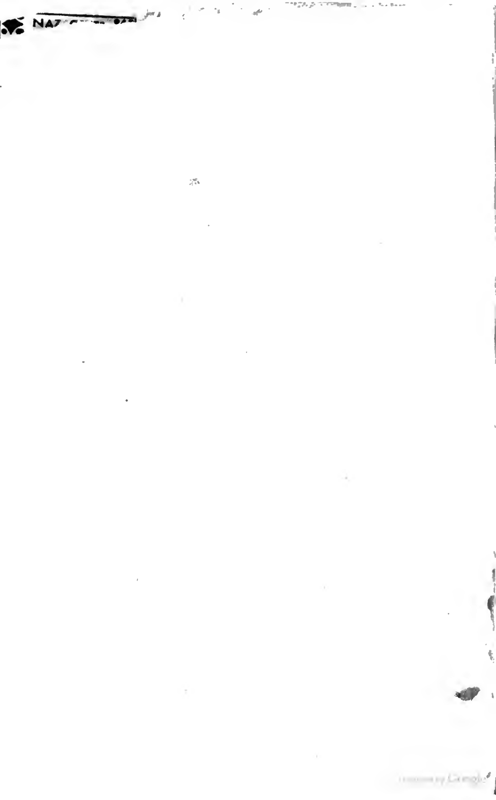
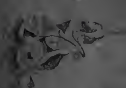






RÉVOLUTION BELGE

[illegible] 1839

# SOUVENIRS

[illegible]

AVEC DES PIÈCES A L'APPUI

De Potter

[illegible]

II

BRUXELLES.

A. JAMAR, ÉDITEUR DU [illegible]

[illegible]

1840

# RÉVOLUTION BELGE

**1828 à 1839.**

Fonderie de L.-F. Clement. — Impr. de Delevingne et Callewaert.

RÉVOLUTION BELGE
1828 A 1839.

# SOUVENIRS
## PERSONNELS,

AVEC

## DES PIÈCES A L'APPUI.

Par De Potter.

SECONDE ÉDITION AUGMENTÉE.

Point de réticences sur mes lèvres,
mais point de haine dans mon cœur.
RASPAIL.

II

BRUXELLES.
A. JAMAR, ÉDITEUR-LIBRAIRE,
RUE DE LA RÉGENCE, 8.

1840

## CHAPITRE XXXV.

Récapitulation de ma conduite politique. — Rupture avec M. Tielemans. — M. Jottrand. — Les polices.

---

Ma conscience me dit que je me suis toujours montré franc avec les autres, comme je me suis rendu justice à moi-même. Lorsque les circonstances m'appelèrent sur le théâtre de la vie active et publique, je n'avais et ne croyais avoir aucune importance réelle pour y figurer; je n'eus, pour le rôle que je jouai de mon mieux, que tout juste l'importance que ces circonstances me prêtèrent et pour aussi longtemps qu'elles me la prêtèrent : je fus ce qu'on me crut, et

je fis ce que cette opinion me permit de faire. Aussitôt qu'elle changea, je ne fis plus rien et je ne pus plus rien faire, parce que, dans le fait, je ne fus plus rien. Ces vérités-là, généralement difficiles à se faire jour chez les hommes, ne me furent jamais étrangères; jamais je ne me les dissimulai ni ne les rejetai. Je n'avais point de mérite à cela; car je n'attachais aucun intérêt pour moi-même à ce que les faits dont je prenais acte comme d'inflexibles réalités, ne fussent point du tout, ou à ce qu'ils fussent autrement. J'acceptais, sans peine, les réalités comme elles étaient et parce qu'elles étaient. Voilà pourquoi je n'avais pas même eu l'idée de tromper le peuple, en me faisant passer à ses yeux pour ce qu'il aurait voulu que je fusse. Je lui dis ce que j'étais effectivement, et ce que j'étais bien décidé à être toute ma vie : il me repoussa alors, et je me retirai avec la conviction de n'avoir menti ni à moi-même ni aux autres, de n'avoir flatté personne, dupé personne, volé personne, pas même le peuple qu'on caresse peu souvent, qu'on trompe presque toujours et qu'on dépouille sans scrupule et sans remords.

Depuis quelque temps, ma correspondance avec M. Tielemans se refroidissait sensiblement. J'avais cessé pour tout de bon d'être une quantité positive dans le monde des matérialités sociales, et ma valeur en moins pouvait diminuer d'autant celle en plus des personnes assez imprudentes pour se placer côte à côte avec moi dans une même formule : aussi ne nous

écrivions-nous plus que de loin en loin, et les lettres de mon ancien ami me semblaient trahir un embarras visible que je pris à cœur de faire cesser, quelque pénible d'ailleurs qu'il fût pour moi de m'exposer à rompre une amitié de douze ans. Accoutumé à dire librement ma pensée sur tout, je provoquai une discussion sur la position de M. Tielemans, qui me paraissait entièrement fausse, et que sa conduite, selon moi, ne faisait que rendre moins tenable de jour en jour. Gouverneur de la province de Liége sous M. de Muelenaere, le roi Léopold et l'aristocratie catholique, M. Tielemans allait désormais devenir suspect aux libéraux, et ne pouvait cependant jamais gagner la confiance des doctrinaires. Je lui dis : Faites comme si la révolution n'avait pas eu lieu; soyez *l'avocat Tielemans* tout court. Séparez-vous de gens qui ne vous aiment pas, qui ne peuvent vous aimer, et qui ne vous retiennent que précisément le temps qu'il faut pour que vous ne soyez plus à craindre pour eux. Si même vous vouliez rester où vous êtes, il n'y aurait pas pour vous d'autre moyen que de quitter momentanément la place, afin de forcer le gouvernement à vous y rappeler. Bientôt il vous aura usé sans retour, vous renverra et ne vous rappellera jamais. — S'il m'avait répondu à cela : Je veux être gouverneur et redevenir ministre, parce que je désire laisser à mon enfant une partie des produits de ces hautes fonctions; j'aurais encore cherché à lui démontrer qu'il se trompait sur la marche à suivre pour atteindre un but que j'aurais cependant cessé

d'improuver aussi cruement. Mais il soutint qu'il faisait bien dans un sens absolu, et que ce bien-là ne pouvait se faire d'une autre manière; qu'il était *de son devoir* d'agir ainsi, et que, par la voie où il était entré, il ne pouvait manquer d'arriver où il voulait être, parce qu'il fallait qu'il y fût. Oh! alors je perdis patience, moi qui entendais le devoir tout à l'opposé; et je condamnai tout ensemble, et la fin que M. Tielemans se proposait, et les moyens par lesquels il se flattait d'y parvenir. Nous cessâmes bientôt toute relation. Peu après, mes prévisions furent complétement vérifiées : M. Tielemans, redevenu avocat malgré lui et par conséquent trop tard pour pouvoir encore compter sur une clientèle, fut forcé de s'amortir dans l'ordre judiciaire. Je n'ai plus entendu parler de lui (30).

Je continuai à faire tous les ans une tournée en Belgique, et chaque année je crus m'apercevoir que je regagnais lentement, mais progressivement, dans l'estime publique, un peu de ce que l'extravagance des temps, l'instabilité des hommes et ma propre raideur m'y avaient fait perdre. Parmi les hommes que je vis revenir à moi avec le plus de plaisir, je placerai M. Jottrand, alors encore éditeur, rédacteur en chef et propriétaire du *Courrier Belge*, aujourd'hui simple avocat, et qui, quoique moins constant que moi dans ses opinions, les a cependant toujours professées avec conviction et conscience. Il m'écrivit sans ambages ni circonlocutions, qu'il avait en partie été induit en

erreur sur mon compte, en partie qu'il s'était lui-même trompé. Je répondis, sur le même ton de franchise, que tout cela, de ce moment, était pour moi comme non avenu; et depuis ce jour nos relations ont été des plus cordiales.

Je me rappelle que, dès ma première lettre, je ne cachai pas à M. Jottrand, comme à quiconque me paraissait en Belgique vouloir s'opposer à la marche rétrograde des choses, qu'il fallait subir de bonne grâce les conséquences des fautes qui avaient été commises, à moins qu'on ne fût à même de recommencer la besogne. Or comme il m'avoua que ce dernier parti était, pour alors bien entendu, impossible à prendre, j'en conclus nécessairement que l'opposition qui, avant la révolution et sous Guillaume, avait été un progrès pour les Belges, était devenue, après cette énergique manifestation populaire et sous Léopold, un véritable enfantillage : et je déclarai en conséquence que je ne prendrais aucune part à ce jeu-là; que, si les circonstances ne redevenaient pas plus sérieuses, j'étais décidé à ne plus m'agiter en vain, et que j'aurais le courage d'emporter mes vœux et mes regrets au tombeau (31). M. Jottrand, et il est possible qu'il ait eu raison, ne se rangea pas à mon avis. Il persista toujours à se proposer une régénération sociale radicale, laquelle, brusquée comme il l'entend, est toute différente de la réforme démocratique telle que je voulais, moi, qu'elle eût lieu, graduellement, au moyen de la simple suppression des obstacles qui s'y opposent.

M. Jottrand cherche à guérir les maux du peuple en y appliquant des remèdes héroïques; moi, je désire simplement qu'on ne les envenime pas, qu'on ne les nourrisse pas, qu'on ne les empêche pas de guérir. Du reste, quoique nous puissions n'être pas toujours d'accord sur les moyens, cependant notre but est évidemment le même.

A chacun de mes voyages, m'assura-t-on, les polices, tantôt belge, tantôt française, tantôt l'une et l'autre, se mettaient en frais de quelques agents pour me surveiller (32). Quoique averti par des amis au fait de ces turpitudes gouvernementales, habitué que je suis à ne pas plus me cacher de ce que je fais, dis et pense, que je ne mets d'importance à mes actions et à mes paroles, je ne me suis jamais aperçu de l'espionnage *protecteur* de nos pouvoirs prétendus populaires. Ils trouvent donc bien du charme, les hommes qui eux-mêmes se sont imposés à leurs sujets, au souci qui continuellement les dévore de se voir *déposséder* par de plus forts, de plus adroits ou seulement de plus heureux qu'eux! Je ne les conçois aucunement, pas plus qu'eux ne me croient (et c'est là le secret de leurs manœuvres policières) quand je dis que je ne regrette rien, que je ne désire rien, que je ne voudrais ni de *leur* pouvoir ni de *leurs* richesses, et que si je prêche la liberté au peuple, c'est pour qu'elle lui reste *tout entière,* avec la jouissance des droits qu'il a reçus de Dieu et des biens qu'il se procure par son travail, sans que pour cela j'acquière, moi, plus de liberté, plus

d'autorité et plus de bien-être qu'il ne m'en appartient légitimement comme partie intégrante du même peuple.

Cependant je mérite d'être cru : car ma conduite a toujours été d'accord avec mes paroles.

Si le crédit public ne s'acquérait jamais qu'à ce prix, les intrigants politiques seraient plus rares, et les révolutions populaires moins stériles.

## CHAPITRE XXXVI.

Mes relations indirectes avec le roi Guillaume. — Éléments de tolérance. — Questions aux catholiques belges.

Au milieu des partis qui divisent la société, j'ai toujours distingué la classe peu nombreuse des honnêtes gens, composée des hommes de tous les partis, pour qui le triomphe de leur opinion est un moyen de mieux servir leurs semblables, non le but qu'ils se proposent d'atteindre parce qu'eux-mêmes y ont attaché leur propre fortune. J'ai eu le bon esprit de ne jamais repousser un homme de cette classe-là, à quelque parti politique ou religieux d'ailleurs qu'il ap-

partînt; et j'en ai été récompensé par la pleine et entière confiance que m'ont accordée les hommes purs des nuances les plus diverses et même les plus tranchées. Pendant le paroxysme de l'exaltation monarchico-révolutionnaire en Belgique, j'y ai dit et imprimé que je plaçais un *orangiste* aux mains nettes bien au-dessus des intrigants se disant républicains et des brocanteurs de radicalisme.

Les orangistes belges étaient souvent étonnés de me trouver ce qu'ils appelaient *si raisonnable*, et moi je l'étais également de ce qu'ils avaient conçu de moi une idée qui me paraissait plus qu'extravagante. Je leur avouais volontiers que la situation de la Belgique n'était pas durable : ils convenaient de leur côté que le roi Guillaume avait commis bien des fautes. Nous remontions alors à l'aurore de la révolution, et là nous étions parfaitement d'accord sur ce que Guillaume aurait pu et dû faire pour empêcher toute perturbation et toute violence. *Si le roi le savait!* me disaient-ils souvent, en faisant allusion à ma manière de voir les affaires de notre pays. Et je leur répondais : Nous avons longtemps eu espoir en lui; lui-même nous a forcés à ne plus rien attendre que de nous. — Mais les choses ont changé. — Il est vrai; cependant je crains fort qu'il n'ait point, lui, changé avec elles. — Si vous essayiez! — Moi?... je ne suis rien et ne puis rien. Cependant je ne refuserai jamais de m'expliquer devant qui et sur quoi que ce soit.

Et je rédigeai une note que je confiai à l'un de mes



interlocuteurs : j'ai tout lieu de penser qu'elle passa sous les yeux de Guillaume. Cette circonstance est ignorée de tout le monde. Comme insignifiante pour le public, j'aurais pu la taire ici. Mais c'eût été, à mes yeux, une espèce de duplicité dont je suis incapable. Je donne dans les *pièces à l'appui* le texte même de la note dont il s'agit et que j'ai conservée dans mes papiers. Elle prouvera à mes concitoyens que je n'ai jamais changé; et que, non-seulement j'ai toujours voulu sauver la Belgique, aux dépens même de mon repos et de mon nom que je livrais aux calomnies de mes détracteurs, mais encore que je l'ai constamment voulu de la même manière, la seule, après la révolution avortée, dégradée, détruite, qui fût encore possible et qui offrît quelques chances d'avenir (33).

En 1834, je publiai à Paris une brochure intitulée : *Éléments de tolérance, à l'usage des catholiques belges.* Mon intention était d'effrayer le clergé de mon pays sur les abus de son influence morale, que l'opinion de l'immense majorité du peuple lui avait permis de convertir en pouvoir bien réel et bien matériel. Le seul moyen, disais-je aux prêtres, de conserver ce pouvoir, c'est de le légitimer : il faut donc que l'usage en soit toujours juste, envers tout le monde, la minorité comme la majorité, sans en excepter un seul homme, c'est-à-dire que personne, ni la minorité, ni un seul homme, ne soient lésés dans le libre développement de leurs facultés, le libre exercice de leurs droits, sans acception ni restriction, surtout pour croyances, la

conscience comme l'esprit étant essentiellement et absolument libres dans toutes leurs manifestations, celle du culte extérieur nommément.

Or les non-catholiques ou les incrédules ou les indévots étaient évidemment opprimés par les prêtres catholiques, puisque, pour être admis par ceux-ci à participer aux avantages politiques, civils et humanitaires de la société telle qu'elle était constituée en Belgique, il fallait qu'ils fissent semblant de croire, qu'ils fussent sinon dévots, du moins hypocrites, et que, par leur exemple, ils maintinssent le peuple dans la foi qu'eux-mêmes répudiaient au fond du cœur. Ce n'était que par une vie entière d'imposture et de tromperies, c'est-à-dire de gêne, de vexations, d'oppression, que les non-catholiques belges pouvaient espérer de jouir pour leur part des droits constitutionnels que le pacte garantit à tous sans exception, et même des droits sociaux que la nature garantit à tout être intelligent, comme est, entre autres, le droit de vivre d'une industrie quelconque exercée honorablement. Car, non-seulement l'incrédule, quels que fussent sa probité et son mérite, n'était jamais appuyé par les électeurs catholiques, ni nommé par un ministère toujours catholique ou dépendant des catholiques, qui formaient la majorité de la nation; mais en outre, pour se faire une clientèle nécessairement catholique, et obéissant toujours et en tout à ses prêtres, il fallait que cet incrédule, avocat, médecin, fabricant, négociant, ouvrier, etc., se conformât aux dehors d'un

culte qui n'était pour lui qu'un joug onéreux et pénible, s'il ne le regardait encore comme un mensonge coupable et impie.

A cet état de choses intolérable et qui par conséquent ne se soutiendrait pas, il y avait un remède fort simple : c'était que les prêtres, conservant leurs droits politiques et civils comme citoyens, n'en usassent jamais que comme citoyens; que leur influence de prêtres, aussi légitime que toute autre influence, puisque simplement morale et nullement sanctionnée par la force de coaction, ils ne s'en servissent que dans la seule sphère de la foi, sans jamais mêler les intérêts si divers de la terre et du ciel, de manière, par exemple, à imposer aux élections un candidat représentant, quoique mauvais ou nul sous le rapport politique, et exclusivement parce que dévot, et sans jamais menacer de l'enfer ceux qui ne lui donneraient pas leur suffrage. Cette confusion monstrueuse, après avoir pendant quelque temps troublé l'ordre social, finirait nécessairement par une réaction antireligieuse qui ferait priver le clergé même des droits politiques individuels : autre injustice, mais que ceux qui en souffriraient n'auraient à imputer qu'à eux-mêmes, et aux abus imprudents de l'autorité sacerdotale planant sur tous les actes de la vie, et faisant de la société le domaine du prêtre.

Enfin, je prédisais au clergé que, s'il s'obstinait pendant quelque temps à *régner* de cette manière, peu à peu la minorité se ferait opposition, et l'opposition

devenant hostile à mesure qu'elle augmenterait ses forces, finirait par le déposséder, soit pacifiquement en s'emparant à son tour de l'opinion et, par elle, de l'influence et du pouvoir, soit violemment, si le clergé résistait bien entendu, et qu'il voulût défendre par la force une autorité que l'opinion aurait cessé de garantir. Ma brochure entière pouvait se résumer en ce peu de mots : Prêtres belges, vous dominez ; c'est un fait, conséquence du nombre de ceux qui vous obéissent, c'est-à-dire de l'état général des lumières en Belgique : vous voulez conserver votre domination ; c'est dans la nature de l'homme, et le prêtre est homme avant tout. Mais soyez logiques : mettez votre morale d'accord avec votre intérêt ; soyez justes pour continuer à être forts ; ne faites tort à personne, ne gênez personne, n'humiliez personne ; rendez tout le monde heureux et vous le serez vous-mêmes !

Peu après, je fis paraître, à Bruxelles même, des *Questions aux catholiques belges sur l'encyclique contre M. de Lamennais*. C'était toujours la même idée présentée sous une autre forme : Catholiques, et vous surtout, prêtres, vous étiez opprimés avec nous ; si vous aviez réclamé le pouvoir, nous ne vous eussions pas aidés à le conquérir, parce que, despotisme pour despotisme, autant valait à nos yeux celui qui était en possession de peser sur nous ; et le pouvoir vous aurait opprimés plus encore qu'auparavant. Mais vous avez demandé la liberté pour nous comme pour vous ; notre union a été conclue, et le despotisme renversé. Vous

jouissez de la liberté la plus réelle, et le pouvoir vous est échu par la volonté de la majorité qui se soumettait à vous. Maintenant le pape, que vous reconnaissez pour chef, vous ordonne de tuer la liberté à son profit qu'il appelle le vôtre, pour assurer son autorité sur vous, qu'il confond avec celle que vous exercez sur nous. Prenez-y garde : il y a du vrai dans ce qu'il dit, du moins à considérer les choses du même point de vue que nous faisons, car nous aussi nous croyons que, sans l'autorité sanctionnée par la force, le catholicisme est bien près de finir. Mais il y a, pour vous, un intérêt bien plus immédiat encore dans votre position de majorité souveraine. Je vous ai déjà prouvé que vous n'aviez pu le devenir qu'en invoquant la liberté ; vous ne pouvez le rester qu'en respectant et en faisant respecter la liberté, et la liberté de tous : car sans cela il y aurait des oppresseurs, vous, et des opprimés, nous ; et l'oppression d'un seul par tous moins celui-là est la négation de la liberté, aussi bien que le despotisme d'un seul sur tous. Or, avant de dominer, vous avez été opprimés vous-mêmes, et vous savez comment a fini le despotisme qui vous a précédés. Voyez donc bien si vous voulez nous laisser libres pour que vous continuiez à nous *régir*, c'est-à-dire désobéir au pape ; ou si, pour lui obéir, vous aimez mieux essayer de nous imposer votre joug et vos bâillons, c'est-à-dire perdre votre pouvoir d'abord, puis vous condamner, dans un pays essentiellement de liberté, à la nullité politique et civile la plus absolue. Choisissez.

## CHAPITRE XXXVII.

Le Réformateur. — Ma polémique avec le National et la Gazette, en faveur du droit de la Belgique à l'indépendance. — Question des catholiques dans les provinces prussiennes rhénanes. — La croix de fer. — Conclusion.

Dès que *le Réformateur* parut à Paris, je fus frappé de la justesse et de la lucidité de ses raisonnements, de la générosité de ses sentiments et de l'équité de ses principes : c'était la première fois, depuis *l'Avenir*, que la presse périodique professait ouvertement en France la doctrine vraiment libérale du droit commun ou de la liberté en tout et pour tous, avec le désir de voir s'établir une discussion bienveillante entre les opinions quelles qu'elles fussent, afin que la vérité

finit par jaillir de cette lutte spontanée des intelligences qui, en dernière analyse, garantiraient par leur accord raisonné l'union instinctive des cœurs. J'allai voir M. Raspail qui était le rédacteur en chef de cette feuille, et je lui demandai la permission de lui envoyer quelquefois mes réflexions sur la situation et les événements de la Belgique. Il reçut ma proposition d'une manière très-flatteuse, et de ce moment je devins en quelque sorte un des collaborateurs ordinaires du *Réformateur*. Je profitai de cette position pour donner cours à quelques vérités que j'estimais utiles pour tous les hommes, parce qu'elles ne devaient tourner au profit d'aucun homme ni d'aucun parti exclusivement : cela me parut important, surtout à Paris, où ce que l'on appelle *des vérités* ne l'est jamais que pour une coterie, une caste, une opinion, une secte, qui y voient un moyen d'exploitation, un privilége d'autant plus avantageux pour elles qu'elles se proposent bien d'en garder le monopole; ne condamnant jamais franchement le despotisme, décidées qu'elles sont à ne plus le trouver mauvais lorsqu'elles l'exerceront elles-mêmes, et n'imposant jamais d'une manière absolue le droit et la justice, parce qu'elles savent bien qu'elles auront besoin de s'en dispenser lorsqu'elles seront assez fortes pour cela; déclarant mal tout ce que leurs adversaires au pouvoir font pour se défendre contre elles, et bien tout ce qu'elles feront elles-mêmes pour les écraser quand elles les auront vaincus.

Pour ne parler ici que de ce qui concerne la question belge, je saisis avidement l'occasion que me fournit *le National* d'appliquer au droit public des peuples les principes de justice qui régissent les droits des individus. La feuille de M. Carrel avait prétendu que, la Belgique convenant à la France, en dedans des *limites naturelles* de laquelle elle se trouve placée, la France avait le *droit* de s'en emparer quand bon lui semblerait, et d'en faire la conquête quand ce n'aurait été que pour empêcher ses ennemis, à elle France, de s'y établir. Et ceux-ci avaient, de leur côté, le droit de s'établir en Belgique, en vertu probablement du *droit* opposé à celui des Français et pour faire à ceux-là tout le mal possible, droit que les Français à leur tour avaient le droit de repousser par les moyens les plus efficaces, aux dépens de n'importe qui. Il n'y avait dans tout cela que la Belgique qui n'eût aucun droit; et cela uniquement parce qu'elle était la plus faible : ce qui faisait de la question de justice une simple question de nombre et de force brutale. Partout ailleurs il eût suffi d'exposer cruement ces absurdités pour qu'elles cessassent d'être dangereuses; en France il fallait les réfuter régulièrement. Je prouvai au *National* que sa politique était aussi fausse qu'inique; que s'il voulait l'indépendance, non comme fait, mais comme droit pour la France, il devait avant tout la vouloir pour tous les peuples, et pour les peuples faibles nommément; que le principe de la force matérielle est la sanction du despotisme, qui, après avoir

rendu légitimes la domination absolue de Napoléon, les deux invasions et la restauration, venait de renverser légitimement ces ordres de choses et de se légitimer au même titre; qu'il n'y a point de *frontières naturelles* en deçà ou au delà desquelles les hommes soient plus ou moins libres, les nations plus ou moins indépendantes; que les rois, après des manœuvres militaires et diplomatiques, après le sang versé, et la ruse, le mensonge, le parjure protocolisés, acquéraient ou aliénaient des provinces, mais que les peuples déterminent librement eux-mêmes les conditions de leur existence; qu'enfin si la France prétendait à la seule conquête possible, la conquête morale des peuples de l'Europe, elle devait étendre et maintenir partout autour d'elle le règne de l'indépendance et de la liberté, incompatible avec la domination française imposée à des provinces non françaises par choix, et qui peut-être pour échapper à la loi étrangère auraient cherché un refuge dans le despotisme national.

La *Gazette de France* reprit en sous-œuvre le thème du *National*. Après avoir fait toucher au doigt que ce thème-là était aussi logique pour la feuille legitimiste qu'irrationnel de la part d'un organe prétendu républicain, les conquêtes à coups de canon étant de l'essence de l'arbitraire royal *de par Dieu* encore plus que de celle de l'arbitraire royal *de par* la déception représentative, et ne pouvant jamais l'être de l'essence des peuples se gouvernant eux-mêmes et pour eux-mêmes, c'est-à-dire des peuples qui veulent demeurer libres

en maintenant la liberté en tout et pour tous, je pris les arguments de *la Gazette* un à un et je les réfutai sans aucune peine. Je finis par en appeler sur la question à une autorité dont *la Gazette* feignait de reconnaître la compétence; savoir, au *vote universel* des Belges : je lui prédis que, la Belgique consultée, la domination française n'aurait pas un vingtième de la population en sa faveur.

Ces publications, si les Belges y prêtaient la moindre attention, devaient leur prouver que, du moins sur les principes fondamentaux d'après lesquels j'avais toujours dirigé ma conduite, je n'avais jamais varié. Aujourd'hui encore, comme en 1828 quand j'ai posé le pied dans l'arène de la vie publique et active, je pense que l'indépendance est, pour le peuple qui peut la conserver, le plus précieux des biens, et que, fort ou faible, la nationalité est un droit pour chaque peuple : que la réforme sociale est bien plus importante que le changement de la forme politique et gouvernementale, celle-ci suivant toujours le progrès de la régénération du peuple : que cette réforme doit s'opérer par les idées et surtout par les mœurs, spontanément et successivement : que la lutte des intelligences, qui n'est rien autre chose que la réforme pacifiquement organisée, doit être libre et bienveillante, et que *tolérance et conciliation* sont toujours les mots d'ordre du parti qui a raison et qui a foi dans la justice de sa cause : que toute révolution brusque et violente est un mal, et qu'il faut prévenir ces chocs

perturbateurs et démoralisateurs par une progression soutenue dans le développement humanitaire : que, lorsque les iniquités et l'*incorrigibilité* du pouvoir font éclater une révolution, il faut que les hommes qui aspirent à la diriger ou ceux que les circonstances placent à la tête du mouvement aient les lumières, le talent et l'énergie nécessaires pour la mener à bien; mais qu'aucune connaissance, aucun mérite, nulle force de caractère ne peuvent suppléer à la moralité : qu'une justice éclairée, un désintéressement au-dessus même du soupçon, et un dévouement sans bornes sont et seront toujours les qualités indispensables de l'homme qui, loin de bouleverser pour son compte, cherche, sans jamais songer à lui, à réorganiser au profit exclusivement de l'humanité.

Aujourd'hui, comme alors, je crois que les peuples sont toujours aussi libres et les gouvernements aussi forts qu'ils méritent de l'être : que ce ne sont jamais les peuples mais leurs propres fautes qui renversent les rois, jamais les rois mais leur propre corruption et leur ignorance qui oppriment les peuples : que peuples et rois ne sont que des instruments de la Providence, les premiers pour reconquérir l'ordre véritable, celui par la justice et la raison, sur le despotisme qui est l'ordre par l'autorité et la force; les autres pour défendre l'ordre quelconque contre les passions aveugles qui mènent à l'anarchie : que partout où l'ordre est troublé c'est qu'il y a eu abus grave du pouvoir, partout où la liberté est méconnue c'est qu'il y a absence

d'élévation, de courage intelligent et de dévouement social : qu'en un mot le despotisme est l'inévitable conséquence de la servilité des gouvernés, comme les révolutions le sont de la tyrannie des gouvernants.

Si d'avoir toujours été le même, et franchement le même sur ces points vitaux, à mon avis, de toute régénération nationale, est ou non un mérite aux yeux de mes concitoyens, je n'en sais rien : je sais seulement que c'est un fait, et voilà pourquoi je le consigne ici.

C'est de la même constance dans mes principes politiques et moraux que résulta la facilité avec laquelle je cédai aux sollicitations de mes amis qui me pressaient de m'expliquer publiquement sur les affaires ecclésiastiques de Cologne (1837). M. de Lamennais, à qui j'avais été chargé par eux d'adresser la même demande, refusa net d'intervenir dans une question où Rome était intéressée. Je n'avais jamais eu rien de commun avec le saint-siége : je ne craignais pas plus de me trouver d'accord avec le pape que je n'avais jadis eu peur de l'offenser; je ne redoutais ni ses bonnes grâces ni sa colère. Je voulais ce que j'avais toujours voulu et de la manière que je l'avais toujours voulu, c'est-à-dire la liberté réelle *pour tous*, avec Rome, comme sans Rome, comme malgré Rome, sous l'étendard de l'Église et sous les drapeaux de la philosophie. Aussi fut-ce du seul point de vue de la liberté que j'envisageai les différends qui venaient de surgir entre les sujets rhénans du roi de Prusse et ce monarque. Eux, comme tout le monde, ils étaient dans



le droit commun à tous, non pas parce que catholiques, ni quoique catholiques, mais comme citoyens et hommes, et parce que citoyens et hommes. Je leur remis sous les yeux ce que les Belges avaient gagné à la lutte qui les avait rendus libres. La *Gazette d'Augsbourg* fut chargée de fulminer contre moi l'anathème du despotisme du Nord. En Belgique, la presse périodique s'était aussi occupée de mes idées à cette occasion, celle du parti libéral avec bienveillance, celle des orangistes pour me combattre. Les organes du parti catholique, le plus intéressé à me soutenir, car il était compromis et fortement compromis lui-même dans la question du jour, gardèrent seuls le silence. Ce parti croit *utile* à sa position de ne pas avouer que je veux la liberté, même pour lui. Il demeure fidèle à sa manie de se prosterner solennellement devant le *droit* des puissances, tant hérétiques que fidèles, tout en sapant sourdement l'existence de *fait* des trônes les plus orthodoxes. Cette servilité officielle est un tribut que nos prêtres paient comme hommes à l'égoïsme de leur siècle. Comme interprètes de l'idée émancipatrice du Christ, ils obéissent d'instinct au mouvement qui entraine la société vers un avenir de dignité humanitaire où il n'y aura plus de place pour les humiliantes relations de sujets et de maîtres.

J'allais oublier une des singularités de la révolution belge et qui me regarde personnellement. En 1835, M. l'ambassadeur mais non encore *comte* Lehon à Paris *n'avait pas cru pouvoir tarder plus longtemps* à

me faire parvenir la *croix de fer*, qu'en 1834 M. le ministre de l'intérieur à Bruxelles *n'avait pas cru pouvoir tarder plus longtemps* à m'adresser. Certes, ces messieurs devaient être fort étonnés de se trouver tout à coup en correspondance avec moi. Je le fus encore davantage de recevoir une décoration *que me décernait*, disait-on, *le peuple*, avec l'agrément de Léopold. Je ne fis pas attendre ma réponse. Je renvoyai le joyau à M. Lehon, et j'écrivis au ministre du roi que je dirais au peuple pourquoi je répudiais la distinction au moyen de laquelle on l'accusait d'avoir voulu me mystifier. Ces explications parurent au *Courrier Belge*, 10 janvier : elles portaient que je ne méritais rien de la part du peuple pour qui toutes mes bonnes intentions avaient échoué, et que je ne voulais rien de la part de son gouvernement pour qui je n'avais jamais eu l'intention de faire quelque chose. Et si j'avais eu réellement les droits les moins douteux à la reconnaissance de mes concitoyens, est-ce par le don d'un hochet puéril qu'ils me l'eussent témoignée? et y avait-il apparence que je me serais mis, moi, aussi manifestement en contradiction avec les principes de toute une vie consacrée à la liberté et à l'équité, pour le seul plaisir d'accepter l'ineffaçable ridicule d'un collifichet de valet de cour? y avait-il possibilité que je succombasse à une mauvaise idée de vanité, après trente ans d'orgueil?

Je termine ici mes *Souvenirs*.

Si je pouvais, en condamnant aux flammes les pages

qui les contiennent, les arracher de ma mémoire et les rayer de ma vie, la sentence serait bientôt prononcée. Mais les faits sont irrévocablement acquis au domaine du passé. Il ne s'agit plus maintenant de savoir s'ils ont été, mais pourquoi, mais comment ils ont été : j'avais intérêt à le dire; j'use incontestablement d'un droit, et peut être même je remplis un devoir en le disant.



# APPENDICE.

## CHAPITRE XXXVIII.

Date nouvelle de ces souvenirs. — Pourquoi je ne les publiai pas en 1838. — Excès des catholiques et des libéraux. — Y aura-t-il une Belgique? — L'Union.

Ce qu'on vient de lire devait paraître en 1838. J'avais emporté le manuscrit, lorsqu'au mois de mai j'allai en Belgique où je comptais le publier. Je n'y ai pas changé un mot.

Après un an qui n'a pas été tout entier consacré au repos, je reprends la plume.

Voici pourquoi je m'abstins de mettre sous presse avant les derniers événements : la question des vingt-quatre articles venait d'être soulevée de nouveau à





l'occasion de la tardive acceptation de ce traité par le roi Guillaume, laquelle réduisait Léopold à la nécessité de déclarer si, à son tour, il refusait son adhésion, ou si, avant de l'accorder, il était d'intention de stipuler les modifications commandées par sa position et les circonstances, ou enfin si, regardant comme non avenus le temps écoulé et les faits accomplis dans les dernières années, il persistait purement et simplement dans sa résignation *quand même...* aux décrets de la conférence de Londres.

Au premier coup d'œil, je jugeai que mes concitoyens ne mettaient pas encore à cette crise toute l'importance qu'elle méritait, mais cependant qu'ils étaient susceptibles de l'y mettre, et qu'il suffirait de leur montrer les choses sous leur vrai jour pour qu'ils finissent par les envisager sérieusement et par leur reconnaître la gravité qu'elles avaient en effet. Néanmoins j'étais presque seul alors de mon avis. Partout où je manifestais l'opinion que j'avais conçue, savoir, celle de la possibilité de réveiller le patriotisme et l'élan populaire au point de faire repousser par tous les Belges à l'unanimité jusqu'à l'idée de la soumission à la diplomatie, un sourire d'incrédulité accueillait mes paroles.

Je n'en persévérai pas moins dans mes projets qui me semblaient fondés, et dans les efforts que je me crus dès lors obligé de faire pour les réaliser. Je commençai par renoncer à publier mes *Souvenirs*. Je sentis fort bien que c'eût été faire acte de mauvais citoyen

que de jeter une question personnelle, du moins dans ses détails et dans sa forme, en travers d'une question d'intérêt général, surtout lorsque cette question ne paraissait encore émouvoir que fort médiocrement la génération qu'elle concernait, et que celui qui eût ainsi cherché à détourner sur lui l'attention publique était précisément l'homme à qui tout son passé faisait un devoir de se sacrifier à ses concitoyens et à sa patrie.

Après cela, je compris qu'il était nécessaire avant tout de rappeler les principes de l'*union*, dont l'application avait émancipé la Belgique et qui, toujours franchement pratiqués comme en 1830, pouvaient seuls lui conserver sa liberté, son indépendance et son honneur. Le mécontentement excité depuis quelques années par l'intervention tracassière du clergé, à laquelle les uns n'avaient pas le courage, les autres pas les moyens de se soustraire, venait d'éclater en une dissidence ouverte qui avait divisé la Belgique en deux camps; savoir, celui des catholiques dont les évêques avaient eu la sottise d'anathématiser la franc-maçonnerie et ses membres, et celui des maçons qui avaient eu la petitesse de se fâcher de cette sentence et l'imprudence d'organiser une croisade active contre des injures et des malédictions jetées au vent.

Les excès les plus condamnables étaient commis des deux parts. Aux cris de *A bas la calotte!* répondaient les insultes au tablier maçonnique; les avanies et les mauvais traitements essuyés par les colporteurs de bibles protestantes avaient pour conséquence le trouble

porté dans les cérémonies du culte; on en serait venu à lutter corps à corps et à s'égorger pour des mots, comme déjà on avait réussi à se haïr, à s'outrager et à se vexer réciproquement. Et ce qui prouve surtout que le mal était profond, c'est que les organes de chaque parti ne déploraient les atteintes portées à la liberté que lorsqu'elles l'étaient par leurs adversaires et à leur propre détriment. Ce n'était plus un point de justice, mais simplement de domination : le droit commun ne trouvait que de rares défenseurs; on croyait des deux parts ne pouvoir échapper à l'oppression qu'en se faisant oppresseur.

Je résolus de diriger tous mes efforts de ce côté. Je publiai une brochure que j'avais rédigée à Paris avant mon départ (25 mai) et que j'intitulai : *Y aura-t-il une Belgique?* Il ne m'avait pas été difficile de prouver à la dernière évidence que la question pendante était pour notre nationalité une question de fond, d'essence, d'existence, sur laquelle on ne pouvait ni s'endormir ni transiger. Je prouvai surtout que les catholiques, cette immense majorité, cette presque totalité des Belges, étaient menacés dans les libertés qui leur sont à bon droit les plus chères, les prêtres dans le pouvoir que leur assure leur influence morale sur la population. Voilà pourquoi je les appelai les premiers à la défense de la patrie où ils jouaient naturellement le premier rôle et où ils pouvaient jouer le rôle le plus grand et le plus beau. Mais pour cela, leur disais-je, il fallait revenir à la mission qu'ils avaient acceptée

en 1830, celle d'être justes pour être forts, tolérants pour ne pas être haïs, conciliants et bons pour être aimés, protecteurs des droits de tous pour faire respecter leurs propres droits.

Cette publication eut du succès, et elle en eut principalement à cause des idées auxquelles j'attachais le plus de prix. C'est pourquoi, avant même de quitter Bruxelles où je ne passai que peu de jours, j'ébauchai le plan d'une publication nouvelle, entièrement consacrée à rendre à ma doctrine de 1830 sa puissance, sa prépondérance et ses anciens adhérents. Ce rappel à l'union devait porter *l'Union* pour titre.

## CHAPITRE XXXIX.

Obstacles qui s'opposent au mouvement de résistance. — Nationalité du parti catholique. — Doctrine de l'union.

---

Dans la capitale, le principal obstacle que j'avais rencontré à exciter un mouvement national de résistance, consistait dans la discorde entre les diverses nuances d'opinions alors en lutte; dans la province, je le trouvai dans l'apathie générale Qu'importait en effet aux deux Flandres le sort du Limbourg et du Luxembourg? Le règlement de la dette, à la bonne heure! Mais c'était chose à débattre. Les raisons qu'on avait à faire valoir seraient devenues l'objet de négociations

diplomatiques, mais ne devaient jamais dégénérer en une cause de guerre.

Cependant, tant dans la province qu'à Bruxelles, le parti catholique témoignait du moins de bonnes intentions et de la bonne volonté. Pour lui, ce n'était pas au plus ou moins d'argent à donner à la Hollande qu'il mettait de l'importance; mais il sentait l'indignité qu'il y aurait à payer un tribut, espèce de rachat pour la liberté conquise, c'est-à-dire à se laisser taxer par la conférence à une somme plus forte que celle qui était due réellement du chef de l'ancienne dette contractée en commun. Il reculait surtout devant le suicide moral de la révolution de septembre, des représentants de laquelle on exigeait le sacrifice de deux provinces et de 400,000 citoyens. Il comprenait que ce sacrifice volontairement consenti, c'était, de la part même du peuple insurgé, la reconnaissance expresse de l'illégitimité de l'insurrection, la condamnation par conséquent, et la condamnation acceptée, de sa propre conduite et de l'indépendance de la Belgique qui en avait été le résultat; car le droit actuel des Limbourgeois et des Luxembourgeois était identiquement le même droit que celui des autres Belges, que celui de n'importe quel peuple, faible ou fort, mais voulant être indépendant et méritant de l'être.

Aussi n'avais-je trouvé accueil et sympathie à Bruxelles que chez les catholiques et chez le peu d'*unionistes* qui, malgré la dissidence en matière religieuse, ne croyaient pas devoir répudier la liberté,

manquer au devoir et à l'honneur, pour cela seul que les catholiques aussi prétendaient être libres et se montraient disposés à sauver l'honneur national en remplissant leur devoir jusqu'au bout. Les libéraux d'avant 1830 avaient repris leur ancien rôle, celui de contrecarrer les dévots et les prêtres : lorsque l'un d'entre eux avait manifesté son opinion en fermant, par exemple, soigneusement ses fenêtres quand tous ses voisins les paraient, les jours de fêtes et de processions, il s'imaginait avoir fait un acte d'opposition plus courageux et même plus utile à la Belgique que s'il avait organisé la résistance à l'étranger et consolidé la nationalité belge.

Je me bornai dès lors à voir les catholiques les plus zélés, à Gand, à Courtrai et ailleurs. Plusieurs de mes amis s'étonnaient de la facilité avec laquelle des hommes qui avaient semblé m'éviter depuis plusieurs années, acceptaient de nouveau ma coopération à l'œuvre patriotique de notre affranchissement complet de la diplomatie. La chose était cependant fort simple : tant que la Belgique, par le refus d'adhésion de Guillaume, s'était crue à l'abri de l'exécution des vingt-quatre articles, les catholiques jouissant du pouvoir que leur donnait leur nombre, et abusant peut-être de cet avantage, d'ailleurs sujet à bien des vicissitudes, avaient retrouvé en moi plutôt un adversaire de leur domination qu'un soutien du système en vertu duquel ils l'exerçaient. Mais ce n'était là qu'une hostilité de passage. A peine les catholiques se virent-ils menacés

dans leur liberté et jusque dans leur existence, qui en cette circonstance se confondaient avec l'indépendance et l'existence de la Belgique, que, sans égard aux nuances d'opinion qui nous séparaient, je leur parus ce que du reste je n'avais jamais cessé d'être, savoir, le défenseur de leurs droits et des droits de tous.

A Gand, je m'adressai aux personnes qui avaient quelque influence sur la rédaction du *Journal des Flandres*, autrefois le *Catholique :* cette feuille pouvait contribuer puissamment à remonter l'esprit public, et nommément à préparer la prochaine manifestation des conseils provinciaux contre la soumission aux puissances, manifestation à l'aquelle j'attachais le plus haut prix. A Courtrai, je me tournai vers les prêtres patriotes, auxquels deux ans auparavant il n'avait pas été permis de s'asseoir avec moi à la même table, et qui maintenant ne repoussèrent ni mon alliance ni mon appui.

De Bruges, où je venais de terminer la brochure *l'Union*, je l'envoyai à mon éditeur à Bruxelles. Elle tendait principalement à présenter sous un jour plus lumineux que je n'avais encore fait, les principes de la liberté entière d'intelligence et de conscience. Je traçais d'abord l'historique des modifications que ces principes avaient peu à peu subies dans mon esprit, au point de s'y élever à la hauteur de vérités nécessaires et absolues. Selon moi, il serait absurde de prétendre *imposer* à la société une direction morale quelconque, à une époque de protestantisme universel ;

époque qui n'a de civilisation que celle qu'elle a héritée du passé, mais qui, sans croyance, est aussi sans civilisation d'avenir; époque en un mot où l'autorité de par la foi a succombé sous les attaques sans fin du raisonnement, où l'autorité par la force ne peut plus rien contre l'intelligence des masses, où par conséquent le despotisme est devenu impossible et le gouvernement par la raison n'est pas encore possible, vu le manque d'un principe commun reconnu comme incontestable par tous, et servant pour chacun de mobile et de but à sa conduite. Cet état d'individualisme anarchique n'est pas bon; mais il vaut déjà mieux que l'ordre antérieur, qui était une soumission aveugle, et il conduira au seul ordre qui convienne à des êtres intelligents, l'ordre par consentement éclairé et spontané.

On ne se soumet à l'autorité que pour deux motifs; soit parce qu'on y est contraint, comme lorsque le maître dit : « Crois ou feins de croire et obéis, sinon je te fais brûler, » et qu'il a le pouvoir d'exécuter sa menace; soit parce qu'on est convaincu. Quand une conviction uniforme se sera emparée du plus grand nombre et surtout du nombre le plus influent, c'est-à-dire, quand un principe d'unité morale aura été rendu indéniable aux yeux de ce nombre dominant dans la société, la raison régnera seule, et régnera sans conteste et pour toujours. Avant que cela ait lieu, il n'y aura point d'autorité : il y aura de la force et rien que de la force. Mais la force, elle aussi, *s'en va*

visiblement et chaque jour. L'intelligence l'a détrônée, mais elle ne l'a pas encore remplacée ; elle la paralyse, mais ne s'est pas encore substituée à elle. Que faire pendant cet interrègne social ? Il faut nécessairement qu'on s'abandonne à la liberté de chacun, laquelle ne rejettera l'autorité de qui que ce soit que pour aussi longtemps qu'elle n'aura pu produire l'autorité de tous, et afin seulement de pouvoir la produire : celle-ci, une fois reconnue, n'exclura plus la liberté de personne, qu'elle dominera mais sans contrainte, par sa force à elle, toute de raisonnement et de raison.

L'autonomie spirituelle est donc, tout à la fois, un droit inviolable pour tout homme vivant à cet âge de transition, et l'unique moyen de parvenir à un âge plus parfait, où les esprits toujours également libres imprimeront cependant, de commun accord, au mouvement social, une marche avouée par la raison, marche convenue et régulière. En attendant, tout gouvernement libre ne sera pas autre chose que l'administration des intérêts matériels de la société, d'après le vouloir despotique de la moitié de ses membres plus un, et la loi ne pourra avoir d'effet que sur les actes positifs, prévus d'avance et déterminés par elle. La parole, la presse, l'enseignement, les associations, les cultes avec leur organisation, leur hiérarchie, leurs ministres, leurs cérémonies et tout ce qui les concerne, demeureront dès lors au-dessus et hors de la sphère où la loi dispose et où le pouvoir agit. Hors

de ces principes est le monopole de la direction sociale au profit du gouvernement, c'est-à-dire le despotisme sans tempéraments possibles.

Après cet exposé de la nécessité pour le pouvoir de laisser entièrement libre le développement des intelligences et de la moralité, il me fut aisé de démontrer que, dans un tel état de choses, les individus doivent, quoiqu'ils se soient chacun développés dans un sens, sinon opposé, du moins différent, s'unir entre eux pour se garantir mutuellement, avec la vie et la propriété, la liberté indispensable pour les faire tourner le plus possible à l'avantage général, dont l'avantage particulier est une conséquence naturelle.

L'union des citoyens, condition *sine quâ non* du bonheur public dans tous les temps, devenait donc, dans les circonstances critiques où l'on se trouvait, une condition de salut et d'existence.

Et puis, de quoi se plaignaient les libéraux? Le joug clérical, comme ils disent, ne pesait-il pas presque exclusivement sur les fidèles? et n'était-on pas libre d'être fidèle ou de ne pas l'être? Restaient les petits embarras de famille et les tracasseries domestiques, suscités par l'intervention des prêtres dans l'intérieur des ménages. Mais c'était là un mal léger dont il était plus ou moins au pouvoir de chacun de se délivrer en partie. Les tripotages électoraux et d'administration n'étaient également que des abus peu importants pour la prospérité publique dont, pendant sept ans de domination, le catholicisme n'avait aucunememt entravé

la marche si rapidement progressive. Il fallait donc convenir que les prêtres, ou ne pouvaient arrêter cette marche, ou ne le voulaient pas. Or, cela étant, de quoi les accusait-on?

Quant aux catholiques, à qui je m'adressais spécialement comme étant le parti le plus national, le seul national même, c'était à eux que je recommandais plus expressément l'indulgence et la conciliation, d'abord parce qu'ils sont numériquement les plus forts, ce qu'ils ont à se faire pardonner par l'usage qu'ils font de leur puissance, ensuite parce que la violence de leur part ne semble jamais, comme de celle de leurs adversaires, être un acte brutal isolé commis par un fanatique, mais bien le résultat de tout un système de persécution, organisé par une secte où le moindre individu reçoit le mot d'ordre de son supérieur immédiat et ainsi de suite jusqu'au chef suprême et absolu.

## CHAPITRE XL.

La Majorité, brochure. — Reproches que m'attire cette publication. — Ma profession de foi acatholique.

J'étais déjà de retour en France lorsque *l'Union* fut mise en vente. Je travaillais sans relâche à la faire suivre d'un nouveau travail supplémentaire ou plutôt complémentaire qui, avec les deux brochures précédentes, *Y aura-t-il une Belgique?* et *l'Union*, aurait formé une doctrine complète sur le seul mode possible de gouvernement, aux époques où l'examen est un droit politique qui ne saurait être limité; ce qui ne laisse au pouvoir d'autre sanction que la force, et à la

force d'autre caractère que celui qu'expriment les majorités. Aussi intitulai-je mon écrit *la Majorité.*

J'y posai en fait que si, pour gouverner, il suffit d'être du plus grand nombre, pour se maintenir au gouvernement, il faut continuer à faire partie de ce nombre prépondérant, c'est-à-dire, avoir raison contre la minorité, gouverner pour le plus grand bien de la majorité, et être bon et juste pour tous, majorité et minorité ensemble, en d'autres termes pour l'universalité.

Car on ne reste majorité que lorsqu'on vaut mieux que la minorité. Je ne veux pas dire par là que la majorité ne peut avoir tort. Elle se trompe en masse comme chacun des hommes dont elle se compose. Mais dès son premier faux pas, elle perd une partie de sa valeur, et la minorité gagne d'autant. Si elle s'entête dans l'erreur et dans le mal, elle est bien près d'être détrônée. Finalement si, pour se maintenir quelques moments de plus, elle s'appuie sur la violence et l'arbitraire, c'en est fait d'elle : la minorité est devenue majorité à son tour, et le demeurera jusqu'à ce que les mêmes causes qui ont préparé son triomphe amènent aussi sa chute.

Je pris encore une fois occasion de là pour exhorter mes concitoyens à l'indulgence mutuelle et à la concorde. Les catholiques, dis-je (je ne parle que de ceux de bonne foi), se croient dans le vrai comme les acatholiques; ils ont la conviction, les uns comme les autres, qu'ils professent la seule doctrine fondée en raison

et susceptible de développement et de progrès. Qui sera juge entre eux? assurément, ni les uns ni les autres.

Cette question ne saurait être décidée que par les uns et les autres réunis, lorsque le long exercice d'une bienveillance mutuelle et la marche lente mais progressive de leur intelligence les auront enfin mis spontanément d'accord.

Un autre argument que je fis valoir contre les intolérants d'entre les libéraux belges, c'est que, le progrès étant la loi du monde moral, les catholiques, là où ils dominent la société et s'ils veulent y perpétuer leur empire, doivent eux-mêmes se mettre à la tête du mouvement qui nous entraîne tous. Or, dans notre opinion, ce mouvement devant amener nécessairement la ruine de toute révélation, que ne laisse-t-on au catholicisme le soin de se détruire lui-même, et par les moyens qu'il met en œuvre pour se conserver? Que s'il voulait arrêter la marche des esprits et des choses, il serait bientôt foulé aux pieds de ceux qui se hâteraient de le devancer et ne pourraient le faire sans lui passer sur le corps. Car il a le droit et le pouvoir de ralentir son pas et même de ne plus faire un seul pas; mais ce pouvoir il ne l'a que pour lui : s'il dépendait de sa volonté de tout suspendre autour de sa propre immobilité, il serait la vérité même et la vérité tout entière, et hors de lui rien ne serait vrai. Mais cela est faux, palpablement faux, pour lui comme pour toutes les doctrines que jusqu'ici l'intelligence humaine a produites, et auxquelles elle s'est assujettie.

J'avais envoyé le manuscrit de *la Majorité* à mon éditeur à Bruxelles, afin qu'il le publiât à la suite d'une réimpression de mes deux dernières brochures, et j'y avais ajouté une préface où j'avais reproduit plusieurs de mes articles de 1832, auxquels il n'y avait que la date à changer pour qu'ils parussent écrits en 1838; tout ce que j'avais dit alors de l'acceptation des vingt-quatre articles et de la Belgique déchirée, déshonorée, impossible, qui en serait le résultat, s'appliquait avec exactitude à cette même acceptation six ans plus tard! L'éditeur auquel je m'adressais venait de fermer ses ateliers. Il remit mon manuscrit à M. Bartels, qui fit paraître *la Majorité* en cinq articles successifs dans le journal *le Belge*.

Cet écrit m'attira un houra de réprobation de la part des acatholiques, qui prétendaient que je voulais les livrer pieds et poings liés à leurs adversaires; ce qui ne me prouva autre chose sinon que les libéraux, cette imperceptible minorité en Belgique, n'avaient pas encore renoncé au projet de se faire soumettre, au nom de la loi et de la force publique, tout le reste de la population, fidèle aux idées de son enfance et à ses prêtres qui en sont les interprètes. Quel intérêt aurais-je pu avoir de constituer une théocratie catholique, moi qui n'aurais point régné avec le parti oppresseur, qui, au contraire, aurais été la première victime du nouveau pouvoir? car j'avais pris la sage précaution de me formuler moi-même nettement et clairement, de peur d'erreur plus ou moins volontaire.

« Je n'appartiens, avais-je dit, ni d'intention, ni de fait, ni par conviction, ni par désir, à la communion romaine. Je n'admets aucune révélation, si ce n'est celle que Dieu a imprimée dans l'esprit et dans le cœur de tout être humain complet, et ne crois à aucun des dogmes théologiques d'aucune des sectes même les moins dogmatiques d'entre toutes les réformes du christianisme. Pour moi, l'Église catholique et ses préceptes et ses cérémonies n'ont aucune autorité, aucune efficacité, ne représentent rien, ne mènent à rien, en un mot ne sont rien. Mais le catholique et son prêtre sont hommes; belges, ils sont mes concitoyens : et, citoyen et homme moi-même, je les aime en frère et serai toujours prêt à les servir, à me dévouer pour eux, à m'unir à eux de cœur et d'esprit, chaque fois que je pourrai contribuer avec eux à l'œuvre de la liberté ou à toute autre œuvre utile au genre humain ou à ma patrie. Je soutiendrai leur indépendance, je défendrai leurs droits comme les miens propres, et avant même qu'eux songent à les défendre. Et je ne leur demanderai pour cela ni réciprocité de services ni reconnaissance; car je n'aurai fait que mon devoir. Et quand même ils me rendraient le mal pour le bien, ce qui n'est guère probable puisque leur intérêt le plus évident est au contraire de rendre le bien pour le mal, je ne serais pas pour cela leur dupe : on n'est jamais la dupe en faisant ce qu'on doit, quoi qu'il advienne. »

## CHAPITRE XLI.

**Projet de traité direct entre la Belgique et la Hollande. — Mouvement belge. — Mes publications périodiques. — Liberté religieuse. — Dissimulation du gouvernement. — L'opposition est seule conservatrice de l'ordre public. — Temporisation perfide des puissances. — Adresse aux Rhénans.**

---

A peine étais-je à Paris que je fus consulté par plusieurs de mes concitoyens appartenant au parti *orangiste*, sur la question de savoir comment on pourrait mettre fin à l'incertitude qui planait sur notre patrie. Je proposai un traité *direct* entre les Belges et le roi Guillaume, en vertu duquel celui-ci reconnaîtrait l'indépendance de la Belgique, renoncerait à ses prétentions sur le Limbourg et le Luxembourg, et laisserait

l'Escaut entièrement libre; les Belges paieraient à la Hollande, outre leur juste part dans la dette commune, une indemnité de......, sommes qui seraient capitalisées et versées au trésor hollandais dans un temps fort court. Mon projet, daté du 17 juillet, fut reçu favorablement : on me répondit que le roi Guillaume traiterait sur ce pied, et même qu'il accorderait davantage, mais bien entendu avec un prince de sa maison sur le trône de Belgique. Je n'avais mission ni pour accepter cette condition, ni même pour ouvrir des négociations sur les conditions que j'avais posées comme base éventuelle d'une paix à intervenir. Je n'avais voulu que sonder le terrain pour voir si, la Belgique demeurant libre de conserver ou de changer son gouvernement, la Hollande consentirait à traiter avec elle. Je regardai ma tentative comme échouée, et il n'en fut plus question (34).

Sur ces entrefaites, le progrès de l'opinion en Belgique était rapide. Partout les provinces protestaient contre le morcellement du territoire, imposé par le traité des vingt-quatre articles. On demandait aussi une plus juste répartition de la dette; mais ce n'était là qu'un point secondaire comparativement à la question d'honneur, qui faisait une obligation aux Belges de soutenir *à tout prix* la déclaration des Limbourgeois et des Luxembourgeois de vouloir partager le sort de la Belgique.

Je crus devoir faire de mon côté tout ce qui dépendait de moi pour entretenir ces dispositions géné-

reuses. Je cherchai à cet effet un organe propre à répandre mes idées, et à pousser mes compatriotes et leur gouvernement à des démonstrations telles qu'il ne leur fût plus permis de rétrograder. Le journal *le Commerce*, rédigé dans un esprit éminemment modéré et conservateur sous la direction de M. Mauguin, fut celui que je choisis en France. Pour la Belgique, j'adressai mes articles à M. Bartels, qui les fit insérer tout à la fois dans *le Belge* de Bruxelles et *l'Éclaireur* de Namur; et ces feuilles, en outre, répétèrent les articles publiés par *le Commerce* de Paris.

Ce que je me proposai avant tout, ce fut de défendre l'intérêt moral de la révolution, en d'autres termes le droit imprescriptible des peuples de disposer d'eux comme ils l'entendent, tous étant en principe essentiellement égaux, c'est-à-dire également souverains, indépendants, nationaux, sans égard à leur force numérique. Si donc 400,000 Limbourgeois et Luxembourgeois pouvaient être contraints de rentrer sous la domination hollandaise parce que la conférence de Londres l'avait décidé ainsi, l'existence du reste de la Belgique ne reposait plus que sur une concession faite par les puissances, concession qu'elles auraient pu refuser de faire, et qu'elles pouvaient révoquer, quoique faite, quand bon leur semblerait. C'était l'acte de décès de la révolution et de la nationalité belges.

De temps à autre je jetai un regard sur la liberté religieuse, si restreinte en France, si complète en Belgique. Je prouvai que les gouvernements, lorsqu'ils

entravent cette liberté, ont toujours en vue de faire du culte un moyen de despotisme, et des prêtres des agents de police; mais qu'ils se trompent, les prêtres comme tous les hommes devenant inquiets et remuants à mesure qu'on les comprime. Je démontrai que le pouvoir s'use sans fruit en se mêlant de choses qui ne le regardent point et où il n'a aucun moyen de faire triompher son autorité jusqu'au bout, tandis qu'il se conserve entier et fort en laissant les partis religieux comme les écoles philosophiques se débrouiller entre eux, ce qui les empêche de jamais gêner la marche du gouvernement avec lequel ils n'ont aucun point de contact, puisque ce gouvernement ne les gêne pas davantage dans l'usage, rationnel ou non, qu'ils font de leur droit à la liberté absolue d'intelligence et de conscience.

Dès le mois d'août, je prêchais aux Belges la défiance de leur gouvernement. Je voyais les hommes les plus évidemment traîtres à la cause nationale demeurer les favoris de la royauté, et cela ne me paraissait nullement propre à rassurer sur les intentions de Léopold. Je posai franchement le *sinon, non!* de notre adhésion au pouvoir. « Qu'il se montre, dis-je, plus dévoué que nous-mêmes à la Belgique, plus ardent pour maintenir notre existence de peuple, l'intégrité de nos provinces et notre dignité nationale... S'il refuse de nous servir, nous saurons nous passer de lui; s'il essayait de nous desservir, il ne tarderait pas à s'apercevoir qu'il ne peut que ce que nous voulons, et que ce

que nous voulons, nous, nous le pouvons aussi. »

J'avais ouvert une correspondance avec *le National :* je l'utilisai pour éclairer mes compatriotes, qui presque tous lisaient cette feuille, sur les menées de leur gouvernement, et sur les preuves qu'il ne cessait de donner de son manque de sincérité et de son intention bien évidente de trahir la nation, sans cependant s'exposer à sa colère et à sa vengeance.

Je pris toujours à tâche de faire bien comprendre que *nous,* patriotes, nous étions les amis de l'ordre, puisque nous voulions ce qui était, et même, pour le moment, *tout* ce qui était ; que *nous,* révolutionnaires, étions les conservateurs de la révolution encore debout, tandis que les partisans de la paix *à tout prix,* au prix du morcellement, de la ruine et de la honte, étaient, eux, les perturbateurs de l'ordre de choses établi, en permettant qu'un autre ordre de choses s'établît à sa place, de véritables novateurs cherchant à rétrograder vers le passé comme s'il exprimait l'avenir.

En septembre, je fis une espèce d'appel aux peuples ; je proclamai que c'était en comptant sur eux, c'est-à-dire sur leur intérêt à défendre plutôt qu'à attaquer l'indépendance les uns des autres, que les Belges osaient résister de front à toutes les puissances de l'Europe conjurées contre eux. Je déclarai mes concitoyens indignes de s'appeler une nation s'ils cédaient aux vaines menaces de la conférence : dès lors, disais-je, il n'y aurait plus de Belgique.

Je persistai à leur signaler la marche tortueuse de la cour et de ses séides. « Votre gouvernement vous abandonne, ainsi m'exprimai-je au commencement d'octobre. L'étranger vous menace. Vous n'avez que vous-mêmes pour lui résister. Unissez-vous, organisez-vous, soyez prêts à tout événement. Proclamez la déchéance des vingt-quatre articles..... » Attaquez Guillaume, dis-je encore, au moyen de ses propres sujets mécontents, les catholiques qu'il opprime et les républicains qui le haïssent, et allez traiter avec les Hollandais redevenus libres, d'une paix juste et durable. Mais le temps presse; hâtez-vous.

De la lenteur avec laquelle les négociations étaient conduites, je jugeai que le plan des puissances était de lasser, d'user et d'épuiser la Belgique avant d'en venir à l'extrémité de la condamner pour l'exécuter. Le traité des vingt-quatre articles devait faire loi, mais cette loi ne serait promulguée que lorsqu'on aurait acquis la conviction qu'elle serait acceptée sans opposition sérieuse. En un mot, il fallait que la Belgique cédât, se soumît, se démembrât de ses propres mains : car on ne voulait pas avoir à la contraindre, à la violenter, à porter le scalpel dans ce corps conservant un reste de vie. On attendait donc, et on intriguait; et le gouvernement faisait au dedans ce que la conférence faisait au dehors, afin d'arriver plus tôt et plus sûrement à ce que se proposaient les puissances et Léopold : savoir, l'humiliation et la perte de la Belgique. Voilà pourquoi j'exhortais, moi, les Belges à

prendre l'initiative, et pendant qu'ils le pouvaient encore, à mettre dans la balance le poids de leur volonté, de leur énergie et de leur révolution. Si, en octobre 1838, les Belges avaient attaqué les Hollandais et les Prussiens, il y a tout lieu de croire que les faits qu'ils auraient accomplis alors, auraient singulièrement changé la marche des négociations ouvertes à Londres pour consommer leur asservissement et leur ignominie.

Mais Léopold avait promis à la Hollande et à la Prusse, qu'après quelques semaines de clameurs, la Belgique ne s'opposerait plus à l'exécution des vues combinées des cabinets de Berlin, la Haye et Bruxelles. On a laissé crier, et Léopold a tenu parole.

Le mois suivant, averti que des tentatives de dissension et de désordre se machinaient au profit des ennemis de la Belgique, j'appelai tous les Belges autour des institutions de la patrie pour défendre celle-ci au moyen de l'organisation existante. Mon raisonnement était : il est de l'intérêt du gouvernement de nous soutenir pour qu'il ne tombe pas lui-même; soutenons-le de notre côté, de peur que la mésintelligence entre lui et nous ne nous nuise au moment du danger. Ce n'est pas lorsqu'il faut combattre l'ennemi du dehors que l'on peut songer à réformer les abus du dedans. Hors le cas de trahison flagrante, marchons donc tous d'accord contre l'étranger; après le triomphe nous reprendrons chacun notre rôle, nous celui de nous hâter de réformer, le gouvernement celui de





chercher à retarder la réforme. « Citoyens, que toutes les dissidences, tous les dissentiments soient déposés sur l'autel de la patrie! Et vous que le peuple a chargés de la protéger et de la défendre, à l'œuvre!... Sinon, arrière! le peuple, comme en 1830, se défendra lui-même et vaincra sans vous. »

Piqué de voir sans cesse mon nom revenir dans la discussion qui s'était élevée sur une *Adresse des Belges aux Rhénans*, répandue dans les provinces du Rhin et qu'on attribuait, tantôt à M. Bartels, tantôt à moi, ou plutôt fâché de ce que la presse même avancée de Belgique repoussait cette accusation au nom des Belges comme s'il se fût agi d'une absurdité ou d'une action coupable, j'envoyai à M. Bartels une longue lettre à ce sujet et une *Adresse aux Rhénans* signée par moi, afin qu'il publiât celui de ces deux écrits qui lui paraîtrait le plus convenable. Il publia l'un et l'autre. Mon but avait été de dire aux Rhénans: « Nous étions opprimés, nous sommes libres parce que le peuple a voulu l'être. Faites de même, et vous obtiendrez les mêmes avantages. La liberté entraîne le monde. Le catholicisme a compris que, pour ne pas être devancé, il devait se mettre à la tête du mouvement émancipateur. Rhénans, osez! et vous serez libres. » Par un article auquel je donnai ce titre, je poussai directement les Allemands du Rhin à se constituer avec nous en *Confédération belge-rhénane*.

## CHAPITRE XLII.

Persévérance et courage. — Léopold, mis en demeure. — Illibéralité de l'opposition anti-religieuse en France. — Ouverture des chambres françaises. — Agents provocateurs en Belgique.

Sur ces entrefaites, les Chambres belges s'étaient ouvertes, et le roi avait en quelque sorte été forcé d'y prononcer les fameux mots *persévérance et courage* auxquels on donna alors tant de retentissement et qui depuis devinrent si odieux et si ridicules. Je fis bientôt sentir que c'était beaucoup pour la représentation nationale que d'avoir pris énergiquement acte de cette apparence de résolution de la part de la cour, mais que ce n'était pas assez. Il fallait se hâter de consti-

tuer Léopold en demeure par la déclaration de nullité des vingt-quatre articles; il fallait faire mettre l'armée sur le pied de guerre le plus complet; il fallait garnir de troupes les parties cédées du Limbourg et du Luxembourg; il fallait proclamer la patrie en danger et décréter la levée en masse; il fallait faire appel à tous les proscrits de l'Europe, pour qu'ils accourussent défendre sur le sol belge, la liberté dont le triomphe devait assurer un jour le bonheur de leur propre patrie et leur retour au milieu de leurs frères.

Dans un article du 10 décembre, je dis quelle était la mission imposée à Léopold par les circonstances critiques où se trouvait la nation dont il avait juré de maintenir l'intégrité territoriale, la liberté et l'honneur, et je demandai s'il serait de taille à remplir son devoir et tout son devoir, contre *tous* sans exception. « Si, dis-je alors, il ne l'ose ou ne le peut pas, et surtout s'il ne le veut pas, qu'il s'explique avec franchise: lui aussi est libre de faire ses conditions; et en cas que le peuple les rejette, il a le droit de se retirer.... L'histoire pardonne la faiblesse quand elle est unie à la loyauté; mais elle flétrit la duplicité; mais elle est inflexible pour la trahison. »

Je continuai ainsi à stimuler le gouvernement et le peuple, le premier en montrant quelquefois en lui plus de confiance que je n'en avais réellement, le second en lui répétant sans cesse, qu'il fallait qu'il s'organisât pour être prêt à tout événement et afin que,

le gouvernement lui faisant défaut au moment du danger, il fût capable par lui-même d'affronter le danger avec quelque chance de succès.

M. de Stassart avait été évincé de sa présidence au sénat : comme l'intolérance bigote paraissait avoir été le motif principal de cette espèce de disgrâce, je crus devoir à mon ancien collaborateur en révolution un compliment de condoléance (35). Il me sembla remarquer au ton de sa réponse qu'il n'avait pas été insensible à cette preuve de bon souvenir *.

A cette époque, la France retentissait des réclamations des libéraux contre ce qu'ils appelaient les abus de l'autorité religieuse. C'était à propos du refus des prières de l'Église à l'occasion de l'enterrement de M. de Montlosier. Je soutins, dans une lettre au rédacteur en chef du *Commerce*, qu'il était déraisonnable et tyrannique tout à la fois d'appeler la rigueur des lois sur des prêtres qui n'avaient fait qu'user du droit qu'a tout homme, tout citoyen, de penser et de croire, d'approuver et de condamner, de bénir et de maudire. Seraient-ils hors du droit commun pour cela seule-

* Quelques mois plus tard, M. de Stassart, après avoir servi la cour et le haut clergé par son vote du morcellement, tomba victime du clergé et de la cour conjurés contre lui. Il devint alors une espèce de drapeau pour la franc-maçonnerie, à laquelle je ne demande rien sur la terre, pas plus que je n'attends quelque chose du catholicisme au ciel. Je demeurai simple spectateur de cette démonstration d'opposition bourgeoise, qui me parut sans portée aucune.

ment qu'ils sont prêtres? M. de Montlosier s'était attiré la haine des jésuites, quoiqu'il fût peut-être dans le fait très-religieux et fort sincère croyant. Le pouvoir forcerait-il les jésuites à prier pour M. de Montlosier? Ce serait ridicule. Déciderait-il que le clergé doit penser autrement que les jésuites? On lui demanderait en ce cas la définition bien exacte de ce qu'est un jésuite et de ce qu'il faut faire et croire pour ne pas l'être : on lui demanderait ce qu'il faut faire et croire pour être catholique dans son sens, à lui gouvernement, qui peut fort bien n'être pas le sens du clergé, le sens de Rome; ce qu'il faut faire et croire pour être citoyen selon le cœur du pouvoir, qui pourrait fort bien battre à contre-temps du cœur des citoyens. De là à faire déterminer exactement par le gouvernement tous les actes de la vie de chaque individu, tous ses sentiments, toutes ses idées, ses convictions et ses désirs, il n'y a qu'un pas : et alors, dans quel horrible chaos de servilisme et d'abrutissement ne tombons-nous pas, nous qui nous vantons de tant de liberté et de tant de lumières? dans quel dédale de difficultés, d'obstacles, d'impossibilités ne jetons-nous pas le pouvoir?

J'en donnais déjà un exemple dans la même lettre. Un prêtre, dans son sermon, ayant attribué la chute de Napoléon à la conduite de ce monarque envers Pie VII, le peuple avait cassé ses vitres. Fallait-il se borner à punir les perturbateurs? ou bien était-ce le prêtre qui était coupable comme ayant provoqué au

trouble? « Le prêtre a eu tort, disent.... ceux qui ne partagent pas son avis. Eh bien, ce tort-là ce sera toujours celui des gens qui ne sont pas de l'avis de tout le monde. Ces gens seront-ils pour cela des provocateurs de désordres? et sera-ce à eux qu'il faudra s'en prendre si des fanatiques les insultent? Il ne s'agit pas ici de savoir qui a raison ou tort, mais si, y ayant liberté, il ne faut pas que la loi et le pouvoir garantissent à chacun le droit de se tromper, inséparable du droit de penser et de croire? Il est vrai que l'abus de salarier les cultes existe : mais est-ce un motif pour maintenir un autre abus, un abus bien plus dangereux, celui de ne considérer le salaire que comme un moyen entre les mains du pouvoir, de s'inféoder le clergé et de faire de chaque prêtre un séide de l'absolutisme gouvernemental? »

Je saisissais toutes les occasions de m'expliquer sur la question religieuse, parce que, outre que cela faisait plaisir en Belgique dont le large système de liberté était ainsi mis en relief devant l'Europe, je me trouvais à même d'exposer des vérités incontestablement utiles, et fondamentales, à mes yeux, pour quiconque sent la nécessité de réorganiser la société sur des principes moraux et religieux, librement acceptés par tous.

Ce fut alors précisément que l'ouverture des Chambres françaises vint prouver aux plus incrédules que le gouvernement de Louis-Philippe, loin de défendre les Belges contre la conférence, était d'accord avec la conférence pour ne laisser survivre à la Belgique révo-

lutionnée qu'un mince royaume de Belgique pour le seul *comfort* de Léopold. Le grand argument du ministère français était celui-ci : Ou soumission des Belges, ou la guerre européenne. Je répondis à cela que, si Léopold se mettait réellement à la tête du mouvement de résistance qui se manifestait en Belgique, les puissances n'attaqueraient pas; que par conséquent, si elles attaquaient, ce serait la preuve irrécusable que nous étions abandonnés et probablement même trahis par notre gouvernement. Je me trompais, mais en ceci seulement, savoir que, même Léopold trahissant la Belgique, les puissances pourraient se dispenser d'attaquer, puisque les Belges accepteraient, sans mot dire, la trahison et ses résultats, pour eux bien plus dégradants que désastreux.

Je ne prévoyais encore que la lâcheté gouvernementale. Le 25 décembre j'écrivis que Léopold se montrerait le moins résolu possible; que le sénat irait, en fait de courage, un peu plus loin que lui; que la Chambre des représentants (je le croyais alors) dépasserait de beaucoup le sénat; et que l'armée et le peuple (ils me pardonneront d'avoir eu trop bonne opinion d'eux) traîneraient à la remorque et aussi loin qu'il faudrait aller, députés, sénateurs, ministres et roi.

On n'avait peur aux Tuileries que d'une seule chose, précisément celle en laquelle nous placions, nous, notre espérance : c'était que la France ne soutînt la Belgique malgré son gouvernement. Aussi Louis-Philippe voulait-il coûte que coûte faire passer les

Belges pour des *bouleverseurs*-nés, des émeutiers par amour de l'émeute exclusivement, faisant du désordre pour le désordre même, comme on a niaisement voulu faire de l'art pour l'art. Le ministère français eut ses agents provocateurs en Belgique, et l'on n'attendit plus à Paris que la nouvelle de quelque infraction à l'ordre monarchique à Bruxelles pour aller l'y rétablir *à la façon de Varsovie.* Je l'appris; je prévins mes concitoyens par un article signé en toutes lettres, et, la mine étant éventée, de ce côté-là du moins il n'y eut plus rien à craindre.

## CHAPITRE XLIII.

**Les représentants belges à Paris. — Ma mauvaise réputation de républicain. — Mes correspondants à Bruxelles. — L'association nationale. — M. d'Hoffschmidt.**

---

Pendant que je satisfaisais de cette manière au devoir que je m'étais imposé envers mes concitoyens et la Belgique de 1830, les choses y avaient marché. Les parties cédées du Limbourg et du Luxembourg avaient député à Paris un sénateur et un représentant, pour exciter la sympathie des Chambres et de la nation française en faveur du peuple dont l'existence tenait si intimement à celle du peuple de juillet. Je savais que ces messieurs croyaient remplir leur mandat en

assiégeant les salons des personnages haut placés et en faisant des visites diplomatiques, au lieu de se borner à voir l'opposition parlementaire et extra-parlementaire, et de s'entendre avec les principaux organes de la presse libérale. J'aurais voulu leur faire à cet égard mes très-humbles remontrances; mais je ne connaissais pas personnellement les députés belges, et j'appris bientôt qu'ils ne se souciaient guère pour leur part de me connaître. A la personne que j'avais chargée de les pressentir sur une entrevue avec moi, ils répondirent que « j'étais républicain. » Ils se seraient compromis en me fréquentant.

La position dans laquelle je me trouvais envers mes compatriotes avait une analogie des plus singulières avec celle de 1830. Suspect alors parce que j'aurais, disait-on, emporté les Belges plus loin qu'ils ne voulaient aller contre Guillaume, je l'étais maintenant de vouloir renverser Léopold, sous le trône duquel les mêmes Belges croyaient trouver un abri contre les attaques de Guillaume et de ses alliés. Ce ne fut que plus tard, et lorsque la révolution eut renvoyé Guillaume en Hollande, qu'on vit combien vaine avait été toute espérance d'obtenir de lui, autrement que par la force, le redressement des griefs; comme ce n'est que lorsqu'il n'a plus été temps que le trône de Léopold a paru à tous, non pas la planche de salut pour la Belgique, mais l'écueil contre lequel devaient nécessairement se briser leur indépendance et leur dignité nationale. Et, la main sur la conscience, je n'étais pas

plus républicain *quand même....*, en 1839, que je n'avais été ennemi aveugle de Guillaume dix ans auparavant. De même que j'aurais cordialement accepté la liberté de mes concitoyens et le bonheur de mon pays sous les Nassau, de même je m'étais sincèrement soumis à la monarchie qui devait leur assurer l'indépendance et une honorable prospérité.

Je savais fort bien ce que généralement on pensait de moi en Belgique; je savais qu'il m'était impossible de changer en quoi que ce fût les idées erronées que, je ne dis pas le gouvernement, mais l'opposition, mais *mes amis* s'étaient formées sur mon compte. Je n'ignorais pas que tout conseil dont on me savait l'auteur, y était, préventivement à tout examen, regardé comme une espèce de guet-apens. Je n'en crus pas moins devoir, comme en 1830, solliciter vivement auprès des patriotes influents, la permission de leur être utile en servant avec eux la cause de la patrie. Comme en 1830, ce fut à peine si on me répondit; et quand j'obtins cette faveur, elle ne fut jamais entière : car jamais on ne répondit à ce que je demandais ou du moins comme je le demandais.

Il arrivait cependant quelquefois que l'une ou l'autre de mes inspirations semblât tellement bonne qu'on n'osait pas la repousser uniquement comme venant de moi. On se bornait alors à m'exhorter à garder l'anonyme, afin que mes idées, ne paraissant plus miennes, pussent être suivies.

Ce que je rapporte ici est positif, et je ne le rapporte

que comme une singularité. Car je ne m'inquiète guère des préventions qui pèsent sur moi. De la pénible vocation de se dévouer aux autres, ce n'est pas là le côté le plus affligeant.

J'avais longtemps été réduit aux lettres du seul M. Bartels, et à quelques-unes fort rares de M. Jottrand. Mes deux amis voulaient chacun ce que je voulaïs moi-même, savoir, l'indépendance, la liberté avec toutes ses conséquences, et la grandeur de leur patrie, ainsi que le plus large bien-être possible des classes inférieures, joint au plus vaste développement de leurs facultés intellectuelles et morales. Cependant je ne parvins jamais à les mettre d'accord; et, des confidences qu'ils me faisaient parfois l'un et l'autre, il résultait, comme tout le monde a pu voir lors des publications juridiques du procès Bartels-Kats, que M. Bartels était et serait toujours aux yeux de M. Jottrand un bourgeois fanatique, et M. Jottrand aux yeux de M. Bartels un novateur brouillon.

A ces deux correspondants vint bientôt s'en joindre un autre, lorsque M. Ducpétiaux fut nommé président du comité exécutif de l'association nationale à Bruxelles. J'avais brigué l'honneur d'être l'agent de cette association à Paris, et demandé qu'elle m'envoyât au plus tôt un de ses membres pour *arrêter* le plan de ce qu'il y aurait à faire dans divers cas qu'il était facile de déterminer d'avance. Ce ne fut qu'avec peine que j'obtins le premier point, qui ne mena d'ailleurs à rien du tout; pour le second, on me promit toujours, mais

jamais on ne tint parole; et quant au troisième, il est probable que ces messieurs ne se doutaient pas le moins du monde qu'un *plan* fût possible, fût nécessaire et indispensable, et lorsque j'en conçus un moi-même que je leur communiquai, ils le firent échouer, parce que 1° ils n'osèrent pas y adhérer; 2° ils n'avaient pas pensé à former une caisse pour réaliser la moindre des choses, même pour soutenir les frais de correspondance par émissaires ou autrement, bien loin de pouvoir faire face aux premières dépenses de toute entreprise un peu sérieuse et réelle.

Je le répète : je me trouvais de nouveau dans l'embarrassante position de 1830, avec cette seule différence que j'avais affaire cette fois-ci aux patriotes qui, après avoir traversé avec moi une révolution avortée, me paraissaient en bon train d'en empêcher une autre d'éclore. Il me fallait toute la religion du devoir pour persévérer.

J'avais vu qu'un représentant, M. d'Hoffschmidt, avait assisté à la réunion où s'était constituée l'association nationale. Je lui écrivis directement, et pour ne pas trop l'effaroucher à l'aspect de ma signature, je commençai par une profession de foi conçue à peu près en ces termes : Il ne s'agit pas de liberté dans la crise présente, mais seulement d'indépendance; tout bon citoyen doit donc, quelles que soient d'ailleurs ses opinions, se grouper autour du pouvoir, également quel qu'il soit, et le soutenir, *pourvu* qu'il satisfasse à sa mission suprême, celle d'être franchement national.

d'exprimer le vœu populaire, et d'être prêt à se dévouer avec le peuple à la défense de la patrie attaquée, de la révolution menacée, de l'honneur compromis, de la liberté en péril. Car le pouvoir organisé a, dans les moments difficiles, une grande supériorité sur une organisation même plus parfaite, mais à créer, à agencer, à faire fonctionner. Après la victoire, ajoutai-je, c'est-à-dire la Belgique sauve, et bien entendu une Belgique *intacte*, forte, conservant toutes les conditions de développement moral et matériel, en un mot une Belgique viable, chacun de nous reprendra ses théories, et par la discussion libre et bienveillante, cherchera à les faire triompher des théories contraires, afin de réformer la majorité, qui elle-même réforme les institutions politiques (36).

Cette lettre porta juste. Montrée partout, elle finit par faire soupçonner que je pouvais bien, en dernière analyse, ne pas être un fou, monomane du pouvoir à terme, un révolutionnaire par essence, un homme préférant toujours le mal à faire au bien déjà fait. Aussi M. d'Hoffschmidt me répondit-il favorablement. Peu après, il arriva à Paris avec pleins pouvoirs de l'association nationale; il était aussi porteur d'une lettre de M. Bartels pour moi.

J'appris ces circonstances par une autre lettre que, trois jours après, M. Bartels m'écrivit par la poste. Je supposai alors que les bonnes dispositions de M. d'Hoffschmidt à mon égard et la profession de foi que je lui avais adressée n'avaient pu vaincre les pré-

ventions des envoyés du Limbourg et du Luxembourg avec lesquels M. d'Hoffschmidt était logé, et qu'au contraire ces messieurs avaient probablement réussi à détourner leur collègue de prostituer sa dignité parlementaire à des menées, selon eux, démagogiques. Comme cependant j'étais pressé d'avoir mes lettres de Bruxelles, je les lui demandai par quelques lignes, et, le même soir, ce fut M. d'Hoffschmidt qui me les remit.

J'aurais voulu réunir les trois représentants à dîner chez moi, afin de parler à fond des affaires de notre malheureux pays, auxquelles le séjour de ces messieurs au centre de la *fashion* politique française, n'avait pas fait faire un pas. M. d'Hoffschmidt seul se rendit à mon invitation ; les deux autres dînaient... chez l'ambassadeur de Léopold, M. le comte Lehon !

## CHAPITRE XLIV.

Encore M. le comte de Mérode. — Projet d'un banquet franco-belge. — Je somme le gouvernement belge de donner des gages de sa sincérité. — Ma défiance de Léopold. — M. Mauguin. — Calomnies belges.

M. le comte Félix de Mérode était, lui aussi, à Paris, chargé d'une mission du roi Léopold, comme les représentants l'étaient d'une mission du peuple. Je conçus l'idée de faire donner à ceux-ci un banquet fraternel par les Français et les Belges dévoués à la cause populaire. Mon but était d'établir des rapports entre les hommes des deux pays, connus par des sympathies généreuses ou du moins forcés par leur position à manifester ces sympathies. J'y voyais une espèce

6.

de lien national, et en même temps une menace faite aux puissances, que la France ne laisserait pas périr la Belgique à ses portes, comme elle avait fait de la Pologne qu'elle avait cru trop hors du rayon soumis à son influence pour y prendre un intérêt actif et efficace. Malheureusement j'en parlai à quelques députés français de l'extrême gauche, qui, ayant consenti à en faire leur affaire, manquèrent de faire échouer la mienne.

Fidèles au programme que je leur avais tracé, celui de faire une démonstration d'autant plus puissante qu'elle se composerait d'éléments plus modérés, ils recrutèrent nombre de souscripteurs parmi le centre gauche. Cela eût été au mieux, si les nouveaux invitants n'avaient pas, à leur tour, formulé leurs conditions, qui étaient d'inviter aussi M. de Mérode. Je me contentai de faire sentir l'inconséquence qu'il y avait à placer sur une même ligne le plénipotentiaire de la cour qui trafiquait de deux provinces malgré elles, et les mandataires envoyés par les citoyens de ces provinces sacrifiées; les Belges que la conférence livrait au roi Guillaume, et le ministre belge qui, sept ans auparavant, les avait abandonnés à la merci de cette conférence et de son protégé. Hé bien! personne ne me crut animé d'un zèle désintéressé pour les principes, d'un véritable amour pour mes concitoyens et ma patrie. On me soupçonna de haine personnelle contre mon ancien collègue du gouvernement provisoire. Les bonnes gens! Ils ne se

doutaient même pas de tout l'honneur qu'ils faisaient à M. de Mérode en le plaçant à mon niveau. Aussi firent-ils ce qui dépendait d'eux pour que je ne me retirasse pas du banquet.

J'en avais annoncé la résolution formelle, et je l'aurais tenue si une gaucherie commise par un des commissaires de la fête ne fût venue tirer tout le monde d'embarras. Cet homme *franc*, croyant pouvoir énoncer ouvertement l'idée qui domine tous ses compatriotes, les sollicita à prendre part à la fête, en faisant distribuer une espèce de circulaire qui, quoique rédigée en d'autres termes, présentait néanmoins le sens suivant : « Nous avons déjà exploité les Belges une fois; nous espérons les exploiter de nouveau sous peu. En attendant, pour les disposer le mieux possible à cet ordre de choses dont ils feront tous les frais plus tard, je vous invite à contribuer aujourd'hui avec nous, à leur prouver l'intérêt que nous mettons à tirer bientôt d'eux un parti facile et lucratif, etc. » Cette circulaire était signée par un des rédacteurs du *National*, qui vraisemblablement ne l'avait pas lue. Elle tomba entre les mains de M. de Mérode, ou du moins elle vint à sa connaissance; et il fut trop heureux de pouvoir motiver sur le prétexte qu'elle lui fournit tout naturellement, l'impossibilité où il se serait trouvé dans tous les cas de permettre qu'on lui fît même la proposition d'assister à une manifestation extra-légale et presque insurrectionnelle.

Pendant que cela se passait, je ne cessais de publier

journellement mes idées, au moins dans un des journaux de Paris, que copiaient ensuite les feuilles de Belgique, ou dans deux ou trois de celles-ci simultanément. Mon thème principal était la nécessité pour le gouvernement de donner des gages au peuple, s'il voulait que celui-ci le crût sincère et par conséquent ne troublât pas l'ordre établi, chose si importante pour le triomphe de notre nationalité. Ces gages je les faisais consister dans l'acte au moyen duquel Léopold se serait définitivement compromis aux yeux de l'Europe des rois, par quelque chose de plus concluant que des mots, plus vagues encore que sonores. Je demandais qu'il chassât d'autour de lui les hommes odieux à la nation et vendus à l'étranger, les sommités financières de la banque hollandaise, les sommités militaires, organisatrices de la débandade de 1831, et les sommités diplomatiques, toujours prêtes à céder ce qui n'intéresse que le pays, pourvu qu'ils conservent ce qui les intéresse, eux; et pour ne pas faire la liste trop longue, ce qui serait arrivé si j'avais voulu signaler *tous* les personnages à éliminer, je ne nommais que les Goblet, les Van de Weyer, les Lehon, les de Muelenaere.

Et je pressais, je pressais, je pressais. Car la Belgique ne pouvait pas éternellement faire de vains efforts sans but arrêté, pour succomber enfin sous l'épuisement, conséquence inévitable de l'inutilité de ces efforts mêmes : il fallait qu'on lui reconnût le droit d'être la maîtresse chez elle, ou elle devait aller con-

quérir ce droit partout où elle trouverait des auxiliaires, c'est-à-dire des peuples amis de la liberté civile et religieuse.

Je n'avais pas la moindre confiance dans le roi Léopold, et je voulais le déclarer hautement dans *le Commerce*. Voici ce qui m'en empêcha : M. Mauguin avait été circonvenu. On lui avait donné les assurances les plus formelles de la sincérité du gouvernement belge ; on ne pouvait pas encore, *disait-on*, lui fournir les preuves matérielles de ce qu'on avançait, mais on le pourrait sous peu de jours, et il serait dans tous les cas le premier à qui on les communiquerait. Léopold, à croire ses confidents, avait joué, non son peuple, mais la diplomatie et les rois ; il avait laissé la France intervenir sur la question de la dette, et lorsqu'au moyen des modifications obtenues au traité des vingt-quatre articles sous ce rapport, Louis-Philippe croyait avoir aplani toutes les difficultés, le chef du gouvernement belge avait déclaré sa ferme résolution de ne céder en rien sur la question territoriale. M. Mauguin ne pouvait pas me permettre de me jeter en travers de dispositions aussi désintéressées de la part d'un roi si populaire.

Je n'étais aucunement convaincu, d'autant plus que je me doutais bien de quelle source venaient les espérances dont on avait bercé l'honorable député français. Je ne soupçonnais pas, il est vrai, M. de Montalembert d'avoir voulu tromper au profit de Léopold ; mais je le regardais comme trompé lui-même par son

beau-père, M. de Mérode, dont le rôle était, je ne dis pas positivement de trahir les Belges, mais du moins d'empêcher par des subtilités courtisanesques de toute espèce, qu'on ne pensât que Léopold les trahissait. Depuis lors, M. Mauguin m'a rendu complétement justice et reconnu que j'avais eu raison à moi seul contre eux tous.

Au reste, en cette occasion comme en mille autres, mes compatriotes ne surent ou ne voulurent pas me comprendre. Lorsque j'avais excité à la défiance du gouvernement, qui pouvait sauver, mais aussi qui pouvait perdre la Belgique, on m'avait accusé de vouloir renverser Léopold pour me substituer à lui. Lorsque, plus tard, je louai hypothétiquement Léopold afin qu'il se rendît digne de louange, on ne vit en moi qu'un candidat flagorneur, voulant faire sa paix avec le pouvoir en l'aidant à amuser le peuple pour, après que la toile serait tombée, être admis au partage de la recette. En vérité, j'avais eu plusieurs fois l'occasion de faire, comme on dit, un peu de fortune d'une manière moins rampante et moins vile; et quant à la position exceptionnelle sur laquelle on m'imputait de jeter les yeux, on oubliait que je m'étais toujours placé beaucoup trop bas et trop haut pour ne faire même que l'entrevoir.

---

## CHAPITRE XLV.

La Belgique fléchit. — Proposition de Mérode. — Fédération franco-belge. — Nomination d'un général en chef. — Banquet des députés. — Le lion de Waterloo. — Le National.

Je commençais à m'épouvanter sérieusement de la situation. La Belgique elle-même me semblait fléchir sous ce qu'elle se représentait déjà comme une nécessité. Je craignais que les vanteries de mes amis et les miennes, qui n'avaient eu pour objet que de faire sentir aux Chambres et au peuple tout à la fois l'insigne lâcheté qu'il y aurait à céder devant des menaces, et la gloire facile qu'il y avait à recueillir en ne faisant que ce qu'il fallait pour que l'Europe crût à la possi-

bilité d'une résistance effective; je craignais, dis-je, que ces vanteries ne finissent par faire paraître plus honteux encore et surtout plus ridicule le triste dénouement que la diplomatie étrangère et la cour *indigène* réservaient au drame belge. Je me résolus alors à tenter une fédération entre la Belgique et la France. Ce projet, me disais-je, flattera les Français, qui croiront y voir un acheminement vers une réunion plus intime; il n'effraiera pas les Belges auxquels il laisse leur nationalité et leur souveraineté, leur constitution et leurs lois.

Une proposition qu'avait faite en Belgique M. de Mérode, celle de confier la garde de nos forteresses du midi aux troupes françaises, fut mon texte. Cette proposition avait vivement choqué les Belges comme menaçant leur indépendance; elle avait été violemment attaquée par les orangistes comme détruisant tout espoir de retour pour les Nassau, par la soumission du pays aux Bourbons. Je commençai par protester de mon attachement à la nationalité et de mon éloignement pour la domination des Français. Je démontrai l'absurdité de la proposition *de Mérode*, puisque nos forteresses n'avaient rien à craindre de la nation française dont la sympathie nous était acquise, et que nous avions au contraire tout à craindre du gouvernement français dont le mauvais vouloir nous était prouvé : nous n'avions donc pas besoin que des soldats français nous défendissent contre la France; et nous abandonner aux soldats de Louis-Philippe, c'eût été nous livrer

à l'ennemi le plus acharné de notre révolution.

Cependant nous n'étions pas assez forts pour combattre seuls l'Europe conjurée contre nous. Pour la vaincre, il nous fallait nous jeter aux bras de la France. « Plus de barrières, dis-je aux Français, plus de barrières entre nous, plus de douanes! Unité politique désormais, comme jusqu'ici il y a eu unité morale, unité d'intérêts et de but! Nous vivrons sous les lois que nous avons faites, *et que nous continuerons de faire*, parce que nous les croyons les meilleures pour nous : vous les adopterez si vous le jugez convenable, ou vous garderez les vôtres. Mais tout citoyen belge deviendra citoyen français par le seul fait du transfert de son domicile en France, et tout citoyen français jouira des mêmes droits en Belgique. La France et la Belgique seront comme deux cantons de Suisse, comme deux états de l'union américaine. Les deux nationalités existeront toujours pour rivaliser de zèle dans leur amour pour la liberté et la justice : mais il n'y aura plus qu'un seul peuple, défendant *contre tous* les mêmes droits et une existence *indivisible*. »

Je posai en fait que, si le peuple français le voulait ainsi, le ministère français n'oserait pas, *ne pourrait pas* l'empêcher, et que la diplomatie européenne devrait s'y résigner.

Les patriotes belges repoussèrent mon projet comme trop favorable à la France, les patriotes français comme trop favorable à la Belgique. Plus avisées, les puissances étrangères le jugèrent bien. Elles avaient

méprisé la proposition *de Mérode*, laquelle, impossible, n'avait rien de dangereux : mes idées, très-praticables, furent prises en sérieuse considération par tous les diplomates réunis *ad hoc* à Paris; l'Autriche déclara que leur réalisation serait un cas de guerre européenne, et Louis-Philippe, fort des menaces de ses amis, les ennemis de la France, ne redouta plus une fédération qui lui paraissait aussi hostile aux intérêts de sa dynastie et de celle de Léopold qu'elle eût été avantageuse pour les deux nations.

Je n'abandonnai pas mon plan. Plus tard, comme on le verra bientôt, je cherchai à l'appliquer avec d'autres éléments et peut-être de plus grandes chances de succès.

Pour le présent, j'y revins dans un second article, où je démontrai que la Belgique ne pouvait se fédérer qu'avec la France ou la Hollande, qui lui faisait les plus belles offres quant à la conservation intégrale de son territoire et à sa prospérité matérielle future; j'ajoutai que, néanmoins, elle préférerait pour ce pacte, et à conditions égales, la France à la Hollande, à cause de l'identité des principes, comme au contraire elle aimerait mieux être conquise par la Hollande que par la France, contre laquelle elle n'aurait aucun espoir de se révolter un jour *heureusement*. Je prouvai en outre que cette fédération était une nécessité pour la Belgique sous le rapport de l'indépendance, et qu'elle serait un bien pour la France sous le rapport de la liberté. Je la fis valoir enfin comme le premier chaînon

de l'humanitaire *alliance des peuples*. En effet, si mes idées avaient été adoptées, à la France et à la Belgique se seraient bientôt jointes les provinces du Rhin dégagées des serres de la Prusse, la Savoie délivrée de la Sardaigne, peut-être la Hollande elle-même, de longue main prédisposée à l'émancipation par ses oppositions républicaine et catholique, et l'Italie arrachée à l'Autriche, et l'Espagne soustraite à son délétère *juste-milieu*.

Mais je l'ai déjà fait remarquer : la Belgique qui, dans la réalité, ne pouvait plus rien parce qu'elle n'avait plus la force de rien vouloir, refusait de poser les conditions au prix desquelles elle obtiendrait la force nécessaire pour vouloir et pouvoir; et la France qui croyait encore tout pouvoir quoique depuis 1830 elle ne prît plus la peine de vouloir quoi que ce fût, souriait de pitié de ce que la Belgique ne se croyait pas *forcée* de se donner *spontanément* à elle sans conditions ni restriction.

Nous étions à la mi-janvier. C'était devenu pour moi un devoir impérieux de prémunir les Belges contre la trahison désormais flagrante de leur gouvernement. Je consacrai un article à la revue des principaux actes du pouvoir depuis la durée de la crise. Il y avait constamment un acte de demi-*courage* et de quasi-*persévérance* destiné à éblouir les simples et à entraîner les crédules, à côté d'un acte de lâcheté patente, de duplicité manifeste. Et avec ce bagage diplomatico-gouvernemental, le roi Léopold marchait à

pas prudents vers la catastrophe dont devaient sortir, pour lui un petit trône avili mais cependant encore productif, pour le peuple belge la honte et la ruine sans compensation. Un seul acte, mais clair, concluant, susceptible d'une seule interprétation, celle de la résolution inébranlable de défendre la Belgique *entière* et de maintenir sa révolution triomphante, aurait pu rendre à Léopold la confiance qu'il avait depuis longtemps mérité de perdre et qu'il avait enfin perdue; cet acte, outre les autres préparatifs plus qu'apparents pour une guerre non simulée, était la nomination d'un général en chef, jouissant d'une réputation incontestable de haute capacité militaire, en position pour tout oser, tout faire, ne reculer devant personne ni rien, et aller jusqu'au bout. Le gouvernement belge alors serait au-dessus du soupçon, et son chef, en cas de malheur, à l'abri du terrible reproche d'avoir préparé et organisé la défaite.

Cet article servit à appuyer les démarches que, de concert avec quelques amis, j'avais faites à Paris même pour procurer un général habile ou plutôt un sauveur à mon pays menacé et peut-être à l'Europe en travail d'une réformation radicale. J'en avais parlé à M. d'Hoffschmidt, le seul des trois représentants belges qui comprit un peu sa mission. Mais j'avais senti d'instinct que son entremise en cette affaire serait inutile. En effet, il s'adressa, à son retour, au ministère qui, chargé de haut lieu de consommer notre perte, repoussa vivement le seul moyen qui pût la rendre impossible. Je jetai les yeux ailleurs.

Mais avant de parler des événements qui suivirent, il faut dire un mot du banquet qui précéda le départ de nos représentants.

J'y assistai comme co-invité des trois envoyés belges, et ma présence eut quelque valeur parce que j'y étais l'expression de la démocratie extra-parlementaire, comme M. d'Hoffschmidt exprimait la bourgeoisie de l'association nationale, M. Metz le parlage représentatif et M. le comte d'Ansembourg l'aristocratie territoriale révolutionnée. Tout se passa avec un ordre et un calme édifiants. Un seul toast fut porté par M. Arago; il avait été convenu d'avance : pesé et contre-pesé, amendé, mutilé et amplifié, il était bien vague, bien emphatique et bien froid. M. d'Ansembourg y répondit sur le même ton, dans le même sens et de la même manière. Mais peu importaient ces détails. Il nous suffisait de l'effet produit sur les gouvernements français et belge, sur la Belgique et sur la France; et cet effet était immense.

Nos représentants partis, je formulai pour la dernière fois les conditions que nous mettions à notre confiance dans le pouvoir établi. « Avec le gouvernement, s'il est possible; malgré le gouvernement, contre le gouvernement même, s'il le faut. » Telles furent mes paroles dans un article du 19 janvier. Et je témoignai que nous désirions sincèrement que le gouvernement se mît à la tête du mouvement national, parce que nous ne nous serions vus qu'à regret *obligés* de troubler momentanément l'ordre existant, de la

conservation duquel dépendait peut-être l'existence de la Belgique, mais qu'il fallait oser sacrifier à cette même existence remise en question.

Afin de cimenter l'alliance de la France avec la Belgique, je voulais faire disparaître un des obstacles qui s'élevaient entre les deux peuples et les empêchaient de se serrer cordialement la main. Je veux parler du *Lion de Waterloo.* J'avais déjà insinué à plusieurs reprises que c'était là un monument national si on le voulait absolument, mais assurément anti-social. Jé le répétai dans un article particulier dirigé spécialement contre le patriotisme exclusif, cet égoïsme à l'usage des nations, et dont le despotisme gouvernemental abuse si adroitement pour diviser les peuples et perpétuer entre eux les antipathies et les haines. « Pourquoi, disais-je, un pont de Londres est-il une injure pour les Français? un pont de Paris, un affront pour les Allemands? La place Vendôme ne pouvait-elle s'embellir que de la honte de peuples dont le courage n'en est pas moins honorable pour avoir été quelquefois malheureux ?

« Les peuples doivent s'unir pour combattre de front le despotisme. Que le Lion de Waterloo soit le premier sacrifié sur l'autel de la fraternité humaine. » Je proposai de le remplacer par un monument expiatoire, consacré par ces mots : *A l'humanité, la France et la Belgique libres!*

A propos de cet article qui parut au *Commerce,* je dois dire ici que je l'avais présenté auparavant au *Na-*

*tional.* Il me fut renvoyé par le rédacteur en chef, « parce qu'il contenait des *reproches à la nation française* sur lesquels il ne pouvait passer condamnation. »

Des reproches à la nation française, grand Dieu! où M. Bastide les avait-il vus? Des accusations contre le despotisme exercé, n'importe aux dépens et au profit de qui que ce soit, par l'empereur lui-même et prétenduement à la gloire et au plus grand avantage de la France dont alors nous faisions partie, soit : ces accusations-là, je les avoue, et les crois fondées. Mais le peuple français!..... Je voulais, non pas accuser une nation quelconque, et la nation française moins que toute autre, mais les venger toutes en renversant les monuments de discorde sur lesquels la tyrannie a assis son trône. Il me paraît qu'il n'est pas possible d'interpréter le refus du *National* autrement que par la conviction où sont la plupart des Français sans distinction d'opinions politiques, que la *grande nation* peut insulter impunément toutes les autres, et qu'aucune nation ne peut l'offenser sans crime. Ces idées sont diamétralement opposées aux miennes sur le droit commun aux peuples comme aux individus, tous égaux en principe, forts ou faibles, grands ou petits, avancés ou retardés en civilisation. Car le droit est un; tous ceux qui le possèdent en jouissent au même titre : il y aura toujours inégalité réelle entre eux; mais il ne saurait y avoir pour eux qu'égalité morale en vertu de leur essence, et que des droits égaux qui en sont l'immuable résultat.

## CHAPITRE XLVI.

Seconde lettre à Léopold. — J'écris au comité central. — Conseils à la minorité de la représentation belge. — Démocratie catholique. — Le nonce.

A la fin de janvier, je publiai à Paris, et envoyai à tous les membres de la représentation nationale à Bruxelles, tant du sénat que de l'autre chambre, et à tous les patriotes dont je pus me procurer le nom, une *Lettre à Léopold*, destinée principalement à lui rappeler ma lettre de sept ans auparavant sur le même péril où se trouvait alors la Belgique. Celle-ci avait été arrachée aux maux qui allaient dès cette époque fondre sur elle, par l'obstination du roi Guillaume,

non par la fermeté de son remplaçant. Loin de là, Léopold avait abandonné la Belgique, avait cédé à tout au nom de la Belgique, avait livré la Belgique à discrétion aux volontés, à l'arbitraire des puissances, ses mortelles ennemies. Pouvait-on raisonnablement conclure de là qu'il résisterait cette fois à tous les efforts des rois, ses protecteurs à lui et ses commettants, par la grâce desquels il était monté sur le trône, et dont le système anti-populaire lui était imposé comme condition *sine quâ non* de leur monarchique soutien ?

Je repassai en revue tous les motifs de position que Léopold avait de demeurer dans la ligue des rois contre la ligue des peuples, et je déclarai que s'il se conformait à ces motifs, pourvu que ce fût ouvertement et surtout promptement, personne ne lui en ferait des reproches. Car enfin les Belges, en le chargeant de leurs intérêts, avaient bien pu prétendre qu'il se montrât droit et franc envers eux, mais non exiger qu'il fût ce que la nature ne l'avait peut-être pas fait, c'est-à-dire désintéressé, généreux, dévoué, homme et citoyen avant d'être prince et roi. Mais, encore une fois, je le sollicitai de prendre un parti et d'en instruire la Belgique et l'Europe. Car, une fois que les Belges sauraient de la bouche du chef de l'état lui-même que celui-ci désertait leur cause, ils s'organiseraient sans lui pour la défense nationale, et les puissances déçues dans l'espoir qu'elles nourrissaient, savoir, de faire coopérer Léopold avec elles à l'avi-

lissement et à la ruine des Belges, se verraient contraintes à attaquer ceux-ci de vive force ou à renoncer à leurs projets.

Après une courte récapitulation des raisons que les Belges avaient de refuser le moindre appui à leur gouvernement qui, évidemment, creusait sous leurs pas un abîme sans fond, je finis par conjurer Léopold de s'expliquer sans détour ni réticence. « Agissez, lui dis-je, en roi sincère et loyal, et laissez les Belges agir sans obstacle en peuple dévoué. »

Au moment où j'adressai cette lettre au roi, et avant de la publier, j'en écrivis une au comité central auquel je laissai pleine liberté de la communiquer à qui il voudrait et même de la faire insérer dans les journaux. J'y disais clairement mon avis : Les cinq puissances conspirent contre les révolutions de juillet et de septembre; lorsque celle-ci aura succombé, quatre d'entre elles effaceront jusqu'aux traces de son aînée. Le gouvernement de France a pris sur lui de tuer la Belgique : le gouvernement de Belgique s'est engagé à aplanir les voies à celui de France, et à l'avertir quand il pourra, d'accord avec l'Angleterre et le Nord, frapper le grand coup. Êtes-vous assez forts pour déjouer cette trame? hâtez-vous. Ne l'êtes-vous pas? soumettez-vous de bonne grâce (37).

Quinze jours après la publication de la *Lettre à Léopold*, je ne mis plus en doute l'astuce, la perfidie même du gouvernement; et prévoyant le vote des vingt-quatre articles par la majorité de la représenta-

tion nationale, je proposai à la minorité, qui serait en tout état de cause imposante par son nombre et toute-puissante par sa force morale, appuyée sur l'opinion de la nation tout entière, de protester séance tenante, de donner en masse sa démission, et de se retirer processionnellement en annonçant hautement au peuple les motifs de cette retraite. M. Gendebien seul suivit mon conseil (38). Dès lors l'effet qu'il devait produire fut entièrement manqué. Le pays n'en retira rien. Il y perdit même un des plus ardents défenseurs de ses droits. M. Gendebien y gagna quelques jours de popularité.

Presque au même moment, je signalai à la France la *nationalité* et la *démocratie* du clergé belge, qui est ce qu'il devrait être partout, savoir, l'expression religieuse des intérêts moraux du peuple. L'église belge n'est pas *gouvernementale;* voilà pourquoi, légalement indépendante elle-même, elle est opposée à toute tentative qui a pour but de ravir l'indépendance au pays où elle exerce la souveraineté populaire. Une fois que l'église, devenue patriote parce qu'elle est libre, voit ainsi son existence et ses intérêts se confondre avec ceux de la nation, le pouvoir n'a plus que faire de se mêler d'en extirper les abus; elle se charge elle-même d'un soin qui partout ailleurs suscite tant d'embarras aux gouvernements et souvent leur devient une cause de dissolution et de chute. En Belgique, ce sont les prêtres éclairés qui protestent contre l'influence aristocratique des prélats de cour, et qui, pour la com-

battre, réclament aujourd'hui l'inamovibilité des curés, réclameront peut-être demain l'élection des curés par les fidèles, des évêques par les fidèles ou les curés; ce sont ceux-ci qui éclairent les fidèles sur les intrigues des jésuites et le fanatisme tracassier des missionnaires. En France, lorsque les libéraux ou le pouvoir agissent dans ce sens, on les accuse d'irréligion, de haine pour le culte, et leurs vues même les plus pures viennent échouer contre ce reproche, qui, dans aucun cas, ne saurait atteindre les catholiques eux-mêmes. D'ailleurs, en tout état de cause, les catholiques ont toujours le droit de se mêler de leurs affaires, et celles-ci ne regardent jamais le pouvoir comme pouvoir, ni les libéraux en tant que non-croyants.

A quelque temps de là, je crus devoir expliquer pourquoi, le clergé belge étant démocrate et patriote, le nonce du pape en Belgique y favorisait les projets du despotisme étranger et de la servilité monarchique intérieure. Les nonces sont les ambassadeurs tonsurés du maître absolu qui gouverne les États romains; nécessairement, c'est-à-dire non à cause de leur tonsure, mais malgré leur tonsure, ils parlent le même langage que les plénipotentiaires de Prusse, d'Autriche et de Russie. Le pape, lui, quoi qu'il puisse en advenir au principicule italien qui trône à Rome, sera toujours forcé par l'institution en vertu de laquelle il représente l'église, à soutenir, partout ailleurs que dans les États romains, la cause de l'église ou du peu-

ple, et celle de l'intelligence contre la force, du droit contre l'autorité brutale, de l'opprimé contre l'oppresseur.

Le pape, comme pape, sort du peuple et se range toujours de son côté; comme souverain de Rome, il partage les préjugés de ceux qui croient de leur intérêt de fouler le peuple, et il embrasse nécessairement leur cause.

## CHAPITRE XLVII.

Adresses aux Belges. — Comité belge à Paris. — Petite guerre dans le Luxembourg. — Défaut d'accord entre les patriotes et moi. — M. de Pontécoulant.

Ma correspondance avec le comité central de l'association avait été des plus actives ; mais elle n'avait rien produit, absolument rien pour la Belgique, si ce n'est quelque publicité donnée aux adresses des étudiants français aux étudiants belges et à la réponse de ces derniers, à une autre adresse des ouvriers français, à celle des Allemands, etc. De mesure, il n'en fut pris aucune, et à tout ce que je suggérai pour empêcher le gouvernement de nous paralyser, de nous neutraliser, de nous déborder complétement, il me fut répondu : *impossible*.

J'avais moi-même fondé à Paris un comité belge, ou du moins le comité directeur d'une association belge, destinée à faciliter plus tard les envois de secours d'argent et d'hommes à faire passer en Belgique. Mais les lois françaises contre les associations étaient un obstacle insurmontable à l'exécution entière de mon plan. Il fallut le restreindre de beaucoup, dans l'espoir que nous réussirions malgré cela à faire quelque effet sur l'opinion, par le compte rendu de nos séances et la publication des adhésions que nous étions sûrs d'obtenir de la part de tous les Belges habitant Paris. Nous fûmes encore arrêtés tout court; car la presse française n'osa même pas reproduire le procès-verbal de l'organisation de notre comité avec la signature de ses membres (39).

Cette impuissance m'aurait beaucoup affligé, si je n'eusse été convaincu que, même le pouvant pour ma part, je ne serais encore parvenu à rien faire d'efficace. Nous n'étions d'accord, mes amis et moi, sur aucun point. Toujours comme en 1830, un pied dans la légalité, tandis qu'ils avançaient l'autre vers l'insurrection, ils rêvaient je ne sais quelle défense du Limbourg et du Luxembourg, et dans ce but une levée de volontaires, malgré le gouvernement belge, que cependant ils auraient ingénuement laissé dans toute sa force avec les moyens de les pulvériser, eux, les volontaires, et le Luxembourg et le Limbourg, à la grande joie de la Hollande et aux applaudissements de la Prusse. Je voulais, moi, tout au contraire, com-

mencer par Bruxelles, d'où, l'ennemi domestique, l'ennemi le plus dangereux de notre indépendance et de notre avenir, une fois vaincu, la Belgique entière se serait portée dans les provinces menacées. Là, délivrée aussi de toute autre crainte, elle aurait fait appel à tous les peuples libres, donné la main d'un côté aux mécontents de Hollande, de l'autre aux catholiques de Prusse; et, appuyée sur l'immense majorité des Français, lasse d'un gouvernement anti-national qui se laisse traîner à la remorque par l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse, elle aurait donné à l'Europe le signal de l'imposante lutte entre l'humanité et quelques familles, lutte qui aura lieu tôt ou tard et décidera du sort du monde.

Si du moins j'avais eu pour moi dans cette circonstance, un seul ami sûr qui eût sincèrement mis ses efforts à faire réussir la même œuvre à laquelle je consacrais tous les miens, j'aurais conservé quelque moyen d'agir sur le peuple en dehors de l'association, comme l'association avait tenté, mais vainement, d'agir en dehors de la représentation nationale, et la représentation, avec aussi peu de succès, en dehors du gouvernement. Je n'espérais plus qu'en un seul patriote, mais j'espérais encore en lui; car ce patriote m'avait écrit positivement (décembre 1838) qu'il disposait du *Belge*, que le *Belge* disposait du peuple, et que, *si le roi fléchissait, tourner les masses contre Léopold serait l'affaire d'un article.* Hélas! lui aussi voulait la petite guerre dans le Limbourg et le Luxem-

bourg, contre Léopold, Guillaume et Frédéric. Et pour la faire il comptait sur des volontaires qui devaient s'armer à Paris, et emporter de Paris des munitions et des moyens d'existence pour plus d'un mois, après s'être donné, toujours à Paris, des chefs, plutôt politiques que militaires, mais voulant l'indépendance de la Belgique avant tout et exclusivement. A Paris, je l'avais répété jusqu'à l'ennui, l'on ne trouvait que des hommes sans argent, sans équipement et sans armes; des chefs entreprenants et rien de plus; des jeunes gens pour qui la guerre à faire en Belgique n'était uniquement qu'un moyen d'imposer à la Belgique, qui n'en voulait pas, la république *une et indivisible*, au nom de laquelle la France aurait recommencé l'application de son système d'engloutissement par jeter, comme on dit, le grappin sur les provinces belges.

Il est vrai que, dans l'embarras où l'on savait bien que je me trouvais relativement à la question d'hommes, d'hommes, bien entendu, comme on les désirait, le patriote dont je parle m'avait indiqué, m'avait envoyé même *M. de Pontécoulant*, se qualifiant de chef de volontaires au service de Léopold, et avec lequel j'étais prié de m'entendre sur un plan de résistance dans les provinces à céder. On m'a rapporté depuis, que M. de Mérode, pendant son séjour à Paris, avait eu des entretiens avec ce même M. de Pontécoulant, qui s'appuyait ainsi, tantôt sur le gouvernement, tantôt sur l'insurrection, aujourd'hui sur le système de la paix

8.

à tout prix, au prix même du déshonneur, demain sur celui de la guerre éventuelle, c'est-à-dire de la guerre à faire, au cas que l'honneur national y serait intéressé. Mais, comme on l'a déjà vu plus haut, M. de Mérode avait sur le compte des personnages révolutionnaires de tout autres idées que moi. Me rappelant fort bien les plaintes qui s'étaient élevées, en 1830, dans les Flandres et surtout la Flandre zélandaise, contre M. de Pontécoulant, je ne jugeai pas à propos de rien combiner avec lui.

Je n'aurais jamais parlé de ces détails, si le malencontreux procès Bartels-Kats n'était venu en révéler une partie et ne m'avait par conséquent forcé à publier le reste. Rien de plus scabreux, rien de plus perfide que les demi-confidences, surtout quand elles sont faites par des ennemis ou à des ennemis; le vague et le mystère qui continuent à planer sur les soupçons qu'on a artificieusement éveillés, convertissent les circonstances les plus ordinaires en des combinaisons presque infernales de turpitude et de méchanceté. Je sais, je l'ai dit en commençant la rédaction de ces *souvenirs*, je sais me passer de l'estime de mes concitoyens, quelque honorable, quelque douce qu'elle soit à mes yeux; mais c'est un besoin pour moi que de la mériter et de montrer clairement à tous que je la mérite. Je n'ai pour cela qu'à exposer dans leur simplicité les faits que le gouvernement a présentés, lui, sous un jour plus ou moins faux et calomnieux.

## CHAPITRE XLVIII.

Importance de la défense de la Belgique. — Je communique mes idées à l'association nationale. — M. Gendebien se retire. — Mon plan. — Moyens d'exécution.

J'ai déjà mentionné mes démarches pour procurer à la Belgique un général en chef qui pût la defendre, elle, et sa révolution, et le droit populaire en vertu duquel toute nation ne dépend que d'elle-même, contre l'Europe monarchique conjurée pour étouffer ce droit sous la corruption et la violence. Je continuai ces démarches avec zèle et insistance, et les voyant repoussées par le gouvernement, je comptai, d'abord sur l'association nationale, puis sur l'opposition révolutionnaire en dehors d'elle, pour les faire réussir. Je

venais précisément d'arrêter les conditions éventuelles auxquelles une des plus hautes notabilités militaires de France prêterait ses talents, son épée et son nom à la Belgique débarrassée du seul obstacle qui s'opposait encore à ce qu'elle reprît l'attitude noble et énergique qu'elle avait en 1830, lorsque se présenta chez moi un de mes concitoyens, qui m'était recommandé par M. Bartels comme digne de la plus entière confiance. Les propositions que j'avais à faire agréer à Bruxelles n'étaient pas de nature à être transmises par lettres. Elles étaient d'une telle importance que je me serais décidé à aller les communiquer moi-même à mes amis s'ils ne m'avaient pas, en quelque sorte, défendu de faire ce voyage. Ils ne cessaient de m'écrire que je devais demeurer tranquille à Paris jusqu'à ce qu'ils m'appelleraient eux-mêmes, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'ils me diraient positivement que, loin de nuire à la cause belge comme j'eusse fait, disaient-ils, par une apparition inopportune, je ne pourrais plus par ma présence que la servir utilement et efficacement.

L'ami de M. Bartels, devenu par cela seul le mien, était rappelé à Bruxelles par des affaires étrangères à la politique. Il se chargea volontiers des instructions que je lui confiai pour soumettre à M. Bartels d'abord, et ensuite, sur son avis, aux membres du comité central qu'il désignerait, mes idées sur la possibilité de sauver la Belgique et sur les moyens d'exécution dont je pouvais disposer pour arriver aux fins que nous nous proposions, eux et moi (40).

Avant de dire ce qui advint de mes projets, il faut qu'on me permette quelques réflexions, nécessaires pour aider à comprendre l'ardeur que je mettais à faire adopter mes vues, et la tiédeur ou plutôt la défaveur avec laquelle elles étaient accueillies à Bruxelles. D'après mes correspondances avec cette ville, j'étais fondé à croire que le renversement du gouvernement de Léopold était chose facile et sûre. Mais ce renversement opéré, je sentais parfaitement que rien n'était fait. Ce n'était au contraire qu'à partir de là que commençaient, à mes yeux, les véritables dangers que la Belgique allait avoir à courir, la Belgique qui, s'insurgeant contre l'Europe du pouvoir tout entière, ne pouvait espérer de trouver des auxiliaires que chez les peuples cherchant, à son exemple, à se constituer pouvoir suprême eux-mêmes. Si j'avais pu me douter que l'insurrection projetée était impossible, parce que voulue mollement et sans ensemble, je ne me serais pas occupé du reste. Convaincu du contraire, je ne m'occupai que du reste. Et je crois encore aujourd'hui avoir bien fait.

Ce que je vais ajouter maintenant, je ne l'appris que beaucoup plus tard, c'est-à-dire lors du retour du voyageur qui avait bien voulu négocier à Bruxelles l'affaire que j'avais si heureusement traitée à Paris.

A M. Bartels seul, comme au confident de mes pensées les plus secrètes, et à M. Ducpétiaux qui résumait en lui le comité central de l'association, fut communiqué et lu le papier que j'avais confié au Belge en

question et les lettres de créance qui l'accompagnaient. Ces messieurs décidèrent que M. Gendebien serait appelé en tiers, parce qu'il représentait l'association tout à la fois et le parti libéral du mouvement représentatif : ce fut M. Ducpétiaux qui mit M. Gendebien au fait de la chose et qui l'engagea vivement à se réunir à M. Bartels et à lui, le soir même, chez M. Bartels, et pour entendre le rapport du voyageur et débattre à fond le contenu de ses dépêches. M. Gendebien ne jugea pas à propos de se rendre à cette invitation. M. Ducpétiaux, après l'avoir annoncé à son collègue de l'association et à mon négociateur, qui me communiqua la chose en des termes plus précis et beaucoup moins parlementaires, se contenta de m'écrire *que M. Gendebien s'était retiré dans sa tente.* M. Bartels, lui, était opposé à mon plan, parce que ce n'était pas le sien, savoir, les *guérillas* dans le Luxembourg ; parce que des Français que peut-être il supposait m'être dévoués, devaient contribuer à son exécution ; parce que le plan était de moi qu'il croyait, bien à tort, vouloir le faire tourner à mon profit, et non de qui il aurait désiré qu'il fût, la question personnelle l'emportant chez lui comme condition de réussite sur toute autre question ; parce que...... que sais-je, moi ? Mon voyageur exigea fort prudemment avant de quitter Bruxelles, que les papiers dont il avait été porteur fussent brûlés en sa présence ; ce qui eut lieu à l'instant.

Je m'appesantis sur ces faits, quelque insignifiants

qu'ils puissent paraître, à cause de l'importance qu'avait et qu'a encore à mes yeux la négociation que j'avais pour ma part menée à bonne fin, et à cause de ce que le voyageur me rapporta à son arrivée de Belgique. A peine se trouvait-il à Bruxelles que, préalablement à toute discussion, M. Bartels lui avait dit : « Quoi qu'il arrive, il faut que de Potter se mette bien dans la tête que ce n'est pas sur lui qu'on jettera les yeux. Nous avons ici un homme nécessaire, indispensable ; » et cet homme il le nomma. On le voit bien : les choses n'avaient guère marché depuis 1830. C'était aujourd'hui comme alors une misérable lutte de noms propres. J'étais vraiment honteux que le mien fût, même par d'autres, mêlé là dedans. Ce que je voulais, moi, c'était le succès et exclusivement le succès, avec quiconque on aurait jugé utile, sans en excepter l'homme indispensable, auquel du reste je n'avais pas grande foi, *les hommes* étant à mon avis toujours indispensables, mais jamais *un homme;* sans, dis-je, en excepter l'homme indispensable de M. Bartels, plus que tout autre instrument de la combinaison des choses.

Disons un mot de mon plan. Il se bornait à faire accepter d'avance par le pouvoir provisoire qui aurait remplacé le pouvoir suspendu ou déchu de Léopold, les conditions matérielles auxquelles j'avais contracté un projet d'engagement avec le futur général en chef des forces belges. Le gouvernement de Léopold avait offert à la conférence et à la Hollande 50 à 60 millions

pour qu'on lui octroyât par grâce la conservation des deux demi-provinces dites *cédées*. Je ne demandais, moi, pas le vingtième de cette somme pour que la Belgique gardât honorablement ces deux provinces, et en cas de guerre, ce qui était fort improbable, pour qu'elle fût en mesure de joindre fédéralement à ses provinces les provinces bataves échappées au sceptre de la maison de Nassau, et celles du Rhin délivrées de la domination prussienne.

Dans la nouvelle révolution que je prévoyais et qui n'eût été, après tout, que la suite de la révolution de 1830, l'autorité militaire devait, selon mes idées, jouer le rôle principal. L'autorité civile n'aurait eu en quelque sorte qu'à légaliser et à nationaliser les opérations de l'armée et les mesures prises par son chef. Il fallait pour cela, mais aussi il suffisait, que préalablement on fût parfaitement d'accord sur le principe et la marche à suivre. Or le programme arrêté était celui-ci : indépendance des deux pouvoirs, celui qui se chargerait de conserver l'ordre et d'administrer les intérêts à l'intérieur sans avoir de compte à rendre qu'au peuple seulement, devant laisser toute liberté au pouvoir qui acceptait l'obligation de faire respecter la nation à l'étranger, de la maintenir intacte et de la rendre forte. Cette tâche remplie, le gouvernement provisoire n'avait plus qu'à résigner son mandat, pour laisser au peuple liberté entière de reprendre ou non son ancien gouvernement, et jusqu'au chef de l'état, qui en avait couronné l'édifice.

Je ne m'étais aucunement opposé à ce dernier point. J'étais toujours, il est vrai, le même homme qui, en 1830, avait cru devoir exhorter le peuple belge à adopter le régime républicain et qui s'était déclaré républicain lui-même. Mais alors la Belgique était vierge; tout y était à créer et on pouvait à bon droit tout espérer d'elle. Maintenant, la majorité y avait fondé le gouvernement monarchique, auquel elle s'était accoutumée depuis huit ans et qui ne lui avait nui que par une partie de son personnel. Je croyais donc pouvoir, tout en demeurant républicain de principes, de cœur et surtout de conduite, ne me mêler en rien de ce qui, une fois la Belgique sauve et consolidée, aurait été décidé par mes concitoyens. J'étais d'ailleurs fort désillusionné sur l'application *immédiatement actuelle* de certaines théories, que peut-être le peuple ne repousse que parce que instinctivement il se sent lui-même au-dessous de la hauteur morale où il faudrait être parvenu pour les mettre en pratique, et parce qu'il voit autour de lui beaucoup *d'habiles*, qui n'ont d'autre art et d'autre moralité que de réussir à sacrifier tout le monde et tout à la satisfaction, tantôt de leurs passions effrénées, tantôt de leurs extravagants caprices.

Et quant aux moyens d'application stipulés d'avance, ils consistaient dans la mise à exécution des principes que nous aurions exposés à l'*Europe* dans des proclamations conçues à peu près ainsi : « La Belgique respectera l'indépendance de ses voisins. Mais elle

veut qu'ils respectent la sienne. Elle repoussera la force par la force si on l'attaque. Elle attaquera elle-même si, par des préparatifs hostiles, des armements extraordinaires ou des déclarations menaçantes, on continue à l'inquiéter et à la troubler, et si on ne se hâte de reconnaître en elle le droit dont jouissent tous les peuples constitués. Et alors, faible numériquement, elle aura recours à la force morale dont elle dispose : elle fera appel à la sympathie des peuples; elle les conviera tous à la liberté; et elle-même, à la tête de la propagande révolutionnaire, de l'humanitaire croisade contre quelques despotes, elle commencera le combat à outrance dont l'issue finale sera l'écroulement de tous les trônes sous la foudre populaire. »



## CHAPITRE XLIX.

Lettre à M. Cassiers. — Les 12.000 francs. — Le général Skrzynecki. — Maladie d'un de mes enfants.

---

Pendant que mon négociateur traitait l'affaire à Bruxelles, et avant, par conséquent, que je connusse l'insuccès de ses démarches autrement que par la lettre de M. Ducpétiaux qui m'annonçait la retraite de M. Gendebien et son propre découragement, ainsi que par les lettres de M. Bartels qui me présentait sans cesse sous un jour nouveau l'éloignement qu'il éprouvait pour les résolutions que j'avais proposées, je me décidai à tenter une autre voie. Il y avait à peu

près huit mois que, causant avec M. Bartels à Bruxelles, du parti catholique, si intéressé à ce que la Belgique de 1830 devînt puissante, et plus encore à ce qu'elle continuât à mériter de le devenir, et discutant l'espoir qu'on pouvait raisonnablement fonder sur ce parti, au défaut du parti libéral qui semblait se résigner à subir même le joug de l'étranger en haine de la prépondérance religieuse, mon ami me parla à diverses reprises d'un M. Cassiers, sénateur, homme fort riche, me dit-il, et fort zélé. Ce M. Cassiers lui avait assuré que, s'il ne manquait que de l'argent pour faire marcher et réussir la patriotique entreprise de défendre le territoire et de soustraire la Belgique au joug humiliant de la diplomatie, les catholiques fourniraient des millions.

Je me rappelai cette conversation et j'écrivis directement à M. Cassiers. Mais comme je ne le connaissais que très-imparfaitement ou même point du tout, car il y a, je crois, deux individus de ce nom, l'un desquels n'a laissé dans ma mémoire d'autre impression que celle de son épaisseur physique, j'envoyai la lettre ouverte à M. Bartels. Je disais au sénateur belge qu'une révolution en France était imminente; que, faite n'importe par quelles gens, et exploitée n'importe par quel parti, elle n'en tournerait pas moins au détriment de la Belgique qui serait conquise et perdue; que nous ne pouvions éviter ce malheur qu'en nous émancipant les premiers, afin de contraindre moralement après cela les provinces rhénanes et peut-être

même la France à venir à nous, et à respecter notre indépendance, tout en la consolidant par l'appui de la leur. « Je connais, ajoutai-je, *avec mes amis*, les moyens d'atteindre le but désiré; mais une chose nous manque, c'est de l'argent. » Et je demandai, non pas des millions, mais 12,000 francs, *pour entamer la besogne*.

M. Bartels, qui, avec MM. Ducpétiaux et Gendebien, était désigné par *les amis* dont je parlais, jugea à propos de ne pas remettre ma lettre : je l'ai déjà dit, les moyens en question ne lui plaisaient pas. Il me l'avoua ouvertement en me répondant que, si j'exigeais la remise de la lettre, il engagerait M. Cassiers à ne rien donner, si ce n'est pour les volontaires, c'est-à-dire pour l'expédition et rien que pour l'expédition dans le Luxembourg.

J'ai développé mes projets, tout autres que ceux de M. Bartels : l'argent qu'ils nécessitaient n'aurait été que promis, mais promis avec certitude et garantie, pour le cas où la révolution opérée mettrait en activité le chef militaire destiné à effrayer l'Europe des rois ou à la vaincre. Une seule somme devait être déboursée *tout de suite*, c'était celle des 12,000 francs mentionnés, et voici pourquoi :

Le généralissime qui aurait pris le commandement de l'armée belge ne serait arrivé que lorsque le terrain aurait été déblayé. Mais alors aussi les Hollandais, les Prussiens, la confédération germanique, et peut-être même la France du gouvernement, se seraient rués sur la Belgique. Il fallait donc que tout fût préparé

d'avance, afin que le généralissime pût, sur un plan déjà tracé, disposer de nos soldats et de leurs chefs, comme s'il les eût connus et commandés depuis longtemps. Or, cela ne pouvait être fait que par un officier supérieur, honoré de la confiance la plus illimitée et muni des pleins pouvoirs du chef suprême. Cet officier avait à se déplacer, à faire le voyage de Paris à Bruxelles, à parcourir la Belgique, principalement sur les frontières, à visiter les camps et les places fortes, et à faire à l'étranger un séjour de plusieurs semaines, non à ses frais, mais à ceux de la Belgique ; de même que les frais de courriers à expédier de Bruxelles à Paris et *vice versâ*, devaient être à charge, non de quelques Belges en particulier, mais de tous. Hé bien ! les 12,000 francs qui, dans tous les cas, n'eussent été qu'une avance, et M. Bartels le savait, n'avaient pas d'autre destination. J'aurais d'ailleurs, quoique je fusse, j'ose le croire, au-dessus de tout soupçon, j'aurais rendu un compte, scrupuleusement exact et justifié, de cette somme, d'abord à M. Cassiers, et en dernier ressort à mes concitoyens *.

* On a dit : Vous demandiez 12,000 francs ; que ne les donniez-vous ? — Si j'avais été, non à Paris, mais à Bruxelles, si j'avais connu les choses par moi-même, si mes propres yeux m'avaient convaincu qu'elles étaient effectivement comme on me les dépeignait, j'aurais certes donné cette somme. Car j'y aurais vu le salut de ma patrie, auquel dès lors il n'aurait plus fallu que ce *commencement d'efforts* pour sortir de l'abîme où elle s'enfonçait sans

Je pense que le gouvernement de Léopold serait fort embarrassé si on exigeait de lui la même franchise sur les négociations relatives au général Skrzynecki, et avant tout sur la question d'argent. Cela me mène naturellement à dire quelques mots de cette nomination sur laquelle on a porté des jugements si divers et pour la plupart si erronés. Voici quelle fut ma conduite à cette occasion. Croyant devoir agir comme si le gouvernement avait réellement voulu un général *pour tout de bon,* et comme si ce général était venu effectivement pour se battre, j'envoyai à l'association nationale belge et à plusieurs patriotes des articles biographiques et des notes historiques qui m'avaient été fournis par des Polonais distingués, sur la marche suivie par le général Skrzynecki dans la guerre de Pologne, et je fis prévenir le prince Czartoryski, ami du général son concitoyen, du peu de sincérité de Léopold dans la résistance qu'il voulait avoir l'air d'affecter en faveur de la Belgique du peuple,

retour. Mais il me restait des doutes; et à ceux qui étaient sur place, il n'y avait aucun lieu à douter : et quand même tout m'eût été prouvé, on ne voulait pas là bas, ce que moi je voulais ou du moins comme je le voulais. Un million *donné* par moi, supposé que j'en eusse à donner, eût été perdu inutilement; quelques milliers de francs *avancés* par *mes amis,* auraient produit tout ce qu'il était possible d'en attendre, puisqu'ils ne les auraient avancés qu'à bon escient, et que, les employant eux-mêmes, ils en auraient tiré tout le parti qu'il était permis d'en attendre.

contre la diplomatie qui la lui avait livrée pour la convertir tôt ou tard en monnaie d'échange, propre à égaliser des lots de rois. Ni prince Czartoryski, ni association nationale, ni patriotes, ne me donnèrent signe de vie.

Au reste, M. Cassiers, aux yeux duquel j'ai appris que j'étais le prototype de la démagogie, M. Cassiers a dit vrai lorsqu'il a repoussé devant le juge d'instruction la prévention qui pesait sur lui d'avoir été en quelque rapport avec moi. S'il s'était arrêté là, il n'y aurait pas de reproches à lui faire. Mais, d'avoir fait constater juridiquement une autre vérité matérielle, mais qui cependant, M. Cassiers le sait bien, n'est pas *toute la vérité*, savoir, qu'il avait prêté à M. Bartels DIX FLORINS, cela démontre un esprit tellement étroit et un cœur si financièrement placé, que je sais bon gré à M. Bartels, mais non pour les raisons qui l'ont fait agir, d'avoir gardé par-devers lui ma lettre que le sénateur *démophobe* n'aurait pas comprise ou qu'il n'aurait pas su apprécier.

En vérité, quand aujourd'hui je pense au chagrin profond que me causait à cette époque la maladie grave du plus jeune de mes enfants, menacé pendant trois mois de la perte complète de la vue, je m'étonne même du peu de suite que je réussis à mettre dans mes travaux politiques. Je reviens à mes publications.



## CHAPITRE L.

Troisième lettre à Léopold. — Arrestation de M. Bartels. — Saisie de mes papiers. — La police les livre à l'ambassade belge. — Délation de mon gouvernement contre moi en France. — Le roi gouverne et ne règne pas. — Sursaisie de mes papiers. — Ils sont publiés. — Cabinet noir.

Vers la mi-février, je fis paraître une autre *Épître à Léopold*. Elle pouvait se résumer dans ces mots qui s'y lisent en toutes lettres : *Allez-vous-en!* Allez-vous-en, plutôt que d'entraîner le peuple à se perdre et à vous perdre, plutôt que de signer sa honte et la vôtre. Allez-vous-en, du moins pour le temps qu'il nous faut à nous qui voulons sauver la Belgique et que vous empêchez de la sauver. Cette tâche remplie, le peuple

vous rappellera s'il y a lieu et s'il le juge convenable, ou il en appellera d'autres s'il le trouve nécessaire; et nous nous soumettrons sans mot dire à la décision du peuple, notre souverain à tous, à vous et à nous.

Huit jours après, mes trois *Lettres à Léopold* réunies furent publiées en une brochure que j'envoyai, comme j'avais fait des deux dernières, à tous les membres de la représentation nationale belge et à beaucoup de patriotes. Je sus plus tard que, sur cent cinquante exemplaires à peu près que j'avais affranchis à Paris, plus de la moitié avaient été refusés aux facteurs de la poste à Bruxelles, chargés de les porter à leurs adresses : tant était grande la peur de se compromettre en paraissant avoir avec moi même l'ombre d'une relation!

Dans une espèce de préface qui précédait mes Lettres, je pris à tâche de nommer chaque acte par son nom. L'acceptation des vingt-quatre articles en 1831 avait été une faiblesse ; en 1839, elle serait une lâcheté, et le gouvernement qui y porterait le peuple commettrait une infamie. Voulant l'acceptation et déclarant ouvertement de la vouloir, Léopold aurait fait preuve de franchise; jouant le *courage* et la *persévérance* afin d'imposer de guerre lasse la soumission et l'ignominie, il trahissait. Le succès pour les Belges eût été dans les mesures révolutionnaires, et il n'était que là : le gouvernement les a écartées coûte que coûte; il a voulu la déroute, et l'a assurée pour le cas même qu'il saura cependant bien éviter, celui d'une

guerre quelconque. Le sacrifice consommé, si Léopold a encore le triste courage de rester sur le trône, son règne ne sera plus qu'une lutte à mort entre le peuple et lui. Il ne sait donc pas comment finissent ces luttes-là !

M. Bartels dont, pas plus que personne, je n'avais jamais mis en doute le patriotisme, le courage, le désintéressement, la pureté de vues et les excellentes intentions, mais dont j'avais été à même en dernier lieu de contester, à part moi, la portée politique, M. Bartels venait de se faire mettre en prison pour une *proclamation à l'armée*, qu'on l'accusait d'avoir combinée avec M. Kats, le père des *meetings* belges. Si la révolution avait été faite, M. Bartels eût probablement pu disposer en quelque sorte de l'armée contre l'ennemi qu'il aurait signalé à son audace ; mais le gouvernement étant encore debout, il n'était pas présumable que cette armée, au premier appel, aurait désobéi à Léopold sur le trône pour obéir à un citoyen sans titre et sans autorité. Ce citoyen, je suis loin d'en disconvenir, avait parfaitement raison. Il ne faisait par sa proclamation que représenter aux Belges armés pour la défense de la patrie, que Léopold avait, comme eux, juré de maintenir son intégrité et son indépendance, et que, quand il leur commandait de souffrir patiemment qu'on mutilât cette patrie et qu'on la vouât au plus sanglant des affronts, leur devoir envers elle était de la servir malgré lui et même contre lui. Mais il s'agissait bien ici de raison et de droit : il ne

s'agissait que de force; et, M. Bartels ayant laissé la force à Léopold, il était fort naturel que, M. Bartels trouvant à redire à ce que Léopold usât des moyens qu'il avait à sa disposition, celui-ci le mit, pour quelque temps du moins, hors d'état d'être utile à ses concitoyens et à sa patrie, c'est-à-dire hors d'état d'ébranler le trône, sur les marches duquel les Belges et surtout leur révolution qui faisait toute leur force, devaient, les rois en avaient fait le serment, être immolés par les mains impures des prêtres de la diplomatie.

La saisie de quelques-unes de mes lettres chez M. Bartels occasionna (4 mars) une visite à mon domicile par la police française, qui me demanda tous les papiers se rapportant à un mouvement insurrectionnel en Belgique (41). Je dénonçai le même jour au public cet acte de complaisance du gouvernement de Louis-Philippe pour le gouvernement de son gendre. Les jours suivants, je démontrai que, par le temps qui court, une saisie est presque toujours une vexation inutile. Chez M. Bartels, par exemple, et chez moi, la police n'avait réussi à découvrir que ce que, depuis plusieurs mois, nous publiions dans les journaux de Belgique et de France; savoir: que le gouvernement belge trompait et perdait la nation; que celle-ci devait faire ses affaires elle-même en dépit de tous les mauvais vouloirs et de tous les obstacles; qu'elle avait le droit et le devoir d'exister, le droit et le devoir de se placer dans les conditions nécessaires pour proté-

ger son existence contre les ennemis de sa révolution et d'elle-même; que le gouvernement français *d'aujourd'hui* ne voulant pas la soustraire au morcellement de par la conférence qui la mènerait à la restauration hollandaise, c'était à la Belgique, tandis qu'il en était encore temps, à poser les bases de cette restauration qui la soustrairait à la conquête par le gouvernement français *de demain*.

Mes papiers passèrent immédiatement des mains de la police à celles de M. Lehon, plénipotentiaire belge à Paris. Cela ayant été nié depuis, je me dois à moi-même de motiver mon assertion dans laquelle je persiste. Le surlendemain de la saisie, M. le général Van der Meere vint me prévenir qu'on se préparait à me faire un procès sérieux. Un industriel avec lequel il était en relation d'affaires (M. Blanc) lui avait dit que, parmi mes papiers, se trouvait une lettre timbrée du midi et qui établissait des rapports entre moi et un club de patriotes à Metz. En effet, mon ami, M. David, de l'Institut, à qui j'avais parlé de la nécessité où peut-être je serais d'aller en Belgique par les départements de l'est, et qui voyageait alors dans le midi pour l'inauguration de sa statue de Riquet à Béziers, m'avait écrit de Montpellier pour me donner le nom et l'adresse de quelques amis de la liberté, qui pouvaient, par leur position, m'aider tout à la fois à franchir la frontière sans obstacle et à nourrir la sympathie du peuple français pour le peuple belge.

Cela ne prouvait encore que l'indiscrétion de la po-

lice. Venons à ses intrigues avec la légation de Belgique. Le même général Van der Meere, quelques jours après, reçut des espèces de reproches de la part d'un des employés de M. Lehon (un M. Derasse), sur ce que lui, au service de Léopold, entretenait une correspondance avec moi, ennemi de l'ordre des choses dont Léopold est la pierre angulaire. C'était encore vrai. M. Van der Meere avait été chargé par ses amis de Bruxelles de présenter à M. de Montalembert M. Levae, porteur de la médaille qui avait été votée en Belgique audit M. de Montalembert, pour son discours à la chambre des pairs en faveur de la nationalité belge. Il me demanda par un billet de deux lignes la permission de me mener M. Levae. Or, ce billet insignifiant d'un Belge à un Belge, concernant un autre Belge, n'avait pu éveiller la curiosité que de l'autorité belge et être remarqué qu'à l'ambassade de Belgique, d'autant plus que l'affaire n'avait eu aucune suite par mon refus de recevoir M. Levae.

J'avais accusé le gouvernement français de s'être mis au service de la police de Léopold. C'est peut-être là ce qui détermina les poursuites dirigées contre moi du chef d'un prétendu attentat contre la monarchie du 7 août. Afin de stimuler le gouvernement de Louis-Philippe dont la police de Bruxelles avait besoin pour se procurer mes papiers, elle avait envoyé à Paris une copie bien et duement légalisée de ma lettre au sénateur Cassiers, où se lisaient les mots suivants : « Dans un an, tout au plus deux, la France fera sa révolu-

tion. » Je fus interrogé uniquement sur cette phrase. Mais dès lors, la saisie faite chez moi eut l'air de n'avoir eu pour but que de découvrir si je n'entretenais pas des relations politiques qui tendissent à réaliser l'opinion si prophétiquement énoncée.

Je prévins M. le juge d'instruction de ce qui se passait en Belgique, où la copie de mes papiers saisis qui étaient entre ses mains, ou du moins des extraits de ces papiers, avaient servi de base aux interrogatoires subis par M. Bartels. M. le juge d'instruction ne put me répondre autre chose sinon que, depuis que les papiers étaient parvenus au parquet, ils n'avaient été communiqués à personne, ni en original, ni en copie. Néanmoins, comme le fait des interrogatoires de M. Bartels était authentique et qu'il fallait bien que la livraison des papiers eût été faite par quelqu'un, il ajouta que la police ne les avait remis à l'autorité judiciaire qu'*après vingt-quatre heures*. Il me demanda des renseignements sur un M. de Bavay, avocat-général belge. Comme je savais que, d'après les bruits publics, ce M. de Bavay avait dû se rendre à Paris pour négocier une communication *légale* de mes papiers, je répondis que je venais d'apprendre que le *personnage* chargé de cette mission était M. l'avocat-général d'Anethan, lequel je ne connaissais aucunement, mais qu'un Belge habitant Paris m'écrivait être un *fougueux orangiste*. Et je montrai le billet du Belge à M. le juge d'instruction.

Je me hâtai de prémunir M. Bartels contre une nou-

velle surprise. Je lui conseillai de refuser, comme il en avait le droit, de répondre sur toute pièce non écrite par lui ou légalement certifiée conforme par l'autorité judiciaire française et légalisée pour les signatures par l'autorité compétente belge. Ce fut un grand embarras. D'une part, il fallait pour la Belgique se procurer mes papiers à tout prix, afin de prouver au public qu'il n'y avait eu ni erreurs ni falsifications commises dans les copies dont on s'était servi : d'une autre part, la France crut devoir justifier sa saisie par un nouvel interrogatoire, cette fois sur les papiers enlevés exclusivement. Je n'eus pas de peine à établir que j'avais bien pu concevoir, manifester et communiquer à mes amis mon opinion très-défavorable à la marche du gouvernement français, mais que je ne m'étais pas mêlé activement des querelles de parti qui agitaient le pays où je recevais l'hospitalité : j'ajoutai même que, le faisant, j'eusse manqué aux engagements que j'avais contractés envers moi-même, d'observer attentivement, mais sans jamais y prendre la moindre part, le mouvement de décomposition qui travaille la France.

Quant au gouvernement belge, je ne cachai point mes projets et ceux de mes amis pour lui substituer, provisoirement du moins, un pouvoir qui eût la ferme intention et la force de défendre le pays et le peuple. Je me fis gloire même d'être demeuré conséquent avec mes principes d'avant 1830, Léopold, traître à la nation, n'ayant pas plus de droit que Guillaume, vio-

lateur de sa liberté, au *bill d'indemnité* qu'il réclamait au nom de je ne sais quel ordre fondé sur la volonté et les intérêts de l'étranger, la complicité de quelques intrigants de cour et l'appui fort hypothétique des baïonnettes.

J'attendais d'un jour à l'autre l'arrêt de *non-lieu* qui devait me faire rendre les papiers saisis à mon domicile. J'utilisai mes loisirs en lançant contre le ministère belge une accusation d'infamie pour la délation dont il n'avait pas craint de se salir en me faisant intenter, à moi Belge, un procès politique en France par le gouvernement français, auprès duquel il se faisait agent indicateur et pourvoyeur de cour d'assises.

J'envoyai aussi en Belgique un article qui avait été trouvé chez moi sur la fameuse question : *Le roi règne.* Je soutenais contre l'opposition française que le roi ne règne pas, si ce n'est là où il y a despotisme. La souveraineté du peuple partout ailleurs s'exerce par le règne de l'opinion publique qui dirige la société au moyen de l'enseignement et de la presse. Mais *le roi gouverne :* sinon il ne ferait rien et serait inutile. La conséquence que je tirais de ce raisonnement, c'est que, le roi *faisant*, il peut aussi *mal faire*, et que par conséquent il est responsable de ses actes devant le seul souverain véritable, l'opinion. L'inviolabilité royale est une fiction, c'est-à-dire un mensonge; et le mensonge est le père de la corruption. Aussi est-ce sur le mensonge que nos monarchies constitutionnelles

sont basées, et par la corruption qu'elles périront (42).

Je jugeais un article de cette teneur d'autant plus utile dans ma patrie, qu'il s'y rencontre par-ci par-là quelques traîneurs de l'ancien libéralisme, véritables voltigeurs de 1815, qui, toujours à deux genoux devant la majesté irresponsable de l'auguste personne du roi, s'acharnent sur de pauvres ministres, coupables la plupart du temps, je le sais fort bien et suis loin de vouloir les excuser, mais toujours moins coupables que le chef de l'état qui les conserve, et jamais coupables si ce n'est après lui, par et pour lui. Ces niais constitutionnels voudraient encore nous nourrir de la gélatine qu'ils s'efforcent d'extraire de l'os de la *responsabilité ministérielle*, si proprement rongé pendant quinze ans. Ils ne comprennent pas que cette responsabilité qu'ils possèdent en principe, il leur faudra des années pour l'obtenir sanctionnée par une loi; et que quand ils la tiendront, jamais elle ne sera appliquée, parce que le peuple est trop sensé et trop juste pour punir les valets du mal que lui fait leur maître. Et pendant ce temps-là, maître et valets riront sous cape, nous voleront impunément, nous exprimeront jusqu'à l'écorce, puis nous jetteront à qui voudra bien spéculer sur nos restes. Encore une fois, lorsqu'un roi ne fait rien, il faut le renvoyer : si, après cela, on en veut un à tout prix, qu'on prenne n'importe lequel de ses ministres; celui-là alors, chef véritable, répondra véritablement de ses actes. Si le roi fait ou laisse faire, ce qui revient au même, qu'on

s'en prenne à lui; c'est logique, c'est de toute justice. La responsabilité ministérielle sous un roi inviolable est un leurre, auquel les hommes de 1789 et de 1830 seraient inexcusables de se laisser prendre plus longtemps.

Le 1er avril, je fus cité à la police qui, sur la demande de l'autorité belge, demande avouée maintenant et diplomatiquement signifiée, venait de *sursaisir* mes papiers au greffe même du tribunal de la Seine. Après avoir satisfait aux formalités exigées en pareil cas, je protestai chez M. le juge d'instruction d'abord, puis auprès de M. le procureur du roi, enfin auprès du ministre de la justice, garde des sceaux, contre la violation de ma propriété, qui m'appartenait plus encore sous le rapport moral que sous le rapport matériel, et dont par conséquent je requérais la restitution, sans que, ni copie, ni communication en eussent été données au gouvernement belge ou à qui que ce fût (13).

La situation se compliquait de plus en plus. Le procès Bartels-Kats était bâti presque en entier sur dix lettres et fragments de lettres de M. Bartels et sur deux lettres de M. Jottrand : excepté quelques mots sur la proclamation à l'armée, l'acte d'accusation ne parlait que des pièces saisies chez moi, dont il contenait de longs extraits. En outre, au moment même où le gouvernement français, n'osant prendre sur lui la grave responsabilité d'une espèce d'extradition en matière politique, ordonnait de me rendre mes papiers,

ils étaient envoyés par les fonctionnaires orangistes de Léopold au gouvernement de Guillaume, qui les faisait jeter au public par les journaux de Hollande. Il fallait donc, nécessairement, de deux choses l'une, ou que la police française eût complaisamment abusé de son ministère pour livrer à l'ambassade belge les pièces enlevées parmi mes papiers, ou que l'ambassade belge les eût fait *voler* aux bureaux de la police. Je m'arrêtai alors et je m'arrête encore aujourd'hui à la première supposition : non que je croie M. Le hon au-dessous de ses hautes fonctions au point de ne pas oser forcer la main à la puissance auprès de laquelle son royal maître veut qu'il paraisse le représenter, mais parce que, chargé en effet de transmettre, de Paris où nous l'entretenons splendidement, à Bruxelles où ils doivent être mis à exécution, les ordres de la cour de France, il est probable que Louis-Philippe dont il soutient les intérêts avec tant de vivacité, ne lui aura pas refusé le tout petit service qu'il sollicitait au nom de Léopold, que M. l'ambassadeur immole si largement dans sa popularité et son avenir.

M. Bartels m'avait demandé communication officieuse de ses lettres. Dès qu'elles m'eurent été rendues au parquet de M. le procureur du roi, j'adressai à M. Bartels ses trois lettres principales, marquées d'une croix, soit à la police, soit à la légation ; car jamais il n'avait même été question d'aucune de ces lettres dans mes interrogatoires. Le lendemain de cet envoi, M. le procureur du roi me fit part du désir de M. Bartels, à

lui transmis officiellement, d'obtenir, par le parquet de Paris pour le parquet de Bruxelles, remise des papiers dont il a été parlé tant de fois. Je ne fis aucune difficulté pour ce qui me restait des lettres de M. Bartels, mais je refusai de me dessaisir des pièces qui ne nous appartenaient pas exclusivement à lui et à moi, si ce n'est sur une autorisation écrite des personnes qui y étaient intéressées, et qui avaient une espèce de droit à ce que je n'en disposasse pas sans leur aveu. Je me contentai de dresser une liste analytique de ces pièces, afin que le parquet belge sût de qui il avait à obtenir le consentement que j'exigeais (44). Bref, M. le procureur du roi accepta mon dépôt et en fit dresser procès-verbal ainsi que de ma liste indicative; mais M. le procureur général, aussi scrupuleux sur les devoirs du gouvernement français que le ministère s'était montré empressé à les enfreindre, ne voulut pas se charger de faire passer à Bruxelles, même à ma prière, les papiers dont, peu de semaines auparavant, le ministre de la justice s'était emparé malgré moi pour les y faire passer. Voilà où finalement allèrent aboutir tant de négociations diplomatiques, de si sérieux travaux de cabinet, et une masse d'écritures qui avaient pendant plusieurs mois usé les facultés pensantes de messieurs les employés au ministère des affaires étrangères de la Belgique *régénérée!*..... Je confiai les lettres de M. Bartels à la poste, après avoir chargé le paquet.

Je crus cette précaution d'autant plus nécessaire

que, depuis quelque temps, tous les journaux belges dans lesquels se trouvaient de mes articles étaient supprimés à la poste, probablement de Belgique, où seulement on avait intérêt à cette suppression. Et une lettre à M. d'Anethan, avocat-général, que j'avais adressée à M. Bartels pour être insérée au *Belge*, ne lui était pas parvenue. J'accusai formellement le gouvernement belge d'avoir organisé un *Cabinet noir*, au mépris de la constitution qui garantit l'inviolabilité du secret des lettres : il a, dis-je, mis sa lâcheté sous la sauvegarde de la tyrannie (45). Ce gouvernement accepta *bénévolement* cette imputation grave : il se tut.

## CHAPITRE LI.

Défection de l'opposition parlementaire belge. — Vote du traité des vingt-quatre articles. — Les journaux français et belges me ferment leurs colonnes. — Pourquoi. — Partis français et anti-français en Belgique. — Récapitulation des faits de la révolution de septembre.

A mesure que le dénouement approchait, mes réflexions étaient devenues plus pressantes et plus âcres. La représentation délibérait encore, mais chaque jour on apprenait de nouvelles défections que les arguments monarchiques, ceux de la corruption surtout, cet avilissant moyen de gouvernement que les relations de notre cour avec celle de France ont naturalisé en Belgique, réussissaient à opérer dans les rangs de

l'opposition nationale. Déjà le journal le *Commerce* repoussait mes articles comme trop virulents. J'en présentai quelques-uns au *National,* qui furent accueillis. Mon thème ne variait jamais : c'était toujours de prouver que, si les Belges ne cédaient pas, personne ne les contraindrait à céder. La Hollande manquait d'hommes et d'argent : il y avait mauvaise disposition pour son gouvernement dans les principales de ses provinces; il y avait peur des Belges dans toutes. Et quant à ses alliés, la Prusse n'avait armé que contre ses catholiques; la confédération germanique ne se souciait pas beaucoup de se mêler d'une guerre qui ne l'intéressait qu'accidentellement; il suffisait à l'Angleterre d'avoir coopéré à la décision que la conférence avait prise, à l'Autriche de désirer que cette décision fût exécutée; la Russie n'aurait pas abandonné ses projets sur l'Orient pour mettre la paix entre la Hollande et la Belgique; et le gouvernement français n'aurait pas osé heurter directement l'opinion publique, qui venait, aux élections, de se manifester d'une manière si éclatante. Or, le gouvernement belge savait tout cela aussi bien et mieux même que l'opposition populaire; et il le savait à n'en pouvoir douter et à ne pouvoir en faire douter personne. Il restait donc à la Belgique à déclarer elle-même, nul ne l'y forçant plus, sa dégénération et sa chute définitive, et cela seulement pour ne pas devoir montrer du courage lorsqu'il n'y avait rien à craindre, pour ne pas devoir présenter le combat lorsqu'il n'y avait personne pour

l'accepter. Quant au pouvoir qui, moyennant l'immoralité de quelques hommes, consommait l'opprobre de toute une nation, il n'y avait plus de terme assez énergique pour exprimer son infamie.

« Belges ! m'écriai-je dans un des articles acceptés au *National* (20 mars), ou vous êtes nés *sujets*, et vous avez eu tort de vous insurger contre Guillaume ; votre révolution est un crime, et Léopold un usurpateur : ou vous avez eu alors, *et vous conservez* le droit de disposer de vous ; les journées de septembre ont été un acte de justice, et la nomination de Léopold un effet de votre volonté souveraine. Dans le premier cas, abdiquez votre nationalité et rappelez Guillaume ; dans le second, faites tout ce qu'il faut pour rester une nation indépendante et libre. Léopold n'y est pas un obstacle plus légitime en 1839 que Guillaume ne l'était en 1830. »

Le traité des vingt-quatre articles venait d'être voté. La minorité avait connivé à ce vote en restant au sein de la représentation avilie ; et le peuple se taisait. *Le peuple se taisait, le peuple laissait faire, le peuple consentait* par conséquent, je dirais presque *approuvait ;* car dans un instant aussi solennel pour une jeune nationalité, l'indifférence est un assentiment, le silence, de la complicité. Il y avait eu, à la vérité, mensonge de la part du pouvoir ; mais c'était un mensonge si patent, si palpable, qu'il était impossible de supposer que la nation en eût un seul instant été dupe. Et néanmoins la mystification était complète : jamais

représentation nationale, jamais armée, et une armée belle et brave, Dieu merci, jamais peuple, et un peuple disposé à tous les efforts, à tous les sacrifices, n'ont été joués plus ouvertement, je dirai même plus impudemment; jamais représentation, armée et peuple ne se sont plus facilement, plus paisiblement et surtout plus impunément laissé jouer. C'est là le fait le plus important à constater, parce qu'il domine tous les autres, parce que, consentant au morcellement, le peuple donnait sa démission de peuple indépendant, et acceptait la sentence de mort prononcée contre la révolution et la nationalité belges; et dès lors les députés morceleurs n'étaient plus que les organes de ce peuple, organes sans courage, si l'on veut, et sans caractère, mais tout juste aussi résolus et aussi fermes que la nation dont ils étaient les représentants. Malgré cette harmonie effective, le gouvernement était déconsidéré aux yeux de la nation, perdu dans l'opinion publique : le peuple qui avait manqué d'énergie pour combattre à la fois les ennemis du dehors et ceux du dedans, et surtout et avant tout ceux du dedans, le peuple qui n'avait pas eu la force de prévenir sa ruine, avait encore celle de punir les imbéciles et les traîtres qui l'avaient poussé vers l'abîme, et les lâches qui l'y avaient laissé tomber. A la fin de mars, le *National* publia un de mes articles à ce sujet : après avoir reconnu que la nation belge s'était attachée à Léopold qui représentait pour elle l'indépendance qu'elle-même avait conquise, la patrie qu'elle s'était donnée et les lois qu'elle

s'était faites, je reprochai aux courtisans d'avoir pu croire que Léopold devait cet entraînement à l'éclat de la royauté, non à la générosité d'un peuple aimant en lui les institutions dont la royauté s'était constituée garante, et la liberté de laquelle elle tenait son pouvoir. Aujourd'hui, ajoutai-je, « l'idole, dépouillée de son manteau révolutionnaire et de son auréole patriotique, a été exposée dans son insignifiante nudité aux yeux désenchantés de la nation, et toute illusion a disparu. »

La tromperie est flagrante : « et parmi les traîtres sont hautement nommés les favoris de Léopold, ses trois ministres et lui-même. »

« Léopold a rempli sa mission. Réjouissez-vous, *puissances*, qui l'en aviez chargé. La Belgique n'est plus. Mais ce ne sera pas Léopold qui recueillera les fruits de cet attentat politique. Peut-être était-ce là votre but. »

Ce fut mon dernier article. Plusieurs autres que je présentai successivement en France au *Commerce* et au *National*, en Belgique à M. Bartels pour le *Belge* et l'*Éclaireur*, à l'exception de ma *Lettre à M. d'Anethan*, qui n'était que la récapitulation et le complet aveu de mes projets politiques contre Léopold et pour le salut de la Belgique de 1830 (46); plusieurs autres articles, dis-je, furent refusés. Je dois quelques mots d'explication à cet égard.

Pour la France, cela se conçoit sans peine. Ma politique n'avait jamais été française que par accident. Elle était humanitaire au fond; et après cela, mes de-

voirs d'homme remplis, elle n'avait d'autre tendance que d'être le plus possible *belge*. Tant que la révolution de septembre était restée debout, conservateur de l'ordre établi sur les intérêts révolutionnaires, j'avais naturellement marché avec le parti français du mouvement. Qu'avait à craindre la Belgique du progrès de ce parti? Ne l'aurait-elle pas précédé dans la lutte et dans le triomphe? Et alors, forte de la puissance future de la France, n'est-ce pas à elle que la France aurait dû en partie cette même puissance appuyée sur l'énergie de sa propre liberté?

Mais une fois la Belgique domptée et résignée, ce n'était plus de l'élan révolutionnaire qu'elle avait à attendre son salut à venir. Loin de pousser à des événements qu'elle ne pouvait ni préparer, ni diriger, ni encore moins dominer, je devais dès lors chercher à l'arracher aux dangers auxquels ils l'exposeraient plus tard, et à la perte de toute individualité nationale qui en serait pour elle la première et la plus infaillible conséquence. Or, ce malheur, très-grand pour la Belgique, l'était aussi pour l'humanité, qui aurait autant perdu à la conquête de la civilisation belge par la civilisation française qu'elle aurait gagné à la conquête de la civilisation française par la civilisation belge.

Patriote donc après le vote des vingt-quatre articles comme avant cette ignominieuse transaction, je changeai nécessairement de projets publics et de langage, afin de demeurer toujours et essentiellement le même. Ce ne fut plus la France que j'appelai dans son

intérêt à elle au secours de la Belgique; ce fut la Belgique que je prémunis contre l'agitation envahissante de la France. Je ne vis de danger pour elle que là; et c'est encore là que je continue à en voir. Je ne cesserai de le crier de toute la force de mes poumons, que lorsque l'inqualifiable apathie de la Belgique aura attiré sur elle le malheur contre laquelle je voulais la prémunir.

Il n'y a jamais eu véritablement que deux partis *réels* dans la Belgique révolutionnée, savoir, le parti français avant tout, et le parti cherchant avant tout à échapper à la domination française. C'est contre le parti français que Guillaume, le croyant populaire, fit du despotisme; c'est le parti français qui, autant qu'il était en lui, fit avorter la révolution sous le point de vue de l'indépendance; c'est le parti français qui neutralisa toutes les tentatives pour organiser un gouvernement national. Le parti opposé aurait, avant la révolution, défendu l'indépendance du royaume des Pays-Bas attaquée par la France; il visa, après la séparation violente, à la fédération avec les provinces de Hollande et de Prusse, pour, en demeurant toujours l'allié le plus vrai de la France, cependant ne jamais lui appartenir; il invoqua le secours de la France contre l'Europe, parce qu'il voulait fournir à la France la meilleure des occasions pour mériter elle-même la liberté en maintenant la liberté à ses portes; il cherche autour de lui, depuis que la révolution a succombé, qui puisse l'aider à défendre sa liberté et son indépen-

dance contre la France qui, tant qu'elle ne sera pas vraiment libre chez elle, voudra être maîtresse partout où elle pourra, exploiter là où elle sera maîtresse, mépriser et ravaler ceux qu'elle aura exploités. J'ai toujours été de ce parti-là, et n'ai jamais été exclusivement que de ce parti, qui, c'est ma conviction, est celui de mon pays, celui des catholiques, sur lesquels en définitive le sort de ce pays repose. Lorsque mes paroles firent clairement connaître mon opinion à cet égard, ce ne fut naturellement plus en France que je pus trouver de l'écho pour elles.

Quant à la Belgique, voici l'ordre que suivirent mes idées.

La liberté et la justice sont des droits inaliénables et imprescriptibles pour tous les peuples. Les Belges ne jouissaient pas franchement et entièrement de ces droits avant 1830. Ils devaient les conquérir; et, Dieu aidant et le temps, ils les auraient conquis même sans 1830, et consolidés par la force, de manière à ce qu'on ne pût plus les leur enlever. Car tant que le droit de chacun, peuple ou individu, ne sera pas fondé sur l'incontestabilité du devoir de tous, ce droit aura encore besoin d'un appui matériel pour dernière garantie. Il n'y aura de liberté réelle pour les faibles que lorsque les puissants seront intéressés, et sauront qu'ils sont intéressés, à ne pas les opprimer. Or nous n'en sommes pas là.

La révolution surprit les Belges à l'œuvre de leur régénération politique sous le rapport de la liberté

religieuse et civile. Cette œuvre qui, un peu plus tôt, un peu plus tard, allait se consommer, sans secousse, soit par la séparation parlementaire des deux parties distinctes du royaume des Pays-Bas, soit par la réparation de l'injustice radicale de l'inégalité de représentation au parlement commun, fut brusquement interrompue. Après les journées de septembre, la Belgique était libre, mais elle avait cessé d'être forte. Elle avait consacré son droit par le fait, mais elle ne l'avait matériellement, ni consolidé, ni assuré, ni même établi.

Il y avait pour elle, il est vrai, l'espoir de le garantir à une époque peut-être prochaine, à l'aide de sa puissance morale. L'enthousiasme révolutionnaire pouvait se communiquer aux provinces de Hollande qui avaient, elles aussi, des libertés méconnues, et aux provinces catholiques de Prusse, régentées à peu près comme l'avaient été les provinces belges; et alors la fédération de ces divers états, soutenue par une alliance plus ou moins fédérale avec la France, rendue à elle-même dans ce mouvement émancipateur général, aurait naturalisé la liberté véritable au centre de l'Europe et du monde. Mais, je le répète, ce n'était qu'un espoir.

Et en effet, cet espoir alla toujours s'affaiblissant à chaque acte de la Belgique affranchie. Livrée par le dissolvant congrès de Londres à un monarchisme endormeur, elle consuma la grandeur et la prospérité auxquelles elle pouvait prétendre pour l'avenir, dans

une fièvre de spéculation et d'agiotage, triste imitation de nos voisins de France, dont le produit net devait être en définitive quelques fortunes scandaleuses, la démoralisation générale et la lâcheté publique.

Que faire aujourd'hui? Remonter à l'origine du mal. Conserver le bien acquis, et répudier ce qui aurait mené à le perdre. En un mot, reconstituer, mais reconstituer sur une base nouvelle, ce que la révolution, en tant que véritable travail humanitaire de réformation et de réorganisation, avait séparé momentanément.

Car la conciliation, l'ordre, l'harmonie, l'union en somme, sont, à conditions égales, toujours préférables à la division, à la discorde et au déchirement. Je sais bien que lorsque, par la nature même du lien qui les rassemble, l'une ou l'autre des parties unies ou toutes les deux sont lésées dans leurs droits ou dans leur liberté qui résume ces droits, il faut briser la chaîne qui dès lors avilit l'humanité : mais c'est là une nécessité déplorable sur laquelle la bonne politique comme la saine morale ordonne de revenir, aussitôt qu'il n'y a plus incompatibilité réelle entre la liberté et l'union.

Voilà ce que j'avançais, ce que je prouvais même dans les articles que les feuilles de Paris et de Bruxelles refusèrent d'insérer et que je reproduis parmi mes pièces justificatives (47). Je l'ai déjà dit : je conçois le refus des Français, puisque je travaillais à éloigner l'esprit de mes concitoyens de toute combi-

naison française. Mais pour mes concitoyens eux-mêmes, chez lesquels je croyais et je crois encore un changement politique inévitable et imminent, que j'avais la conviction de pouvoir soustraire à un changement funeste, et que la seule publication de mes idées aurait forcés à n'admettre que le meilleur, ou si l'on veut le moins mauvais des changements possibles, je leur fais le reproche d'avoir empêché une discussion utile, qui devait dans tous les cas tourner au profit de la Belgique, qui ne pouvait jamais nuire qu'à moi, et qui, en ouvrant les yeux sur le véritable état des choses, aurait coupé court à tout projet caché, à toute menée obscure, à tout traité secret, dont le résultat est rarement le bien général, est toujours la satisfaction de quelques ambitions, de quelques cupidités privées.



## CHAPITRE LI.

Le morcellement, c'est la restauration. — Conséquences. — M. Bartels me menace d'une rupture. — Son procès. — Belgique impossible. — Que veut la France? — Que ferait l'Allemagne? — Intérêt de la Hollande. — Intérêt des Nassau. — Partage de la Belgique.

J'avais dit avant le vote des vingt-quatre articles que j'y voyais la démission de la révolution de septembre, et par conséquent la restauration de la forme anté-révolutionnaire. Je l'avais dit, non-seulement pour que la révolution reculât devant ce suicide moral, mais encore parce que je le croyais ainsi. Après le vote, je continuai à le dire, et je cherchai même les moyens de poser à cette restauration infaillible les conditions d'existence qui seules pouvaient la rendre

durable et florissante, en la rendant acceptable, utile et même honorable pour la Belgique. Autant je m'étais opposé en 1838 à la restauration des Nassau en Belgique, même en invoquant contre elle une confédération entre la Belgique et la France, autant je crus devoir en 1839 m'opposer à la conquête de la Belgique par la France, même en poussant, pour la rendre impossible, à la restauration du royaume des Pays-Bas au moyen de la réunion volontaire de la Belgique et de la Hollande.

Voilà où M. Bartels et moi nous nous séparâmes complétement : il avouait que la restauration était la conséquence nécessaire de l'exécution pacifique du traité imposé par la conférence; mais il ne voulait, quant à lui, que subir cette conséquence lorsqu'elle se présenterait et quelle qu'elle pût être, dans le doute si, au dedans ou au dehors, un événement imprévu et impossible à prévoir ne l'empêcherait pas de se présenter, ou ne viendrait pas après quelque temps nous en délivrer par une révolution quelconque. J'avais, moi, infiniment moins de foi dans le hasard des futurs contingents, que mon ami dans les combinaisons de l'intelligence humaine; et je voulais prévenir, autant qu'il était en moi, le retour des révolutions, ce terrible remède appliqué aux maux de la société, et qui est en dernière analyse plus avantageux aux charlatans qui prétendent les guérir qu'au peuple qui en souffre; et j'aurais volontiers amené la discussion sur ce terrain, pour éclairer et amender notre pauvre patrie sans

tourmente et sans secousse. Car, autant et plus que toute autre chose au monde, une révolution doit être une vérité : sinon elle n'est plus qu'une calamité et une calamité profonde, sans compensation aucune ; si elle n'est, il faut le proclamer sur les toits, si elle n'est un immense bienfait, elle est le plus grand des malheurs. Je fus, comme je l'ai dit plus haut, repoussé en Belgique par la presse périodique patriote, catholique et autre. M. Bartels, qui me repoussait comme elle, était, sans nul doute, mû par des motifs respectables; mais cela n'empêchait pas que je n'eusse peut-être raison contre lui. Il me menaça d'une rupture que cependant il ne proclamerait qu'à regret ; je répondis que, sans vouloir la provoquer, je ne reculerais pas devant cette rupture au point de sacrifier à la crainte de la faire éclater mes opinions et ce que je croyais mon devoir*. Privé de tout autre moyen de publicité,

* Aussitôt après la publication de ces *Souvenirs*, M. Bartels a tenu parole. Je m'y attendais, d'abord parce que je le sais homme de résolution autant qu'homme de passion, ensuite parce que je me doutais qu'un éclat contre moi aurait lieu dès qu'on me supposerait près de rentrer dans la lice. Comme je n'avais d'autre but que de bien constater mon ferme propos de demeurer dehors, l'éclat ne me parut que risible. Il n'eut pour moi d'autre côté affligeant que celui de me montrer un ancien ami affichant les fureurs d'une haine improvisée bien plus inexplicable pour le public que pour moi. M. Bartels entre fort bien dans les vues des gens qui se servent de lui à son insu. Car rien n'est si facile que de faire

je me réservai d'exposer mes vues dans ces *Souvenirs.*

Lorsque ce dissentiment se manifesta entre nous, M. Bartels allait être jugé. Il me somma, *sur l'honneur*, de me trouver à époque fixe en Belgique, pour apparaître en *Deus ex machinâ* à Bruxelles le jour même de son procès, et le faire acquitter si le gouvernement n'aimait mieux me mettre en cause avec lui. Je demandai l'avis de M. Jottrand, qui me conseilla et me pria même, dans l'intérêt de son client M. Kats, de demeurer où j'étais. Devant aller en Belgique quelques semaines plus tard, ennemi d'ailleurs par caractère de tout ce qui est apprêté et théâtral, je me décidai volontiers pour ce dernier parti. Il me sembla que, si le gouvernement avait voulu de moi, il m'aurait fait un procès de loin plutôt que de près, et que s'il avait l'intention de m'arrêter préventivement, il le pourrait tout aussi bien au mois de juin qu'au mois de mai. Quant à la peur de la prison, je ne pensai pas que, même à défaut de bravades de ma part, personne

agir les hommes à inspirations, qui, croyant ne jamais faire qu'à leur sens, sont constamment les jouets de quiconque veut s'emparer d'eux. Certes, je ne saurais plus aimer celui qui n'a rien épargné pour me désigner au mépris de mes concitoyens mais comme il est, lui, un citoyen intègre et dévoué, se trompant souvent, mais ne trompant jamais personne sciemment, je continue à estimer M. Bartels ; et le jour où, plus calme, il me rendra de nouveau justice, me fera oublier toutes ses extravagances.

pût m'en soupçonner, sans excepter M. Bartels après ses trois mois de détention. On ne devait pas, me paraissait-il, avoir oublié en Belgique que j'en avais dans le temps subi vingt et un, et cela volontairement. Du reste, M. Jottrand me somma de son côté, au nom de mes amis et surtout de la cause populaire belge, de rentrer, mais pour tout de bon, dans ma patrie, où il me fit espérer que ma présence donnerait à mes paroles une nouvelle force. Je ne m'étais éloigné de la Belgique que pour les quelques années qu'elle avait à user dans le provisoire : maintenant que son sort était fixé, je pouvais y retourner sans me contredire. Je résolus de quitter Paris cette année même. Mais revenons à mes idées politiques.

Le royaume de Léopold n'avait de chances de durée qu'en ce qu'il avait été fondé par la volonté du peuple; mais pour conserver ces chances il devait satisfaire aux conditions que, de son côté, le peuple avait mises au maintien de sa volonté souveraine. Sans cela, la dynastie de Belgique devenait ce qu'avait été la dynastie de Hollande, c'est-à-dire impopulaire, et elle ne régnait plus que de par les puissances étrangères et pour aussi longtemps que la force nationale n'aurait pas été en mesure de l'expulser.

La Belgique des vingt-quatre articles est dans un état pire encore. Elle est, à mes yeux, une Belgique *impossible*, parce que, dépourvue désormais de tout principe de vie, c'est-à-dire de tout ressort pour acquérir de la force positive et de la puissance, elle n'en a

plus assez même pour se conserver faible et nulle comme elle est, mais du moins *elle;* parce qu'exposée chaque jour à perdre quelqu'une des libertés morales dont elle est rentrée en possession en 1830 et que 1839 n'a pas encore attaquées directement, elle est déjà frappée à mort dans ses intérêts matériels, moins haut placés il est vrai sur l'échelle des droits de l'humanité, mais incontestablement les premiers et les plus impérieux de tous; parce qu'un peuple doit être entier pour être peuple, n'y ayant point de peuple *métis* ou *quarteron,* point de peuple châtré de la main des autres peuples, neutre par la volonté des autres peuples, dépendant des autres peuples pour sa forme, sa mesure, ses conditions d'existence et son existence même; parce qu'en un mot la Belgique isolée et énervée, avec un gouvernement inepte, sans bonne volonté et sans bonne foi *, doit conséquemment déchoir et périr.

* Ce ne sont pas là des épithètes oiseuses, ayant pour but de rendre le discours plus déclamatoire et plus ronflant; ce sont des vérités fondées sur des faits. Je pense que le gouvernement belge actuel a renoncé à toute prétention à la bonne volonté et à la bonne foi : la cession de nos provinces et le semblant de les défendre tout en les abandonnant, sont encore trop présents à la mémoire pour qu'il ose pousser l'outrecuidance jusqu'à se donner pour énergique et pour moral. Quant à l'habileté de nos gouvernants, elle arrive tout juste à ce qui est indispensable pour mystifier les Belges; hors de Belgique, nos mystificateurs sont eux-mêmes mystifiés, et nous avec eux, cela va sans dire. Je

C'est sous ce point de vue que j'ai dit que son sort est fixé, négativement bien entendu. Elle ne peut à aucun prix rester ce qu'elle est. Elle ne saurait plus être et n'est plus en effet qu'une agence ministérielle, sous la raison nominale *Léopold*, sous la dépendance réelle et pour le seul profit des puissances; à la dévotion la plus absolue de la France et de l'Angleterre, continuellement sacrifiée à la rapacité actuelle de celle-ci, aux futurs projets de conquête de celle-là; toujours rançonnée, spoliée, écrasée et méprisée; espèce d'appoint complémentaire qu'on se réserve de dépenser par petites sommes dans les réglements de compte à intervenir entre les *maisons* souveraines de l'Europe... Et il n'y a pas seulement *un homme* à changer; il y a surtout et avant tout *la chose* à établir. Un *autre homme* avec la *même Belgique* ne lui rendrait pas

pourrais pour preuve citer quelques anecdotes fort *récentes* et qui me sont *personnelles*. Je pourrais dire comment, pendant les trois premiers mois après mon retour dans ma patrie, un de nos diplomates les plus en faveur a dénoncé à son gouvernement, par courrier extraordinaire, ma présence au sein de l'Allemagne, où, accompagné d'une personne morte depuis cinq ans, je n'aurais pas manqué de tout bouleverser, si lui, envoyé royal, ne m'avait fait rentrer en hâte et tout tremblant dans la Belgique..... dont je n'étais pas sorti. Mais je me tais par égard pour l'honneur national : car la stupidité de nos hommes d'état étant par trop clairement démontrée, notre débonnaireté à nous qui les gardons le serait aussi.

la viabilité qu'elle a perdue. Il faut *une autre Belgique*, possible et viable. Il y aura plus tard à changer aussi les hommes, mais comme conséquence du changement des choses, et parce que, sans des hommes de capacité et de bon vouloir, la nation *nouvelle* retomberait bientôt dans l'état d'atonie et de nullité où l'ont plongée les hommes sans habileté et sans foi qui ont succédé à la révolution.

Le provisoire dont la Belgique a joui pendant huit ans pouvait devenir un définitif tolérable, susceptible de toute espèce d'amélioration; mais le définitif des vingt-quatre articles est un provisoire précaire et caduc, qui n'a de déterminé que la nécessité de tomber au plus tôt. Nous n'avons conservé de la révolution que le mal qu'elle nous a fait en nous isolant, nous neutralisant, nous paralysant de toutes les manières. Cela nous reste et nous resterait seul, si nous n'avions pas gardé comme pour un *souvenir* de la glorieuse date qu'elles portent, nos admirables institutions de 1830. Ne cédons pas sur celles-ci; nous le devons. Mais pour cela associons-nous à un autre peuple, qui ne repousse pas notre liberté et qui garantisse notre indépendance devenue solidaire de la sienne propre; nous le pouvons.

Quel est le peuple qui est appelé à concourir avec nous à former une unité politique *possible?*

La France de la branche cadette ne veut pas soutenir la Belgique indépendante, et elle n'ose pas davantage lui ravir son indépendance en la conquérant;

la France du mouvement serait, si elle triomphait, forcée de la conquérir pour se conserver elle-même au pouvoir; et la France réellement libre, c'est-à-dire consentant à ce qu'il y ait liberté tout autour d'elle.... oh! la France d'aujourd'hui passera par encore bien des épreuves perturbatrices et anarchiques avant qu'elle réussisse à se constituer sur ce pied.

Je sais que nos *hommes d'état* jettent les yeux sur la confédération commerciale de l'Allemagne. Ce serait, j'en conviens, mettre, pour le moment, nos intérêts matériels à couvert en portant à ceux de la France, qui du reste l'aurait bien mérité, une rude atteinte. Mais que deviendraient nos libertés, et pour l'avenir et même pour le présent? L'Allemagne est en voie de progrès, je suis loin d'en disconvenir; et ce progrès est de bon aloi, il est fait avec discernement, il marche par degrés, et il n'a point d'obstacles à craindre, puisque dans la plupart des états et nommément en Prusse, le pouvoir le seconde. Mais le progrès que l'Allemagne est en train de faire, nous, nous l'avons fait; nous sommes plus loin qu'elle; il nous faudrait retourner en arrière ou du moins nous arrêter pour longtemps afin de nous régler sur son pas. Nous avons subi 89 avec la France. L'Allemagne en évitera probablement la secousse; mais elle en attend encore les bienfaits, dont ce serait duperie pour nous de nous dessaisir puisque nous les tenons et les avons payés assez cher. Aucun avantage d'aucune sorte ne pourrait compenser cette perte. J'ai dit et je le maintiens, que

la satisfaction des intérêts matériels est la plus urgente; mais celle des intérêts moraux est la plus importante. Avec les intérêts moraux saufs, tôt ou tard on répare la brèche faite aux autres. Une fois la dignité et la liberté compromises, l'existence, je parle de l'existence de l'homme qui ne vit pas seulement de pain, ne tarde guère à être attaquée dans sa source même.

Il y a le matériel et le moral des sociétés, comme il y a le corps et l'esprit des hommes dont les sociétés se composent. Mais, ne perdons jamais cette vérité de vue : ici-bas, point de corps humain *vivant* sans esprit, et point d'esprit humain *agissant* sans corps; point d'intérêt matériel pour la société qui n'ait son côté moral, et point d'intérêt moral qui ne se matérialise pour elle. Tout sacrifier pour rendre une nation riche actuellement et exclusivement, c'est dorer son tombeau; prétendre ne la nourrir jamais que de liberté, c'est l'y faire descendre. Sans la liberté, il n'y a point de prospérité solide et stable, de prospérité d'avenir : sans la prospérité, la liberté souffre, s'exténue et meurt.

J'ai examiné la position de la Belgique dans ses rapports avec la France et l'Allemagne.

Reste la Hollande. Mais celle-ci est-elle intéressée à l'existence de la Belgique, à la liberté de la Belgique, à une union entre elle et la Belgique? Non, pour qui ne considère l'intérêt que sous le rapport étroit de l'intérêt présent; oui, pour quiconque a des vues d'a-

venir, qui dominent toutes les actualités imaginables : non, pour le commerce dévorateur d'Amsterdam et de Rotterdam; oui, pour toutes les provinces de la Hollande, qui ne sont pas la province de Hollande même. Celles-ci ont désormais des intérêts belges, et par conséquent les mêmes besoins que nous, les mêmes idées que nous, et elles voudront dans peu, probablement à une époque fort rapprochée, la même liberté au moyen de laquelle nous avons réalisé ces idées et satisfait ces besoins-là.

Si on n'y met obstacle, Amsterdam et Rotterdam maitriseront la Hollande tout entière et l'absorberont avec ou sans les Nassau. La Belgique seule peut garantir les Nassau et la Hollande. Amsterdam couvre aujourd'hui de fleurs l'abime qu'a ouvert entre la Belgique et la Hollande la paix des vingt-quatre articles, qui ne convient qu'à elle et seulement *pour le moment*. Mais, qu'importe au *haut commerce* que cet abime finisse par tout engloutir, pouvu qu'il sauve, lui, et cela lui est toujours facile, pourvu qu'il sauve ses portefeuilles!

Pour vivre, la Hollande manque de cette animation active qui perpétue en conservant; la Belgique, de la force réelle par laquelle on est. Il faut que l'une et l'autre se réunissent sous un gouvernement de lumières et de liberté. Seuls, les Hollandais peuvent encore exister longtemps, mais ils ne revivront plus; les Belges seuls, s'épuisant en une agitation stérile, ne vivront jamais. Les Belges ont l'impétuosité qui ren-

verse les obstacles et fait remporter la victoire. Les Hollandais ont la fermeté et la constance nécessaires pour empêcher que ces obstacles ne se relèvent et pour mettre la victoire à profit : avec les Belges, les Hollandais repousseront l'étranger ; avec les Hollandais, les Belges cesseront d'être les dupes de leurs intrigants domestiques. En outre, la Hollande, frontière immédiate de la France, serait encore plus impossible, comme état indépendant, que ne l'est la Belgique sans frontières du tout. Bientôt, c'est-à-dire au premier changement qui aurait lieu en France, et ce changement est peut-être plus prochain qu'on ne croit, Belgique et Hollande se confondraient avec la France elle-même.

Et la dynastie des Nassau qui gouverne les provinces de Hollande? Celle-là a un intérêt palpable, et futur et présent, à la recomposition de son ancien royaume. Car la Hollande sans la Belgique n'aurait jamais eu besoin que tout au plus d'un *stathouder* et de quelques bourgmestres; si elle ne se le rappelait pas sous le règne de Guillaume, elle pourrait fort bien y penser avant celui de son successeur. Et que serait un stathouder sans cesse harcelé par la Prusse, et écrasé, tantôt sous la protection du vaste empire du nord, tantôt sous les exigences du remuant empire du centre de l'Europe?

Si la réunion de la Belgique à la Hollande ne s'effectue pas *au plus tôt*, d'une manière ou d'une autre; si la France embourbée dans son milieu corrompu

et corrupteur *tarde* à rentrer violemment dans ce qu'elle appelle ses *limites naturelles* du nord, comme si la nature elle-même avait prédestiné les Belges à se traîner sous les Français, tandis que notre mission sociale d'accord avec notre intérêt, que nous soyons d'ailleurs joints aux Hollandais ou séparés d'eux, n'est autre que de marcher constamment avec les Français, ou à côté d'eux quand nous ne pouvons pas marcher devant eux; si enfin le royaume de Léopold ne se résigne pas indifféremment et jusqu'à la fin au marasme qui le tue : au moindre signe d'une douloureuse impatience, c'est-à-dire d'un reste de sensibilité et de vie, on en finira une bonne fois avec les Belges et pour toujours. LA BELGIQUE SERA ÉCARTELÉE; *ses plus proches voisins se partageront ses membres.*

Il en serait de même si un changement *quelconque*, soit dans la forme constitutionnelle de l'état, soit seulement dans le personnel de son organisation gouvernementale, s'y opérait par *une partie* de la population, par exemple, par l'industrie, le commerce ou par l'armée : l'Europe du *statu quo* monarchique interviendrait à l'instant, et la Belgique serait livrée au scalpel de la diplomatie. Elle est maîtresse de son sort; mais c'est la nation *entière* qui doit en décider.

Et que la Hollande ne dise pas qu'elle aussi serait admise à s'enrichir de nos dépouilles : elle ne gagnerait à cet attentat politique que d'exciter plus tôt et davantage la cupidité de la France, au pouvoir de laquelle elle finirait toujours par tomber, avec sa part

de la Belgique, et surtout à cause de sa part de la Belgique.

La Belgique est donc nécessaire à la Hollande, comme la Hollande serait utile à la Belgique. Et à moins que le royaume des Pays-Bas ne soit reconstitué par le rapprochement de l'une et de l'autre de ses parties disjointes, les Nassau auront bientôt cessé de régner en Europe.



## CHAPITRE LIII.

Rappel de la séparation entre la Hollande et la Belgique, au nom de la liberté. — Pacte fédéral. — Réunion intime. — Mon opinion sur ces deux combinaisons. — Profession de foi.

Il ne me paraît pas difficile de rétablir la bonne intelligence et la concorde entre gens tous également intéressés à s'entendre et à s'unir. Il ne faut pour cela que déterminer catégoriquement la manière la plus propre, non à faire obtenir un succès passager, ce qui est peu important, mais à fonder quelque chose de stable et de vivace, parce que d'accord avec la justice et compatible avec toute espèce de liberté.

La Belgique doit garder entière et pure la liberté

qu'elle a recouvrée en septembre; la Hollande, défendre cette liberté comme devant lui devenir propre; Guillaume, adopter la révolution et ses conséquences morales, en d'autres termes, accepter les intérêts nouveaux créés par la liberté. C'est fort heureusement une condition *sine quâ non*, une indéclinable nécessité : car le pouvoir qui renverserait en Belgique une seule des libertés si chères à tout homme, catholique ou non, qui violerait ou escamoterait une seule des libertés de la conscience ou de l'intelligence comme on voudra les appeler, libertés que nommément les catholiques défendent avec tant d'énergie et de raison puisqu'elles sont la source et la garantie de toutes les autres, ce pouvoir ne tiendrait pas deux ans. On n'enlève jamais impunément des droits acquis. La Belgique pour échapper à l'arbitraire se donnerait même à la France, dans l'espoir, quelque peu raisonnable qu'il fût, de redevenir tôt ou tard libre avec elle. Mais la révolution qui recevrait de Guillaume ou de tout autre la force matérielle après laquelle elle aspire, lui prêterait en revanche ce qui depuis longtemps manque aux rois, savoir, l'énergie d'intelligence et de cœur sans laquelle on ne fait rien de grand. L'Europe ne se doute pas de ce que serait un roi qui, révolutionnaire humanitairement parlant, marcherait à la tête de son peuple dans la voie des réformes sociales. Ce roi-là, bientôt à la tête des peuples, ne tarderait guère à le lui apprendre.

Un pacte fédéral entre les nations belge et hollan-

daise serait fort simple à formuler. Il suffirait qu'il consacrât l'égalité et la souveraineté de chacune, afin que la Belgique demeurât en possession de conserver sa constitution et ses lois ou de les réformer à volonté. L'*avoir* et le *devoir* de la communauté dissoute en 1830 seraient liquidés, et la situation financière des deux parties contractantes exactement et authentiquement constatée au moment de la confédération, par le congrès suprême, autorité arbitrale placée au-dessus des deux législatures pour maintenir l'équilibre nécessaire à l'action gouvernementale du chef de l'état (48).

Si l'on préférait à ce mode de juxtaposition une union plus intime, tout motif de plainte serait prévenu par une représentation nationale proportionnelle, basée sur la population. La première *convention*, dans ce cas, de la législature, élue directement, et d'après le même mode dans les deux pays, délibérerait comme assemblée *constituante* et sur un projet de loi fondamentale qui, s'il devait être une des deux lois existantes, serait naturellement la constitution belge comme incontestablement plus avancée : le résultat de cette délibération serait la promulgation d'une loi fondamentale nouvelle pour les deux peuples, désormais en mesure, au moyen de la majorité des votes, de défendre leurs droits, de soigner leurs intérêts et de développer leurs facultés suivant leurs lumières et leurs besoins.

On me demandera peut-être ce que je choisirais, de

la fédération ou de l'union absolue; je répondrai, la fédération : elle me paraît plus juste. Avec un pacte fédéral, jamais les Belges n'opprimeraient les Hollandais, pas plus que les Hollandais ne pourraient opprimer les Belges. Il y aurait égalité, c'est-à-dire équité, et par conséquent autant de stabilité que les institutions des hommes en comportent. En outre, cette fédération réussissant en provoquerait d'autres, et nous aurions ainsi scellé la pierre d'attente à laquelle viendraient se rattacher peu à peu les divers édifices qui doivent abriter sous un seul toit la grande fraternité humaine.

La réunion intime est, je n'en disconviens pas, favorable à la Belgique, qui, plus étendue, plus peuplée et plus entreprenante, finirait toujours par imposer la volonté de sa majorité compacte à la minorité hollandaise. Néanmoins cette combinaison serait équitable dans le sens des gouvernements représentatifs, où la liberté n'est et ne saurait être, pour les intérêts positifs, que le despotisme du plus grand nombre. L'important est que la majorité qui fait les lois n'empiète jamais sur le domaine de l'intelligence et de la conviction, qui doit rester complétement libre, jusqu'à ce que la souveraineté individuelle y ait recréé un principe d'autorité sociale, accepté spontanément par tous.

Au reste, les deux combinaisons, au moyen desquelles les droits moraux et religieux consacrés par la révolution de septembre demeureraient assurés et

inattaquables, sont également avouées par ma conscience, et cela suffit pour que je m'en déclare ouvertement partisan, dans l'urgence où se trouve la Belgique de sortir à tout prix de l'impossibilité à laquelle son gouvernement l'a réduite. De publier mon opinion à passer à l'acte qui en est l'application, il n'y a pour moi jamais lieu à hésiter (49). Je confesse donc que, si j'avais mission pour traiter, sur les bases que je viens de développer, *mais exclusivement sur ces bases;* et sur ces bases clairement déterminées sans qu'il y eût lieu à rien d'arbitraire, à rien de vague; et sur ces bases formellement garanties : si, dis-je, j'avais mission pour traiter d'un accord entre ma patrie et la Hollande, je me sacrifierais de nouveau sans regret au bonheur de mes concitoyens.

Je dis : *je me sacrifierais;* car les hommes à passions, gens de foi si l'on veut, mais d'une foi aveugle et dont le zèle est rarement selon la science, me gratifieraient de l'épithète de *Monk*, comme si je livrais la Belgique à discrétion, moi qui serais inflexible sur tout ce qui touche à son honneur et à sa liberté; et ils me jetteraient à la tête le mot *restauration*, comme si conserver et affermir la liberté c'était rétablir le despotisme.

*Livrer* la Belgique à la *restauration !* Restauration de 1815 en 1839! après 1830! Allons donc! ceux qui le disent savent bien que cela ne se peut pas, parce que cela est absurde. Voudraient-ils le faire croire précisément parce que c'est absurde?

Ma profession de foi à cet égard est celle-ci : Livrer deux provinces de Belgique à l'étranger, voilà un acte infâme que personne n'avait le droit de commettre, personne n'ayant celui de disposer de la volonté d'autrui, ni de deux provinces, ni d'un seul citoyen. Mais si la Belgique elle-même fixe les conditions auxquelles elle accepterait tel changement dans la forme de *son* gouvernement ou dans le personnel qui en est l'expression, je ne vois pas trop qui pourrait dans ce cas trouver mauvais que cette Belgique disposât d'elle-même. Car enfin elle est libre de *se* livrer, tout comme les deux provinces l'étaient de s'opposer à ce qu'*on* les livrât.

Les Belges sont libres de se reconstituer comme ils l'entendent, même en royaume des Pays-Bas en dépit des puissances, puisqu'ils ont été libres de renverser le royaume des Pays-Bas constitué malgré eux par les puissances. Et l'état qu'ils fonderont de cette manière, s'il est d'ailleurs matériellement possible, durera autant que l'exécution des conditions sur lesquelles ils l'auront fondé.

D'ailleurs, qu'on ne dise pas que le parti que je propose je le regarde comme le meilleur dans un sens absolu, et même comme essentiellement bon, par lui-même et par le seul fait : je proteste de toute mon énergie contre une pareille interprétation. Je crois, et c'est là tout, que c'est, dans la nécessité donnée, celle de changer la forme de notre existence, *advienne que pourra*, je crois que c'est le meilleur des partis en

notre pouvoir, et en outre un parti qui, s'il est pris de bonne foi et avec discernement *de part et d'autre*, peut être considéré comme bon absolument. Je crois enfin que c'est, en cas d'erreur, le parti le plus susceptible de pouvoir être abandonné; en cas de duperie, la combinaison la plus facile à renverser.

Non, certes, je ne désire pas, pour mon repos, d'avoir à me mêler d'un arrangement qui se fera tôt ou tard, plus ou moins bien, par la volonté des hommes ou la force des choses. Mais comme la Belgique est intéressée à ce qu'il ait lieu promptement, justement et raisonnablement; à ce que son exécution ne soit laissée ni aux meneurs d'aucun parti, ni aux intrigants d'aucun gouvernement, ou hors du gouvernement, ou hostiles au gouvernement; à ce que surtout cette exécution soit immédiatement suivie du renvoi irrévocable de tous les tripoteurs d'affaires, dilapidateurs de la fortune publique, qui ont exploité et volé le peuple, n'importe sous quel titre et à quelle raison, avant, pendant et depuis la révolution de 1830, et que tout le monde nommera sans hésiter, je suis prêt à en assumer toute la responsabilité. Je ne connais en politique ni amis ni ennemis; les noms et les formes ne sont rien pour moi. Je n'ai point de motif, on me croira sans peine, pour aimer les Nassau; mais je ne les hais pas *personnellement:* et si je les haïssais, j'aime assez la Belgique pour lui immoler ma haine sur l'autel de la patrie.

Et puis, il n'est et ne saurait être question ici d'oran-

gisme : il s'agit de patrie indépendante, de liberté triomphante, de peuple heureux, avec les Nassau ou sans eux, peu importe. Je ne crains point les calomnies. Je ne crains pas davantage l'impopularité quand il faut l'affronter pour dire la vérité aux hommes et leur rendre service. Enfin, n'ai-je pas un moyen infaillible pour repousser toutes les calomnies victorieusement? Ce moyen, qui est aussi pour tout ce que j'entreprends une condition de succès, le voici : Je ne me mêle jamais de quoi que ce soit où, à ma connaissance, l'intérêt privé ou l'ambition individuelle jouent activement le rôle principal; je cesse toute coopération aussitôt qu'on agite des questions surtout d'argent et même de places et d'honneurs. Et si je crois devoir continuer à prêter mon appui, je l'avoue tout haut; je ne cache pas mes idées, je proclame mes projets, j'agis à découvert, et, ma tâche accomplie, je me retire, citoyen obscur comme auparavant, la boutonnière vierge et les mains vides.



## CHAPITRE LIV.

Le roi Guillaume. — Comprendra-t-il sa position? — Le royaume des Pays-Bas, ancien et nouveau. — Intérêt révolutionnaire de la Russie.

---

Le roi de Hollande, il y aurait danger pour lui de se faire illusion sur ce point, n'est pas l'ami des puissances absolutistes de l'Europe; il l'est bien moins que Léopold. Aussi la diplomatie a-t-elle joué et sacrifié Guillaume, comme le roi des Belges a joué et sacrifié son peuple. L'ancien royaume des Pays-Bas n'était-il pas l'asile des proscrits de tous les régimes? Les rois ne l'ont pas oublié : ces fanatiques du pouvoir ne pardonneront jamais à Guillaume. Je sais que, dans les

derniers temps, ils avaient obtenu de lui de fortes modifications à son libéralisme, et la *terre classique de la liberté et de l'hospitalité* avait fini par n'être plus qu'une amère dérision. Mais de cette époque date la désaffection de la Belgique et la perte de ce royaume. Il est possible que les Nassau y aient réfléchi. Il serait possible que, de nouveau, maîtres de la position, ils s'entendissent avec le peuple belge cette fois-ci plutôt qu'avec les rois étrangers pour s'y maintenir. C'est là ce que les rois savent de leur côté, et le rétablissement du royaume des Pays-Bas où, certes, ils ne trouveraient plus un agent aussi dévoué à leur *ordre de choses* que l'est aujourd'hui l'exécuteur à Bruxelles des hautes-œuvres de la conférence de Londres, n'obtiendrait auprès d'eux aucune faveur.

Je ne crois pas facilement aux conversions par sentiment; elles sont fort rares : mais je crois aux conversions intéressées. Or, j'ai montré quel était l'intérêt de Guillaume actuellement. Il est doué d'un sens assez droit pour le comprendre, et d'un caractère assez décidé pour régler sa conduite future sur ses convictions récentes. Ce ne serait pas lui qui aurait changé dans ce cas, mais les choses autour de lui. En se conformant à cette nouvelle situation, il se trouverait, il est vrai, en opposition directe avec les autres rois, ses pairs; mais qu'en conclure autre chose, si ce n'est que les rois sont demeurés stationnaires et que lui se serait laissé emporter au torrent des événements? que, fidèle aux traditions de sa race, et comme un autre

Guillaume III, cet homme si grand dans sa lutte contre le grand despote d'alors, il aurait enfin résolu, lui aussi, de faire progresser l'ordre en s'appuyant sur la liberté?

Pendant quinze ans, Guillaume a été le jouet de ses propres conseillers, on ne sait si perfides ou stupides, et des puissances étrangères qui les inspiraient; depuis tantôt dix ans, il est trompé par les puissances seules. Aussi ennemi des *habiles* indigènes que je le suis de la diplomatie des cabinets, homme en un mot, et purement homme à sympathies populaires, je vois là un grand sujet d'espérance.

Si Guillaume en ce moment saisit l'occasion comme elle s'offre, il peut non-seulement remonter sur le trône des Pays-Bas, mais dominer d'une grande hauteur toutes les révolutions qui menacent les divers états de l'Europe. Il le peut d'autant plus qu'on serait plus difficile avec lui qu'avec tout autre. Il a en Belgique de tristes précédents à faire oublier; il a des préventions fondées à dissiper partout. Là précisément serait la plus sûre garantie d'un long avenir d'ordre et de bonheur pour la Belgique et pour lui-même : pour lui, obligé de regagner par la liberté et la justice la faveur du peuple; pour la Belgique, portée désormais à surveiller tous ses actes avec sollicitude et sévérité.

Avec ces dispositions dans les choses, et de sa part autant de confiance dans la liberté qu'il a montré autrefois d'aversion pour elle, Guillaume commanderait

aux événements et entraînerait le siècle. La liberté serait son auxiliaire la plus puissante, pourvu qu'elle fût complète et franche : car, de même que la demi-liberté, qui est toujours le monopole sous l'une ou l'autre forme, mène par le désordre à la compression, de même le respect loyal et senti pour la dignité humaine engendre la véritable force pour le pouvoir, le plus grand développement matériel et moral pour la société et ses membres.

Guillaume a éprouvé des revers, et il les avait mérités : s'il en a la conscience, il évitera les fautes qu'il avait commises, afin de ne plus attirer sur lui la même punition. Il a été vaincu par nos idées et par nous qui les professions, parce que ces idées étaient plus vraies que les siennes. Ne pourrait-il pas lui tomber dans l'esprit d'épouser nos idées et de vaincre à son tour, par elles et par nous, ceux qui sont demeurés enrayés dans les doctrines et les errements du despotisme dont déjà une fois lui-même a été la victime?

Je présume peut-être trop d'une intelligence couronnée et de l'énergie clouée sur un trône. Peut-être aussi que les Belges refuseront de voir leur intérêt là où j'ai cru devoir le leur indiquer, et que les Hollandais, placés à un tout autre point que moi, jugeront leur position tout autrement que je n'ai fait. Hé bien! alors les événements décideront. Je les verrai s'accomplir, quels qu'ils soient, sans avoir un reproche à me faire. Car j'aurai obéi aux impulsions de ma conscience en faisant tout ce qui dépendait de moi pour

écarter un dénouement que je crois funeste à mon pays et à l'humanité.

Mais continuons à porter nos regards sur la question d'intérêt général.

En 1814, la diplomatie avait adjugé arbitrairement la Belgique à la Hollande, comme un embarras dans le temps qui courait, et comme un accroissement de territoire indispensable à l'existence d'un état qui complétait l'équilibre de l'Europe. En 1830, les Belges brisèrent ce joug du despotisme politique. En 1839, Belges et Hollandais doivent se donner spontanément la main, pour se soutenir comme il leur convient et malgré les exigences absolutistes de la *raison d'état :* et les Nassau qui subissent encore les conséquences funestes d'avoir représenté l'étranger en Belgique, et d'avoir eu à y servir les puissances contre le peuple, ont à se réhabiliter, au point de vue de l'humanité, en se conformant sincèrement au vœu populaire, en opposition aux conférences et aux congrès. La Sainte-Alliance avait voulu rendre les Belges Hollandais; la révolution a tenté de créer une Belgique indépendante à côté de la Hollande : c'est aux Nassau, s'ils ont l'intelligence de leur époque, à fondre la Hollande circonspecte dans l'aventureuse Belgique, et, forts du principe de civilisation et de vie déposé dans la constitution belge de septembre, à tendre vers les hautes destinées que la liberté promet au monde. On peut dire cela, me semble-t-il, sans être ni orangiste ni Hollandais; on doit même le dire parce qu'on n'est ni

Hollandais ni orangiste, c'est-à-dire pour être et pouvoir demeurer Belge, et pour prouver à la maison d'Orange que ce n'est qu'en s'appuyant sur la Belgique, qu'elle sauvera celle-ci et la Hollande, et qu'elle se sauvera elle-même.

Je sais fort bien que les intérêts que j'invoque sont diamétralement contraires aux intérêts de l'Europe royaliste et stationnaire. Mais ils doivent trouver un appui naturel dans la Russie, la seule puissance qui n'ait rien à redouter de la propagande libérale, *parce qu'elle n'est pas une puissance européenne.* Qu'elle laisse la liberté bouleverser d'abord, puis réorganiser les états qu'enserrent l'Autriche et la Prusse, et renverser la féodale aristocratie anglaise : elle n'a qu'à y gagner. Qu'elle laisse la France se créer un gouvernement *national,* aussi libre que les patriotes le comportent; pourvu que la nationalité française respecte les nationalités qui se sont élevées ou qui s'élèveront autour d'elle, en quoi cela nuirait-il à l'empire moscovite? Il n'a d'autre rôle à remplir en Europe que d'y protéger l'indépendance de tous les peuples contre les conquêtes que tenterait le gouvernement de quelque peuple que ce soit. La liberté, après avoir scindé les grands états, en rejoindra plus tard les parties, mais seulement quand et parce que les peuples l'auront ainsi décidé, non d'après les frontières *naturelles* des puissances, mais d'après les besoins *moraux* des peuples mêmes. Pendant que ce mouvement intérieur aura lieu, les Russes iront, à main armée, civiliser

l'Asie : car pour le faible et indolent Orient, la conquête par le despotisme vivace et énergique de la Russie serait un progrès ; l'égoïsme national russe qu'on appelle *patriotisme*, serait un pas en avant sur l'égoïsme individuel de l'immobile Asie. La révolution humanitaire se fera toute à son profit si la Russie s'y prête ; contre elle, si elle s'y oppose *.

Mais la révolution *à faire* sera-t-elle de prime saut monarchique ou républicaine ? Nous allons l'examiner en peu de mots.

* Depuis la première publication de ces *Souvenirs*, l'Angleterre a bien prouvé combien mes conseils à la Russie étaient utiles pour celle-ci, c'est-à-dire conformes à la bonne politique, en même temps qu'ils étaient dans l'intérêt de l'ordre général ou du progrès de l'humanité. Si la Russie s'était hâtée de livrer l'Europe à la liberté, l'Angleterre n'eût pas eu le loisir de songer à la gagner de vitesse en livrant l'Orient au constitutionnalisme. Que nous importe ? Pourvu que le bien se fasse, ne nous inquiétons pas par quel bout il s'insinue dans la société. La liberté réformatrice eût été un progrès pour l'Europe ; et elle se fût de là introduite, avec le temps, dans l'Asie, qui aurait échappé au bourgeoisisme où nous nous trouvons actuellement embourbés. Mais alors l'Asie aurait passé par les mains de la Russie, ce qui ne convient pas à l'Angleterre. Celle-ci, amie, tantôt de la liberté, tantôt du despotisme, selon que son intérêt le lui ordonne, vient d'arracher l'Orient à la civilisation russe en la faisant passer par la civilisation européenne. C'est également un progrès. Et c'est ainsi que le monde marche ! Les passions qu'on appelle *mauvaises* poussent autant que les bonnes au mouvement providentiel dont le but est l'amélioration de la société humaine.

## CHAPITRE LV.

Peur de l'inconnu. — La république. — La monarchie. — Assurances contre l'anarchie. — Aristocratie. — Spéculation. — Travail. — Il faut habiliter les classes inférieures pour les émanciper. — Organisation de l'éducation publique.

Il serait inutile de se le dissimuler : tout système qui n'a pas été formulé d'une manière nette et tranchée et qui surtout n'est pas incarné dans un homme désigné, dont on n'ignore, si je puis m'exprimer ainsi, ni le signalement, ni le nom, ni l'adresse, n'a *à l'époque actuelle* aucune chance de succès. La *peur de l'inconnu* a pénétré dans tous les esprits, et tous, par raison ou par instinct, obéissent à son influence. Je ne

justifie pas entièrement cette peur, principalement dans son exagération où, comme tout sentiment aveugle, elle devient irrationnelle parce qu'elle cesse d'être conservatrice : j'énonce un fait que personne, je pense, ne sera tenté de nier.

C'est là la véritable cause de la défaveur avec laquelle a généralement été accueilli de nos jours le système républicain. On ne veut pas, et on a raison de ne pas vouloir de ce système, tel qu'il a été réalisé jusqu'à nos jours. Dans l'antiquité on n'a eu que des républiques despotiques, véritables aristocraties ou ochlocraties qui exploitaient la société au gré de leurs intérêts ou de leurs passions et de leurs caprices; tantôt dominait la caste militaire, tantôt la caste sacerdotale; la noblesse excluait le peuple ou le peuple la noblesse: et s'il n'y a pas toujours eu la caste des ouvriers prolétaires comme maintenant, c'est que les esclaves d'abord, puis les serfs, presque aussi malheureux que nos ouvriers, les remplaçaient. Nous avons vu naguère la république des hommes d'affaires et des métaphysiciens, dont les utopies se sont noyées dans le sang. Aujourd'hui ce sont des transformations et des régénérations sociales d'un autre genre, dont, il faut l'espérer du moins, les essais ne nous coûteront que du temps et des paroles.

Le fait est que le système républicain n'a, même de notre temps, jamais été défini que vaguement ou imparfaitement; jamais cent républicains ne se sont trouvés d'accord sur son essence, au point d'établir

incontestablement, non ce qu'il n'est pas et ne doit pas être, mais ce qu'il est, comment et pourquoi il l'est et ne saurait être autre. Frappé de ce mystère de contradictions sans nombre, j'ai fini moi-même par croire, qu'en attendant que l'humanité ait fait de nouveaux progrès, nous devons nous borner à faire chacun individuellement de la propagande républicaine, c'est-à-dire, à prêcher d'exemple, en vivant en honnêtes gens, sans ambition, ni vanité, ni cupidité, en nous aidant les uns les autres, en cherchant la vérité d'un commun consentement, et en sacrifiant constamment au sentiment éclairé de la justice. Quand la majorité d'un peuple se sera réformée sur ce modèle, la république y sera organisée de fait : n'y aurait-il pas simplicité à se figurer qu'elle peut s'organiser autrement?

La république, comme je l'entends et crois qu'il faut l'entendre, est le plus parfait et le meilleur des gouvernements possibles, non pas tant parce qu'elle rendrait les hommes meilleurs, ce qui cependant serait l'effet de sa réalisation, que parce que cette réalisation supposerait déjà le perfectionnement moral à un haut degré des hommes qui se seraient rendus dignes d'un tel gouvernement, et qui pour cela seul l'auraient appliqué. A mon sens, la république n'est pas cette abstraction sociale, au nom de laquelle quelques individus qui se posent les plus éclairés et les plus moraux, exercent la souveraine dictature sur tous; mais l'association spontanée d'hommes, tous libres

parce que tous volontairement dévoués les uns aux autres, et se gouvernant par eux-mêmes pour le bonheur de tous. Je crains que cette république-là ne se fasse désirer encore longtemps.

Soyons de bon compte : que voyons-nous autour de nous ? Quelques intrigants qui exploitent un troupeau de dupes. A chaque changement de scène, des spéculateurs nouveaux sortent comme de dessous terre et viennent tondre toujours de plus près le *servum pecus* dont ils s'arrogent la surveillance et la garde. Il n'y a réellement de changement qu'en ce que des *industriels à repaître* ont pris la place occupée par des *industriels repus :* et je demande ce que le peuple gagne à ce manége où c'est toujours lui qui fournit la pâture ? Or cela aura lieu si vous changez la monarchie en république, tout aussi bien que si vous substituez une monarchie à une autre; et peut-être même mieux, parce que l'établissement de la république fouillant la mare sociale plus bas, à l'écume qui surnage toujours, ajoutera la fange qui, dans les temps ordinaires, demeure au fond. Et cela aura lieu jusqu'à ce que la masse des dupes soit considérablement diminuée, c'est-à-dire, jusqu'à ce que les hommes soient plus éclairés et meilleurs; ce qui nécessairement nous délivrera du fléau des intrigants, qui ne vivent que sur la sottise et la corruption de ceux qu'ils exploitent. Alors seulement la république sera possible; et dès-lors aussi la république sera.

Certes, la monarchie, telle que nous la voyons au-

tour de nous, est loin d'être un type de perfection : elle promet beaucoup plus qu'elle ne tient, et elle laisse infiniment plus à désirer qu'elle ne promet. Mais on n'ignore ni ce qu'elle est, ni qui la représente : cela suffit pour qu'on s'adresse à elle, pour qu'on la veuille même, pour qu'on la préfère à tout. On connaît ses défauts ; mais c'est précisément parce qu'on les connaît qu'on s'en effraie moins. On sait jusqu'à quel point il est possible d'abuser d'elle ; après quoi une révolution change la dynastie et quelques valets de cour, et la royauté reprend sa marche sur nouveaux frais. On sait en outre que cette facilité de révision populaire à coups de pavés et de fusils retient la royauté et empêche ses plus grands excès, et on se contente de ce frein. On sait enfin que le droit pratique d'insurrection est inhérent au principe théorique de la souveraineté du peuple dont elle est la sanction pénale : or la souveraineté du peuple est la base de toutes les royautés constitutionnelles ; les rois ne règnent donc qu'aussi longtemps que le peuple ne juge pas à propos d'exercer son droit d'insurrection, *ultima ratio* de son légitime et suprême pouvoir.

Mais la république, que pouvons-nous exiger d'elle, et que veut-elle en définitive de nous ? De quel bien réel nous dotera-t-elle ? et auquel de ses maux nombreux soustraira-t-elle la société ? Si, contre tout espoir, elle augmentait au contraire nos souffrances et que ce fût sans compensation aucune, pourrait-on se débarrasser du régime républicain même, comme on

se débarrasse d'un roi tout en conservant le régime monarchique? Ce sont là les raisonnements qui se font généralement et partout. Encore une fois, je n'approuve pas; je prends acte.

Et dès lors me résignant au fait constaté, je subis la loi que tout le monde ou la grande majorité m'impose. Je ne me fais pas monarchiste, c'est-à-dire partisan de la monarchie comme du meilleur des gouvernements; Dieu m'en préserve! je ne deviens ni *tyrannomane* ni *thronolâtre,* pas plus que je n'ai jamais été *budgétivore :* mais je me rallie à la monarchie, je m'y range, pour mieux parler, puisqu'elle est un besoin pour mes contemporains, et l'expression en matière de gouvernement de l'état des lumières à mon époque.

Cette résolution prise, je cherche les moyens les plus efficaces de rendre la monarchie le moins possible mauvaise; je cherche le monarque qu'il sera le plus possible de forcer à respecter la liberté et à servir l'humanité, en lui prouvant qu'il est de son intérêt propre d'agir ainsi, que c'est même une condition essentielle de son existence comme monarque, de sa sécurité comme homme.

Je lui dis : « Pour le temps que la monarchie sera encore sur pied, les maisons royales seront, aux yeux de tout homme sensé, de simples compagnies d'assurances contre le despotisme qu'engendre l'anarchie. Celle qui offre le plus de garanties positives pour la liberté aux conditions les moins onéreuses doit obte-

nir la préférence. Les Belges paieront exactement et volontiers la prime convenue; mais aussi la responsabilité en cas de perte demeure entière, et ils sauront faire valoir leurs droits. »

Il se peut que je me trompe. Mais je pense intimement que je me rends plus utile de cette manière que ceux qui laissent faire à la royauté tout le mal qu'elle est capable d'infliger, pour qu'on cherche plus tôt dans la république le remède dont, vu les *prétendants* républicains, elle pourrait bien nous flatter vainement.

Je demande donc si, en attendant que la république jouisse de la faveur générale aussi irrécusablement que la monarchie, il ne pourrait pas entrer dans une tête de roi le projet, je ne dis pas d'extirper tous les abus, ce serait au-dessus des forces humaines, mais du moins d'en retrancher quelques-uns de ceux qui déconsidèrent le plus cette forme de gouvernement, telle qu'elle existe de nos jours? Certes si cela arrivait, l'avénement de la forme républicaine, c'est-à-dire de celle où le chef de l'état est élu à terme, serait retardé pour longtemps. Je suis de ces ennemis de la royauté qui s'en consoleraient de bon cœur pourvu que le peuple y gagnât.

Car je n'ai jamais eu qu'un but : l'amélioration des hommes et le bonheur du peuple. Si j'ai varié de moyens, ç'a été pour l'atteindre plus pleinement et plus vite. Pour rester toujours le même, il a bien fallu que je changeasse, non d'opinions et de principes,

mais de manière d'agir pour les faire triompher, et cela à chaque changement dans la disposition des esprits et la condition des choses.

La monarchie, j'appelle ainsi le pouvoir héréditaire, ne représentait autrefois que le privilége de caste, de naissance, l'aristocratie territoriale en un mot. Partout où la primogéniture a été abolie et où par conséquent la puissance a passé à la richesse industrielle, à l'argent, le roi est devenu le bourgeois le mieux renté à condition qu'il maintiendrait la bourgeoisie au comptoir du bazar social.

Mais de même que l'industrie a dépossédé la noblesse, de même le travail cherche à détrôner la spéculation. Le peuple s'est éclairé, il connait ses droits; il s'est compté, il n'ignore pas sa force : chaque fois qu'il l'a voulu, il a vaincu dans la lutte, mais jusqu'à présent, il n'a pas su profiter de ses victoires, dont toujours des intrigants se sont emparés sous son nom pour l'exploiter un peu plus durement que par le passé. Si un roi se faisait le chef des classes opprimées et souffrantes, non pas pour régner en despote ou en père, ce qui revient au même, sur la société commise à ses soins, mais pour redresser les torts dont se rendent coupables les aristocraties de toute espèce, celle de la propriété du sol, celle des capitaux et celle de l'intelligence, au détriment des travailleurs dont il ne suffit pas de reconnaître les droits, mais qu'il faut aussi mettre à même d'en user; si un roi, respectant la liberté des classes supérieures, c'est-à-dire leur droit

de disposer de ce qu'elles possèdent et de le multiplier comme elles l'entendent, de trafiquer entre elles de l'instruction et de voter des lois, libérales en apparence, mais dans le fait uniquement protectrices du monopole qu'elles ont usurpé, celui du mouvement social : si, dis-je, un roi organisait un vaste plan d'éducation nationale complète, facultative pour tous, mais accessible à tous, c'est-à-dire gratuite, et dont la conséquence serait d'habiliter progressivement un plus grand nombre de citoyens à appliquer leurs droits politiques; s'il ajoutait à cela un système d'impôts qui, sans écraser personne, atteindrait proportionnellement ceux qui ont le plus, capitalistes, rentiers et propriétaires; s'il favorisait le travail en l'aidant efficacement à se soustraire le plus possible à la suzeraineté des capitaux; s'il fondait sur une large échelle des établissements où les citoyens incapables de se suffire par leur travail, trouveraient les secours, les soins et une existence honorable, auxquels tout homme a droit par cela seul qu'il est né *homme;* si, en un mot, il se constituait le roi des ouvriers, des prolétaires, du peuple : sous un tel roi, les républicains, hommes avant tout, qu'auraient-ils à regretter?

On me répondra sans doute, qu'organiser un pareil système, ce serait envahir la société tout entière. Mais qu'importe si c'est pour son bien? — Le gouvernement, une fois maître de la société, ne la ferait-il pas *valoir* à son avantage seulement, et non pour le bien commun? — Logomachie. Nous avons supposé

la nation se gouvernant elle-même, en d'autres termes fondant, organisant et réformant son gouvernement, dans les personnes et dans les choses, sans cesse et sans restriction. Quel danger y a-t-il en ce cas à ce que la société s'appartienne et se dirige sous son propre contrôle? Elle agit comme elle veut agir; elle élève les jeunes gens d'après ses idées afin qu'ils agissent comme elle, ce qui n'empêchera pas chaque génération de modifier les idées des générations précédentes et de suivre la loi de progression qui est la volonté de Dieu même. — Et en attendant, ceux qui ne voudront pas de l'éducation et de l'instruction *nationales*, en paieront les frais comme tout le monde? — Cela est vrai; ils les paieront pour leurs concitoyens qui ne peuvent pas les payer; et c'est devoir : mais ce sera la majorité de la nation qui les aura taxés de la sorte, ainsi qu'il arrive toujours dans le gouvernement représentatif, où la majorité ordonne et règle, impose, répartit et destine, et où la minorité se résigne, paie et obéit; c'est nécessité. Je ne vois pas trop le moyen de se soustraire à cela, si ce n'est en décrétant volontairement l'anarchie de tous, ou en subissant de gré le despotisme de quelques-uns : ce qui est absurde.

— La minorité sera donc livrée à jamais à l'arbitraire de la majorité? — Oui, jusqu'à ce qu'il y ait unanimité. La majorité fera des lois, instruira, dirigera, en un mot disposera de la société présente comme elle voudra, et future, pour autant que cette disposi-

tion est au pouvoir de l'humanité. Mais à côté du despotisme de la majorité, la liberté, toujours attentive, toujours vigoureuse, dictera et fera adopter à celui-ci ses amendements à elle. La majorité d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier, et la majorité de demain sera tout autre encore. A elle le règne sur la société; mais à la minorité le règne sur elle. La majorité sous l'influence incessante de la minorité, en reçoit sans relâche un nouvel être. Qu'y a-t-il donc à craindre de la société entière agissant sur elle-même? Rien, si elle agit librement. Son action sera toujours bonne, pourvu qu'elle remplisse avec spontanéité son devoir d'agir, et que, laissant à la minorité le soin de régler par la liberté la société future, elle assure par la majorité le droit humanitaire actuel de chacun, de vivre de son travail, de développer ses facultés, de maintenir sa dignité d'homme et d'user de ses droits de citoyen. Ceux qui crient le plus haut au monopole du gouvernement, soit en matière d'éducation, soit sous tout autre rapport, sont ceux-là mêmes qui ont jusqu'aujourd'hui exercé ce monopole mais par et pour eux seuls, la noblesse et le haut clergé selon les idées anciennes, la bourgeoisie et l'aristocratie d'argent selon les idées du jour. Ceux-là ne veulent pas que le gouvernement fait par le peuple et pour le peuple dirige la société, pour qu'elle se meuve dans le sens du progrès, parce qu'ils auraient alors, eux, fini de la paralyser pour qu'elle demeure immobile sous leur domination et à leur dévotion. Nous au contraire, nous

*peuple*, nous devons vouloir que la direction morale de la société, la liberté sauve d'ailleurs, appartienne aux hommes que nous choisissons pour en administrer les intérêts matériels, et que nous changeons quand et comme il nous plait; de cette manière seulement nous échapperons une fois pour tout de bon au caprice, disons mieux, à l'oppression de ceux qui se croient nés pour nous gouverner selon leurs vues, leur intérêt, leurs passions et leur égoïsme. L'ordre, c'est la hiérarchie. Hé bien! cette hiérarchie, nous ne l'acceptons plus passivement et en aveugles, telle que nous l'imposent les hasards de la naissance, de la fortune et des positions de la vieille société: nous l'établissons nous-mêmes, et la changeons constamment d'après le mérite des candidats, que nous fait distinguer le degré d'intelligence et de connaissances dont nous-mêmes sommes susceptibles; et, toujours maîtres d'elle, nous leurs demeurons toujours soumis.

## CHAPITRE LVI.

La réforme descendra d'en haut, à mesure que la terreur montera d'en bas. — Justice. — Cloaque et cahos social. — Opposer la peur à la peur. — Le bourgeoisisme. — Il faut s'adresser à l'intérêt personnel et prouver. — Le sceptre du monde est au premier roi révolutionnaire.

---

Régulariser la liberté de manière qu'invariablement dans l'intérêt de l'ordre, celui-ci ne s'établisse jamais au détriment de la liberté, plus que la liberté ne s'exerce à ses dépens; laisser cette liberté à tous parce que c'est le droit de tous, et rendre dignes et capables d'user de ce droit les classes qui, dans l'état présent de la société, sont par le fait privées de tout moyen d'en jouir, voilà, me semble-t-il, le grand problème à résoudre pour la régénération sociale à

laquelle se dévouent les véritables amis de l'humanité.

Mais sont-ce les classes opprimées qui déferont lentement et péniblement ce nœud? ou sera-t-il tranché par les classes qui elles-mêmes oppriment? En d'autres termes, la réforme viendra-t-elle d'en haut ou d'en bas? Au premier aspect, les classes exploitées paraissent seules avoir intérêt à mettre fin à l'injustice dont elles souffrent; mais si on pénètre plus avant, on demeure bientôt convaincu que ce sont surtout les autres classes qui doivent, *par égoïsme*, se hâter d'extirper la grande iniquité qui sacrifie le peuple à quelques milliers de privilégiés, et les peuples à quelques familles.

Car le peuple n'a plus rien à perdre, quoi qu'il arrive; l'aristocratie a tout à perdre, et elle perdra tout, si elle n'acquiert ce qui lui manque complétement, savoir la stabilité, la sécurité, le repos.

Ces biens-là ne sont qu'au prix de la justice.

Mais, équité pour équité. La justice est un devoir *égal* à remplir pour tous : elle est aussi un droit que tous peuvent réclamer. Il y a corrélation nécessaire. Je ne dis pas que, pour cela seul que les classes privilégiées qui *possèdent* la société, frustrent les autres classes de leur droit à vivre et à développer avec leur organisme physique leurs facultés intellectuelles et morales, ces dernières soient dispensées du devoir de respecter les personnes et les propriétés des membres des classes supérieures. Je dis seulement que le moment

viendra où elles cesseront de les respecter. Ce sera un crime; mais un crime vers lequel les coupables auront été entraînés par un penchant presque irrésistible, un crime conséquence d'un autre crime, celui des classes supérieures qui se réservent le monopole des connaissances et par là celui du pouvoir et des richesses, et celui de la vertu sans sacrifice ou du bonheur. Hommes puissants! si vous voulez conserver et vous conserver, conviez tous vos frères au banquet social. Rois, jetez vos couronnes dans le bassin du pauvre : et la balance reprendra son équilibre; et le pauvre étant affranchi de la terrible nécessité de violenter et de spolier pour parvenir à la jouissance de ses droits, le riche de celle d'usurper et d'opprimer, de comprimer et de punir pour ne pas être dépouillé des siens, il n'y aura plus, d'un côté, la peur incessante et une cruauté inutile, de l'autre, les remords et l'*effrayante régularité* annuelle du budget du crime; et la société subira pacifiquement la transformation progressive dont elle est en travail.

La société actuelle est un cloaque d'iniquité, de mensonge et de corruption, qui ne profite qu'à quelques-uns; si on ne se hâte d'y porter remède, elle deviendra un chaos de désordre et de brutalité féroce par le désespoir de tous. La réforme doit venir d'en haut, où sont les lumières qui dirigent et les richesses qui exécutent : d'en bas doit monter la terreur salutaire qui forcera à porter la hache réformatrice aux abus sous lesquels gémit la presque totalité du genre

humain. C'est ainsi que la peur de l'Irlande affamée provoquera la *justice* des oligarques anglais, placés entre l'urgence de donner quelque chose et la menace de tout perdre. L'Angleterre se résoudra à assigner à l'Irlande du pain et des droits, afin de ne pas être déchirée et dévorée par elle. Dans ce siècle voué à la peur, à cette peur qui aveugle et égare, qui exaspère, qui donne le transport, et rend furieux et cruel l'homme le plus débonnaire et le plus humain, c'est la peur qu'il faut invoquer, mais une peur fondée, raisonnable, celle de l'anarchie et du débordement de tous, forcément amenés par l'égoïsme inique et stupidement obstiné du petit nombre, afin de vaincre la peur insensée, celle de voir la bourgeoisie inférieure monter aujourd'hui plutôt que demain au rang où ses qualités intellectuelles et morales l'appellent, et de fournir au peuple qui la suit les moyens d'acquérir peu à peu les mêmes qualités pour arriver à jouir des mêmes avantages sociaux, auxquels, en dernière analyse, tous prétendent et tous ont le même droit de parvenir. Grands de la terre, hâtez-vous d'élever les petits à votre hauteur, si vous ne voulez que les petits vous ensevelissent avec eux dans l'abîme de maux où la violence excitée par la misère éterniserait celle-ci à tout jamais! Le roi qui se proclamerait hautement le défenseur de l'ordre sous ce point de vue élevé, ne serait-il pas le bienfaiteur du monde?

C'est là ce que j'ai voulu dire plus haut en parlant d'un roi révolutionnaire. Hé bien! tant qu'il ne pa-

raîtra pas un homme de cette trempe, voulant réellement le bien et en position de le faire, c'est-à-dire d'empêcher que qui que ce soit ne mette obstacle à ce que le bien se fasse librement, les révolutions perturbatrices partielles continueront à consumer les peuples sans profit pour l'humanité. S'il paraît, le grand mouvement réorganisateur le suivra de près; et l'Europe sera entrée dans la voie où elle doit trouver la liberté réelle et la félicité.

Ce système auquel un chef de nation donnerait l'impulsion et qu'il aurait le bonheur de maintenir en activité pendant quelques années, ne forcerait il pas ses successeurs à suivre ses traces, sous peine de voir immédiatement la république tenir les promesses de la monarchie? Que celle-ci y prenne garde; tant que la grande plaie sociale qui ronge les classes inférieures ne sera pas fermée ou du moins en mesure de devoir infailliblement l'être un jour, les rois, beaucoup moins tranquilles qu'un président de république, auront à s'attendre à chaque instant à être remplacés dans des comices révolutionnaires. La république a résolu le problème gouvernemental de prévenir les changements brusques, au moyen de mutations périodiques; la royauté ne peut parvenir au même but qu'en établissant une progression continue et ascendante de réforme, dans le sens de la justice *pour tous* combinée avec la liberté de chacun.

La démocratie est un fait et un fait indestructible; à moins qu'on ne l'organise, elle mènera à l'anarchie :

voilà ce que sentent, exclusivement de toute autre chose, ceux que la république effraie, parce qu'ils ne la croient pas capable de réaliser cette organisation. Cependant il faut nécessairement coordonner la démocratie, pour l'empêcher, elle, de détruire l'ordre partout : c'est l'entreprise glorieuse que je propose à la royauté en attendant que la république soit possible. L'avenir est à qui sauvera la société de l'anarchie, c'est-à-dire à qui, l'acceptant comme elle est, savoir, démocratique pure, l'organisera et la fera marcher plus régulièrement encore que rapidement vers ses futures destinées.

L'opinion règne seule. Pour que cette opinion soit ce qu'elle devrait être effectivement, il faut que le peuple lui-même la crée et la développe, et qu'il la formule par lui-même : cela étant, il y aura représentation nationale véritable. Mais pour émettre ainsi chacun sa part d'opinion publique, il serait nécessaire que chacun aussi, nul excepté, eût une opinion personnelle, fondée en fait et en raison, en d'autres termes, pour que *tous* pussent décider, il faudrait que *tous* pussent connaître, comparer et conclure. Cela est-il? je le demande. Non, certes. Hé bien, quand le chef de l'état aura mis tout le monde à portée d'apprendre à raisonner et d'avoir les moyens et le temps de s'occuper à raisonner, il aura, lui, commencé le grand œuvre de l'organisation de la démocratie.

Et il aura aidé de toute sa volonté et de tout son pouvoir à hâter l'époque où une règle d'action ration-

nellement incontestable s'établira, du consentement de tous, comme principe d'unité sociale.

Alors seulement l'égoïsme terrestre qui ne se repaît que d'intérêts matériels et effectifs, et sur lequel le boueux *bourgeoisisme* a fondé son empire, pourra être détrôné sans retour. Car le matérialisme pratique ne disparaîtra d'ici-bas qu'avec le scepticisme théorique; et celui-ci, véritable expression de l'état présent de la science, est la conséquence indéclinable de la contestabilité, laquelle domine la société actuelle, au nom du libre examen qu'aucune révélation socialement acceptée ne saurait plus désormais combattre et détruire, puisque toute règle d'action qui ne repose que sur le sentiment, est toujours contestable pour le raisonnement, est contestable pour le sentiment lui-même. Or la majorité qui nécessairement fait loi dans ce temps d'anarchie, pendant lequel il faut bien une loi qüelconque, ne s'impose que de par le nombre et non de par la raison: devant celle-ci, elle est aussi faillible que chacun des hommes dont elle se compose. Tant donc que l'ordre ne régnera qu'au moyen du despotisme de la majorité, il sera logique pour chacun de n'avoir tout juste qu'autant de probité qu'en exige le code pénal, et uniquement pour le cas où l'on se trouve sous les yeux de ceux qui l'appliquent; le surplus sera taxé de duperie, le dévouçment, de folie complète. Voilà le bourgeoisisme qui ne domine que par l'or et sur la misère, c'est-à-dire par la force, la ruse et la corruption, sur le malheur, l'ignorance, la faiblesse et

la servilité! il est bon de se le représenter dans toute sa hideur, tel qu'il s'est aujourd'hui placé au timon du char social. Et c'est le monstre qu'il faut frapper au cœur, en appelant *le peuple* au raisonnement solide et à la raison, si l'on peut s'exprimer ainsi, *raisonnée*, par l'instruction et l'éducation, afin qu'il apprenne comment et pourquoi la vertu seule est rationnelle, seule bonne par essence, seule utile à chacun, seule sociale pour tous.

C'est à l'intelligence surtout, pour ne pas dire à l'intelligence uniquement, qu'il faut parler à cette époque où l'instruction a devancé de si loin l'éducation morale. Le moment est des plus difficiles. Car tout ce qu'on avance doit être démontré : les hommes ne croient plus rien sur parole; ils veulent *savoir* comment, pourquoi, et plus encore savoir *à quoi bon*, ce que cela leur vaut, leur produit, leur rapporte : l'intérêt individuel à qui l'on est forcé de s'adresser, parce que lui seul a les oreilles toujours ouvertes, et qu'il gouverne tout, que rien ne se fait si ce n'est par lui et pour lui, l'intérêt individuel ne se rend qu'à des arguments positifs, à des preuves directes et irrécusables. Devant lui, je viens de le dire, le sentiment ne prouve rien, et l'autorité, pour parler ainsi, n'a plus d'autorité.

Des progrès de l'intelligence, j'en suis convaincu, résultera finalement l'amélioration sociale; mais celle-ci ne suivra que lentement, et en quelque sorte traînée à la remorque. Et en attendant, la moralité se trouvant fort au-dessous de la science, celle-ci peut être employée

par l'homme pour faire le mal autant que pour faire le bien; et plus les lumières seront grandes, les connaissances multipliées, l'instrument logique perfectionné, plus l'intelligence se prêtera aux abus comme à l'usage légitime que l'homme peut en faire. En outre, le bon usage est un, c'est de travailler chacun au bien de tous. Le mauvais est sans nombre, puisqu'on nuit à autrui de mille et mille manières, toujours et exclusivement pour s'avantager soi-même. Enfin dans un état social où les intérêts sont différents, souvent contraires et même opposés, en n'agissant que pour soi, on heurte nécessairement et toujours les intérêts des autres.

En effet, dès que, sans autre mobile comme sans autre guide que sa propre intelligence, on examine tout, bientôt on ne voit plus en quoi que ce soit que le parti qu'on peut en tirer dans son intérêt propre; et on n'est plus ni bon ni méchant, on n'est qu'un homme d'esprit ou un sot.

Je ne blâme pas; je dis ce qui est : je fais plus; je dis que, dans l'état de la science, ce ne saurait être autrement. Ce ne sont pas les hommes que j'accuse; c'est l'immense progrès intellectuel que je signale avec ses conséquences inévitables, *fatales :* et je démontre par là qu'il faut se hâter de faire intellectuellement encore quelques pas, c'est-à-dire, qu'il faut que nous soyons logiques complétement et jusqu'au bout, afin de mettre notre moralité au niveau de notre savoir, et pour que les lumières ne servent plus que de fanal à la vertu, pour que le devoir *librement et sciemment* ac-

cepté par chacun, produise ce que dès-lors son accomplissement produira nécessairement pour tous, le bonheur particulier et général.

Si le perfectionnement de la raison ne devait pas infailliblement finir par rendre les hommes meilleurs, les lumières seraient le plus grand des fléaux, la barbarie vaudrait mieux que la civilisation, et c'est à rétrograder que tous nos vœux devraient tendre. Nous en sommes aux demi-connaissances qui trompent, qui égarent. S'ensuit-il qu'il faille rappeler les ténèbres, se remettre sous le joug des préjugés, en appeler au sentiment et à l'instinct et proclamer l'autorité de par la révélation ? Non, certes : mais il s'ensuit qu'il faut faire un progrès de plus, coordonner notre science et la subordonner à un principe réel, vrai, et qu'aucune intelligence humaine dans son état normal ne veuille ni ne puisse révoquer en doute.

Remettant tout en question, nous sommes devenus essentiellement raisonneurs, et le plus souvent calculateurs. Car calculer, c'est raisonner après s'être placé au centre d'un système dont on fait converger vers soi tous les rayons. Il faut démontrer aux calculateurs qui possèdent, qu'il y a aussi des calculateurs privés de tout; que chacun de ceux-ci, depuis qu'ils ont appris à grouper des idées et des chiffres, s'est également constitué centre d'un système; qu'étant les plus nombreux, ce qu'ils commencent à fort bien savoir, le jour où, ayant pour but de démolir ce qui existe et ne leur convient pas, ils s'entendront dans l'espoir qu'ils réus-

siront à le remplacer par quelque chose de moins défavorable, leur puissance d'attraction deviendra si irrésistible, que les heureux d'aujourd'hui seront entraînés, misérables satellites, dans ce tourbillon nouveau, comme eux-mêmes jusqu'à présent ont impitoyablement entraîné dans leur orbite tout ce qui se trouvait autour d'eux; que le règne de la force passive parce qu'aveugle est définitivement passé et sans retour possible; que par conséquent la minorité, conservatrice par égoïsme, ne peut plus compter sur l'appui d'une partie de la majorité pour dominer et exploiter l'autre partie, puisque toute la majorité s'est éclairée au moins jusqu'à voir que ce serait folie à elle de se diviser contre elle-même; que cette majorité, égoïste aussi, mais égoïste envahissante, est fondée en raison tout autant, pour le moins, que la minorité, quoiqu'elle ne soit pas plus morale, pas plus sociale, pas plus juste, pas plus dans le vrai; que si les riches ont le droit de défendre leur bien contre les voleurs, les malheureux qui manquent de pain ont, en vertu de leur droit à vivre, je dirais presque de leur devoir de vivre, le droit d'en prendre partout où ils le trouvent; que lorsque tous les pauvres d'accord *réaliseront* leur droit à eux, les lois faites par les riches pour protéger le leur, et qu'ils ne font exécuter que moyennant le secours que les pauvres leur prêtent, seront sans vigueur et nulles. Pour échapper à ce bouleversement qui ne changerait rien aux choses, ne remédierait à rien, ne ferait que déplacer le mal, changer des noms et

substituer des hommes à d'autres hommes, les abus d'ailleurs demeurant les mêmes, je demande que les classes supérieures et privilégiées fassent participer *successivement* les autres classes aux bénéfices sociaux, puisqu'elles portent leur part, et, Dieu le sait, leur lourde part des charges sociales; je demande que le gouvernement soit avant tout et surtout institué pour travailler sans relâche à rendre les classes *ascendantes* dignes de leur nouvelle destinée, afin qu'il n'y ait jamais de classe *descendante*. Car si la propriété est inviolable, la vie l'est bien plus; et par la vie j'entends non-seulement le vivre matériel, mais encore le développement intellectuel, et surtout le perfectionnement moral. Je ne conseille pas à la classe jouissante un effort de vertu, un sacrifice gratuit : je ne serais pas même écouté d'elle, et il y aurait de ma faute. Je raisonne avec elle; je calcule avec elle : et comme mon calcul, en lui garantissant ce qu'elle possède, ne ferait que répandre les mêmes avantages sur un nombre graduellement plus grand d'hommes sortis des classes qui la suivent, je crois mon calcul vrai, juste, moral et social : et je dis qu'il ne lèse personne; que ceux qui se plaignent avec raison d'être, sinon de droit, du moins par le fait, exclus de tous les avantages de la vie en société, seront satisfaits d'acquérir peu à peu, mais réellement, ce qui leur manque, et que ceux qui tremblent et ont bien motif de trembler, cesseront de craindre pour ce qu'ils ont.

Le roi qui comprendra cela, régnera, quand il

voudra, où il voudra, aussi longtemps qu'il voudra.

Je désire qu'il en vienne finalement un, *quel qu'il soit,* qui le comprenne, afin que le peuple soit heureux. C'est mon dernier mot sur la politique, et il résume tout mon système.

Je crois, après l'avoir dit, m'être expliqué de manière à ne pas laisser même l'ombre d'un doute sur mon compte, pour quiconque n'a pas résolu de douter même en face de l'évidence. Je m'attends, dans la Belgique de 1839, à la démolition pièce à pièce de la constitution belge, par les mêmes moyens qui ont amené la démolition de la Belgique de 1830, écourtée aux mesquines dimensions d'un royaume pour Léopold. A la guerre au territoire va succéder la guerre aux institutions; et, comme nos provinces, on nous enlèvera nos lois. Les *soumissionistes* se sentent bien plus forts maintenant qu'avant le vote des vingt-quatre articles : après la victoire remportée sur l'indépendance, ils sont fondés à croire qu'ils auront bon marché de la liberté. C'est cette liberté que je veux sauver coûte que coûte. Je veux le maintien de la constitution, à tout prix, n'importe comment ni par qui. Je ne tiens qu'à la conservation de ce pacte et à qui le conservera, pour lui faire produire tout ce qu'il renferme de bon, d'utile, d'indéfiniment progressif. Et pour cela je prouve que le roi qui s'appuiera franchement sur lui, en recevra plus de force qu'il ne lui aura donné. Je prouve que le roi qui, non-seulement aimera le peuple et lui fera du bien parce qu'il faut aimer tous les

hommes comme ils sont, mais qui encore l'estimera parce que les hommes ont droit au respect, si ce n'est pour ce qu'ils sont, du moins *pour ce qu'ils peuvent et doivent devenir,* ET DEVIENDRONT ; je prouve, dis-je, que ce roi puisera dans la liberté et la dignité humaine dont il se sera constitué le protecteur, bien plus de grandeur et de puissance que les despotes les plus justement célèbres n'en ont jamais trouvé dans l'obéissance la plus absolue de leurs sujets.

Celui qui, au contraire, portera ou permettra qu'on porte une main sacrilége sur notre arche sociale, sera frappé de faiblesse, de nullité, de mort.

Car la loi fondamentale de la révolution belge est une déclaration de principes humanitaires, éternellement justes et vrais. Elle consacre des droits. Et, je le répète encore, des droits acquis, on ne les viole jamais *impunément* (50).

## CHAPITRE LVII.

### A mes concitoyens.

Mes Souvenirs, c'est moi tout entier. — J'ai voulu faire le bien, ou du moins empêcher le mal. — Dernier appel à la royauté. — Il faut nous hâter de nous constituer. — Partons du présent tel qu'il est. — Point de découragement. — Réparons le mal que nous avons fait. — La loi de Dieu.

O mes concitoyens, mes idées pourront vous paraître hardies, mes paroles téméraires. Mais vous ne les croirez jamais intéressées.

Je sais qu'il serait plus prudent à moi de ne pas dire ce que je pense ou du moins tout ce que je pense, avant de m'être assuré que la majorité le pense aussi et qu'elle me récompensera de ses applaudissements et de ses faveurs.

D'autres le font. Moi, je suis incapable de le faire.

J'ai cru vous devoir le compte-rendu sincère et scrupuleusement exact, non-seulement de mes actions cachées, mais même de mes projets et de mes pensées les plus secrètes. Car j'agissais pour vous; les plans que je concevais, les réflexions que je faisais, les désirs que je formais, c'était uniquement pour votre liberté et votre bonheur.

Je me suis supposé devant vous comme devant le juge suprême chargé d'instruire mon procès dans la grande affaire de la révolution belge : j'ai posé les questions en votre nom, et j'y ai répondu avec ingénuité et sans réticence aucune. J'ai livré moi-même toutes les pièces, tant à charge qu'à décharge.

Vous me trouverez tout entier dans ces *Souvenirs*, et tel que je suis, tel que j'ai voulu être. Je ne plaide pas ma cause. J'expose la vérité. Jugez-moi sur mes paroles et sur les faits.

Ce n'est point un complot que je vous révèle : jamais entre tant de fautes que j'ai pu commettre, je n'ai fait la sottise de conspirer dans un pays de liberté. Bien au contraire; en vous éclairant sur ce qui doit se faire mais peut se mal faire, j'arrête toute machination, ténébreuse dans ses moyens d'exécution, et par conséquent funeste dans ses résultats. Je force par là à faire comme j'ai dit, ou j'empêche de rien faire du tout.

D'ailleurs je n'ai aucune confiance ni dans les conspirations, ni dans les émeutes qui en résultent, ni dans les sociétés secrètes où elles sont ourdies : c'est

tout au plus si je crois encore aux révolutions. Quand le peuple les fait, elles réussissent ; bien : mais tant que le peuple ne pourra pas les clore par une réforme réelle et stable, qu'auront-elles fondé?

J'ai craint un instant par ma publication d'empêcher de faire le bien, et j'étais prêt à tout suspendre, même à tout anéantir : car ceci n'est pas une œuvre de vanité, c'est une œuvre de conscience et, j'ose le dire, de courage et de dévouement. J'exposai mes doutes à un ami éclairé et sûr : il me répondit avec pleine connaissance de cause, et je poursuivis mon travail (51).

Car outre le besoin de tout vous dire, j'en éprouvais un autre auquel je ne résiste jamais.

Quand l'intérêt de l'humanité ou celui de ma patrie et quand ma conscience l'ordonnent, il faut que je parle, dussé-je encourir le blâme général, la réprobation universelle.

Je me permets la prudence, mais seulement lorsqu'elle n'exclut pas la franchise. Or ce n'est nullement le cas.

Elle est grande, je ne l'ignore pas, la difficulté de mon entreprise; je ne recule point devant elle. Je sais que ma position en 1839 est bien différente de ma position en 1828. Alors je m'adressais aux passions, déjà excitées dans les masses et qui ne demandaient qu'à être exaltées jusqu'au délire : il n'y avait qu'à les flatter pour remporter la victoire; aussi la lutte ne futelle pas longue. A présent, je parle à la raison, dont si peu d'hommes sont doués et que le plus souvent,

chez ceux qui l'ont en partage, les faux calculs de l'intérêt ou plutôt l'*inintelligence* de l'égoïsme étouffe. Je crains fort que ma voix ne se perde dans l'espace.

Peu l'entendront, et de ceux-là encore combien refuseront de l'écouter!

Qu'importe?

Je ne cherche à plaire, ni aux peuples, ni aux rois.

J'obéis à ma conscience, sans égard aux rois et aux peuples.

C'est un dernier appel que je fais à la royauté dans l'intérêt du peuple. Si la royauté est sourde ou inerte, qu'elle se retire : c'est sa démission qu'elle donne, et cette démission le peuple l'acceptera. D'autres formes sociales, qui la pressent vivement et de longue main, prendront sa place et ce sera pour toujours. Je voulais que la royauté renversât les abus pour conserver les hommes qui en vivent, qu'elle détruisît les aristocraties pour sauver les aristocrates. Car il faut que la besogne soit faite, et à défaut de la royauté, ce sera le radicalisme qui s'en chargera. Je désire que les privilégiés de toutes les classes et les rois qui les soutiennent ne *disparaissent* pas eux-mêmes dans la débâcle.

Avant tout, la conservation des hommes; TOUS sont nos frères, les puissants comme les faibles, les méchants comme les bons : avant tout, l'amour de l'humanité qui comprend les hommes sans exception aucune et sans distinction; après cela, la haine du mal par amour pour les hommes auxquels le mal nuit toujours, aujourd'hui à ceux qui en souffrent, demain à

ceux qui le font. Mais jamais de guerre aux hommes pour renverser des abus; les abus tomberont. Toujours de l'indulgence pour les coupables : c'est le seul moyen de les ramener à la vérité, de les regagner à la justice, de les rendre à la vertu. Il ne faut point composer avec l'iniquité, non; mais il ne faut pas non plus pécher contre la charité. Eclairons les méchants : ils sont aveuglés, égarés; ils se trompent, bien plus encore à leur dommage qu'au nôtre. Il faut le leur montrer et le leur prouver, et ils deviendront meilleurs. Mais pour cela, aimons-les de toute notre haine pour le mal qui, je l'ai déjà dit, retombe avant tout sur eux-mêmes.

Je me suis adressé à Guillaume, comme au roi le plus capable, ai-je cru, de saisir mes paroles et de se conformer au besoin, à la nécessité des temps. Que ce nom ne vous effraie pas, mes concitoyens. Plus à même que tout autre prince de faire le bien, surtout pour la Belgique dans les circonstances où elle se trouve, Guillaume, pas plus que tout autre prince, n'a aujourd'hui le pouvoir de faire le mal, du moins pendant longtemps. S'il ne veut ou n'ose pas nous prêter son appui (il est impossible qu'il ne le désire pas avec ardeur), il dira que c'est droiture, scrupule; qu'il se refuse à dépouiller celui avec qui il se réconcilie, et au moment même où il lui tend la main. Prétexte! pauvretés! Les Nassau ont manqué de foi à la Belgique : n'auront-ils de loyauté que pour les cabinets? Les rois, eux, les ont bien trompés; et ces rois règnent

encore. Les Nassau où sont-ils? et, bientôt peut-être, où seront-ils? Sacrifier les rois aux peuples, c'est devoir, et l'accomplissement d'un devoir trouve toujours sa récompense : sacrifier les peuples aux rois, c'est un crime, qui tôt ou tard est puni.

Belges, les partis qui vous désunissent ne s'occupent, en ces jours de deuil pour la patrie, qu'à replâtrer l'édifice politique que la révolution a élevé. Ils l'entendent qui craque de toutes parts; et cependant ils ne songent qu'à le remettre à neuf, quant à l'apparence extérieure, et à y appliquer chacun sa couleur distinctive. Ils sont sur le point d'en venir aux injures et aux voies de violence, pour savoir si des murs lézardés, non par le temps mais par le vice de leur construction, seront couverts d'une couche plutôt libérale que dévote, plutôt sacerdotale que maçonnique; si ce sera à l'enseigne de la *Grande truelle* ou à celle du *Chapeau rouge* que la nationalité belge sommeillera ses quelques dernières nuits, et si elle expirera enfin entre les bras du marguillier ou entre ceux du frère terrible.

Étrange préoccupation que celle d'une nation qui, à la veille d'être rayée de la liste des peuples indépendants, se divise sur la question de savoir si son ministère aura, aux yeux des uns, l'unique mérite d'aller à la messe, à ceux des autres, la qualité exclusive de n'y pas aller du tout! Il me semble à moi que les doctrinaires ne valent guère mieux que les congréganistes, et je ne sais pas trop ce qu'on gagnerait à tom-

ber aux mains de la maçonnerie qui morcèle, des mains du catholicisme qui laisse morceler. Et quant à une coalition entre l'infamie et la lâcheté, on aura beau faire, il n'en sortira jamais un pouvoir courageux et honorable. Un ministère franchement national, éclairé et énergique, qu'il fût d'ailleurs dévot ou indévot, peu importe, pourrait seul sauver le peuple; mais pour cela il faudrait un système de gouvernement national aussi, et un chef de l'état susceptible de se nationaliser, et une nation non découragée, non énervée, non *évirée*. Et à cela, personne n'y songe : on ne tend, on n'aspire plus à rien quand on a cessé d'avoir foi en quelque chose.

Maçons et catholiques sont indifférents à la question de savoir s'ils auront une patrie à faire fleurir, des devoirs civiques à remplir, des droits politiques à faire valoir. Qu'on leur enlève les provinces, les libertés l'une après l'autre, ils se résigneront, pourvu qu'il leur reste un petit coin où ils puissent se haïr à l'aise, se disputer, se persécuter, se déchirer, s'entre-détruire commodément.

Je ne prononce pas entre la loge et la sacristie, Dieu m'en garde! non que je les craigne, mais parce qu'au fond je ne m'inquiète guère de ce qui les concerne, tant l'une que l'autre, et que je n'ai heureusement rien à démêler avec elles. Elles peuvent, sans toutefois se prendre de querelle et troubler la tranquillité publique, elles peuvent donner à la maison que j'habite les *dehors* qui leur plaisent le plus; je suis loin de m'y opposer.

Mais il faut, au préalable, que cette maison soit solide avant tout, et puis convenable, et que vous, mes concitoyens, et moi-même en soyons les maîtres, chacun pour notre part.

Et pour cela je ne cesserai de vous crier à tue-tête : Avant de le repeindre, étayez l'édifice ; assurez-le contre tous les sinistres imaginables; mettez-vous à couvert des événements qui vous menacent, et votre bien hors de la portée des fourbes et des fripons qui le convoitent.

Après, vous penserez à vous caser tous, qui au premier étage, qui au second, qui dans les combles.

Que ce soit ensuite la cloche ou le maillet qui nous appelle au repas commun, peu importe, pourvu que la voûte sous laquelle nous le prenons ne soit pas à chaque instant prête à nous écraser de ses ruines.

Pour ce qui me touche, je désire vivement que le maillet et la cloche continuent à nous assourdir à qui mieux mieux. On s'accoutume à ce bruit-là. A force de l'entendre, on finit par ne plus l'entendre du tout. J'y suis pour ma part insensible depuis longtemps, et peu à peu, mes concitoyens, vous le deviendrez comme moi.

Mais, encore une fois, nous devons pour cela, comme peuple et comme hommes, être tranquilles sur notre sort futur; nous devons *du premier au dernier* avoir l'existence garantie, avec le libre développement des facultés dont la Providence nous a doués pour en jouir et pour remplir notre mission terrestre.

Belges, réfléchissez-y mûrement. La question est vitale, et le moment solennel. De la résolution que vous prendrez dépend tout votre avenir.

1815, quoi que puissent faire les catholiques, et 1825, quelles que soient les espérances des libéraux, sont passés sans retour. 1830, je le déplore avec le peu de révolutionnaires qui restent et dont je ne partage pas certaines illusions, est également loin de nous et ne saurait revenir. Nous sommes en 1839; ne l'oublions pas. Cette époque, comme toutes les autres, a sa spécialité, ses intérêts à elle, ses besoins, ses exigences, ses impossibilités. De 1838 à 1839, il s'est accompli des faits qui ne permettent pas plus de dater aujourd'hui de 1830 que les faits de 1830 ne permettent depuis lors de songer à restaurer 1825 ou 1815. Croyez-moi : acceptons notre époque comme elle s'offre à nous; tirons-en les avantages qu'elle nous présente, et résignons-nous au reste.

La Hollande agricole et industrielle veut nos institutions parce qu'elle veut la liberté : nous laisserons-nous enlever ce que nos anciens frères demandent? Nous pouvons nous maintenir *avec eux* au rang où nous étions montés seuls : nous obstinerons-nous, *pour rester seuls*, à descendre au-dessous même du rang qu'eux refusent d'occuper plus longtemps?

Ne sommes-nous plus les Belges de 1828 et 1830? Sommes-nous moins que les Belges de 1815?

Gardons-nous de nous décourager. Il n'y a point de position si désespérée qui n'ait ses ressources; et c'est

précisément lorsqu'elle est le plus désespérée qu'il faut mettre ces ressources à profit.

Qui s'abandonne, mérite toujours de périr et souvent périt. Cela est vrai pour les peuples comme pour les individus : cela est peut-être même plus vrai pour les peuples.

Nos ennemis veillent; ne nous endormons pas.

Finalement, et je désire, mes concitoyens, que vous saisissiez bien cette idée sur laquelle j'insiste de toute l'énergie de ma conviction : nous avons non-seulement fait un acte de couardise, de lâcheté, un faux calcul, qui nous appauvrit, nous exténue, nous inocule un germe de dissolution et de mort; mais encore nous avons commis une mauvaise action, une iniquité, un crime, qui crie vengeance devant les hommes et devant Dieu. Nous avons trahi la confiance de 400,000 de nos frères. Je ne suis pas superstitieux; mais je crois fermement que le monde moral a ses lois immuables comme le monde physique, et que toute injustice a pour conséquence un malheur. Les hommes en portent la peine; si ce ne sont les coupables eux-mêmes, ce sont leurs enfants : les peuples souffrent, soit dans la génération qui a failli, soit dans les suivantes. La Belgique subira la loi commune.

A moins que, par un acte opposé, par un grand acte de réparation, elle ne détourne le glaive suspendu sur elle.

Hier ne nous appartient plus. Aujourd'hui nous

échappe. Réunissons tous nos efforts pour que demain nous soit propice.

Nous ne pouvons que cela. C'est la loi de Dieu ; c'est le lot de l'humanité.



# PIÈCES A L'APPUI.

( 30 )

*Voyez page 4.*

LETTRE A M. TIELEMANS *.

Paris, 8 septembre 1831.

Mon cher ami,

J'ai reçu vos explications, et je sais maintenant de vous-même, non-seulement ce que vous faites, mais pourquoi vous croyez devoir le faire. J'ai reconnu là notre ancienne franche amitié. Je vous en remercie.

Nous sommes, mon ami, entrés chacun dans une

* Le contenu de ces trois lettres à M. Tielemans explique de reste pourquoi ce furent les dernières que je lui écrivis.

voie différente; et, décidés à la suivre jusqu'au bout, chaque pas que nous ferons, ou du moins que vous ferez, car je suis et puis demeurer, moi, fort longtemps stationnaire, nous éloignera l'un de l'autre. Je vous dois et me dois par conséquent de vous dire aussi, avec quelque peu de détail, les motifs qui m'ont fait renoncer à marcher côte à côte avec vous, comme j'en avais pris la douce habitude.

Et je vous l'écrirai ouvertement, sans me servir pour cela des moyens détournés dont vous avez cru devoir faire usage; je ne devine pas trop pourquoi : car votre lettre n'était pas de nature à pouvoir vous compromettre. La mienne dans tous les cas ne pourrait compromettre que moi, si j'étais encore *compromettable.*

Je vous ai dit que nous étions d'un avis diamétralement opposé. Vous réfuter, sera donc ce que j'ai à faire; non pas pour vous convaincre, mon ami (je n'afficherai jamais cette prétention), mais pour m'expliquer moi-même envers vous.

Le tableau que vous faites du triste état de notre révolution, et le portrait des hommes qui l'y ont réduite, sont frappants de vérité. Vous en concluez qu'il vous fallait boucher au moins une des portes par où ces hommes se ruaient sur elle pour l'expédier tout à fait. Je ne pense pas comme vous. Saignée comme elle l'est jusqu'au blanc, je crois qu'il ne fallait pas chercher à empêcher qu'on ne l'étouffât : aussi bien elle ne pouvait plus reprendre sa première vigueur, et ce n'était qu'après sa mort que l'on serait

en droit d'espérer qu'il en renaîtrait une autre plus jeune et plus forte.

Mon ami, votre raisonnement aurait été en quelque sorte convenable si vous aviez encore été ministre; et alors je me serais borné à vous rappeler que M. Van Gobbelschroy avait précisément raisonné de même. En effet, les Hollandais démolissaient la loi fondamentale pièce à pièce. Fallait-il qu'il leur fournît par sa retraite les moyens d'avoir plus tôt déblayé le terrain? Non, certes, se disait-il complaisamment; et il prouva son amour pour la Belgique en se résignant à intercepter annuellement 20,000 florins que nous aurions sans cela payés à nos ennemis.

Vous sentez, mon cher Tielemans, que votre tactique que je blâmerais en ce cas, je la blâme encore bien plus dans la position où vous êtes, de simple gouverneur de province sous M. Teichman.

J'avoue qu'il est bien tard pour vous de vous retirer. Aussi n'oserais-je plus vous en donner le conseil. Cependant, que vous le fassiez, n'importe quand, toujours les gens qui ne pensent pas comme nous se réjouiront-ils de votre retraite. Seulement plus vous tarderez, plus ils s'en réjouiront; car finalement vous ne nuirez plus qu'à vous seul. Vous gênerez encore, à la vérité; mais vous ne ferez plus peur à personne. Si, au contraire, à la réunion du congrès, ou à la nomination du régent, ou lors de votre démission comme ministre, ou à l'acceptation des 18 articles, vous aviez cruement déclaré que vous quittiez une

révolution qui nous quittait, vous auriez causé une frayeur peut-être bien salutaire.

La législature actuelle ne pouvait vous fournir de motifs de vous retirer qu'en rappelant le prince d'Orange : j'ai espéré un moment qu'elle en serait venue là, et qu'il aurait bientôt fallu songer, tant à l'épitaphe définitive des journées de septembre 1830, qu'au quatrain généthliaque destiné à célébrer leurs filles de 18**. Mais vos élections ont produit une trop *honnête* assemblée pour en attendre un résultat pareil. Niaisement catholique ou catholiquement niaise, elle ne saura disputer le terrain aux réunionistes et aux orangistes qu'à coups de votes. La raison restera à ceux-ci, qui du moins auront proposé *une fin*, et auxquels les autres n'auront pas osé opposer une fin meilleure, la seule bonne pendant longtemps des trois fins possibles.

Vous êtes résigné à vivre sous le roi ? Je le suis aussi. Mais point à côté de *ce* roi ; car je suis forcé à l'un, et je devrais vouloir l'autre. Et si les sujets de *notre* roi continuent à me jeter de la boue, sans avouer pour cela le moins du monde qu'ils aient raison de le faire, je me tiendrai fort à l'écart afin de n'être point sali.

Ce n'est néanmoins que par goût et non par principe que j'ai toujours refusé de servir sous le roi Guillaume. La preuve en est que je vous ai alors conseillé de servir ; ce que je n'aurais jamais fait si j'avais cru la chose honteuse *en elle-même*.

Mais après avoir révolutionné la Belgique, pouvons-

nous décemment, je ne dis pas assister, mais en quelque sorte coopérer à sa contre-révolution? Lorsque, dites-vous, nous ne serons plus rien, les malins se moqueront de nous et les indifférents nous oublieront. Est-ce là un mal, mon ami? et quand même c'en serait un, faudrait-il pour l'éviter s'exposer à un mal bien plus grand et que vous devinez sans peine? Avant d'avoir été quelque chose, nous vivions aussi dans l'obscurité; et après que vous eûtes perdu votre place, Libri égaya ses lecteurs à vos dépens : après quoi le public ne songea plus à nous. Nous en crûmes-nous fort à plaindre? Et cela empêcha-t-il le peuple de nous appeler quand nous pûmes lui être bons à quelque chose?

Vous ne serez jamais ministre, croyez-vous, parce que les cabinets étrangers s'y opposeront. Ils sont petits, les cabinets, mais pas, je pense, à ce point-là. Les puissances ont voulu à tout prix nous donner un roi malgré nous, parce que, ce principe consacré, elles pourront aussi le reprendre malgré nous. Qu'ensuite, ce roi se conduise de telle ou telle manière, peu leur importe. *De toutes les manières,* il ne restera aussi bien que tant qu'il leur sera utile.

Aussi, fût-il un véritable Marc-Aurèle, je protesterai toujours par ma conduite contre le vice radical de sa création.

Je suis d'accord avec vous sur l'intempestivité de l'opposition chez nous dans les circonstances actuelles. C'est pourquoi je ne vous aurais pas plus volontiers vu

à la chambre qu'aux emplois. Car faire de l'opposition *constitutionnelle,* c'est aussi soutenir un gouvernement comme le nôtre. Mais n'y a-t-il donc que deux choses à faire, agir *pour* ou *contre?* ne peut-on pas aussi n'agir point du tout? Vous-même vous l'avouez, mon cher ami; car vous espérez dans les fautes du pouvoir. Soyez donc conséquent, et ne cherchez pas à diminuer le nombre et la gravité de ces fautes, soit directement en vous associant au pouvoir, soit indirectement en le tenant sans cesse sur ses gardes.

Et surtout ne paraissez pas sanctionner le principe qui nous a livrés, enchaînés et muets, aux ordres, au caprice de l'étranger, et au mépris de nous-mêmes. Avec l'avilissement, l'indépendance est perdue, la liberté est impossible.

En France, c'est une autre question : je ne crois pas que l'opposition y soit intempestive. Seulement elle est plutôt nuisible qu'utile à la liberté, faite comme elle l'est et par qui elle l'est. Mais du moins les Français ont fait leurs propres affaires : le gouvernement qu'ils ont est de leur choix; les conditions, c'est eux qui les ont dictées : le plus ou moins de fidélité à tenir les promesses faites, n'engendre chez eux qu'une querelle de famille. Le principe est sauf, L'honneur est à couvert. Il ne faut pas désespérer de la liberté.

Selon moi, à Paris de l'opposition comme il en faudrait, préparerait aujourd'hui encore le salut de l'Europe; à Bruxelles une révolution comme il en faut, hâterait l'époque de ce salut : mais pour que cette

révolution ait lieu tôt ou tard, les hommes de la révolution doivent ne pas y mettre obstacle.

Je n'ai jamais cru un seul instant que vous seriez élu député. Vous ne l'avez pas été dans le temps de ma plus grande popularité. Vous ne l'avez pas été lorsque vous étiez généralement reconnu l'homme nécessaire. Vous ne pouvez à présent l'être qu'en sortant à tous égards du juste-milieu, et, par exemple, en vous déclarant mon ennemi capital.

C'est, dites-vous, uniquement pour que la province de Liége soit un peu plus raisonnablement administrée, que vous vous sacrifiez pendant dix heures chaque jour au point de ne pas avoir même le temps d'écrire à votre femme! Allons donc, mon ami; mais ce serait là du dévouement : il ne me resterait plus alors à vous demander qu'une chose; savoir, *dévouement à quoi?*

J'ai écarté, et c'est vous qui l'avez voulu, une seule question dans cette lettre, celle d'intérêt personnel. Si vous m'aviez dit, mon ami : Je suis mari et père; entré dans la carrière des emplois qui est une industrie comme une autre, je dois chercher à m'y maintenir : » j'aurais bien pu vous dévoiler mes sentiments pour excuser à vos yeux ma conduite, mais jamais je ne me serais permis de critiquer la vôtre.

Je n'ai point de nouvelles à vous donner, si ce n'est que les orangistes se sont réunis en conférence à Paris; je ne vous citerai que V.. d.. S...., St....., Sp....., et beaucoup de Gantois et d'Anversois que je ne connais pas particulièrement. Ils sont tous en relation avec

votre ami D...., et ont, j'ai lieu de le croire, des rapports suivis avec le Palais-Royal.

Le résultat des élections semble les avoir déconcertés. Ils espéraient une chambre qui aurait rappelé leur prince; ils n'ont qu'une chambre qui irait au-devant du prince si, eux, ils le ramenaient.

Il y a aussi à Paris des gens de Verviers travaillant l'incorporation à la France. Enfin il y des *habiles* qui voient tout le monde, s'entendent avec tout le monde, et tripotent avec tout le monde.—Je vous embrasse du fond de mon cœur.

DE POTTER.

## LETTRE AU MÊME.

Paris, le 4 octobre 1831.

Brisons là-dessus, mon ami. Aussi bien disserterions-nous dix ans encore que nous n'en serions pas plus d'accord que maintenant. Je suis, pour cette fois-ci, fermement résolu à persister dans l'opinion que je me suis faite *moi-même*, et que je n'abandonnerai que quand je m'en serai fait *moi-même* une autre. Cet excès de témérité me vient de ce que l'opinion en contestation est fort innocente d'ailleurs : car elle me condamne à l'inaction et me force à la nullité. Vous voyez que c'est justice toute pure.

Deux mots seulement sur quelques passages de votre lettre du 25 septembre.

Mon cher ami, jamais nos dissentiments politiques, nés d'hier, n'influeront sur notre amitié, fruit de notre première rencontre : celle-ci est inaltérable; le reste changera avec les circonstances qui vous feront changer. François Tielemans, mari de Caroline et père de Zélie, sera toujours le même homme à mes yeux, me sera toujours également cher. M. le gouverneur de Liége, sous M. le ministre de Muelenaere, pour le roi des Belges Léopold de Saxe-Cobourg : *das ist*, comme dirait M. Kannegiesser, *eine andere paire de manches*. Je serais aussi embarrassé aujourd'hui à me présenter à l'hôtel de la province, que je l'étais à me montrer à celui de l'intérieur du temps de M. Van Gobbelschroy; et votre valet de chambre m'imposerait autant que celui de son excellence.

Vous me parlez de l'opposition qu'a toujours rencontrée la proposition que vous faisiez de donner votre démission, à notre petit conseil de l'hiver dernier. Vous ne vous rappelez donc plus qu'il n'y avait là qu'une seule voix délibérative, voix forte et sonore, au milieu de quatre sourdines consultatives? J'avoue que cette voix unanime a toujours voté dans le sens du système que vous venez d'adopter.

Je passe à l'*association belge*. Vous auriez pu beaucoup faire, à mon avis, si, lors de la formation de la première, vous vous y étiez montré plus d'une fois : car nous avons été bien près de l'emporter, et votre présence nous l'aurait probablement fait emporter tout à fait. A la seconde représentation, vous parûtes

plus hardi, surtout dans les commencements. Si l'association s'était alors franchement séparée du gouvernement, qui trahissait la Belgique bien plus que ne le faisait le général Vandersmissen, vous auriez peut-être encore sauvé cette Belgique et l'Europe. Mais la conspiration voulut se conserver légale : elle fut ministérielle, et mourut. Vous vous étiez retiré dans votre province.

Si M. Vandersmissen ne réussit pas à cette époque, gardez-vous d'en féliciter l'association belge. Le général *belge* Nypels hésitait encore, et exigeait pour marcher sur Bruxelles que l'ambassadeur *belge* d'Hoogvorst vînt à Anvers témoigner des *bonnes* dispositions de la capitale : sur ces entrefaites lord Ponsonby, jusqu'alors comité directeur de l'orangisme, déclara aux conjurés qu'il avait à proposer une autre combinaison. Cela seul et rien autre chose fit que les dix-huit articles prirent provisoirement la place des protocoles, que Léopold occupa provisoirement le trône de Guillaume, père, fils ou petit fils, et qu'un autre de *vos* ambassadeurs actuels déserta provisoirement la cause du prince d'Orange, pour la cinquième fois depuis la révolution, comme le dit à cette occasion le prince d'Orange lui-même au général Vandersmissen, qui me l'a raconté chez votre ami, M. Delfosse.

Ouf! me voilà loin de la politique, et je n'y reviendrai plus.

A autre chose. . . . .                    DE POTTER.

## LETTRE AU MÊME.

Paris, 25 février 1833.

Mon cher ami,

Vous me paraissiez ne plus vous soucier de demeurer en relation avec moi. Voilà pourquoi je ne comptais plus de mon côté vous écrire.

Cependant, il s'offre un motif de le faire; et, comme il s'agit de votre intérêt, je ne balance pas à prendre la plume.

Des orangistes m'ont fait indirectement des propositions. « Il faudrait, m'ont-ils dit, nous entendre, républicains, réunionistes et partisans de la Hollande, pour renverser ce qui est. Tout le monde en Belgique commence à être de cet avis, entre autres (ce sont eux qui parlent) MM. Tielemans, Gendebien, etc., etc. »

Je ne pouvais nier le fait, n'y étant pas autorisé par vous. Si vous le jugez convenable, vous me direz ce que, pareille occasion se représentant, vous désirez que je réponde.

Vous m'avez, il est vrai, écrit dans votre dernière lettre, que, selon vous, l'ordre des choses actuel *avec Léopold* se consolidait de jour en jour et se maintiendrait en dépit de quoi que ce fût. Mais il y a longtemps de cela, et depuis lors vous pouvez avoir changé de manière de voir.

Quant à moi, quoique je regarde cet ordre de choses comme le plus honteux et le plus ruineux de tous pour

notre pays, partant comme cent fois pire que celui qui l'a précédé, néanmoins je me borne à former des vœux pour que les républicains ou les orangistes jettent bas l'édifice élevé par les entrepreneurs-diplomates de Londres. Je ne coopérerais activement qu'à réédifier sur un nouveau plan, si ce plan était arrêté d'avance, agréé par mes compatriotes, que bien entendu il me semblât, les hommes et les choses étant donnés, le meilleur possible pour eux, et (*quod Deus avertat!*) qu'ils me rappelassent à l'œuvre.

Cela ne m'empêchera jamais de causer avec les honnêtes gens de toutes les opinions, de les écouter patiemment, et de leur dire franchement ce que je pense moi-même.

Comptez toujours, mon cher ami, sur mon ancien dévouement.

De Potter.

---

## (31)

*Voyez page* 8.

### LETTRE A M. L'AVOCAT JOTTRAND.

Paris, le 30 octobre 1832.

Monsieur et compatriote,

J'ai reçu votre lettre hier. Cette preuve de souvenir de la part d'un ancien camarade de prison, d'un an-

cien ami, m'a vivement touché, et j'y attache le plus grand prix.

Nous avons pu, il y a deux ans, différer d'opinion, soit sur les institutions propres à faire le bonheur des Belges, soit sur la marche à suivre pour consolider l'indépendance, l'honneur et la liberté de la Belgique; mais nous avons toujours été de bonne foi l'un et l'autre, francs l'un et l'autre. Nous devions nous rapprocher.

J'ajouterai que nous avons été l'un et l'autre désintéressés. Car je pense que, malgré les accusations niaises d'ambition qu'ont fait peser sur moi ceux qui craignaient probablement que je n'accaparasse les places qu'ils convoitaient eux-mêmes, vous avez enfin rendu justice à mes habitudes plus simples encore que mes paroles, à mes mœurs plus républicaines que mes idées. Ce n'était pas pour devenir un jour, vous, grand-juge, moi, conseiller d'état ou ambassadeur du roi des Pays-Bas, que nous nous fîmes dans le temps séquestrer aux *Petits-Carmes*: c'était uniquement pour que l'impôt mouture fût aboli, que l'enseignement fût émancipé, que la presse devînt réellement libre, que la langue française nous fût rendue, en un mot, pour que l'exploitation des Belges par les Hollandais vînt à cesser.

Après la révolution, sans prétendre pour cela au moindre titre, à la plus petite décoration, à la place la plus chétive, aux appointements les plus minimes, nous nous bornâmes à désirer tous deux que cette ex-

ploitation ne pût plus être *restaurée* en faveur de qui que ce fût, des Nassau ou de la conférence, des doctrinaires de Paris ou des whigs de Londres, d'un roi quelconque, même belge. Je crois que vous ne m'en voulez plus de ce que j'ai alors, pour atteindre ce but, indiqué une autre route que celle qui a été si malheureusement suivie par la majorité de nos compatriotes.

La confiance que vous me témoignez me porte à vous parler le même langage : permettez-moi quelques réflexions sur votre situation actuelle.

Le mal est fait, et vous reprenez votre premier rôle, celui de l'opposition; c'est fort bien : mais votre opposition contre le gouvernement de Léopold est calquée sur celle que vous faisiez contre le gouvernement de Guillaume; selon moi, cela ne suffit plus. Sous Guillaume, vous pouviez ne gagner du terrain que pouce à pouce. Sous Léopold, vous devriez, c'est mon opinion, reprendre, d'un seul élan de courage et d'énergie, tout le terrain que le peuple avait conquis en septembre 1830, et que vous avez perdu; ou bien vous résigner à ne plus y poser le pied.

Vous devriez, non exposer humblement nos griefs aux *très-hauts, très-puissants et très-excellents* maîtres que vous vous êtes laissé librement imposer; mais gourmander leur hauteur, remettre en question leur puissance, nier leur excellence formellement et catégoriquement, et, armés de l'inflexible *sinon, non!* refuser tout appui à gens qui ont violé toutes les promesses en faveur desquelles cet appui leur avait été

octroyé. Entre l'état de révolution ouverte contre un despotisme de mauvaise foi et la soumission *quand même...*, je ne vois qu'un inerte et inepte *milieu*.

Puis, vous faites une guerre de personnes autant que de principes. Cela est utile, certes, en bien des circonstances; mais est-ce dans les circonstances où vous vous trouvez? Je ne le pense pas. Je conçois qu'il est important pour les Belges d'être équitablement jugés et soigneusement administrés. Mais il l'était beaucoup plus encore, et il l'était avant tout, *d'être*. Et après qu'ils se sont laissé outrager, déshonorer, dépouiller, fustiger, stigmatiser par les protocoles, les 18 et les 24 articles, les restrictions et les réserves des puissances, les intrigues de la diplomatie étrangère et la lâcheté de leur propre diplomatie, sans aller *tous* sur la place publique exprimer hautement leurs vœux et *leur volonté*, il me semble pitoyable de les voir aujourd'hui organiser des émeutes pour que tel citoyen, très-estimable d'ailleurs, sorte de la vie privée, et que tel autre, aussi méritant, et qui en était sorti, n'y rentre pas.

Quelques milliers d'électeurs de plus et de pauvres de moins, ne vaudraient-ils pas mieux en définitive, que la justice la plus entière rendue à quelques-unes de vos sommités politiques?

Je me trompe peut-être : mais la réunion à Bruxelles de tous les hommes de la révolution, à l'occasion de la distribution des drapeaux, n'offrant pour produit net que quelques cris de guerre de la part des héros de

septembre, impatients, ils l'ont dit, de devenir les héros de Léopold, n'est pas à mes yeux très-riche en avenir d'indépendance, de liberté et de dignité nationale.

Je vous remercie cordialement de l'approbation que vous donnez à mes idées sur l'encyclique de Grégoire XVI. Unioniste aussi sincère que je suis sincèrement philosophe, j'ai toujours, dans mon respect pour le principe de la souveraineté populaire pratiquement appliqué, été convaincu qu'il y aurait absurdité à vouloir gouverner anticatholiquement un pays tout catholique. J'ai donc senti qu'il faut en Belgique, que l'on soit catholique ou non, marcher de toute nécessité avec le catholicisme, ou se retirer. Tant que durera chez vous l'état présent des choses, c'est-à-dire, tant que le peuple croira et aura de l'influence, *la calotte*, comme l'appellent vos émeutiers, dominera, et tout se réduira à faire en sorte que cette calotte soit libérale et éclairée, forte et nationale. Ou souffrez que vos prêtres se replacent, s'ils en sont encore capables, à la tête de votre révolution, ou vous allez les voir vous exploiter *de compte à demi* avec Léopold, Rotschild et le pape; choisissez. Mais, me direz-vous, pour marcher avec le catholicisme, il est indispensable que le catholicisme marche lui-même. Je le sais. Aussi quand, de Rome, la Russie lui a crié: *Arrête! en arrière!* je me suis empressé de lui prouver que s'il n'avançait pas, il était à tout jamais perdu. Nos catholiques m'écouteront-ils (car c'est pour eux seuls que j'ai écrit;

eux seuls avaient besoin de conseils)? Ce serait pour moi un juste sujet de consolation. Je croirais par là avoir fait un bien réel aux catholiques, à ma patrie et à la cause de la vraie liberté.

Si je puis vous être de quelque utilité ici, veuillez disposer de moi: j'y servirai volontiers le *Courrier belge* et vous, monsieur et compatriote, que je prie d'agréer l'assurance de ma sympathie et de mon dévouement.

DE POTTER.

---

## LETTRE AU MÊME.

Paris, le 16 novembre 1832.

MON CHER AMI,

Je le sais fort bien : ce que je demande est, hommes et choses étant donnés, devenu impossible. Aussi ne l'ai-je pas demandé *absolument*. J'ai eu soin de dire : *ou cela, ou rien*. Il y a alternative; et, dans mon opinion, le *tout* auquel il ne dépend pas de moi de cesser d'aspirer, alors même que je ne l'espère plus, ne se pouvant pas décidément, c'est au *rien* qu'il aurait fallu depuis longtemps et qu'il faudrait encore avoir le courage de se résoudre. Mais de cela aussi j'entrevois clairement, sinon l'impossibilité, du moins la difficulté presque insurmontable. Car le moyen que des hommes de conscience et de cœur, voulant le bien et pouvant de temps à autre empêcher un peu de mal, comme vous faites, vous et quelques patriotes

sincères et désintéressés; le moyen, dis-je, que ces hommes consentent à laisser se faire tout le mal dont les gouvernements soient capables, et s'exposent à ce qu'on les accuse de quitter la brèche au moment où l'ennemi menace d'enlever toutes les positions!

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Cependant, dans une lutte, non pas d'intérêts qui se divisent et se subdivisent à l'infini, où le plus et le moins sont concevables et sur lesquels on peut réellement transiger, mais de principes qui sont nécessairement, si cela peut se dire, tout d'une pièce, uns et indivisibles, qui doivent vaincre ou être vaincus, régner ou être proscrits, pour lesquels il n'y a ni quasi-victoire ni quasi-déroute, je pense que, le triomphe échappé, il faut savoir se résigner franchement à la défaite, sans réclamations ni murmures, c'est-à-dire courber la tête et se taire, et surtout se bien donner de garde de s'accommoder aux circonstances, de chercher à en tirer un parti quelconque, propre à les dépouiller de ce que par elles-mêmes elles présentent de plus insupportable et de plus repoussant.

Vous ne me contesterez pas que le pouvoir, chez vous comme partout où il se montre aux mêmes clauses et conditions, veut être le plus absolu possible, en d'autres termes le plus arbitraire, le plus mauvais possible. Eh bien, si vous ne pouvez vous en débarrasser radicalement, ne le gênez pas dans ses mouvements : qu'il agisse librement et sans contrôle; ce ne sera pas long.... Mais le cœur vous en saigne. Votre

amour pour vos compatriotes et votre dévouement à la patrie ne vous permettent pas de laisser froidement se consommer leur ruine. C'est ainsi que vous avez accepté, d'abord la forme monarchique, puis Saxe-Cobourg et ses dix-huit articles, puis les vingt-quatre articles de la conférence, enfin toutes les conséquences qui en sont résultées et qui en résulteront encore, et que vous avez contribué, pour autant qu'il était en vous, à ce que ces déplorables événements ne révoltassent pas d'emblée l'opinion nationale, comme ils auraient fait sans aucun doute, si vous et tous les honnêtes gens, vous vous fussiez retirés devant eux, et que vous eussiez déclaré hautement et motivé nettement votre retraite. Mais après chaque malheur, vous voyiez un malheur plus grand à éviter, et vous vous remettiez à l'œuvre. Sans cesse alertes, et partant de ce qui existait comme d'un fait irréparable, vous avez depuis lors frondé les abus comme par le passé, vous avez averti le gouvernement de ses fautes et rectifié ses erreurs quand cela était praticable, vous vous êtes fait craindre de lui, et par là même vous l'avez forcé à être moins absurde et moins inique, moins arbitraire et moins violent qu'il n'eût été sans votre opposition. Qu'en est-il résulté? Que vous avez aidé puissamment à fonder et à consolider cet état de choses bâtard qu'on a flétri du nom de *juste-milieu*, qui n'est entièrement ni le bien ni le mal, ni tout ce qu'on désire, ni tout ce qu'on repousse, auquel par conséquent on se soumet assez volontiers, qu'on tolère sans trop de ré-

pugnance, auquel même on finirait par s'habituer et s'attacher tout à fait; état dont les rois actuels semblent décidés à s'arranger, pour aussi longtemps du moins que l'ancien *bon plaisir* ne sera pas redevenu réalisable.

L'opposition qui se fait aujourd'hui en Belqique, quoique fort bien intentionnée et très-franche, est maladroite, à mon avis, et funeste. Si on l'avait vue disparaître de la scène politique, tant au parlement que hors du parlement, à l'époque, par exemple, du décret du congrès relatif à la monarchie, ou tout pour le moins lors de la mise en discussion des 18 articles, croyez-vous qu'elle eût été moins efficace qu'elle ne l'a été en s'entêtant à galvaniser un cadavre frappé non-seulement de mort mais de décomposition? Croyez-vous que dans ce cas il y eût jamais eu un *juste-milieu?* Non : il y aurait eu un despotisme *sans phrases*, que la liberté *sans phrases* aussi aurait bientôt repulvérisé à son tour.

Je viens, mon cher ami, de vous développer tout mon système, d'où découle naturellement toute ma conduite. J'ai toujours eu en vue la reconstruction, depuis les fondations, de l'édifice social à l'usage du genre humain. Voilà pourquoi je n'aime pas à voir replâtrer l'ancienne masure sous laquelle, on aura beau la recrépir, on ne réussira jamais à mettre à l'abri que quelques privilégiés.

Néanmoins je ne prétends pas dogmatiser d'une manière infaillible. Mes théories céderont toujours devant

votre pratique à vous, messieurs, qui êtes sur les lieux, qui voyez les choses de près et les voyez bien. Vous ne me trouverez jamais rétif aux faits et aux réflexions d'application que vous fonderez sur les faits. Tout comme vous, je pense que *l'arme au bras* est la seule position qui nous convienne. Finalement quelque fusée-signal partira d'ici, et alors nous serons à temps pour nous jeter en médiateurs à travers le mouvement, afin d'en faire ressortir les meilleures conditions possibles pour notre pays et nos concitoyens: c'est ce que j'ai prévu dès l'époque de ma fuite de Belgique. J'ai choisi Paris alors pour le lieu de mon séjour; entre autres raisons, parce que par là et par les relations que je serais à même d'y entretenir, je pourrais à l'occasion vous rendre un dernier service. Car, en définitive, la république et avec elle l'indépendance des provinces belges étant désespérées, la domination hollandaise me paraît inévitable pour vous si la France demeure dans son engourdissement; si elle se réveille, elle nous soustraira au joug de la Sainte-Alliance en nous confisquant à son profit. Il y a plus de deux ans que je cherche à me familiariser avec cette idée, et que j'attends d'un moment à l'autre qu'elle passe en fait accompli. Je dirais presque que j'en accélère l'époque de mes vœux, pour qu'enfin et au pis-aller, débarrassés pour tout de bon d'une nationalité qne nous n'avons pas su défendre, d'une liberté dont nous n'avons pas voulu faire usage, et d'un nom que nous avons rendu ridicule, nous puissions nous

associer de fait à la fortune d'un grand peuple, qui a toujours donné en Europe le branle de la civilisation et de la liberté. La fusée dont je parle peut tarder à prendre feu; mais aussi elle peut éclater d'un instant à l'autre : soyons prêts à l'événement, et ne le laissons pas une seconde fois exploiter par des intrigants et des voleurs. Je le répète : vous êtes sur les lieux ; ce sera à vous à donner le mot d'ordre. Si alors *le peuple* veut encore de moi, vous me verrez toujours prêt à répondre à son appel, pour le servir, mais pour ne servir uniquement que lui.

Je vous embrasse cordialement.

DE POTTER.

*P. S.* Je viens de lire le discours de votre roi; il est non-seulement pitoyable, ce qu'il était facile de prévoir, mais insultant pour les Belges, ce qui est une redondance même de la part d'un roi des protocoles. Quoi! vous avez une armée de 100,000 hommes, qui vous a coûté le plus pur de votre substance, et elle se mettra aux fenêtres pour voir l'exercice à feu que viennent faire 30,000 Français! Votre constitution veut que les étrangers armés ne soient admis chez vous qu'en vertu d'une loi, et Léopold annonce flegmatiquement à vos législateurs que les baïonnettes étrangères violent votre territoire!... Il ne reste aux législateurs qu'à..... ce roi-là, et aux citoyens en armes qu'à le.....*. J'ai dit.

* Ma lettre contient ici quelques expressions trop lestes pour trouver place dans une publication historique grave : le lecteur les suppléera.

## (32)

*Voyez page* 6.

### AU RÉDACTEUR DU COURRIER BELGE *.

Paris, 10 février 1833.

MONSIEUR,

J'ai lu hier dans les journaux français un article extrait de votre feuille, qui m'apprend que la gendarmerie belge me cherche à Bruxelles et à Liége.

Depuis le mois de juin de l'an dernier, pendant lequel je passai quarante-huit heures à Courtrai, je n'ai pas quitté Paris.

On m'avait aussi, à cette époque, fait arpenter en tout sens la Belgique. Monsieur de Scheppere, procureur du roi à Courtrai, qui crut devoir nouer avec moi des relations *officielles*, peut attester au besoin que je ne sortis de la ville soumise à sa juridiction que pour rentrer en France.

Du moins ne descendit-on pas d'emblée, en cette occasion, jusqu'aux gardes-du-corps de la royauté nouvelle.

Est-on devenu moins scrupuleux?

C'est ce que je saurai positivement à mon premier

* L'article reproduit ici était motivé par les tracasseries policières auxquelles j'étais en butte.

voyage, lorsque, dans quelque temps d'ici, mes intérêts m'appelleront en Flandre et à Bruxelles.

Car ce ne sera pas la crainte de quelques tracasseries de police qui m'empêchera de franchir la frontière.

Je ne me dissimule cependant pas la gravité de mes torts envers la monarchie des protocoles.

Ne me suis-je pas, après comme avant la décision du congrès qui nous a gratifiés d'une cour et d'un budget *royal*, déclaré partisan du gouvernement à bon marché, qui ne dépense que le strict nécessaire, ne demande rien au delà, et ne le demande qu'à ceux qui ont du superflu; en un mot ne me suis-je pas dit et ne me dis-je pas encore *républicain?*

N'ai-je pas indiscrètement distingué entre les catholiques qui ont fait avorter la révolution belge et ceux qui auraient pu la réaliser, c'est-à-dire entre l'aristocratie catholique et la démocratie, la première qu'il faut désavouer et répudier en toute rencontre, non comme catholique mais comme aristocratie, l'autre par laquelle et pour laquelle il faut tout faire en Belgique où les masses sont sincèrement attachées à la foi romaine? et n'ai-je pas déclaré persister sans réserve dans l'*union* avec celle-ci, non-seulement comme moyen pour conquérir la liberté, mais aussi comme but après la liberté conquise, et pour la conserver?

Enfin n'ai-je pas toujours considéré et ne considéré-je pas encore l'état actuel des choses chez vous

comme essentiellement provisoire, n'y reconnaissant de possible que, de deux choses l'une, ou la pleine restauration des Nassau, ou la révolution de septembre avec toutes ses conséquences et ses dernières conséquences, et regardant comme absurde le *milieu* quelconque qui, sous un nom ou un autre, une forme ou une autre, prétendrait échapper aux *inévitabilités* de la plus fausse, et partant la plus chancelante et la plus précaire des positions?

J'avoue qu'il y a là plus qu'il n'en faut pour mettre en émoi des gens même plus solidement établis que les vôtres.

Néanmoins il serait par trop bizarre que les gendarmes de Léopold exécutassent sur moi, en dernière analyse, l'arrêt de relégation prononcé par les juges de Guillaume.

Après tout, quelque coupable que je puisse être de lèse-inviolabilité, je ne conspire pas plus contre le roi des Belges que je n'ai jamais conspiré contre celui des Pays-Bas, parce que, je me hâte de le dire, parce que seulement je ne crois pas aux conspirations. Je n'ai foi que dans les révolutions; et les révolutions, c'est le peuple qui les fait, non les habiles. Ceux-ci, comme les harpies de la Fable, ne savent que dévorer le festin où le peuple les a conviés, et en salir les restes.

Je ne dois donc m'attendre qu'à quelques vexations plus ou moins désagréables, à une surveillance plus ou moins gênante.

Soit : je me résignerai patiemment aux petites persécutions que le pouvoir se plaira à me faire subir, tant quil n'aura pas passé en des mains mieux exercées ou plus fermes. Aussi est-ce simplement pour remplir un devoir que je proteste d'avance contre elles. Veuillez, monsieur le rédacteur, insérer ces lignes et agréer, etc.

DE POTTER.

( 33 )

*Voyez page* 10.

NOTE *.

RÉCAPITULATION DES PRINCIPALES SITUATIONS OÙ LA BELGIQUE S'EST TROUVÉE DEPUIS TROIS ANS.

25 décembre 1832.

Avant leur révolution dont ils se promettaient de si grands avantages et qui leur a valu tant de maux, les Belges faisaient de l'opposition constitutionnelle contre le gouvernement hollandais.

Si la lutte avait continué sur ce pied pendant quelques années encore, la Belgique aurait progressivement obtenu tout ce qu'elle avait droit de prétendre.

Elle avait droit d'être équitablement représentée au

* Cette note fut très-probablement envoyée à la Haye.

parlement chargé de la discussion de ses intérêts comme de ceux de la Hollande.

De la violation de ce droit étaient résultés son malaise et le mécontentement général qui en était la conséquence.

Le redressement de ce grief, source de tous les autres, au moyen d'une augmentation de députation pour la Belgique au parlement commun, aurait donné lieu à l'exploitation de la Hollande par les Belges, exploitation d'autant plus avide qu'elle aurait été une réaction de celle, si impatiemment soufferte, de la Belgique par les Hollandais.

L'injustice eût été la même. Car, au profit de trois millions et demi d'hommes au lieu de deux millions et demi, elle n'eût point pour cela changé de nature; et de faire deux millions et demi de victimes au lieu de trois millions et demi, cela ne l'aurait pas rendue plus supportable.

Plus tôt donc ou plus tard, il aurait fallu en venir à la séparation parlementaire et administrative des deux pays, sous un seul gouvernement central : et cette séparation se serait finalement opérée du vœu et à l'entière satisfaction des Hollandais comme des Belges.

Peut-être que sur ce point comme sur bien d'autres, Guillaume ne refusait que parce qu'on exigeait. Guillaume avait tort; car on n'a jamais droit de refuser justice : l'opposition avait raison; car on peut toujours exiger son droit.

Quoi qu'il en soit, la levée de boucliers du 25 août

1830 à Bruxelles changea radicalement la face des choses en Belgique et le devoir des patriotes de ce pays.

L'épée était tirée; il fallut jeter le fourreau. Le peuple le fit au mois de septembre. L'opposition était devenue révolution.

Dès lors l'expulsion des Hollandais du territoire belge et la déchéance des Nassau de tout droit en Belgique étaient de strict devoir aussi bien que de nécessité pour les Belges. Ils ne pouvaient fonder leur existence future que sur un traité de paix qu'ils seraient allés dicter à la Hollande en Hollande même. Après quoi, ils auraient organisé chez eux, comme ils l'auraient jugé convenable, sans d'ailleurs consulter personne ni souffrir que personne intervînt, leur indépendance alors seulement réelle.

S'ils l'avaient osé, l'Europe des rois les eût laissés faire; l'Europe des peuples les eût admirés et bénis.

Mais le contraire eut lieu, précisément et en tout.

Par peur de l'Europe des rois, les Belges déposèrent les armes, avec les Hollandais en armes sur leur territoire; par peur de l'Europe des rois, les Belges repoussèrent le gouvernement républicain, le seul qui pût empêcher leur révolution d'être traînée au tribunal des rois, jugée, condamnée, exécutée; par peur de l'Europe des rois, les Belges pactisèrent avec les rois, intéressés avant tout à ce qu'il n'y eût point de Belgique révolutionnaire, c'est-à-dire point de Belgique.

Aussi les rois traitèrent-ils les Belges avec le dernier

mépris : quelques diplomates furent chargés de les mater à coups de protocoles, leur laissant d'ailleurs leur indépendance écrite, leur liberté et leur territoire garantis par la constitution, leur constitution sans garantie aucune, un provisoire royal remplaçant une régence provisoire, héritière elle-même du provisoire de la révolution, et un chef librement imposé à ces insurgés bénins par les ennemis naturels de toute insurrection et de toute liberté.

Et les peuples, après leur avoir dit anathème, les oublièrent.

De ce moment, la Belgique fut de nouveau destinée à redevenir province, les Belges à recommencer leur éducation politique sous un maitre quelconque et une discipline plus ou moins rude. Rien ne pourra changer cet ordre de choses : ce sera un fait nécessairement résulté des faits antérieurs.

L'on peut même dès aujourd'hui prédire sous quelle domination la Belgique sera rangée : elle deviendra, quoi qu'elle ait fait pour échapper à la Hollande et à la France, et tout justement à cause de ce qu'elle a si maladroitement fait pour leur échapper, elle deviendra hollandaise ou française.

Si la France persiste à s'user dans la nullité d'un stupide milieu entre la souveraineté du peuple et le droit divin, entre la monarchie et la république, Guillaume sera parvenu avant peu à rétablir une des dispositions fondamentales du traité de Vienne, celle qui a donné naissance au royaume des Pays-Bas.

Si, au contraire, la France se réveille de son apathie, son premier mouvement sera de s'étendre jusqu'au Rhin et jusqu'au Moerdyck. Elle aura senti qu'il lui importe d'éloigner le plus possible de sa capitale le théâtre d'une guerre inévitable, où tout d'abord les peuples la seconderont, sinon de leurs armes, du moins de leurs vœux, pourvu toutefois que, dès les premiers coups, elle se montre forte et résolue à ne transiger sur rien ni avec personne.

Dans l'un et l'autre cas, la Belgique aura à se soumettre passivement, sans protestation ni murmure.

Il serait heureux pour elle qu'elle ne tardât guère à devoir se soumettre, pour sortir enfin de la funeste incertitude qui l'épuise, pour se voir d'une manière ou d'une autre soustraite à la plus déplorable des calamités, aux conséquences d'une révolution avortée, laquelle, en définitive, ne lui a valu pour tout produit net, outre la misère publique et la démoralisation générale, que la fortune rapide de MM. Van de Weyer et autres, les 10,000 florins de pension du régent, et le mariage de Léopold.

Comme il est à supposer que, les rois absolus ne faisant pas la gaucherie de la troubler dans son sommeil, la France demeurera assoupie pendant encore des années, il ne reste que la question de savoir comment s'opérera la restauration des Nassau en Belgique.

Il n'y a pour Guillaume que deux partis à prendre, entre lesquels, comme dans toute affaire de principes, il n'est point de milieu raisonnable.

Agir désormais avec la Belgique comme avant 1830, c'est-à-dire vouloir y cumuler les honneurs du libéralisme et les bénéfices de l'arbitraire, donner une constitution et la violer, s'écrier : *vous êtes libres!* et aussitôt après, garrotter de peur qu'on ne bouge, bâillonner de peur qu'on ne parle, ou bien punir quiconque, trompé par de fallacieuses déclarations, parle et se meut, est devenu une impossibilité absolue en 1833 : le même rôle de déception ne se joue pas deux fois de suite. Il faut dorénavant que Guillaume se manifeste franchement l'ennemi de toute idée de liberté et de progrès, ou qu'il entre loyalement dans la voie que le progrès a ouverte aux hommes; il faut qu'il pose sa volonté de despote comme loi, ou qu'il reçoive la loi commune, écoute qui la lui rappelle et cède à qui en réclame l'exécution.

Donc,

Ou Guillaume traitera la Belgique en province conquise et la gouvernera en pays de généralité : s'il le fait, il lui créera une énergie nouvelle, et y préparera une révolution à venir, qui pourra fort bien offrir plus de chances de succès que la première;

Ou il réalisera en grande partie pour cette même Belgique, non pas tout ce qu'elle a voulu faire depuis sa révolution, mais du moins ce qu'elle demandait et avait droit de demander avant de recourir aux armes, en un mot, ce qui, si le gouvernement hollandais ne s'était pas entêté et raidi contre l'opposition belge, aurait ôté aux provinces du midi tout motif de rompre violemment avec celles du nord.

Guillaume aura beau faire; il n'évitera pas plus les conséquences de ses actes de roi, que le peuple belge n'a évité celles de sa quasi-révolution.

Voilà la citadelle d'Anvers emportée par les Français. Après une expédition sanglante, aussi inutile à la France qu'à la Belgique et entreprise uniquement au profit de deux très-excellents conjoints, cette masse de briques va être remise aux soldats de Léopold, et l'armée française se retirera au delà des frontières que lui ont tracées les rois de la conférence de Londres. Que fera Guillaume? Il peut tenter la conquête des provinces belges, mais aussi il peut la manquer; et s'il éprouve le moindre échec, il perd tout l'ascendant moral que la dignité et la fermeté de sa conduite lui ont valu depuis l'ère des protocoles.

En outre, cette conquête par la force lui serait-elle permise? Un appel *sérieux* aux armes pourrait, de sa part comme de celle de qui que ce soit aujourd'hui en Europe, amener une conflagration générale. Membre de la Sainte-Alliance, n'aurait-il pas lui-même tout à craindre d'une guerre qui bientôt se ferait contre elle seule? Pour arrondir un petit royaume, les rois laisseront-ils imprudemment risquer l'existence de la royauté?

Mais il peut attendre que les Belges se rendent par famine. Cela est vrai, et ce moment cruel arrivera pour eux sans nul doute. Cependant s'il tardait plus qu'on ne s'en flatte,... sur les entrefaites, le plus léger événement en France peut changer l'aspect des choses et pour la France et pour toute l'Europe.

Reste à Guillaume à se présenter sur la frontière de la Belgique et, sans y rien entreprendre d'hostile, à l'inonder de ses proclamations :

« Sans commerce, y dirait-il aux Belges, sans débouchés pour votre industrie ; surchargés d'une armée que vous ne pouvez nourrir et que cependant vous n'osez licencier ; volés, ruinés, déshonorés par une nuée d'intrigants qui n'ont embrassé votre révolution que pour la dévorer tout entière, je vous apporte la prospérité et la paix.

« Acceptez de moi, avant tout, les anciens avantages matériels dont vous jouissiez encore il y a trois ans.

« J'y joins toutes les réformes morales que vous avez pu désirer.

« Votre constitution sera belge, votre représentation nationale, votre pouvoir judiciaire, votre législation, votre administration seront belges. La pensée, la presse, l'enseignement, les associations, le culte seront aussi libres chez vous que vous le déciderez vous-mêmes.

« Je ne me réserve que la couronne.

« Je régnerai sur deux peuples indépendants, et je ne régnerai que pour veiller à leur bonheur, pour défendre au besoin leur sûreté et leur honneur attaqués.

« Mon gouvernement réglera exclusivement les intérêts communs, administrera les finances communes. Je commanderai les forces communes contre les ennemis de notre gloire et de notre liberté. »

Ce langage réconcilierait à Guillaume les masses et

tous ceux en dehors d'elles pour qui les théories n'offrent rien de réel, et qui n'attachent d'importance qu'au but déterminé que ces théories servent à faire atteindre.

Réalisé, un pareil langage ferait trembler les trônes prétendument les plus populaires.

En France, et bientôt partout ailleurs, les deux principes qui se disputent l'empire du monde, seraient remis en présence : la question serait nettement posée, c'est-à-dire bien près d'être résolue.

L'Europe saurait sous peu si elle est destinée à devenir républicaine ou cosaque.

Mais Guillaume suivra-t-il le conseil que lui dictent à la fois l'équité et son propre intérêt bien entendu? On peut en douter.

Guillaume est roi.

Or jusqu'ici les rois n'ont proclamé aucun principe, n'ont reconnu les droits de personne, ne se sont imposé à eux-mêmes aucun devoir.

Et quand ils ont jugé de leur politique du moment de céder, comme ils disent, à la nécessité, et de faire quelques promesses, se sont-ils crus engagés par elles? L'histoire des temps passés et celle du jour sont là pour répondre.

*Promettre et tenir*, dit un proverbe vulgaire, *sont deux*. Ce proverbe est généralement applicable à tous les hommes; il l'est spécialement aux rois.

Et encore une fois Guillaume est roi.

S'il agit comme tel, il est incontestable qu'il lais-

sera la question européenne au point où il l'a trouvée. La solution qui doit décider des rois et des peuples, de nous, et de lui, et de tous, viendra d'ailleurs.

Car enfin, il faut bien qu'elle vienne un jour et de quelque part.

DE POTTER.

## ( 34 )

*Voyez page 44.*

### LETTRE A M. ***, A PARIS *.

MON CHER CONCITOYEN,

Il y a quatre mois et demi qu'à votre demande je vous ai communiqué un projet préliminaire d'accord direct entre la Belgique et la Hollande, afin de soustraire honorablement les deux pays à la honte d'un traité imposé par la volonté étrangère. Depuis lors, la question n'a pas fait un pas.

Les Belges, vous le voyez, sont fermes au poste : le roi Guillaume, je le vois aussi, ne recule pas. Cependant le *statu quo*, résultat naturel de cet état de choses, est devenu intolérable, pour la Hollande surtout.

Les Belges ont fait une proposition, celle d'une transaction pécuniaire, sur laquelle probablement il

* Cette lettre accompagnait l'envoi de la pièce qui la suit immédiatement.

y aurait lieu à s'entendre avec les Hollandais. Guillaume s'opposerait-il seul à ce que le déplorable différend qui divise deux peuples faits pour s'entr'aider, non pour se ruiner l'un l'autre, se termine à l'amiable et à la satisfaction commune?

Je mets les choses au pis pour la Belgique, et je suppose pour un instant, ce qui me paraît presque impossible; savoir, que la conférence décide *l'exécution* des 24 articles, que la Prusse entre à main armée dans le Luxembourg, et que la France prête son appui à la maison d'Orange pour la remettre en possession des frontières que les puissances lui ont tracées. Ne croyez-vous pas que ce mouvement, diamétralement à rebours de celui que la disposition générale des esprits et la force des choses impriment à l'Europe, donnerait pour suite nécessaire à l'humiliation actuelle de la Belgique, un bouleversement immense qui, plus ou moins probablement, engloutirait les trônes de Belgique et de Hollande, de Prusse et de France, et peut-être d'Angleterre et de Russie? L'Europe entière est sur une mine chargée de longue main: il serait d'une haute imprudence de mettre le feu à la mèche qui y communique.

La Hollande et la Belgique veulent éviter la guerre tout en s'y préparant. Mais pour qu'elles ne finissent pas par la faire, il faut qu'on écarte au plus tôt toute intervention diplomatique, et qu'on traite directement sur une base admissible des deux parts. Telle me semble être l'indemnité à convenir en faveur de la

Hollande pour les provinces que la Belgique croit de son honneur de ne pas céder.

Je vous répète aujourd'hui ce que je vous disais alors : deux hommes conciliants, nommés, l'un par Léopold, l'autre par Guillaume, ne seraient pas longtemps à poser les préliminaires d'un arrangement en vertu duquel on prierait la conférence de cesser ses stériles travaux. La paix définitive ne tarderait guère à suivre.

Si vous êtes encore en relation avec M. Van Gobbelschroy, veuillez, mon cher concitoyen, lui soumettre ces idées. Il est à la fois Belge de naissance et attaché de cœur au roi Guillaume. Il me comprendra mieux que personne.

Mes prédictions se sont souvent vérifiées. Je voudrais ne pas avoir raison cette fois, en disant que, si on s'obstine à recourir à la violence et aux armes, je prévois dans un avenir peu éloigné des événements graves qu'il vaudrait mieux laisser amener par la marche lente et pacifique du temps, que de les brusquer inconsidérément, au risque des catastrophes les plus irréparables.

Agréez l'expression de mes civilités très-cordiales.

De Potter.

19 juillet 1838.



## PROJET DE TRAITÉ

DIRECT ENTRE LA BELGIQUE ET LA HOLLANDE, SANS L'INTERVENTION DE LA CONFÉRENCE DE LONDRES.

Je reviens de Belgique. Les esprits y sont à la résistance. Plutôt que de recevoir la loi de l'étranger, on risquera tout, parce qu'on sait que, sans cela, on ne serait plus assuré de rien. La majorité, c'est-à-dire les catholiques, a compris que le traité du 15 novembre est une question d'existence; et ceux qui la dirigent n'épargneront rien pour que le peuple de 1838 l'emporte encore en dévouement et en énergie sur le peuple de 1830.

Le gouvernement suivra l'élan général.

S'il montrait la moindre hésitation, il serait abandonné, perdu; et la révolution reprendrait son cours.

Quoi qu'il fasse, l'imposition violente des 24 articles serait la guerre; et qui sait comment et quand elle finirait?

Car la Hollande et la Prusse ont aussi des catholiques, et, même sans conspiration positive, sans correspondance convenue et réglée, la propagande se ferait tout naturellement, et les embarras qu'elle susciterait aux ennemis de la Belgique rendraient la position de celle-ci beaucoup plus favorable.

Les Belges ne transigeront pas sur le démembrement du territoire révolutionné. La Hollande a-t-elle un si grand intérêt à insister sur ce démembrement,

qui ne serait pour elle, en dernière analyse, que l'acquisition de quelques milliers de sujets fort mal disposés en sa faveur?

Pour la dette, il y aurait moyen de s'entendre, mais sur des données plus vraies que celles qui ont été fournies à la conférence de Londres; ce qui amènerait aussi un résultat plus équitable et admissible par les deux peuples.

Mais si c'est cette même conférence ou une conférence nouvelle qui se mêle de rétablir l'accord entre eux sur les points en litige, cet accord si nécessaire et si désiré ne se conclura jamais.

Car:

Ou la conférence décidera, et elle mécontentera l'une ou l'autre partie et peut-être toutes les deux;

Ou, de crainte que sa décision ne soit point respectée, elle traînera les choses en longueur.

Elle s'arrêtera probablement à ce dernier parti, comme le plus diplomatiquement sûr.

Mais le *statu quo* peut-il convenir plus longtemps à la Hollande?

La Belgique aussi aspire après une décision prompte et définitive; seulement ce n'est pas pour elle une condition *actuelle* de salut.

Je ne vois qu'un moyen de terminer les choses *honorablement* et à la satisfaction commune. Voici comment je raisonne :

Lorsque j'ai proposé la séparation administrative et parlementaire du nord et du midi, elle était deve-

nue inévitable; provoquée alors par le gouvernement lui-même et exécutée de bonne foi, elle eût empêché la révolution qu'elle aurait rendue inutile, et le royaume des Pays-Bas n'eût pas été rayé de la liste des états de l'Europe.

Acceptant les faits irrévocablement accomplis, ne pourrait-on pas aujourd'hui tenter d'*unir* spontanément et de confédérer en quelque sorte deux peuples qui ne peuvent plus être *réunis*, et qui cependant, par la nature des intérêts de chacun d'eux, ont besoin l'un de l'autre, qui s'estiment d'ailleurs, et qui ne demanderaient qu'à s'aimer en frères et à se soutenir en voisins?

Pour cela, me semble-t-il, il ne faudrait qu'écarter l'intervention diplomatique de l'étranger.

Serait-il si difficile d'ouvrir une négociation directe entre les deux gouvernements, belge et hollandais, négociation dans le principe plutôt officieuse qu'officielle et qui serait tenue secrète?

Deux hommes d'un caratère conciliant et d'un esprit impartial suffiraient pour arrêter, au moyen des instructions requises et des pouvoirs indispensables, les préliminaires de l'accord futur. Et ces bases signées, les deux gouvernements notifieraient à la fois et dans les mêmes termes aux cinq puissances leur intention formelle de mettre fin par eux-mêmes à leurs différends, et de conclure un traité de paix, d'alliance et de commerce, discuté chez eux, par eux seuls et exclusivement dans l'intérêt de tous deux.

Que veulent avant tout les puissances? La paix de l'Europe. Hé bien, huit années de débats ne leur ont pas suffi pour l'établir solidement. Ne serait-ce pas bien mériter de l'Europe et d'elles que de l'assurer en huit jours, en les mettant, elles, hors de cause et par conséquent hors d'embarras? quitte ensuite à formuler le traité patent et définitif; ce qui ne serait plus qu'une affaire de chancellerie.

Il me semble que cette manière d'en finir devrait surtout convenir au roi Guillaume, si jaloux de son indépendance et de sa dignité. Elle ne conviendrait pas moins aux Belges qui, quelque résolus qu'ils puissent être à affronter le sort des batailles et des bouleversements, accueilleront cependant avec joie la proposition de s'entendre directement et pacifiquement, puisque la victoire qu'ils espèrent ne leur apporterait rien de plus que ce qu'ils ont, et que la défaite, qui est aussi dans les choses possibles, remettrait en question jusqu'à leur nationalité, pour laquelle seule ils se montrent prêts à compromettre leur repos, leurs fortunes et leurs vies.

Dans tout ce que je viens de dire, je ne parle point, de science certaine, des dispositions du gouvernement belge, ni de celles des personnes dont il se compose; *je n'ai avec aucune d'elles aucune espèce de relation.* Mais je connais le peuple; je connais mieux encore les hommes qui ont de l'influence sur la majorité, de laquelle en définitive tout dépend.

Pour ce qui me regarde, le jour où j'aurais pu con-

tribuer, même pour la plus petite part et par un simple conseil, à unir de nouveau deux nations dont des circonstances plus fortes que moi m'ont fait, il y a dix ans, coopérer à la séparation, serait le plus beau jour de ma vie.

DE POTTER.

Paris, 17 juillet 1838.

## (35)

*Voyez page* 53.

## LETTRE A M. DE STASSART,

MEMBRE DU SÉNAT BELGE.

Paris, 22 novembre 1838.

MONSIEUR LE BARON,

Pendant que l'énergique attitude de mes concitoyens en présence de l'Europe qui les menace me faisait éprouver un bien juste sentiment d'orgueil national, j'ai été attristé par la nouvelle que vous n'aviez pas été élevé cette année à la présidence du sénat belge.

Je pensai d'abord qu'il ne s'était agi que de protester, par la nomination d'un président limbourgeois, contre le dépècement de notre territoire.

Mais plus tard j'appris que c'était votre haut grade dans la maçonnerie qui vous avait attiré cette disgrâce de la part des catholiques.

Ayant encouru, fort injustement selon moi, le reproche de m'être montré partial pour ceux-ci, je crois devoir vous témoigner combien est vive et sincère la part que je prends à ce qui vous arrive.

J'ai dit, et je le soutiens, que, les catholiques étant en majorité, il faut, sans pour cela se ranger à leurs opinions et leur prostituer sa conscience, se résigner cependant à subir leur souveraineté politique.

Mais j'ai dit aussi qu'ils pouvaient faire un usage plus ou moins déplorable de la prépondérance que leur donne le nombre : et dans cette circonstance ils se sont chargés de prouver eux-mêmes que j'ai eu raison.

Maçon aussi peu zélé que je suis mauvais catholique, tout en obéissant au peuple philosophe quand ce peuple sera le plus nombreux, comme je fais aujourd'hui au peuple croyant, je verrai toujours avec peine que la majorité, par un esprit étroit de secte ou de coterie, repousse les hommes honorables et utiles qui, comme vous, monsieur, donnent tant de gages de dévouement à la cause de la liberté et de l'indépendance, à celle des lumières et de l'humanité.

Veuillez agréer, monsieur le baron, les sentiments d'estime cordiale d'un homme qui, quoiqu'il ait suivi une ligne différente de celle que vous vous étiez tracée, s'est néanmoins toujours proposé le même but patriotique que vous.

De Potter.

( 36 )
*Voyez page* 63.

## LETTRE A M. D'HOFFSCHMIDT,
MEMBRE DE LA REPRÉSENTATION NATIONALE.

Paris, 26 décembre 1838.

MONSIEUR,

Je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous. Mais je sais que vous prenez une part active à tout ce qui intéresse l'existence et l'honneur de la Belgique. Vous aurez peut-être appris, dans le temps, que de mon côté j'ai autrefois cherché à rendre quelques services publics. J'espère en conséquence que la gravité des circonstances suffira pour faire excuser ma démarche auprès de vous.

D'après ce que m'a écrit mon ami Bartels et ce que j'ai lu dans les journaux, vous allez, monsieur, vous trouver à la tête d'une association nationale.

En cette qualité et en celle de représentant, vous serez parfaitement instruit de tout ce qui en Belgique a rapport à elle.

Mais il se pourrait que, d'ici, nous eussions quelque bon renseignement à vous donner.

Ne jugez-vous pas avantageux d'envoyer sans délai à Paris une personne de confiance?

Si vous le faites, je désirerais fort que cette per-

sonne fût de caractère à ne pas craindre, comme la plupart de mes compatriotes, de se compromettre en me voyant.

Cela ne serait du reste guère dangereux. Je suis, dans ce moment, plus royaliste que le roi; parce que, quand il faut agir, une organisation existante, quelle qu'elle soit, me paraît être préférable de beaucoup à tout ce qu'on pourrait en d'autres temps organiser de meilleur, et parce que je crois devoir placer, aujourd'hui, l'ordre pour le maintien de l'indépendance au-dessus même de la liberté pour la conservation de l'ordre.

Votre plénipotentiaire ne devrait être muni que d'une lettre d'introduction. Tout le reste aurait lieu de vive voix.

Nous sommes ici plusieurs qui pensons que la libre Belgique ne sera garantie contre les entreprises de l'Europe absolutiste, que lorsque le gouvernement français marchera d'accord avec la France pour vouloir qu'elle le soit. Or nous regardons le gouvernement français *actuel* comme l'ennemi capital de la révolution belge.

C'est sur les conséquences qui découlent nécessairement de cette opinion, que nous voudrions conférer *verbalement* avec vous, monsieur, et les patriotes, vos amis, auxquels je vous prie de communiquer ma lettre.

Je ne désire aucunement de *paraître* faire quelque chose; mais si vous pouvez me fournir l'occasion *d'être*

réellement utile, je vous en aurai une éternelle reconnaissance.

Agréez, monsieur, l'expression de mon respect.

DE POTTER.

———

## ( 37 )

*Voyez page* 82.

### LETTRE A M. LE PRÉSIDENT
DU COMITÉ CENTRAL DE L'ASSOCIATION NATIONALE,
A BRUXELLES.

Paris, le 29 janvier 1839.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre du 24, je me dois à moi-même de vous parler franchement et clairement. Je vais le faire sans autre préambule.

J'ai la conviction intime que les cinq puissances sont irrévocablement décidées à tuer en Belgique et en France le principe des révolutions de juillet et de septembre, au risque de tuer la Belgique elle-même; quatre de ces puissances entreprendront ensuite de tuer la France de juillet.

Elles veulent parvenir à ce but sans exciter de guerre.

Le gouvernement de France a pris sur lui de déclarer quand il jugerait possible l'exécution des décrets de la conférence contre la Belgique, sans commotion grave.

Le gouvernement de Belgique a pris sur lui de concilier ce qu'il doit au peuple belge et ce qu'il croit devoir aux puissances, en *faisant mine* de résister. Il est convenu que cette guerre ne serait point sérieuse, et qu'elle se terminerait par la paix des 24 articles.

Peut-être même qu'il n'y aura pas de guerre du tout, et que, pour ne pas courir le danger de devoir vaincre les Belges, on chargera *le temps* de les mater.

Dans tous les cas, votre gouvernement vous trompe, et il vous livrera quand il croira le moment venu de le faire sans s'exposer ni lui ni les autres gouvernements, ses alliés.

Êtes-vous assez forts pour le combattre tout en combattant vos ennemis du dehors? *ne perdez pas un instant.*

Manquez-vous de force ou de résolution? cédez sans réserve et *tout de suite.* Car aussi bien vous êtes condamnés sans appel.

Nous vivons actuellement de la vie du 24 août 1830 au 24 septembre. Quoi que vous fassiez, il faudra bien que septembre suive août. Ne vous y préparez pas trop tard.

Ce que je vous dis là, monsieur, je n'en fais aucun mystère. Vous pouvez communiquer ma lettre à qui bon vous semblera, et même la publier.

J'ai fait imprimer ici et j'ai signé dans les journaux des articles aussi positifs, et même plus positifs. J'ai

cru le devoir pour l'acquit de ma conscience. Mais le moment est venu où il faudra me taire, faute de feuilles qui osent me servir d'organe. En Belgique, il y a déjà quelque temps que tout moyen de publicité m'a manqué.

Comme dernière ressource, je viens d'écrire directement au roi Léopold. Vous recevrez, monsieur, copie de ma lettre. Je vous invite à la faire, soit insérer dans un journal, soit imprimer à part. Si elle est susceptible de produire un effet fâcheux, ce ne pourra jamais être que pour moi, et je ne m'en mets guère en peine.

Vous devez avoir reçu l'adresse des étudiants; vous en aurez une autre des ouvriers. Jeunesse et peuple, voilà vos vrais amis, les seuls auxiliaires sur lesquels vous puissiez compter.

Votre cause excite ici la sympathie la plus vive. Pour qu'elle éclate généralement *en actes*, il n'y a plus que le *Lion de Waterloo* qui fasse obstacle. Je l'ai battu en brèche, avant-hier, dans le *Commerce*. Achevez de le démolir. Je vous préviens que les premiers volontaires français qui pénétreront en Belgique le feront sauter : faites-vous un mérite aux yeux de la France, en épargnant un affront à notre pays.

Vous aurez autant de combattants français que vous voudrez, mais comme Français. Seront-ils reçus chez vous? le seront-ils individuellement ou en masse? pourront-ils former une légion franche? où trouveront-ils tout ce qu'il leur faut, et surtout des armes?

Le citoyen que vous chargerez, monsieur, de me remettre l'adresse de vos étudiants, doit pouvoir répondre catégoriquement à toutes ces questions, et à d'autres encore que vous devinerez facilement.

J'avais indiqué à M. d'Hoffschmidt un *général en chef* qui vous aurait servis contre le gouvernement français et par conséquent sans l'autorisation de ce gouvernement. Vous en a-t-il parlé? . . . . .

Je continuerai, monsieur, à servir la Belgique de mon mieux, ici ou chez elle, comme vous me direz qu'il vous semble plus utile.

Agréez l'assurance de mon dévouement patriotique.

De Potter.

---

( 38 )

*Voyez page* 83.

## LETTRE A M. GENDEBIEN.

Paris, 23 mars 1839.

Monsieur,

Des dissentiments graves nous ont presque constamment divisés pendant les quelques semaines que nous avons parcouru côte à côte la carrière politique, pour laquelle, vous devez en être maintenant convaincu, je n'ai jamais eu qu'une vocation de circonstance, véritable vocation forcée. Je n'admire pas moins sincèrement vos généreuses paroles contre l'acceptation

21.

du traité des 24 articles et votre belle retraite au moment où ce suicide national a été consommé.

Si la minorité eût imité votre exemple, en masse, avec ensemble et solennellement, le peuple peut-être aurait vengé la Belgique des traîtres sous les intrigues desquels la révolution de septembre vient si honteusement de succomber.

Vous le savez, monsieur, j'ai le faible des démissions. Permettez-moi de remplir envers vous un devoir de concitoyen, en vous faisant mon compliment le plus senti sur la vôtre : elle restera comme une protestation énergique contre toutes les fautes, pour ne pas dire plus, qui ont été commises au détriment de notre pauvre patrie, depuis la convocation du congrès constituant jusqu'aujourd'hui.

Agréez, je vous prie, l'assurance de ma patriotique considération.

De Potter.

---

( 39 )

*Voyez page* 87.

## ACTE CONSTITUTIF

### DU COMITÉ BELGE DE PARIS.

Considérant que la Belgique est en ce moment menacée dans son honneur, son indépendance et jusque dans son existence comme nation;

Considérant qu'il est du devoir de tout patriote à l'étranger, d'unir ses efforts aux efforts de ses concitoyens qui habitent le sol natal;

Considérant enfin que, pour atteindre ce but, il importe avant tout que les Belges à Paris soient en relation les uns avec les autres, et tous ensemble avec leur patrie commune :

Les soussignés,

Vu l'invitation du comité central de l'Association Nationale, établie à Bruxelles,

1° Se constituent en *Comité Belge de Paris*, à l'effet d'ouvrir avec la Belgique une correspondance active, qui les mette à même d'instruire, jour par jour, ceux de leurs compatriotes qui adhèrent au sentiment national dont les membres du comité sont animés, des dangers de la patrie et des sacrifices qu'ils imposent à ses enfants;

2° Décident qu'un registre sera déposé chez le président du comité, à l'effet de recevoir les noms et adresses de tous les Belges résidant à Paris et désirant coopérer avec les soussignés à la défense de l'intégrité du territoire belge et de l'honneur national par tous les moyens qui sont en leur pouvoir.

Ont été nommés séance tenante :

*Président :* M. DE POTTER (de Bruges).

*Secrétaire :* — F. DE VOS (de Gand).

*Trésorier :* — PAYELLE (de Peruwelz).

Fait à Paris, le 17 janvier 1839.

(Signé) De Potter, président, rue de Fleurus, n° 8.
De Vos, secrétaire.
Ed. Walckiers.
C. Coypel.
J.-B. Payelle.

---

( 40 )
*Voyez page* 92.

## NOTE ENVOYÉE AU COMITÉ CENTRAL,
### A BRUXELLES.

### NOTE TRÈS-CONFIDENTIELLE.

Paris, 5 février 1839.

M. **** accepte le commandement en chef de l'armée belge. Il se rendrait en Belgique le jour même où le gouvernement provisoire le ferait avertir.

Ce gouvernement déposerait à la banque. . . . 2,000,000 de francs pour compenser les pertes que **** s'exposerait à faire en France en prenant ce parti. On lui compterait en outre 200,000 francs pour ses équipages.

Un officier-général de sa confiance serait sous ses ordres. On déposerait pour celui-ci 500,000 francs, au même titre.

Cette somme de 2,700,000 francs n'est qu'*éven-*

*tuelle*, pour le cas où le **** et son officier-général seraient employés.

Il n'y aurait réellement à débourser par le comité que 10,000 francs à envoyer *tout d'abord* audit officier-général, afin qu'il se rendit *immédiatement* à Bruxelles pour se mettre en rapport avec le comité central, attendre l'événement et aider à le mettre à profit.

DE POTTER.

---

( 41 )

*Voyez page* 108.

FÉDÉRATION FRANCO-BELGE-RHÉNANE *.

Lors de la descente qui a été faite chez moi, l'officier de paix m'a demandé si je n'avais pas de correspondances allemandes. J'ai répondu que non.

C'est la vérité : je ne connais personne en Allemagne.

On croit probablement que je fomente les troubles des provinces rhénanes.

Je désire en effet que les Rhénans réussissent à se

* Outre l'ordre public en Belgique, la police de Louis-Philippe avait aussi été chargée par la police de Léopold d'étendre ses recherches à tout ce qui aurait pu troubler ce même ordre public jusqu'en Prusse. Cela me suggéra l'article que je publie ici : il n'a pas trouvé grâce devant MM. les rédacteurs en chef des journaux libéraux de France.

soustraire au joug qui leur est imposé : mais je ne puis les aider que de mes conseils.

Je l'ai fait dans plusieurs articles *signés* qui ont été publiés par les journaux belges, et nommément dans une *Adresse aux Rhénans.*

Je conçois fort bien que cela ait déplu à Berlin : mais que le ministère français fasse sévir contre moi pour que les provinces rhénanes demeurent un peu plus ou moins de temps attachées à la vieille Prusse, plutôt que de se confédérer avec la Belgique ou de se donner à la France, voilà ce que je ne puis parvenir à m'expliquer.

J'ai depuis longtemps conçu le projet d'une fédération entre plusieurs nations libres de l'Europe centrale, lesquelles, conservant chacune son indépendance, ses mœurs, sa religion, sa langue, ses institutions, ses lois et le droit de se réformer elle-même indéfiniment, seraient cependant unies entre elles par les liens les plus forts, dans le but de la défense commune et de la protection par toutes des droits de chacune, envers et contre qui que ce fût. Je voulais que la France se mît à la tête de cette *sainte alliance des peuples*, que la Belgique fût la première à y accéder, que les provinces rhénanes suivissent l'exemple des provinces belges, et qu'ainsi peu à peu se trouvât réalisé le plus beau des rêves que l'homme puisse faire, celui de la paix perpétuelle fondée sur la fraternité des nations aussi bien que des individus qui les composent.

Mes idées, que je publiai sous le titre de *Fédération franco-belge*, étaient de nature peut-être à blesser la Prusse, l'Autriche et la Russie, et à effaroucher l'aristocratie anglaise : mais qu'elles aient déplu au ministère français, en vérité il faut pour cela qu'il n'ait eu de français que le nom.

J'ignore ce que mes compatriotes ont pensé de mon plan. Je sais seulement que, tout en leur laissant ce qu'ils ont reconquis de plus précieux lors de la révolution de septembre, et précisément pour leur conserver le fruit de cette glorieuse conquête, savoir, leur liberté civile et religieuse, mon unique but était de leur faire acquérir ce qui leur manque, c'est-à-dire la force numérique et matérielle, nécessaire à leur conservation comme peuple libre et même comme peuple. En effet, du moment que la France aurait eu le même intérêt à défendre les frontières belges que ses propres frontières, du moment que le drapeau fédéral eût flotté du Moerdyck aux Pyrénées et aux Alpes, de l'Océan au Rhin, le règne de la liberté eût été inébranlable, et l'humanité, désormais en progrès réel, aurait, dans sa marche *pacifique*, fait chaque jour de nouvelles conquêtes sur l'égoïsme des peuples et le despotisme des rois.

DE POTTER.

( 42 )

*Voyez page* 114.

## RÉGNER ET GOUVERNER *.

En France on se paie le plus souvent de mots; et comme les mots sont élastiques, tout le monde a raison alors et tout le monde a tort.

Le roi doit gouverner, disent les uns; et ils sont dans le vrai: car s'il ne gouverne pas, que fait-il? rien; à quoi sert-il? à rien. Hé bien! pour cela il coûte beaucoup trop cher.

Il ne faut pas que le roi gouverne, crient les autres, car il est irresponsable, et là où il y a liberté, quiconque agit doit répondre de ses actes. C'est encore là une vérité évidente.

Que fera donc le roi pour son argent? régnera-t-il? Mais qu'est-ce que régner? Est-ce plus que gouverner? alors cela lui est interdit à plus forte raison. Est-ce moins? encore une fois, un roi est trop haut placé et trop ruineusement entretenu pour être nul.

Et puis, là où il y a des institutions et des lois, ce sont elles qui règnent avec ceux qui font les lois ou le pouvoir législatif, et ceux qui les imposent ou les mœurs publiques et l'opinion, dont la parole, l'en-

* C'est le texte même de l'article qui tomba aux mains de la police parisienne.

seignement et la presse sont les organes; ensemble qui constitue le seul et véritable souverain, qui règne exclusivement de tout autre et n'est responsable qu'envers lui-même.

Là donc où on ne veut pas que le roi gouverne, il est inutile qu'il y ait un roi. Et s'il gouverne et est irresponsable, c'est la monarchie absolue sans tempérament possible, l'arbitraire dans son beau idéal.

Et si l'on veut une monarchie tempérée, avec un roi même héréditaire, encore faut-il qu'il ne soit pas inviolable. Car la loi et la constitution et l'opinion publique et la presse qui règnent au-dessus de lui, sont les règles de sa conduite, auxquelles il est de son devoir de se soumettre, que cependant il est possible qu'il enfreigne, et dont l'infraction doit être punie sur lui comme sur tout autre citoyen.

Il n'y a et ne peut y avoir d'autre différence entre les citoyens et le pouvoir exécutif qui les gouverne, quelle que soit d'ailleurs sa forme, que celle de l'obeissance passive à laquelle le pouvoir est essentiellement tenu envers le souverain, tant qu'il exerce les fonctions que celui-ci ne lui a confiées que pour qu'il se conformât à sa volonté, sans discussion ni réserve.

DE POTTER.

(43)

*Voyez page* 115.

## LETTRE AU GARDE DES SCEAUX DE FRANCE.

Paris, le 6 avril 1839.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Accusé par le gouvernement belge de conspiration contre le gouvernement français, j'ai subi, il y a environ un mois, une visite domiciliaire dont le résultat a été la saisie de mes papiers et deux interrogatoires.

Une ordonnance de non-lieu vient d'être prononcée à mon égard.

Néanmoins, au moment où je croyais être remis en possession des pièces enlevées chez moi, une nouvelle saisie opérée au greffe même, les met à la disposition du ministère belge pour servir à l'instruction du procès de mon ami, M. Bartels, accusé de conspiration à Bruxelles, contre l'autorité de Léopold.

Je réclame, monsieur, de toute mon énergie contre cette violation de ma propriété.

Tant que j'étais prévenu, les pièces saisies étaient un dépôt sacré aux mains des magistrats, et ne pouvaient être communiquées à personne; une fois déchargé de toute prévention, ces pièces doivent m'être rendues et leur contenu demeurer un secret éternel entre la justice et moi.

Car c'est une propriété plutôt morale que maté-

rielle, où les idées et le sens sont tout, la lettre et le papier presque rien; le moindre abus qui en est fait équivaut à une véritable confiscation.

Je ne suis passible en France d'aucune peine, et cependant l'expropriation dont je suis menacé serait à mes yeux une peine sévère.

M. Bartels, citoyen belge, habitant la Belgique, n'a pas, plus que moi, offensé le gouvernement français. Et c'est contre lui que pourrait tourner l'acte de complaisance politique par lequel la France fournirait au ministère belge les moyens d'aggraver sa position.

Je demande en conséquence, M. le ministre, que vous vouliez bien ordonner la restitution immédiate de mes papiers, avant qu'il en ait été délivré copie ou donné communication à qui que ce soit.

Et subsidiairement;

Si des raisons d'état que, loin de les apprécier, je ne saurais même comprendre, vous faisaient obtempérer aux désirs du gouvernement de Léopold;

Je demande que vous n'envoyiez à Bruxelles que des copies authentiques, ou que vous n'accordiez l'envoi des *originaux* qu'à la condition formelle qu'ils vous seront renvoyés pour m'être rendus.

Ce sera, du moins *en principe*, la reconnaissance de mon droit.

Étranger, je ne suis, d'après la législation en vigueur, que toléré en France; je le sais parfaitement: mais de ce qu'il dépend du gouvernement de m'expul-

ser, il ne s'ensuit pas qu'il puisse disposer de moi ou de ce qui m'appartient sans mon consentement exprès. Aussi ne cesserai-je d'invoquer en ma faveur les lois françaises sous la protection desquelles je vis depuis huit ans et que je n'ai jamais enfreintes.

C'est pourquoi, M. le ministre, je m'adresse avec confiance à vos sentiments de liberté et de justice, auxquels il était de mon devoir d'avoir recours, et que je n'aurai pas sollicités en vain.

J'ai l'honneur de vous présenter l'hommage de mon profond respect.

De Potter.

---

## LETTRE AU MÊME.

Paris, 25 avril 1839.

Monsieur le ministre,

J'ai eu l'honneur de vous écrire il y a vingt jours, à l'occasion de la saisie de mes papiers qui, au moment de m'être remis par l'autorité judiciaire, en vertu de l'ordonnance de *non-lieu* rendue en ma faveur, venaient d'être saisis de nouveau par votre ordre, à la demande du gouvernement belge.

Je n'ai point obtenu de réponse à ma protestation contre cette violation de propriété.

Mon intention est d'actionner le ministère de Léopold en restitution des pièces que personne n'a eu le

droit de lui transmettre. Je n'attends pour cela que d'avoir acquis la certitude que mes papiers ont été envoyés à Bruxelles.

Je vous prie instamment, M. le ministre, de vouloir bien m'éclairer à cet égard, et si, contre toute attente, vous aviez sursis à l'envoi desdits papiers, de me les faire rendre sans délai.

Agréez, M. le ministre, l'hommage de mon profond respect.

DE POTTER.

( 44 )

*Voyez page* 117.

**LISTE DES PAPIERS SAISIS A MON DOMICILE.**

(NOTE JOINTE AUX LETTRES DE M. BARTELS, REMISES A M. LE PROCUREUR DU ROI A PARIS POUR ÊTRE ENVOYÉES A M. LE PROCUREUR DU ROI A BRUXELLES.)

Vingt-cinq pièces avaient été saisies à mon domicile, le 4 mars dernier.

Lorsque ces papiers furent saisis de nouveau au greffe du tribunal, il s'y trouva deux pièces détachées: total vingt-sept pièces, comme il conste du procès-verbal du 1er avril.

Parmi les papiers susdits, il y a treize lettres, fragments de lettres, enveloppes, etc., de l'écriture de M. Bartels. Les trois lettres principales, *celles marquées*

*d'une croix, soit à la police française, soit à la légation belge à Paris* *, ont été adressées par moi à M. Bartels, le jour où elles m'ont été rendues, et remises par M. Bartels à M. le procureur du roi à Bruxelles. Je confie les dix autres pièces à M. le procureur du roi à Paris, qui veut bien se charger de les faire parvenir en Belgique.

Je ne puis disposer des autres papiers sans le consentement exprès des personnes dont ils portent la signature. J'en joins ici la liste, afin que l'autorité belge, si elle le croit utile, sollicite ce consentement et me le communique.

« Lettre de M. David, statuaire et membre de l'Institut de France, me mettant en rapport avec des patriotes de Metz.

« Lettre de M. Traxel, demandant à être introduit auprès de M. Lefèvre-Meuret et de M. de Montalembert. Son désir de fonder à Paris une *Revue allemande*.

« Billet de M. le général comte Van der Meere; il demande la permission de me présenter M. Levae, et me remercie d'avoir dépisté M. Palmaert.

« Lettre de M. Jottrand qui désire entrer en relation avec deux ou trois démocrates des provinces rhénanes.

* Les mots soulignés furent rayés par moi à la demande de M. le procureur du roi à Paris, qui crut ne pas pouvoir insérer dans le procès-verbal de ma remise de pièces, l'accusation indirecte qu'ils contiennent. Ma note, à cela près, fit textuellement partie dudit procès verbal.

Il y est parlé du peuple que M. Bartels, dit M. Jottrand, traite de *canaille*. C'est ce que les journaux hollandais ont reproduit : seulement ils attribuent la lettre à M. Bartels même. »

*N. B.* Les quatre lettres ci-dessus sont marquées de la même *croix* que les trois lettres de M. Bartels, déjà envoyées.

« Lettre de M. Jottrand qui m'adresse M. Lerousseau, prêtre de l'église catholique française. — Il croit qu'on serait en mesure de déborder le gouvernement s'il abandonnait le Limbourg et le Luxembourg.

« Lettre de M. Carlet. Il craint que je ne le haïsse, et voudrait savoir pourquoi. Ma réponse est au dos.

« Lettre de M. François, me parlant de mes brochures : *Y aura-t-il une Belgique? l'Union*, et *la Majorité*.

« Note de M. l'avocat Boussi, me priant de lui procurer la constitution belge.

« Adresse des étudiants belges aux étudiants allemands (manuscrite).

« Lettre de M. d'Hoffschmidt, membre de la représentation belge, sur l'immoralité et l'anti-nationalité des gouvernements belge et français.

« Lettre de M. le baron de B., écrite à M. le général comte de Chassenon qui me l'avait communiquée pour renseignement. Il manifeste son opinion très-défavorable sur les Belges et leur gouvernement.

« Adresse des ouvriers français aux ouvriers belges (imprimée).

« Article que je destinais aux feuilles de Belgique. Je prouve que le roi doit gouverner et répondre des actes de son gouvernement; que c'est l'opinion publique qui règne et non le roi, sans quoi il n'y aurait ni souveraineté du peuple, ni liberté.

« Lettre que j'écrivais à un de mes concitoyens en lui transmettant un projet de traité direct entre les gouvernements belge et hollandais, sans l'intervention de la conférence de Londres. »

*N. B.* Si M. le procureur du roi à Bruxelles désire prendre connaissance de ces deux dernières pièces, comme elles n'appartiennent qu'à moi, je les lui remetttrai volontiers, sous condition cependant de m'en faire faire une copie conforme. Même j'y joindrai le projet de traité en question, que je ne désespère pas de retrouver dans mes paperasses.

Les quatorze pièces ci-dessus, signées *ne varietur* par M. le commissaire de police délégué Yvert, aussi bien que les treize pièces de M. Bartels, forment avec celles-ci les vingt-sept pièces saisies et ressaisies. J'ai indiqué au ministère public belge comment il doit s'y prendre pour que je lui délivre les papiers qui me restent, comme j'ai fait de ceux de M. Bartels. Ma délicatesse sauve, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour le servir.

De Potter.

Paris, le 7 mai 1839.

## ( 45 )

*Voyez page* 118.

### LE CABINET NOIR A BRUXELLES.

Je soussigné déclare sur l'honneur avoir mis moi-même à la boîte du grand bureau de poste de la chambre des pairs à Paris, le 29 ou 30 mars dernier, un paquet adressé *à M. le rédacteur du Belge, aux bureaux de ce journal, à Bruxelles*, et renfermant une *lettre à M. d'Anethan, avocat-général,* pour être publiée dans ledit *Belge* avec ma signature.

Si ce paquet n'est pas parvenu à son adresse, j'accuse formellement le gouvernement belge de violer le secret des lettres et de supprimer celles qui lui déplaisent, en d'autres termes, de mettre la lâcheté sous la sauvegarde de la tyrannie.

De Potter.

Paris, le 5 avril 1839.

## ( 46 )

*Voyez page* 123.

### LETTRE A M. D'ANETHAN,

AVOCAT-GÉNÉRAL A BRUXELLES.

Paris, le 27 mars 1839.

Monsieur,

Les journaux belges m'ont appris, 1° que vous étiez allé à Paris recueillir des informations pour l'instruc-

tion du *procès Bartels;* 2° que vous y aviez pris ou fait prendre copie des pièces saisies chez moi par la police française; 3° que copie de ces pièces avait été transmise à M. de Theux; 4° que M. Bartels avait été interrogé sur deux de ses lettres enlevées à mon domicile.

Sur tout cela, monsieur, je vous ferai observer:

Que vous ne pouviez trouver de renseignements pour l'objet de vos recherches qu'auprès de moi : ce que vous saviez mieux que personne, puisque c'est la découverte de mes lettres chez M. Bartels qui vous a inspiré l'idée de venir suppléer ici ce qui vous manquait de notre correspondance;

Que vous n'avez pu prendre copie de mes papiers, puisqu'ils sont entre les mains de l'autorité judiciaire française, qui n'en a pris connaissance que dans l'intérêt de la France exclusivement, et ne les a communiqués *à qui que ce soit;*

Que M. de Theux n'a pu avoir d'autre copie de ces pièces que celle que M. Lebon aurait *acquise* des agents de la police, ou qu'il aurait fait soustraire aux bureaux de ladite police pendant les vingt-quatre heures que mes papiers y sont demeurés avant de passer chez M. le procureur du roi;

Que M. Bartels, s'il a répondu aux questions qui lui ont été posées sur ce qu'on lui présentait comme étant le contenu des lettres saisies à mon domicile, l'a fait par un excès de complaisance envers l'autorité, la copie de ces lettres, obtenue au moyen d'un *abus de*

*confiance* ou d'un *vol*, n'offrant aucun caractère d'authenticité.

C'est ce que votre gouvernement a parfaitement compris lorsqu'il a cherché à me perdre en me suscitant un procès politique en France. La copie de ma lettre à M. le sénateur Cassiers, lettre que j'avais envoyée ouverte à M. Bartels et que celui-ci n'avait pas remise à son adresse, votre ministère qui voulait la faire servir de base à son acte de lâche dénonciation, la revêtit de toutes les formalités requises en pareil cas. Cette pièce *unique*, destinée à me faire succomber sous le coup des lois de septembre, comme coupable d'attentat (*sic*) contre l'ordre de choses établi en France, avait été légalisée à Bruxelles et à l'ambassade belge à Paris. Rien n'y manquait.

Vous n'ignorez pas, monsieur, que ce prétendu attentat n'avait d'autre fondement qu'une simple opinion énoncée par moi, dans une lettre confidentielle écrite à un Belge sur la marche du gouvernement français, et où je lui témoignais la crainte que, ce gouvernement succombant *avant un ou tout au plus deux ans d'ici* sous une révolution nouvelle, la Belgique ne fût la première victime du débordement dans lequel cette révolution entraînerait la France. Il y a loin de là au projet de faire moi-même une révolution en France, moi qui, depuis tantôt neuf ans, y vis tranquille et retiré, et qui crois de mon devoir de mériter l'hospitalité qu'on pourrait m'y refuser, en restant étranger, je ne dis pas aux idées, mais du

moins aux efforts des partis qui l'agitent; moi enfin qui apprécie cette hospitalité au plus haut point, puisqu'elle me permet de me tenir éloigné des turpitudes qui affligent mon pays, et auxquelles, si elles se passaient sous mes yeux, je ne pourrais m'empêcher de prendre une vive part. Mais poursuivons.

Les lettres de M. Bartels qui vous importaient beaucoup à vous, monsieur, et sur lesquelles je vous aurais volontiers donné toutes les explications possibles, n'intéressaient aucunement la justice française, qui ne voulait pas, elle, exciter la police politique à l'étranger contre un étranger, tout comme elle se serait refusée à l'extradition d'un étranger prévenu d'un délit politique hors de France. J'ai exprimé à cette occasion, dans les journaux de Paris et dans ceux de Belgique, l'indignation et le dégoût que soulèvent dans toute ame honnête les inqualifiables manœuvres de votre gouvernement contre M. Bartels et sa basse délation contre moi.

Quoique descendu du rôle de principal accusé dans une conspiration française jusqu'à l'emploi très-secondaire de quasi-complice dans une *agitation* éventuelle projetée en Belgique, je n'en profiterai pas moins de ma position pour développer devant vous les idées que j'ai avouées hautement au cabinet de M. le juge d'instruction à Paris, bien que ce magistrat ne demandât point à les connaître.

Convenez-en, monsieur, nous sommes, M. Bartels et moi, de singuliers conjurés : ce n'est pas dans des

sociétés secrètes que nous tramons l'insurrection contre l'arbitraire, mais nous la prêchons ouvertement et jusque sur les toits; nous correspondons sur les moyens d'attaquer l'absolutisme, non par courriers extraordinaires, mais par la voie commune de la *royale* poste aux lettres; nous conspirons contre la lâcheté et la trahison gouvernementale à ciel découvert et *coram populo;* nous publions nos plans d'exécution dans les journaux, et nous saisissons comme une bonne fortune la circonstance qui nous permet de manifester nos convictions et nos vues devant les tribunaux. M. Bartels n'a pas plus caché que je ne cache moi-même ce que nous voulions l'un et l'autre. Notre crainte ne sera jamais d'être trop connus, mais bien de ne l'être pas assez, et surtout de l'être mal. Car il y a des gens intéressés à nous faire mal juger, et il faut pour cela qu'ils trompent le monde sur notre compte. Pour le détromper, nous devons, nous, faire lire au fond de nos cœurs. Il n'est besoin à cet effet que de résumer nos paroles de chaque jour.

*Révolutionnaires*, nous avons contribué de tous nos moyens à faire que la révolution populaire de 1830 qui a substitué Léopold à Guillaume, rapportât au peuple quelque chose de plus réel qu'un changement de formes et de noms. Nous voulons conserver les conquêtes de la révolution de septembre afin de rendre toute révolution ultérieure inutile et par conséquent impossible. Le pouvoir, lorsqu'il cherche à escamoter une révolution, ou à la démolir, ou à la

flétrir, et à mettre obstacle aux progrès de la réforme sociale, est lui-même et lui seul le perturbateur du véritable ordre, et l'ennemi de la société humaine qui ne s'organise et ne se conserve que par l'intelligence et la liberté.

Mais depuis plusieurs mois en Belgique, ce n'était pas même de liberté, c'était uniquement d'indépendance qu'il s'agissait. Aussi, disions-nous dès le commencement de la lutte nationale, que quand même le pouvoir y eût été despotique, pourvu qu'il se montrât franchement *belge*, nous nous serions unis à lui et de bon cœur, à lui s'unissant à nous contre les ennemis du dehors. C'est ainsi que, de la même prison où *votre justice* retient aujourd'hui M. Bartels, j'appelai, il y a dix ans, tous les Belges autour du trône de Guillaume, qui les opprimait, il est vrai, mais qui, je n'en doute pas un instant, aurait défendu l'intégralité du royaume des Pays-Bas contre les Bourbons de la branche aînée, dont le ministère anti-libéral cherchait à se populariser en France par la conquête des provinces belges. Après le triomphe de l'indépendance sous les Nassau, nous eussions soutenu contre eux la querelle intérieure de nos droits avec la même ardeur qu'auparavant.

Je viens de poser en fait que le gouvernement de Guillaume aurait été national. Nous soupçonnions depuis longtemps, M. Bartels et moi, que celui de Léopold ne le serait pas. Nous déclarâmes alors que, s'il manquait à son mandat en nous abandonnant à

l'étranger, nous remplirions ce mandat nous-mêmes et résisterions à l'étranger sans lui; s'il violait son devoir en nous livrant à l'étranger, nous étions prêts à marcher contre lui avant de marcher contre les Hollandais et les Prussiens, dont il serait devenu l'auxiliaire le plus redoutable, parce que notre ennemi le plus secret, le plus perfide, le plus dangereux.

Nos projets, car je n'en fais aucunement mystère, ce n'était plus ici une *opinion* comme dans la fameuse lettre où M. Nothomb, tout à la fois ministre de la justice belge et agent *indicateur* de la police politique française, a puisé les éléments de la calomnieuse dénonciation, c'étaient de véritables *projets*; nos projets, dis-je, peuvent se résumer en ces mots : Avec le gouvernement, s'il est énergique et s'il l'est sincèrement; sans le gouvernement, s'il est nul; contre le gouvernement, s'il est vendu aux puissances étrangères. National et fort, il faut le seconder; faible et trembleur, il faut agir à sa place; hostile et traître, il faut le renverser. Le mouvement que nous entretenions plutôt que de l'exciter, car tant que le dernier protocole n'était pas accepté la révolution suivait son cours, ce mouvement était donc et était toujours conditionnel. *Fidélité et dévouement* eût été notre devise si Léopold avait exprimé la volonté populaire; *insurrection* le devenait du moment qu'il était parjure à ses serments, qu'il mentait à la nation, qu'il trompait le peuple et l'armée pour les livrer sans défense, aux ennemis, à la honte et à la ruine. Nous ne vou-

lions pas une révolution *quand même*..., et comme but; mais nous ne reculions pas devant une révolution, une fois qu'elle serait devenue inévitable, nécessaire, et le seul moyen qui nous serait resté de sauver la patrie et l'honneur, de maintenir l'intégrité du territoire tel que la révolution l'a délimité, et cette révolution elle-même, source unique de notre indépendance, de notre liberté et de notre prospérité. Nous nous étions résignés à Léopold tant qu'il avait représenté aux yeux du peuple la révolution de septembre, et exclusivement parce qu'il la représentait. Voilà pourquoi, du moment qu'il n'y a plus eu de doute possible sur ses intentions d'attaquer cette révolution, c'est-à-dire de la tuer; car on ne démembre pas une révolution sans qu'elle ne succombe tout entière; dès qu'il a trafiqué d'une partie du peuple pour se faire un petit royaume du reste, nous sommes devenus ses adversaires d'autant plus ardents que nous étions plus attachés aux intérêts de la révolution et du peuple. Nous n'avions pas changé : c'était pour nous comme toujours; savoir, la révolution de septembre avant tout et surtout; avec Léopold s'il le fallait; mais jamais Léopold sans la révolution. Cela, monsieur l'avocat-général, ne vous paraît-il pas clair?

Du reste, c'est moi et toujours moi qui ai poussé M. Bartels. A mon avis, il n'allait jamais, ni assez vite, ni assez loin. Je pense, mais c'est là encore une fois une opinion et rien qu'une opinion, qui m'est propre et qui ne rend pas du tout M. Bartels plus coupable

qu'il ne l'est réellement; je pense qu'il avait aussi bonne envie que moi d'avancer, et que, s'il n'a fait rien de plus ni de mieux qu'une adresse à l'armée, c'est qu'il avait contre lui les choses et les hommes, les hommes qui désiraient bien ce que lui voulait, mais qui n'osaient pas le vouloir comme lui. Voilà, selon moi, pourquoi M. Bartels n'a pas réussi, et pourquoi M. Nothomb et ses recors l'ont mis en prison. Cela, me semble-t-il, est également clair.

Le peuple belge a secoué le joug hollandais lorsque Guillaume eut rompu le pacte fondamental qui avait *fondu* ou plutôt confondu la Belgique et les Provinces-Unies en un seul royaume. C'était traduire en fait le droit qu'a tout peuple de résister à l'arbitraire. Rendu à lui-même, il appela Léopold pour remplir le trône vacant. Or, puisque Léopold n'est rien qu'en vertu du droit qu'avaient les Belges de renvoyer son prédécesseur, ce droit qu'ils ont encore, qui est toujours le même, qui est imprescriptible, ne peuvent-ils pas l'invoquer pour renvoyer Léopold à son tour, au cas où il aurait également violé les lois constitutionnelles qui l'attachaient à eux? Répondez vous-même, monsieur; ce ne sera pas moins clair que ce qui précède.

Eh bien, messieurs du parquet, il est plus clair encore que votre gouvernement, le gouvernement de Léopold, issu de la révolution de septembre, et portant en lui la consécration du principe révolutionnaire, a joué un peuple crédule et généreux, une armée brave et confidante, et joué lâchement, bassement, indigne-

ment, comme jamais, de mémoire historique, peuple n'avait été joué, en lui faisant payer et chèrement payer à lui-même les frais de la trahison dont il est victime. C'est là un véritable attentat, non contre une institution humaine, essentiellement susceptible de variation et de décadence, mais contre l'humanité elle-même, nécessairement inviolable et éternelle, origine de tout droit et de toute société fondée sur le droit.

Or, le droit, monsieur, ne change pas de nature avec les circonstances : s'il est légitime, il l'est toujours au même degré et immuablement, invoqué n'importe quand, n'importe par qui, n'importe contre qui.

Aussi les principes que je viens d'exposer comme nous étant communs à M. Bartels et à moi, je les ai constamment professés dans mon opposition, tant à l'absolutisme avoué de 1815 qu'aux roueries constitutionnelles de 1830, tant à la monarchie appelée *de droit divin* qu'à la monarchie prétendue *populaire,* tant aux rois de par la diplomatie du congrès de Vienne qu'aux rois de par la diplomatie de la conférence de Londres, sous Guillaume comme sous Léopold.

Si le gouvernement belge a ordonné de bâtir un procès de conspiration sur ces éléments, c'est qu'il croit les *gens du roi,* comme on dit, de fort habiles gens; et si pour lui obéir on met sérieusement la main à l'œuvre, c'est que ces gens-là sont encore plus serviles qu'ils ne sont entendus.

Quant à vous, M. l'avocat-général, dont j'ignorais jusqu'à l'existence avant que vous ne vous mêlassiez des affaires de M. Bartels et des miennes, j'ai voulu, dans la supposition que vous ne me connaissiez pas davantage, vous fournir toutes les données possibles pour vous mettre à même de remplir la mission dont vous avez été chargé, en me montrant à vous tel que je suis, sans voile, sans fard et sans réserve.

Incapable de dire *la chose qui n'est pas*, je me suis en outre proposé comme un devoir de dire, dans cette lettre, *toute la chose qui est*. Vous pouvez m'en croire, monsieur; car ce que j'ai écrit du temps de Guillaume, savoir, qu'il y a plus de droiture et d'honneur en moi qu'en tous les gouvernements et tous les rois ensemble, est vrai aujourd'hui comme il l'était alors.

DE POTTER.

*P. S.* (18 avril) Cette lettre, monsieur, fut envoyée par moi au journal *le Belge* pour y être insérée, deux ou trois jours après celui dont elle porte la date. Votre ministère qui, entre autre attirail gouvernemental à l'usage du despotisme, a organisé à la poste un *cabinet noir*, la fit tout bonnement supprimer. C'est fort maladroit : car il n'avait pas les moyens de m'empêcher de faire parvenir indirectement à la même adresse une copie à peu près textuelle de ma lettre, telle que je vous certifie la présente. Quant à la question de moralité, ce n'est pas pour vous, monsieur, que je m'en explique; je l'ai fait par l'organe de la

presse, et je pense que je serai compris, même par ceux qui ne connaissent pas l'art. 22 de la constitution.

Depuis ces derniers dix jours, M. Nothomb, ayant *toute honte bue*, a fait solliciter ici diplomatiquement par M. Lehon, rompu de longue main à ces tripotages de *haut-lieu*, la communication des lettres de M. Bartels. Le gouvernement français n'a eu rien de plus pressé que de faire ressaisir mes papiers sur nouveaux frais, entre les mains mêmes de l'autorité judiciaire où ils se trouvaient encore en attendant l'ordonnance de non-lieu. Je n'y avais droit pour ma part qu'après cette ordonnance. Or, comme il était trop tard alors pour former une opposition en règle à la remise des pièces, je dus me contenter de protester de toute mon énergie contre cette violation de ma propriété. M. le ministre garde-des-sceaux passera-t-il outre ? je l'ignore. Mais quoi qu'il arrive, je dévoilerai jusqu'au bout et par tous les moyens qu'offre la publicité, les machinations d'un gouvernement sans pudeur pour perdre à tout prix un citoyen sans reproche.

D. P.

## ( 47 )

*Voyez page* 128.

### QUE DEVIENDRA LA BELGIQUE? *

Pour savoir quel est le sort futur réservé aux provinces belges, il suffit de consulter leur passé. Le peuple qui les habite n'a pas essentiellement changé de caractère, de mœurs, ni de religion; il est donc incontestable que, sauf les différences de détail dues à la marche des esprits et au développement des connaissances, le gros des événements amenés par l'impulsion des masses sera demain ce qu'il était hier, ce qu'il était il y a cinquante, cent ans, et plus.

Les Belges veulent la liberté chez eux, liberté civile et religieuse, liberté de fait, liberté individuelle, de famille, d'association, de commune et de province. Avant 1830, ils n'avaient pas encore remonté plus haut; mais aussi ils n'étaient pas volontairement descendus plus bas.

Ayant leurs coutumes, leurs franchises, leurs priviléges, leurs lois, leurs institutions, les provinces belges ne mettaient aucune importance à ce que le *souverain* qui les réunissait sous son sceptre fût ou non né au milieu d'elles, y habitât ou n'y habitât pas,

* Les trois premiers articles sont ceux qui furent refusés par les journaux de France et de Belgique : je ne leur présentai même pas les deux derniers.

portât tel ou tel titre ailleurs. Il leur suffisait d'être et de demeurer libres ; et à ce prix, elles lui juraient fidélité, rendaient l'hommage convenu, payaient en argent et en hommes l'impôt convenu. Le souverain les protégeait de sa force ; elles le récompensaient de leur dévouement.

Mais c'était toujours sous la condition plus ou moins exprimée de respecter leurs droits; *sinon, non.*

Interrogeons l'histoire : l'Espagne voulut violenter les consciences des Belges, de peur qu'avec la réforme religieuse, l'esprit de révolte ne pénétrât dans les provinces dont le pouvoir travaillait à saper la liberté. Une guerre longue et terrible et la perte de la moitié de ces provinces furent la conséquence de ce manque de prudence et de foi.

L'Autriche, au contraire, chercha à réformer elle-même les idées et le culte, afin de régner paisiblement dans le sens, comme on dit aujourd'hui, d'un despotisme éclairé. Les provinces belges lui prouvèrent qu'elles ne voulaient pas plus avancer *par ordre* que reculer ou s'arrêter ; que la première de leurs libertés et la liberté mère de toutes les autres était celle de penser et de croire : et elles s'insurgèrent pour la maintenir.

La Hollande suivit les errements et commit les fautes de l'Autriche. Elle prétendit imposer les lois, les mœurs et la religion des provinces bataves que le congrès de Vienne avait *fondues* avec les provinces belges en un seul peuple, au royaume des Pays-Bas,

issu de cette monstrueuse fusion. La révolution de 1830 en fut l'inévitable conséquence.

Les Belges reconquirent en septembre, non-seulement leur liberté, mais aussi leur indépendance entière et une nationalité *en espérance.*

Même comme la révolution l'avait constituée, la Belgique était trop faible pour résister aux ennemis de son existence et de sa prospérité.

Ceux-ci cherchèrent encore à l'affaiblir; et, d'accord avec le gouvernement qu'ils lui avaient imposé, ils la firent se suicider honteusement de ses propres mains.

La révolution n'est plus; et la Belgique qui avait été créée par elle et pour elle, n'est plus elle-même qu'un corps inerte, sans principe d'union et de vie, et livré au travail de la décomposition.

Plus ce travail sera lent, plus l'agonie du royaume de Léopold sera pénible et triste.

Il ne reste donc aux provinces belges qu'à le hâter de leurs vœux et de leurs efforts. Leur intérêt matériel, le seul qu'on leur ait laissé à défendre, le leur ordonne.

Qu'elles cherchent autour d'elles une puissance qui, se les unissant par des liens fédéraux, les prenne sous sa tutelle souveraine. France, Angleterre, Hollande, peu importe; pourvu que les provinces belges conservent leurs lois et la liberté de les réformer, le droit de se gouverner et de s'administrer elles-mêmes, elles reconnaîtront le haut protectorat de quiconque leur

garantira ces biens précieux, et elles lui consacreront leur industrie et leur amour.

Toujours sous la réserve du *sinon, non!* insurrectionnel, auquel les Belges ne renonceront jamais, et qui en a fait de tout temps le peuple le plus dévoué envers qui respectait ses droits, le plus turbulent contre qui les violait.

Les provinces belges, je parle des *neuf* provinces *entières* qui s'étaient séparées du royaume des Pays-Bas de 1815, seraient un bien beau fleuron pour la couronne d'une des trois puissances que j'ai nommées.

Mais, sans une perturbation européenne, ni la France ni l'Angleterre ne tenteront une réunion qui leur conviendrait néanmoins en même temps qu'elle sauverait la Belgique.

Reste la Hollande.

Or, celle-là saura-t-elle s'attacher les provinces belges en se montrant raisonnable avec elles, juste envers elles? Saura-t-elle mériter la confiance des honnêtes gens, des patriotes sincères et désintéressés, en répudiant les services ou plutôt la servilité des valets de tous les régimes, qui ont trahi la Belgique pour mériter les bonnes grâces de Léopold, qui trahiraient Léopold pour se mettre en faveur auprès de Guillaume, qui vendraient plus tard Guillaume au premier qui leur promettrait un titre de plus, un grade plus élevé ou une augmentation de traitement?

Vous voulez donc, me dira-t-on, la contre-révolution et la restauration de l'ordre de choses de 1815?

Hé! mon Dieu, non; je ne veux rien de tout cela. La contre-révolution eût été un crime *alors qu'elle était possible*, c'est-à-dire tant que la révolution était debout. A quoi bon une contre-révolution aujourd'hui que, de la révolution passée, il n'en reste plus trace? La restauration du royaume des Pays-Bas selon les congrès de Vienne et de Londres serait un véritable malheur pour la Belgique, même après le vote des 24 articles. Mieux vaudrait la conquête brutale par la France; mieux, ce qu'il y a pour elle de pis au monde, savoir, la consomption et le sphacèle sous Léopold.

Mais la conservation des bienfaits de la révolution de septembre, avec la certitude de ne plus les perdre, qu'on donne à cela d'ailleurs le nom qu'on voudra, ce n'en sera pas moins la consécration du principe immuable de la souveraineté du peuple, s'émancipant progressivement lui-même, et traçant au gouvernement qu'il accepte, les limites du pouvoir au moyen duquel ce pouvoir aura à faire régner l'ordre au profit de la liberté.

Et puis en définitive, il faut vivre; c'est la première nécessité pour les peuples comme pour les individus. Or la Belgique, sans communications, sans débouchés, sans liberté complète et réelle de l'Escaut, est inévitablement condamnée à périr. Et les patriotes belges se mettent fort peu en peine si un royaume mort-né quelconque figure ou non sur les cartes géographiques, et la dynastie de Léopold dans les alma-

nachs de la cour. Ils veulent la liberté et le bonheur de leur patrie; des *provinces belges*, et promettent leur appui loyal à quiconque assurera à la Belgique une existence prospère et durable, sous des conditions *garanties* de liberté et d'honneur, de justice et de dignité nationale.

DE POTTER.

Avril 1829.

## RÉCAPITULATION.

L'opposition belge des dernières années du royaume des Pays-Bas voulait la réparation des griefs de la Belgique, et ne voulait que cela. Comme moyen d'obtenir cette réparation entière, elle demanda la séparation parlementaire et administrative des provinces du midi et de celles du nord.

La révolution d'août à septembre 1830, à Bruxelles, fut un accident, conséquence naturelle de la révolution de juillet à Paris.

Sans les journées de juillet, la Belgique aurait progressivement forcé le gouvernement des Pays-Bas à faire droit à ses réclamations; mais il n'y aurait eu, ni bouleversement, ni scission.

Sans le mécontentement des provinces belges, jamais les journées de Paris n'eussent été suivies des journées de Bruxelles.

La révolution faite, les patriotes belges eurent à

constituer, non-seulement la liberté qui avait été l'unique but de leurs efforts, mais l'indépendance nationale que la valeur du peuple avait conquise sur le gouvernement déchu.

Les plus clairvoyants d'entre eux ne se firent point illusion. La Belgique telle que la révolution l'avait délimitée, n'avait de stabilité à espérer que de sa propagande morale. Ce n'était qu'après avoir attiré à elle, par l'exemple de sa liberté et de sa prospérité, les provinces de Hollande, soustraites à la domination de la maison d'Orange, et les provinces rhénanes, détachées du despotisme de la vieille Prusse, que la Belgique pouvait se flatter d'exister par elle-même et de s'imposer, comme puissance et traitant d'égale à égales, aux autres puissances formant le système européen.

Une fois cet espoir perdu, et il le fut irréparablement du jour où la Belgique donna sa première preuve de faiblesse, la révolution de septembre n'eut plus de chances de durée qu'en tant qu'elle aurait été prise sous le haut patronage de la révolution de juillet.

La première ne pouvait rien par elle seule; la seconde ne voulut rien, ni pour elle-même, ni pour sa cliente.

Il n'y avait plus qu'à remonter à 1830, avant la révolution.

A moins qu'on ne fût dans l'intention de remonter plus haut encore, c'est-à-dire avant 1814.

A ce propos, il est bon de jeter un coup d'œil sur les partis en Belgique.

Au milieu de beaucoup d'opinions et de systèmes, c'est-à-dire de divisions morales, il ne s'est réellement prononcé en Belgique que deux partis politiques distincts, savoir, celui des *réunionistes* et celui des *non-réunionistes*. Le premier voulait la France à tout prix, directement si cela était possible et sans délai, sinon indirectement en attendant plus et mieux; et en désespoir de cause, il acceptait n'importe quoi, plutôt mauvais que bon, qui laisserait à la France le temps de se préparer à la conquête, ou aux événements celui de livrer la Belgique à cette même France, sans secousse et sans opposition.

Les anti-réunionistes voulaient soustraire à la domination française, à tout prix aussi, parce qu'ils se rappelaient la réunion sous la république qui les avait privés de toute liberté provinciale et communale chez eux, et la réunion sous l'empire qui, sous le nom de préfectures et de sous-préfectures, avait absorbé les richesses de la Belgique dans le gouffre du grand centre français; parce qu'ils ne trouvaient aucun avantage réel à être exploités de Paris plutôt que de la Haye; parce que les humiliations prodiguées aux Belges avant la bataille de Waterloo leur pesaient sur le cœur autant que celles qu'ils avaient eu à subir après cette époque; parce que, sous d'autres maîtres, il leur restait toujours, en cas d'oppression et les circonstances aidant, la ressource de l'insurrection, tandis qu'une fois engrenés dans la vaste machine gouvernementale française, celle-ci ne les laisserait plus échapper qu'en se brisant elle-même.

Les anti-réunionistes furent opposés à l'élection du duc de Nemours, qui eût fait de la Belgique une vice-royauté gouvernée télégraphiquement par le cabinet des Tuileries; ils le furent à la royauté du prince d'Orange, que la France appuyait comme devant être odieux aux Belges, et qu'elle appuierait jusqu'à ce que son gouvernement eût le courage de rentrer dans ce qu'elle appelle ses *limites naturelles* et de soumettre la Belgique au joug sous lequel sa *position géographique* l'a courbée.

Par cela seul qu'ils redoutaient avant tout et surtout la réunion à la France, ces patriotes se seraient fort bien arrangés d'une séparation administrative et parlementaire entre les provinces du midi et celles du nord de l'ancien royaume des Pays-Bas, sous un chef qui les eût garantis contre la conquête française. Après la révolution, plusieurs d'entre eux demandèrent l'organisation des provinces belges en république : ce qui aurait eu deux avantages, le premier de les affranchir de toute intervention des puissances, le second de préparer l'adhésion fédérative à leur union politique, des provinces bataves et des provinces rhénanes.

Maintenant que l'indépendance est perdue et la liberté compromise; car pourquoi les puissances qui ont réussi à écraser la nationalité révolutionnaire belge *sous une menace*, ménageraient-elles les institutions de la Belgique révolutionnée qu'elles peuvent anéantir d'un mot? maintenant les anti-réunionistes sont de tous les Belges ceux qui voudraient le moins possible

s'en remettre aux événements de l'avenir de leur patrie. Car les événements sont contre eux ; les événements imminents les menacent de ce qu'ils redoutent le plus, c'est-à-dire de la conquête par la France.

L'horizon de la monarchie issue des barricades s'assombrit à chaque instant. Le nouvel ordre de choses qui lui succédera, quand ce ne serait qu'une simple modification, un remaniement ou un replâtrage, ne pourra prétendre à une durée quelconque que moyennant la gloire, comme ils disent ici, et la gloire par la guerre, et la guerre pour l'agrandissement de la France, et cet agrandissement jusqu'au Moerdyck et jusqu'au Rhin. C'est là une condition de popularité et partant d'existence.

J'ai récapitulé les circonstances que la Belgique a traversées depuis 1828. Je viens de dire le point où elle est parvenue. Je ne conclus pas. Ce serait faire injure à quiconque a du bon sens et de la logique.

Quant à ceux qui n'ont que de la passion, tout raisonnement pour eux et toute conclusion seraient inutiles. Ils vont toujours en aveugles, soit qu'ils se laissent entraîner par les événements, soit qu'ils en attendent le bénéfice.

DE POTTER.

Paris, 15 avril.

---

## LA RÉPUBLIQUE.

On a fort longtemps fait peur aux bons Belges du

fantôme de la république. J'ai le droit de le rappeler à leur mémoire, puisque, à chaque nouvelle apparition du spectre, c'était toujours moi qu'on chargeait du rôle de l'ogre de 93.

Que Dieu pardonne à ceux qui se sont prêtés de bonne foi à cette mystification, et même à ceux qui, avec intention, l'ont exploitée!

Aujourd'hui cependant l'évocation du croquemitaine à bonnet rouge est devenue par trop niaise pour que je ne réclame pas au nom du bon sens national contre une parade usée et dépopularisée.

Le comité de salut public, les assignats, le *maximum* et la guillotine s'en sont allés en fumée, et avec cet attirail spoliateur et sanguinaire ont disparu l'ambition de l'ogre, et sa présidence, et son fauteuil.

Il n'y a plus que les imbéciles et les hommes de la police qui puissent reparler de ces choses-là.

Lorsqu'en 1830, on en a parlé pour la première fois, il y avait réellement lieu. La république, qui du reste ne se présentait pas sous un aspect qui fût de nature à épouvanter personne, la république existait de fait depuis plusieurs semaines sous le nom de *gouvernement provisoire*. Vint le moment de formuler le projet de constitution pour le gouvernement définitif futur et par conséquent aussi pour la forme de ce gouvernement. La répugnance de plusieurs pour un chef indigène, chacun d'eux ne pouvant être ce chef, fit adopter la forme monarchique qui nécessitait le choix d'un chef étranger. Voilà en deux mots pourquoi,

à la république provisoire, succéda en Belgique la royauté qui ne devait pas être plus définitive qu'elle.

La cause de la république était déjà perdue sans retour, lorsque, ne calculant jamais l'intempestivité, le danger même de celles de mes démarches que je crois dictées par le devoir, je me déclarai franchement et hautement républicain. C'était me perdre de propos délibéré. Aussi m'attendais-je de la part des utilitaires prudents à être accusé de folie.

Pas du tout. Ce fut d'ambition qu'ils m'accusèrent. Je voulais être président!...

Bonnes gens! président d'une république qui, sur cent chances, n'en avait pas une. Ambition singulière! Elle était bien plus raisonnable celle de mes accusateurs : eux votaient la monarchie pour porter la livrée de cour, qui peut couvrir les épaules de tant de valets si richement *gagés*.

Oui, j'étais républicain; et je le disais parce qu'il faut toujours dire ce que l'on est, surtout devant ceux qui ont tout à la fois intérêt et droit à le savoir.

D'ailleurs, je voyais déjà sous le trône qui s'élevait, s'ouvrir le vaste tombeau où de royales mains allaient ensevelir la Belgique. Mes paroles, il est vrai, n'empêchaient rien. Mais il était bon qu'elles pussent servir plus tard de protestation contre les déplorables conséquences de l'acte qu'elles signalaient comme devant *nécessairement* avoir ce funeste résultat.

J'ai dit : Vous votez la monarchie, il vous faudra élire un monarque. Vous le prendrez, pour qu'il vous

soit utile, parmi les princes de l'Europe; car il doit vous procurer des alliances et des débouchés. Mais les puissances de l'Europe ne permettront à votre élu d'accepter qu'à des conditions auxquelles il sera bien forcé de souscrire. Or ces conditions ne seront posées que dans leur intérêt et non dans le vôtre. Dictées par les ennemis naturels de toute révolution, elles le seront contre vous, qui êtes issus d'une révolution heureuse. Quelque prince donc que vous choisissiez, il ne deviendra votre roi qu'à charge de travailler à votre perte, et ne le restera que pour la consommer.

Qu'est-il arrivé? je le demande à tout Belge de bonne foi : où en sommes-nous? et y a-t-il encore une Belgique?

De mon côté, je confesse humblement que la république que je proposais comme seul moyen d'*indépendance*, supposait un peuple modeste dans ses idées, modéré dans ses besoins, simple dans ses mœurs, et sacrifiant à la morale du devoir, non au calcul de l'égoïsme. On a depuis cherché à me prouver que mes concitoyens n'en étaient pas encore là, et ce qui se passe depuis neuf ans tend singulièrement à appuyer les arguments de mes adversaires. J'ai donc eu tort. Seulement je demande si c'était aux Belges eux-mêmes à me punir du crime d'avoir eu trop bonne opinion d'eux?

Je fais plus que de confesser mon péché; je m'amende. Je ne suis plus républicain pratique *que pour moi-même*; et, plus ou moins citoyen dans une monar-

chie constitutionnelle, sujet même, s'il le faut, sous une monarchie absolue, je conserverai mes mœurs républicaines, Dieu aidant, jusqu'au bout. En théorie, mon républicanisme est une question toute d'intelligence et de principe; c'est même moins encore, c'est une simple pétition que j'adresse au temps, chargé par la Providence, j'en ai la conviction, de faire droit à ma demande aussitôt que le permettra la marche progressive de l'humanité.

Je me résume : *ma république* en 1830 était une association d'honnêtes gens, où les écus des citoyens n'auraient pas couru plus de risque que leur tête; je croyais à la possibilité de l'association, parce que je croyais aux honnêtes gens. En 1839, je me borne à former des vœux pour que le nombre des honnêtes gens augmente de jour en jour, me résignant, du reste, de fort bonne grâce à vivre avec ceux qui ne le sont pas tout à fait. Comme je pense que le développement de la raison humaine finira par rendre incontestable aux yeux de chacun que la probité est la meilleure des spéculations, j'emploie tous mes efforts à faire prévaloir le système gouvernemental qui favorise le plus le mouvement de l'intelligence, et laisse aux passions aveugles le moins de prépondérance et la plus petite part possible aux événements.

Il y a là de la république, mais seulement pour l'avenir. Quant au présent, il y a la monarchie, mais aussi loyale que possible, avec un pacte aussi garanti que possible, et des lois le plus qu'il se pourra en

harmonie avec l'état des lumières ; il y a un roi, mais *national*, se croyant le conservateur-né de l'honneur du peuple, et mettant la dignité de la nation au-dessus de la splendeur de sa cour et même de la richesse du royaume.

Courtisans belges, réjouissez-vous! il y aura peut-être longtemps encore un trône et des oripeaux. Le fauteuil demeurera affecté aux seuls malades, et aux présidents, ordinairement très-peu républicains, des corps artistiques, scientifiques et littéraires *.

De Potter.

---

## L'ÉCLAIREUR ET LE MESSAGER DE GAND.

Depuis que l'organe le plus ardent du patriotisme en Belgique voit les événements sous le même point de vue et en déduit les mêmes conséquences que la feuille orangiste la plus avancée, j'ai conçu l'espoir fondé que bientôt renaîtraient pour nous des jours plus prospères et moins honteux.

* Cet article envoyé en Belgique avec ceux qui précèdent ne fut pas plus admis que les autres. J'avoue que je n'ai jamais pu deviner les motifs de son rejet. Je le demandai ; et il me fut répondu que c'était parce que je voulais placer sur le trône de Belgique le fils du prince d'Orange. Admirable! comme si j'avais pu mettre la moindre importance à savoir qui régnerait sur la Belgique *seule*, c'est-à-dire réduite à une impossibilité!...

Je me suis rappelé l'accord du *Courrier des Pays-Bas* et du *Catholique* sous Guillaume; et la prompte solution qu'il nous a value des questions soulevées alors, m'a fait croire que nous approchions également aujourd'hui du terme de nos pénibles incertitudes.

L'*Éclaireur de Namur* confesse qu'il n'aurait pas fallu consentir au morcellement, même pour éviter la restauration : il a raison, car la soumission aux ordres de la conférence, c'est le déshonneur et la mort de la révolution de septembre, qui est le principe vital de la nationalité belge. Il avoue en outre que le morcellement mène droit à la restauration.

Le *Messager de Gand* en a conclu que l'*Éclaireur* attendait comme lui, de la restauration des dix-huit provinces, le salut futur de la Belgique.

A cela l'*Éclaireur* a répondu : Point de pacte avec les Nassau!

Cette opposition apparente ne consiste-t-elle pas tout entière dans ce qu'on appelle une *dispute de mots?*

Je le voudrais sincèrement pour ma part; car le pis de tout me paraît être ce qui existe: et lorsque sur ce point il n'y aura qu'un vœu comme une opinion, bientôt ce qui existe ne sera plus qu'une triste page de l'histoire d'hier.

Ni morcellement ni restauration, dit *l'Éclaireur*. Très-bien. Mais il a dit aussi que le morcellement c'est la restauration; et le morcellement a eu lieu.

C'est-à-dire que le roi l'a proposé, que les chambres l'ont accepté, et que la nation le souffre.

La question n'est donc plus de savoir s'il y aura restauration; celle-là a été tranchée par le vote du morcellement, qu'on n'a pas empêché d'être prononcé, soit qu'on ne pût, soit qu'on ne voulût pas le faire, qu'on n'empêchera pas d'être exécuté, et dont le résultat logique ou inévitable, c'est toujours *l'Éclaireur* qui parle, est la restauration.

La question est tout entière en ce moment de savoir *comment* la restauration se fera.

Là-dessus *l'Éclaireur* déclare qu'il demeurera neutre, indifférent. Libre à lui. Je respecte sa détermination dont le motif ne saurait être qu'honorable.

Il nomme même traître par anticipation quiconque ne fera pas comme il fait. C'est fort exclusif : je me bornerai cependant à en consigner ici l'observation. Et je me permettrai en outre de ne pas être de l'avis du journal namurois; je ne croirai pas du tout avoir trahi le pays en m'efforçant de le sauver.

Trahir c'est tromper, c'est mentir dans le but de mieux réussir à faire le mal; c'est parler de courage quand on a l'intention de se montrer lâche, de persévérance quand on veut céder *quand même...*; c'est exciter au combat des hommes qui ne doivent point se battre; c'est vendre honteusement ceux qui vous paient fort cher pour les défendre avec honneur. Je ne crains pas de pouvoir être soupçonné de rien de tout cela. Ma bonne foi, je pense, est autant au-dessus de tout doute que l'est mon désintéressement. Je puis être dans l'erreur, mais *l'Éclaireur* aussi peut y être.

Jamais pour cela je ne l'accuserai de trahison.

Point de morcellement ! était mon cri comme celui de *l'Éclaireur*. Mais le morcellement posé, il ne dépend plus de moi de me refuser aux conséquences qu'il entraîne, si, comme le prétend *l'Éclaireur*, il les entraîne nécessairement.

Faut-il alors, pour *paraître* constant jusqu'au bout, que je subisse ces conséquences dans ce qu'elles ont de plus fâcheux ? ou le pouvant, ne dois-je pas chercher à les rendre le moins défavorables possible, je ne dis pas à moi et n'ai pas besoin de le dire, mais aux autres, mais à mes concitoyens, mais à ma patrie, mais à la cause sainte de la liberté et de l'humanité?

La constance est un sentiment louable dans l'homme qui comprend sa dignité : mais, comme tout sentiment, toute affection, tout instinct, toute passion quelque noble qu'elle puisse être, c'est une impulsion aveugle, qui peut mener à bien, mais qui peut aussi mener à mal. La fermeté dans les bonnes résolutions, devient de l'entêtement dans les mauvaises.

C'est pourquoi j'aime mieux me fier au raisonnement. Il ne fournit pas, il est vrai, les brillants mouvements au moyen desquels le plus souvent on dispose des masses; mais il fait pénétrer la conviction dans l'esprit des hommes d'intelligence qui, tant que les masses ne raisonneront pas par elles-mêmes, sont appelés à les éclairer sur leurs intérêts véritables, sur lesquels les hommes de passion, trompés eux-mêmes les premiers, les induisent dans de déplorables erreurs.

La politique purement de sentiment est, dans les moments critiques, la plus funeste des politiques pour l'avenir des peuples. Il faut écouter le sentiment, qui est bon comme tout ce que Dieu a donné à l'homme; il faut lui obéir, lorsqu'il commande une action grande et généreuse : mais pour savoir si cette grandeur et cette générosité ne sont pas illusoires, c'est-à-dire pour savoir si l'action est à la fois noble et utile, il faut nécessairement que l'intelligence intervienne.

L'intelligence dominant et guidant les bons instincts, c'est là la raison qui constitue l'homme.

Mais me voilà loin de la discussion qui m'a fait prendre la plume. J'y reviendrai dans un second article, si la rédaction de *l'Éclaireur* auquel je soumets celui-ci, lui accorde une place.

Je traiterai la question suivante : Quelle serait la restauration possible en Belgique dans les circonstances données?

Étranger à tous les partis, à ceux surtout qui ne sont distingués que par des différences de noms propres et de formes, je cherche le bien sincèrement et consciencieusement.

Quand je crois l'avoir trouvé, je ne crains pas de le dire et de le dire tout haut. Je pense qu'un honnête homme doit toujours avoir le courage de son opinion, dût-elle déplaire à ses concitoyens, à ses amis, à tout le monde.

Car le devoir suprême n'est pas de plaire aux autres, mais de leur être utile. Si avec cela, on leur est agréable,

tant mieux; si on ne l'est pas, on a fait son devoir et c'est là tout.

DE POTTER.

Paris, ... avril 1839.

## LA RESTAURATION :

C'est un mot vague comme bien d'autres; pour ne pas être mal compris, il faut le définir.

Restaurer, c'est rétablir ce qui a été détruit, relever ce qui a été renversé.

Sachons donc avant tout ce qu'on a voulu renverser en Belgique, ce qu'on y a détruit.

Est-ce uniquement contre la dynastie des Nassau qu'on s'est insurgé ? la personne *seule* de Guillaume qu'on avait prise en haine?

Nullement. On n'en voulait qu'au système hollandais qui, sous le gouvernement des Nassau, pesait sur la Belgique; on n'avait d'autre but que de briser le joug que nous avait imposé la fusion des dix-huit provinces, opérée de par le malencontreux congrès de 1814.

Hé bien! ce but a été atteint. Ce qui, s'il avait fallu l'obtenir au moyen d'une lutte légale entre l'opposition et le gouvernement, aurait demandé des années, la révolution l'a fait en quelques jours. Les Belges ont redressé eux-mêmes leurs griefs, et la liberté qu'ils ont fondée, ils l'ont écrite dans la constitution la plus avancée qui ait été appliquée en Europe, pacte admi-

rable où le bien-être matériel est placé sous la sauvegarde des intérêts moraux, la prospérité du pays sous la garantie de la dignité nationale, protégée elle-même par l'inviolabilité de l'intelligence et de la conscience de chacun.

Que la force détruise cette œuvre révolutionnaire, soit; que la Belgique devienne la proie d'une conquête : il y aura douleur, mais point de honte.

Mais qu'elle abjure ses droits, qu'elle renverse elle-même sa liberté, qu'elle accepte l'humiliation et l'oppression : jamais!

Mieux vaudrait subir la mort que cette restauration-là.

Mais gardons-nous de nous faire illusion. La Belgique, même telle que la révolution l'avait faite, n'etait pas assez puissante pour se défendre contre ses ennemis. Elle ne le serait devenue que par son union avec les provinces bataves et rhénanes, que la propagande morale de son exemple aurait fini par ranger sous la même loi qu'elle.

Cette Belgique si grande *en espérance* s'est laissé démembrer et déshonorer; est-il à croire que, mutilée et flétrie, non-seulement elle reprenne ce qu'elle a perdu, mais encore qu'elle s'agrandisse de tout ce qui lui est indispensable pour exister de par elle-même et malgré qui que ce soit, c'est-à-dire pour pouvoir réellement compter sur son indépendance et sa nationalité?

Il est donc indispensable pour elle de s'unir à une

nation quelconque qui, joignant ses forces aux siennes, la replace au rang qu'elle doit occuper et où seulement sa liberté sera consolidée à jamais.

Mais il n'y a, dans les circonstances données, qu'un seul peuple qui puisse, qui veuille s'entendre avec les Belges. Ce peuple, il est vrai, est gouverné par les Nassau. La fédération entre les Belges et les Hollandais serait-elle pour cela seul une restauration?

Une restauration! avec la liberté de faire nos lois et de les réformer à volonté, avec la constitution de 1830 pour loi suprême, et avec la certitude de ne plus rien perdre de tout cela! En vérité, c'est abuser des mots.

Je n'ai jamais conçu la guerre aux noms propres, à moins qu'ils ne représentent nécessairement des principes qu'il faille attaquer. Mais une fois les principes saufs, une fois les abus extirpés, une fois les mesures prises pour, autant qu'il est humainement possible, en empêcher le retour, la haine qui s'attache à des hommes me paraît déraisonnable, injuste.

Elle est en outre funeste si, pour y satisfaire aveuglément, on s'oppose à la seule combinaison au moyen de laquelle une nation, tout en maintenant ses droits et sa dignité nationale, relèverait sa prospérité, condition *sine quâ non* désormais de la stabilité de son existence.

Mais, pas plus que cette haine, je ne conçois le dévouement, romanesque s'il n'est intéressé, de certaines gens pour une dynastie quelle qu'elle soit à la-

quelle ils sacrifieraient l'avenir de tout un peuple.

A mes yeux, les carlistes de France sont des fous; les orangistes de Belgique sont pour la plupart des égoïstes : ce sont, les uns, des *budgétistes* qui, de l'orangisme, passeraient au léopoldisme, du royalisme au républicanisme, pour une pension ou un titre, une décoration ou une place; les autres, des industriels, des commerçants dont la révolution a lésé les intérêts particuliers; d'autres enfin des militaires qui ne veulent d'ordre de choses que celui qui nourrit beaucoup de soldats. D'ailleurs, comme parti politique, l'orangisme belge est sans dévouement et sans énergie; c'est de l'argent sans hommes, de l'argent auquel, pour le placer utilement, c'est-à-dire noblement et vertueusement, il manque des hommes, bien entendu des hommes *complets*. Les légitimistes partout, et notamment les orangistes en Belgique, par cela seul qu'ils reveulent le passé, sont des espèces d'eunuques politiques, qui se consument en désirs impuissants et s'épuisent en efforts stériles, ne faisant jamais rien eux-mêmes, mais empêchant les hommes d'avenir de faire quelque chose.

Les patriotes seuls, en France et ailleurs, me semblent remplir leur devoir, quand ils se fient pour maintenir l'honneur et le bien-être de leurs concitoyens, non aux inspirations de la passion, mais aux conseils de la raison. En Belgique, les patriotes, lorsque la patrie l'ordonnait, ont vaillamment combattu les Nassau *quoique Nassau ;* mais s'ils sont aussi sages

qu'ils sont courageux, ils ne repousseront jamais au détriment de cette patrie, les Nassau *parce que Nassau* exclusivement.

Ces hommes apostasient-ils? trahissent-ils? Non certes : ils aiment toujours la Belgique avant tout; et la servent malgré tout, quels que soient d'ailleurs leurs sentiments personnels de sympathie ou d'aversion. Ils ne cherchent que le bien public, qu'ils voient aujourd'hui où il n'était pas hier, et auquel ils se dévouent partout où ils le trouvent.

Je ne m'en cache pas, c'est là mon patriotisme à moi. Et je me crois d'autant plus le devoir de le proclamer hautement, que les événements, me paraît-il, nous pressent de plus en plus. Encore quelques années, quelques mois peut-être, et le plus irréparable des maux menacera la Belgique : je veux parler de la conquête française, conséquence inévitable du premier changement dans l'ordre de choses, qui donnera une nouvelle impulsion à la politique de la France. Une fois constituée, mais constituée réellement, fortement, définitivement, la Belgique, non-seulement n'aurait plus rien à redouter, mais même elle pourrait par son influence contribuer pour beaucoup à faire pencher la balance européenne dans le sens de l'ordre par la liberté, de la paix avec honneur, de l'inviolabilité des droits de chaque peuple et de tous.

Mais si la Belgique se laisse surprendre au dépourvu, si elle se présente aux événements, faible parce que seule, hésitante parce que divisée, découragée

parce que déçue depuis longtemps dans toutes ses espérances, trompée, trahie; oh! alors elle deviendra la proie du parti momentanément vainqueur chez ses voisins, et une restauration véritable, celle du régime de sujétion que nous avons subi pendant vingt ans sous la république et l'empire, nous écrasera de tout son poids et sans retour.

Il est vrai que ce sera sans les Nassau !...

Mais que ceux qui, pour avoir ce qu'ils appellent *la tranquillité*, feraient volontiers bon marché de la liberté et de la patrie, ne se hâtent pas trop de s'en réjouir. Le parti aujourd'hui vainqueur en France y sera demain le parti vaincu, et ainsi pour bien longtemps encore. De quelle tranquillité jouiraient les Belges sous cette anarchie-là?

Et les Hollandais, de quelle paix pourraient-ils se vanter, de quelle liberté, de quelle prospérité, quand la Belgique serait redevenue le champ de bataille où la France et les puissances du nord se disputeraient de nouveau l'empire de l'Europe? Aussi n'y a-t-il en Hollande que la *haute spéculation* commerciale et financière (je compte pour rien quelques susceptibilités militaires) qui s'opposerait à une restauration fédérale ou autre du royaume des Pays-Bas, seule barrière efficace contre la conquête française. L'agiotage, aujourd'hui, commande aux rois, ses salariés, qui, prosternés dans la boue devant quelques tas d'or, lui baisent si vilement l'ergot. Eh bien, les *boursiers* verraient sans sourciller périr peuples, et gouvernements,

et société, pourvu qu'ils sauvassent leurs coffres.

Abîme tout plutôt, c'est l'esprit de la *Banque !*

Peuples et rois seront-ils assez faibles et assez sots pour se laisser dévorer par ce hideux vampire?

Les rois ont peur de manquer d'argent si les financiers leur en refusent!... Pourquoi alors permettent-ils que l'argent du peuple qu'ils épuisent, aille s'engouffrer chez ces maltôtiers de notre civilisation? Le trésor de l'état n'est-ce pas la richesse du peuple?

La peur donc, et toujours la peur régnera en maîtres e absolue! Il n'y a cependant qu'elle seule à craindre. Car, passion aussi lâchement égoïste qu'aveugle et basse, elle est la plus mauvaise des conseillères. Elle finira par tout ébranler, tout diviser, tout perdre.

De Potter.

(48)

*Voyez page* 146.

## PROJET DE PACTE FÉDÉRAL ENTRE LES BELGES ET LES HOLLANDAIS.

Les provinces constituées antérieurement à 1830 en un seul état, régies par une loi fondamentale commune, et aujourd'hui séparées en deux états distincts, s'unissent de nouveau, mais par un lien fédéral, et re-

prennent la dénomination de *Royaume des Pays-Bas*, aux conditions suivantes :

### DÉSIGNATION SPÉCIALE DES CONTRACTANTS.

Art. i. — D'une part les provinces de Brabant Septentrional, Gueldre, Hollande, Zelande, Utrecht, Frise, Overyssel, Groningue et Drenthe, sous le nom de Batavie, Provinces Bataves, ou Provinces du Nord.

D'une autre part, les provinces de Brabant Méridional, Limbourg, Liége, Flandre Orientale, Flandre Occidentale, Hainaut, Namur, Anvers et Luxembourg, sous le nom de Belgique, Provinces Belges, ou Province du Midi.

De part et d'autre, ces provinces conservent les délimitations qu'elles avaient au 1er janvier 1830.

### LIBERTÉ DES PEUPLES.

Art. ii. — Chacun des deux états fédérés exerce sa souveraineté.

C'est-à-dire qu'il maintient ou change ses lois selon sa constitution actuelle, en se conformant néanmoins au présent pacte reconnu comme loi fondamentale suprême des deux états susdits.

### GOUVERNEMENT.

Art. iii. — Il n'y a qu'un chef du pouvoir exécutif pour les deux états fédérés.

Le roi des Pays-Bas sera représenté dans celui des deux états où il ne résidera point, par un gouverneur-général ou vice-roi, à sa nomination.

La liste civile du roi sera exclusivement à charge de l'état où le roi aura fixé sa résidence.

Le traitement du gouverneur-général ou vice-roi sera à charge de l'état gouverné par lui.

### FRATERNITÉ DES PEUPLES.

Art. iv. — Toute barrière de douanes est anéantie entre les deux états.

Art. v. — Les droits politiques s'acquièrent d'un état à l'autre, par le seul fait d'un an de domicile après la déclaration de l'intention.

Art. vi. — Les propriétés scientifiques, littéraires et artistiques de l'un des deux peuples sont essentiellement protégées par l'autre.

### ÉGALITÉ DES PEUPLES.

Art. vii. — Chaque législature nomme cinq députés pensionnaires.

Ils sont salariés par l'état qu'ils représentent.

Le collége des dix pensionnaires prend le titre de *congrès fédéral.*

La première nomination au congrès est pour trois ans sans renouvellement.

Au bout de trois ans, il y a annuellement un membre sortant et rééligible par état.

Le premier membre sortant est le plus jeune, et ainsi de suite, jusqu'à ce que la rotation soit établie.

Art. viii. — Le congrès fédéral décide souverainement à la majorité des voix, et sans qu'il y en ait aucune prépondérante, tout ce qui est relatif à la communauté en général.

Et spécialement :

1° Le contingent armé de chaque peuple, destiné à la défense commune;

2° Les droits à placer sur les importations dans le royaume des Pays-Bas, en se basant, autant que faire se peut, sur le principe de la libre concurrence.

Art. ix. — Si l'unanimité de l'une des députations demande la séparation;

La législature de l'état impétrant sera renouvelée.

Celle-ci discutera la séparation au moins six mois avant de nommer une nouvelle représentation au congrès fédéral.

Et si après six mois d'une seconde discussion au sein du congrès, la nouvelle représentation est encore unanime pour réitérer la même demande;

La séparation se trouvera accomplie par la simple notification de cette unanimité.

Art. x. — Le présent pacte fondamental pourra être changé aux conditions suivantes :

1° L'unanimité du congrès pour demander des changements toujours parfaitement déterminés;

2° La dissolution des deux législatures;

3° La nomination d'un nouveau congrès fédéral;

4° L'acceptation unanime par ce congrès des changements proposés par le congrès précédent.

Art. xi. — Ce qui concerne la dette de l'ancienne communauté éteinte, les colonies et la marine, sera réglé par le congrès fédéral à la majorité absolue des voix, après au moins une année de discussion.

Le congrès constatera également la situation financière de chacun des deux états au moment du rétablissement de la communauté nouvelle sous la forme fédérative.

CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES.

Art. xii. — Le congrès fédéral reste en permanence.

Les discussions sont essentiellement publiques.

Les membres signent leurs votes.

Le président est nommé à la majorité absolue des voix.

Il porte le nom de grand pensionnaire.

En cas de partage des voix, il y a deux grands pensionnaires, alternant par séance l'exercice de la présidence.

Art. xiii. — Le congrès fédéral siégera une année dans l'un des états, et une année dans l'autre.

La première résidence sera désignée par le sort.

Art. xiv. — Pour le reste, le congrès fédéral fait lui-même son propre réglement.

SANCTION.

Art. XV. — Le présent pacte sera sanctionné par l'acceptation des deux législatures.

Fait, etc...

---

( 49 )

*Voyez page* 148.

## NOTE CONFIÉE A M. ***.

La Belgique démembrée, ruinée, déshonorée, telle que les vingt-quatre articles l'ont faite, ne saurait exister longtemps. Elle est impossible matériellement et moralement.

L'énergie révolutionnaire lui ayant fait défaut, elle en est réduite à chercher autour d'elle l'appui réel qui lui est indispensable, et qu'elle n'a pas su trouver en elle-même.

Pour maintenir ce que la révolution lui a valu, *la liberté*, il lui faudrait la force, et elle l'a perdue : car elle ne peut plus même espérer d'électriser ses voisins en sa faveur.

Qu'auraient-ils à attendre d'elle, qui elle-même s'est abandonnée?

La Hollande seule peut vouloir s'unir à la Belgique, parce qu'elle seule a intérêt à cette union, *l'agitation* conquérante des Français menaçant tout à la fois la Belgique, la Hollande et la dynastie qui y règne, plus

prochainement peut-être qu'on ne pense, et certainement dans un avenir plus ou moins éloigné.

Que deviendrait le royaume de Hollande, que serait même la Hollande, avec la France jusqu'au Moerdyk?

L'union des deux pays pourrait être *fédérale*, en vertu d'un pacte suprême, qui consacrerait et garantirait l'*égalité* et la *souveraineté* de chaque peuple, sous un seul gouvernement.

Elle pourrait aussi être *intime*.

Mais alors elle devrait être fondée sur l'équité; c'est-à-dire, sur la représentation nationale déterminée d'après la population.

Cette condition acceptée et les élections faites *directement* dans les deux pays, la constitution belge, comme étant la plus avancée des deux lois fondamentales, serait soumise aux débats, article par article, à la commune législature *constituante;* et, moyennant les modifications que, y ayant *nécessité*, elle subirait, elle passerait de l'état de *projet*, à celui de *loi fondamentale* nouvelle des dix-huit provinces, reconstituées par la volonté et d'après l'avis des deux peuples.

Les idées que je viens d'exposer, je les crois non-seulement vraies, mais d'une application aussi facile qu'*urgente* dans les circonstances données.

Néanmoins elles seront repoussées comme des *utopies*, tant qu'il ne se rencontrera pas un homme haut placé, homme de sens et de cœur, qui comprenne que, vu l'anarchie actuelle des esprits et des consciences, il n'y a de gouvernement possible que par la liberté,

et qui, s'emparant franchement de ce moyen d'ordre et de puissance, donne à l'Europe un exemple qui la remuerait jusqu'au fond des entrailles.

L'Europe appartient à qui l'acceptera *telle qu'elle est*, c'est-à-dire repoussant le despotisme et ne possédant pas encore la liberté, mais voulant la chercher où elle croit la voir, et l'y prendre *spontanément*. Celui-là seul saura maintenir l'ordre matériel indispensable à la conservation de la société, pendant que durera le travail irrégulier de la réorganisation morale, dont aucune puissance humaine n'a le droit ni le pouvoir de prendre exclusivement la direction.

Je confie volontiers ces lignes à M. ***, qui saura, je le désire sincèrement, les faire valoir. Car ma politique, toujours d'accord avec ma morale, est toute de conciliation et d'union, mais d'union stable, c'est-à-dire amenée par le besoin senti, conclue par le consentement éclairé, et consolidée par la plus entière justice.

Je me résume :

*Fédération*, et dans ce cas *égalité absolue* des peuples contractants, qui conservent ou modifient leurs institutions comme ils l'entendent;

Ou

*Réunion*, et alors *représentation équitable* et loi commune votée par un congrès national.

Dans l'une et l'autre hypothèse, consentement général, exprimé d'abord par les législatures séparées ou

confondues, et ensuite ratifié, du moins tacitement, par le peuple.

Ces bases étant admises, j'ai assez bonne opinion de mes compatriotes pour croire qu'ils embrasseraient avec ardeur la seule chance de salut qui s'offre à la Belgique et peut-être à l'Europe.

DE POTTER.

Paris, 7 mai 1839.

---

## LETTRE A M. ***,

### AU SUJET DE LA NOTE PRÉCÉDENTE.

Paris, 22 juin 1839.

MON CHER CONCITOYEN,

Je vous avais remis une note bien claire et bien précise. On était le maître d'y répondre ou de déclarer qu'on ne répondrait point. Je ne me serais pas plaint du refus de m'écouter; car je n'ai aucun droit à être écouté. Je parle, parce que je pense que c'est pour moi, dans la circonstance actuelle, un devoir de parler. Et voilà tout.

Vous ne me rapportez ni une réponse, ni un refus positif. Je tiens à vous faire sentir que j'avais lieu de m'attendre à l'un ou à l'autre.

Les conversations que vous m'avez communiquées sont fort importantes; mais ce ne sont que des conversations. Elles font foi des dispositions les meilleures du monde, auxquelles je suis très-porté *pour mon compte*

à me laisser aller. Mais pour mon compte exclusivement.

Les intentions quelles qu'elles soient, sont toujours sujettes à caution. Et les causeries politiques, de longue main suspectes pour autant qu'elles doivent valoir plus que des paroles, du vent, sont irrévocablement flétries depuis le programme de ridicule et déplorable mémoire, appelé *de l'Hôtel de Ville.*

Mon cher ami, lorsqu'il s'agit de croire, non pas pour moi seul, mais pour d'autres, mais pour un peuple entier, je ne puis croire à des assurances, à de simples promesses; je ne puis, pour des espérances même fondées, m'exposer à compromettre le sort de toute une nation. Je n'ai confiance que dans des engagements formels et garantis.

Ces engagements, je l'ai dit dans ma note du 7 mai, ce sont, pour le cas où l'on repousse la fédération avec souveraineté et par conséquent égalité des deux peuples; ce sont, dis-je: « la convocation d'une convention « nationale, élue directement, d'après un mode d'élec- « tion au moins aussi large que celui qui est en vigueur « en Belgique, et proportionnellement à la population « de chacune des dix-huit provinces, convention char- « gée de discuter article par article la constitution « belge de 1831, et de voter, sur ce pacte considéré « comme projet et modifié d'après les besoins de l'état « à organiser, une constitution nouvelle pour le « royaume des Pays-Bas. »

La Belgique, j'en suis convaincu, se contenterait

de ce point fondamental qui comprend tout ce qu'elle peut désirer et ce qu'on peut désirer pour elle.

Car dès lors le pays se gouvernerait par lui et pour lui.

Il serait aussi libre qu'il voudrait l'être; c'est-à-dire, autant que, par ses lumières et sa moralité, il mériterait de l'être.

Ce serait en outre le gage le plus sûr d'ordre et de stabilité pour le chef de l'état. Jamais peuple qui peut sans obstacle conserver ou réformer ses institutions et ses lois, ne songera à faire une révolution.

Mais il faut que la nation soit franchement consultée, et avec le dessein arrêté de se conformer loyalement à la volonté générale que la majorité formulera. Il faut que l'obligation en soit contractée d'avance, de manière à ce qu'il y ait impossibilité morale de reculer.

Le gouvernement qui ne voudrait pas s'imposer cette obligation, se proposerait de tromper le peuple. Et il se tromperait lui-même, le peuple qui n'exigerait pas que le gouvernement se l'imposât.

La main sur la conscience, je me ferais scrupule de coopérer à un pareil marché.

Je subirai plutôt le temps et les événements qu'il développera.

Et je ne prendrai aucune part active à ce développement, en ce qui concerne la Belgique, à moins qu'on ne se résolve à entrer dans une voie qui ne permette ni arrière-pensée ni réserve, qui ne présente

rien de vague, et où il y ait certitude de ne jamais rencontrer le doute, de ne pas se heurter contre le repentir, de n'avoir point à lutter avec le désespoir.

Mes principes sont inflexibles comme mon caractère est raide. Je pressens ce qui se fera, ce qui sera. Je sais ce qu'il faut que je fasse, moi; ce que je ferai si mes prévisions sont justes. Je ne hasarderai pas un seul pas au delà de la ligne que je me suis tracée. C'est à qui veut de moi à venir en deçà.

Mais, que l'on me comprenne bien; je n'ai pas la prétention qu'on veuille de moi, ni que personne vienne où je suis.

J'ai seulement le droit d'y rester, et j'y reste imperturbablement.

Je vous serre la main.

De Potter.

---

( 50 )

*Voyez page* 184.

## DÉCLARATION

### DES PRINCIPES SOCIAUX DE JUSTICE ET DES DROITS QUI EN NAISSENT.

### PRÉAMBULE.

Le problème social me paraît pouvoir se résumer ainsi : *Le bonheur par la liberté.*

* On dira probablement que le système que je professe dans mon avant-dernier chapitre, je l'ai conçu et je l'é-

La liberté de n'être que malheureux serait une mystification aussi cruelle de la part du gouverne-

mets pour la circonstance. C'est une erreur. Il y a plus de dix ans que, poussé dans la lice politique, je m'arrêtai, à peu de chose près, aux principes sociaux *fondamentaux* que je professe encore aujourd'hui et que je regarde comme au-dessus et en dehors de toute discussion humaine, puisqu'ils sont l'expression de la raison même de l'homme.

La pièce que je publie en est la preuve. Je l'avais rédigée en 1830, sous la forme de projet pour une *déclaration des devoirs et des droits*, que je voulais faire placer en tête de la constitution belge. J'y ajoutai le *préambule* en 1831, lorsque M. de la Mennais m'eut proposé une *association sociale*, dont il avait jeté les bases. J'ai conservé l'écrit de M. de la Mennais. Mais son plan n'eut point de suite, n'y ayant jamais eu d'associés que lui et moi. Ma *déclaration* après lui avoir été soumise rentra également dans les cartons. Je la donne ici sans y rien changer, quoiqu'il y ait des dispositions de détail que je corrigerais si la pièce devait servir à autre chose qu'à démontrer ma constance dans mes opinions.

Peu de mois après, un de mes bons et loyaux amis de Paris, attaché aux doctrines de Babeuf, et de la société intime de MM. Voyer d'Argenson, de Ludre, Buonarroti, etc., m'adressa de la part de ce dernier des *principes révolutionnaires* que je lui renvoyai avec mes réflexions en marge. On pourra juger du sens de celles-ci, en lisant la lettre que j'y joignis avec mes *principes révolutionnaires* à moi. Inutile de dire que les choses en demeurèrent là.

Ces publications ont finalement un autre but : celui de faire tomber, une fois pour tout de bon, les accusations

ment qui l'octroierait, qu'est déplorable pour certaines organisations anormales et incomplètes la liberté que leur laisse la nature de ne faire que le mal.

*Le bonheur par le despotisme* implique contradiction dans les termes : car l'homme ne se nourrit pas seulement de pain; il a à satisfaire des besoins plus relevés et aussi impérieux que son appétit. Sans dignité donc et par conséquent sans liberté, pas de bonheur possible.

*L'ordre par le despotisme* ne se conçoit que lorsqu'il s'agit de machines dont le mécanicien détermine préventivement et irrévocablement la marche.

Quand les hommes seront des pendules, le despotisme deviendra le meilleur des gouvernements.

Jusque-là il faudra de la liberté comme moyen d'approcher chaque jour le plus possible du but qu'on n'atteindra jamais complétement, savoir : *le bien-être égal et parfait de tous.*

Cependant le despotisme a seul été invoqué jusqu'à

perfidement absurdes auxquelles j'ai été si longtemps en butte, celles de nourrir des idées de terrorisme et de spoliation, de vouloir abolir la propriété et le mariage, de mettre tout mon espoir pour l'avenir dans l'action combinée d'une presse à assignats et de la guillotine; accusations qu'il a suffi que quelques méchants répandissent pour qu'un peuple de sots s'en laissât épouvanter. Je ne pus d'abord en appeler qu'au temps; j'en appelle aujourd'hui à la raison publique.

présent, même par les hommes les mieux intentionnés, pour faire le bonheur de l'homme en société.

Pendant longtemps on n'a pu croire qu'à la possibilité du despotisme d'un seul individu ou du moins d'une seule caste, despotisme qui a varié dans les formes, suivant l'état des lumières et de la civilisation, mais qui au fond était toujours le même.

Depuis 1789, l'Europe a vu surgir un autre système, celui de la *souveraineté du peuple.*

Certes, les partisans de ce moyen nouveau d'ordre et de bonheur social par la contrainte et la force, étaient plus libéraux que leurs devanciers, en ce qu'ils confiaient cette force à plus d'individus, et que, augmentant le nombre des maîtres, ils diminuaient celui des esclaves.

Mais c'était toujours du despotisme, et le même despotisme.

En effet, les inventeurs de la souveraineté du peuple ne reculèrent point devant la définition franche de leur œuvre : *le despotisme de la majorité.*

Cependant si la majorité décide l'absurde (ce qui n'est pas impossible), l'absurde en sera-t-il plus vrai? Si la majorité décrète l'iniquité, en sera-t-elle plus juste?

Que tout un peuple moins un citoyen porte une loi qui prive ce citoyen de son droit inviolable et imprescriptible de penser ce qu'il veut et de publier sa pensée, de croire ce qui lui semble vrai, de manifester et de chercher à répandre sa croyance, y aura-t-il moins

tyrannie que si un roi, un pape, un consistoire, ou un grand inquisiteur, imposent leur foi et leur volonté à tout un peuple?

La tyrannie fera moins de victimes, il est vrai; mais elle n'en sera pas pour cela plus légitime.

Elle sera même plus déplorable sous un rapport, celui de sa force plus réelle. Appuyée sur le grand nombre, elle sera longue à combattre et difficile à renverser, et ne tombera qu'avec son soutien naturel.

De même donc qu'il y a des vérités contre lesquelles la dénégation même du genre humain serait impuissante, une raison absolue que la volonté même du genre humain ne saurait infirmer, de même il y a des principes éternels de justice et des lois morales éternelles, contre lesquels aucune majorité et ni même l'unanimité des hommes ne peuvent rien.

La violation de ces principes, l'infraction de ces lois, soit par un individu contre toute une nation, soit par toute une nation contre un individu, entraîne peu à peu la société sur les bords d'un abîme où une révolution peut seule l'arrêter, en la replaçant sur le terrain ferme de la justice et de la raison.

Je sais bien que la majorité d'un peuple qui exerce sa souveraineté sera toujours libre de violer ses principes, comme chacun de nous est libre de mener une vie réglée ou déréglée. Mais de même que nous ne pouvons pas échapper aux conséquences de nos folies, de même les peuples, après avoir librement encensé l'er-

reur et commis l'iniquité, porteront nécessairement la peine de leurs fautes et de leurs crimes.

Ce sont ces principes et ces lois qui naissent de l'essence des choses et de la nature de l'intelligence humaine appliquées à l'état social, que je me suis proposé de résumer en une espèce de déclaration fondamentale de la teneur suivante :

Le peuple..... (j'avais dit *le peuple belge ;* la Belgique en octobre 1830 pouvait encore prétendre à l'indépendance nationale et émettre une volonté à elle), le peuple..... voulant rendre désormais impossible le retour de toute espèce de despotisme, celui de la majorité comme celui de la soi-disant légitimité, celui des institutions et des lois comme celui de l'arbitraire d'un ou de plusieurs maîtres, proclame les principes suivants qu'il déclare inviolables et éternels, dont émanent ses droits imprescriptibles, et sur lesquels doivent reposer, tant le pacte social qui constitue son gouvernement, que les lois organiques de sa constitution.

1. — Le but de la société est la plus grande somme de bien-être matériel, de progrès intellectuel et de perfectionnement moral, répartie entre le plus grand nombre de ses membres.

2. — Le devoir du gouvernement est d'avancer constamment et progressivement vers ce but.

3. — Il n'y parviendra que pour autant que la vérité l'éclaire et que la justice le guide.

4. — S'il rétrograde ou même s'il s'arrête dans sa marche, il prépare pour un avenir plus ou moins éloi-

gné, les éléments d'une révolution, dont il rend les bouleversements inévitables.

5.—Toute révolution est une crise de l'état social, qui tend à se soustraire violemment à la dissolution dont il est menacé, en se replaçant, nonobstant tout obstacle contraire, dans la voie de la réforme et du progrès.

6.—La souveraineté du peuple étant inaliénable, le gouvernement doit toujours être l'expression réelle de la volonté générale, exercée dans les limites posées par la nature, éclairée par la raison et dirigée par l'équité.

7.— Les institutions et les lois ne liant que ceux qui les ont faites ou acceptées, et jusqu'à ce qu'ils les changent, le peuple ne perd jamais le droit de réformer son pacte fondamental et les conséquences qui en résultent.

8.— La loi seule étant obligatoire, la résistance à tout ce qui est imposé arbitrairement est toujours un droit et souvent un devoir.

9.— Si c'est le gouvernement lui-même qui viole la loi et les droits du peuple, la résistance légale se change en insurrection légitime.

10.— Le droit de remontrance contre l'arbitraire des lois et de leurs agents, et de pétition pour exprimer les besoins et les vœux de chacun, appartient à tous les citoyens et aux associations de citoyens.—Des peines sévères seront portées contre ceux qui entraveraient l'exercice de ce droit sacré et inviolable.

11.— N'y ayant point de sujets, tout serment de fidélité aux personnes est aboli.

12.—Le gouvernement manque essentiellement à son devoir s'il ne garantit à tous :

L'existence;

La liberté;

L'égalité;

La sûreté;

La propriété;

La dignité;

L'exercice toujours plus étendu de l'intelligence;

Le plus grand développement possible des facultés sociales ou morales.

13.—*Du droit à l'existence.*—Tous les hommes sont frères; ils doivent s'aimer et se secourir comme tels. La bienfaisance particulière est une dette sacrée que l'humanité impose aux individus; la bienfaisance publique, une dette, bien plus sacrée encore, que la loi doit imposer à la société. Les citoyens malheureux ont droit de réclamer, *au nom de la justice*, soit du travail pour se procurer la subsistance, soit les moyens d'exister si le travail manque ou s'ils sont hors d'état de travailler.

14.— La misère et l'abandon d'un seul de ses membres est un crime social qui entraîne tôt ou tard le renversement et la ruine de la société entière.

15.—*Du droit à la liberté.* —La liberté naturelle et légitime est le droit de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui; sa règle est la conscience : éclairée par la rai-

son, la liberté légale est le droit de faire tout ce qui n'est pas expressément défendu par la loi; la loi seule en trace les limites.

16. — Pour que la loi demeure elle-même dans les limites qui lui ont été posées par la nature, il faut que la liberté légale restreigne le moins possible la liberté légitime.

17. — Le domaine de l'intelligence et de la conscience est entièrement libre; il est hors et au-dessus de la loi.

18. — De la liberté absolue de la pensée résultent nécessairement les libertés illimitées et illimitables:

De la parole,

De la presse,

De l'enseignement,

Des doctrines et des croyances,

Des cultes.

19. — La loi n'a aucune prise sur l'exercice de ces libertés : elle ne peut en arrêter, suspendre ni restreindre préventivement l'usage, soit sous le prétexte d'en surveiller *spécialement* les abus, soit même sous celui d'en mieux protéger l'exercice. Elle ne peut soumettre les actes qui en sont la conséquence à aucune mesure législative particulière, à aucune responsabilité autre que celle pesant sur tous les actes des citoyens qui intéressent la société.

20. — A moins d'une coopération à établir avec évidence, la peine frappant un acte commis au moyen de la presse ne peut peser que sur son auteur; à défaut

de l'auteur, sur l'éditeur; à défaut de l'éditeur, sur l'imprimeur; à défaut de l'imprimeur, sur le vendeur ou distributeur.

21. — La loi et l'enseignement n'ont rien de commun, aucun point de contact. Toute doctrine peut être enseignée. Aucun certificat de capacité ou de moralité ne peut être exigé de ceux qui se consacrent à l'enseignement.

22. — Le gouvernement n'intervient, ni dans la nomination des ministres d'un culte, ni dans l'exercice de leurs fonctions, ni dans leurs relations entre eux ou avec leurs supérieurs régnicoles ou étrangers.

23. — Aucun précepte religieux ne peut être converti en devoir civil ni sanctionné par la loi, quand même tous les citoyens consentiraient à le subir : ils doivent le subir librement. La contrainte morale à la disposition de l'association religieuse dont ils font partie peut seule être invoquée contre les récalcitrants, et les peines spirituelles peuvent seules être appliquées.

24. — Pour éviter que les cultes deviennent des moyens de despotisme et leurs ministres des instruments de l'arbitraire, aucun culte ne sera salarié par l'état, la province ou la commune. Les ministres de chaque culte seront entretenus par les membres de l'association religieuse au service de laquelle ils se consacrent, et de la manière que la majorité de ces membres le trouve convenable. — Si une association religieuse ou ses chefs croient, à raison de leur position sociale antérieure, avoir des prétentions à émettre à

une indemnité, ils les soumettront aux tribunaux ou à la représentation communale, provinciale ou nationale.

25. — Aucune croyance, aucun culte n'exempte de l'obéissance à la loi, qui est exécutoire même contre ceux qui croient devoir la condamner et auxquels elle reconnaît le droit de la condamner.

26. — Si la loi exige une promesse quelconque des fonctionnaires publics, la formule en sera toute civile, la liberté des opinions et des cultes empêchant qu'il y ait un serment religieux.

27. — De la liberté individuelle telle qu'elle a été définie, résulte nécessairement la liberté entière d'association, que la loi ne saurait atteindre.

28. — Elle ne peut atteindre davantage la liberté qu'ont tous les citoyens de s'assembler. — Le gouvernement est autorisé, en cas de rassemblements tumultueux, à prendre toutes les mesures de sûreté publique, pourvu qu'elles n'entravent en aucune manière le droit de se réunir librement et sans autorisation préalable.

29. — Les libertés susmentionnées n'étant que des moyens d'émettre les actes qui seuls tombent sous l'action de la loi, et non ces actes mêmes, l'infraction aux lois, commise par l'abus du droit de manifester son opinion et sa croyance, de s'associer ou de s'assembler, n'importe dans quel but, ne peut être punie que d'après la loi pénale commune et dans les formes qu'elle a déterminées, la liberté de la pensée et ses

conséquences naturelles demeurant d'ailleurs intactes et inviolables.

30. — Les associations morales et religieuses, politiques, scientifiques et de bienfaisance offrant toutes un côté matériel, sont régies, pour ce qui est de leurs intérêts positifs, par les codes civils et de commerce; elles sont reconnues personnes civiles devant la loi au même titre que les associations industrielles et commerciales, et elles jouissent de l'exercice collectif des droits que la loi détermine et qu'elle règle. Le côté moral et religieux, aussi bien que le côté politique, scientifique et philanthropique de l'association, ne regarde que ses membres.

31. — *Du droit à l'égalité.* — Les hommes ne sont ni plus ni moins hommes devant la nature; ils ne sont ni plus ni moins citoyens devant la loi : ils sont tous égaux en droits devant elle.

32. — Toute exemption des charges, tout privilége, toute hérédité de pouvoirs, accordés à un individu ou à une classe de citoyens, sont une injustice à l'égard de tous les autres.

33. — Tous les citoyens sont également admissibles aux emplois publics : ils n'acquièrent des droits à la préférence que par leurs vertus et leurs talents, et cette préférence ne peut leur être accordée que par les suffrages de leurs pairs.

34. — La loi est obligatoire pour tous; aucun motif, aucun prétexte ne peut y soustraire. Tout acte qu'elle déclare coupable doit être puni, quelque in-

nocent, quelque méritoire qu'il soit aux yeux des partisans d'une doctrine, d'une secte particulière; tout acte qu'elle ne condamne pas est permis devant elle, quelque coupable que le déclarent des moralistes ou des ministres d'une religion quelconque.

35. — La loi détermine tout ce qui concerne l'état civil des membres de la société. — Elle détermine également les formes du mariage : les citoyens qui veulent jouir de ses effets civils doivent se conformer à ce qu'elle prescrit. Elle fixe les droits des enfants illégitimes, c'est-à-dire issus d'unions non contractées devant elle, quelles que soient d'ailleurs les cérémonies et la sanction religieuse ou autre qui les aient accompagnées.

36. — La loi, expression libre de la volonté générale, est la même pour tous. Pour être juste, elle doit être nécessaire et ne peut restreindre la liberté de chacun que pour autant que son usage nuirait inévitablement à la société, c'est-à-dire aux droits d'autrui.

37. — La loi ne connaît que des individus et ne les connaît que comme citoyens : les castes avec leurs distinctions, les associations religieuses ou autres avec leurs hiérarchies, ne sont rien pour elle : il n'y a pour elle ni noblesse ni clergé. — Jamais la prévision d'un abus ne peut lui faire abolir une liberté, ni la découverte d'un acte qu'elle n'avait point prévu le lui faire punir : elle ne peut être ni préventive ni rétroactive. — En réprimant elle ne peut atteindre que les actes

positifs, déjà consommés, actes préalablement et clairement déterminés par elle, déclarés nuisibles à la société ou à ses membres, et menacés d'une peine précise.

38. — Toute loi injuste, c'est-à-dire, contraire aux principes d'éternelle justice fixés dans la présente déclaration, est essentiellement et radicalement nulle, quelle que soit l'autorité dont elle émane, celle d'un maître, d'un conseil privilégié ou de la majorité d'un peuple

39. — Aucune loi, arrêté ou règlement d'administration générale, provinciale ou communale, n'est obligatoire qu'après avoir été promulgué dans la forme légalement déterminée.

40. — Le peuple exerce la souveraineté. — Il fait la loi par l'organe de ses représentants librement et directement choisis par lui. — Il l'exécute par la force qu'il prête à son gouvernement et au chef de l'état qu'il choisit de la même manière.

41. — Les administrés élisent leurs administrateurs, les justiciables leurs juges.

42. — Outre l'égalité légale, les citoyens ont droit encore à toute l'égalité sociale et réelle que la différence naturelle d'organisation physique, intellectuelle et morale des individus rend possible.

43. — Elle sera progressivement obtenue et maintenue par un ensemble de lois constitutives et de législation organisatrice, conçu dans un esprit diamétralement opposé aux institutions qui, jusqu'ici, ont

régi la société; c'est-à-dire, propre à multiplier, à subdiviser sans cesse et à l'infini, et à mettre à la disposition de tous, les avantages sociaux que l'inégalité naturelle, aidée de l'ancien système social, tendait constamment à accumuler dans les mains d'un petit nombre d'individus. Le problème de l'égalité réelle, qu'il est si important et si urgent de résoudre, se résume tout entier dans la nécessité d'ouvrir toujours le plus vaste champ possible aux différentes capacités que l'état social fait éclore, afin qu'elles puissent se classer elles-mêmes librement, chacune selon son mérite et le bien qu'elle peut opérer pour la société.

44. — Cette justice distributive ne peut être l'effet que du pacte social et des lois, nommément de celles sur la transmission des propriétés par héritage ou autrement, et de l'assiette de l'impôt. Jamais la main arbitraire de l'homme ou des hommes ne doit s'y faire sentir. Son action doit être comme celle de la nature, c'est-à-dire générale, sans dégénérer jamais en détails de direction et de réglementation, qui tueraient la liberté au profit de l'égalité, et qui, de peur du privilége, fonderaient le despotisme.

45. — *Du droit à la sûreté.* — La liberté individuelle est garantie par la société à chacun de ses membres. — Cette garantie doit être puissante et forte, surtout contre ceux qui gouvernent, et d'autant plus forte que l'autorité contre laquelle elle peut être invoquée est revêtue d'un pouvoir plus grand.

46. — Nul ne peut être poursuivi que dans les cas

déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites.

47. — Hors le cas de flagrant délit, nul ne peut être arrêté qu'en vertu de l'ordonnance motivée du juge, qui doit être signifiée au moment de l'arrestation et dont ledit juge demeure responsable.

48. — Tout acte exercé contre un citoyen hors des cas et sans les formes que la loi détermine, est arbitraire et criminel. — La loi déterminera la peine qu'encourent ceux qui sollicitent, expédient, signent, ou exécutent ou font exécuter ces actes arbitaires.

49. — Le domicile de chaque citoyen est inviolable. La visite domiciliaire ne peut avoir lieu qu'en vertu de la loi. — La loi déterminera une peine sévère contre ceux qui violent ou font violer arbitrairement le domicile des citoyens.

50. — Toute rigueur exercée contre un prévenu hors le cas constaté d'une nécessité insurmontable, est coupable et doit être punie.

51. — Personne ne peut être distrait malgré lui du juge que la loi lui assigne.

52. — Nulle peine ne peut être établie ni appliquée qu'en vertu de la loi.

53. — La loi ne se vengeant jamais, pas plus que la société dont elle exprime le suprême vouloir, pas plus que Dieu qui a fondé la société sur la nature de l'homme moral et intellectuel, la loi ne peut décerner que des peines strictement et évidemment nécessaires, toujours en proportion des délits, utiles à la société,

et propres avant tout à ramener le coupable à ses devoirs d'homme et de citoyen.

54. — Le secret des lettres confiées à l'administration des postes est inviolable. La loi désignera les agents spécialement responsables de la violation de ce secret, et les peines dont ils seront frappés. — Il sera permis aux citoyens de transporter les lettres et de percevoir le taux convenu entre eux et les correspondants.

55. — *Du droit à la propriété.* — La propriété est le droit de jouir et de disposer à son gré de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail, de ses talents et de son industrie.

56. — Nul genre de travail, de culture, d'industrie, de commerce, ne peut être interdit aux citoyens ou à une classe de citoyens; le gouvernement ne peut se réserver ni accorder à qui que ce soit aucun monopole ou privilége. La libre concurrence en tout et pour tous est un principe qui doit être inviolable.

57. — Nul ne peut être privé de sa propriété morale ou matérielle que pour cause d'utilité publique, dans les cas et de la manière déterminés par la loi, et moyennant une indemnité préalable, fixée contradictoirement d'après les principes de la plus stricte équité, et sur l'appréciation raisonnable de la valeur, tant idéale que réelle, de l'objet exproprié.

58. — Tout emploi public, civil et militaire, est garanti à celui qui le dessert honorablement, pendant le temps pour lequel il y a été préposé. Aucun fonc-

tionnaire ne peut être destitué que sur un jugement rendu dans les formes ordinaires.

59. — Aucun impôt, hors les charges et impositions provinciales et communales, ne peut être établi que par une loi.

60. — Aucune imposition, aucune charge provinciale ne peut être établie que du consentement des représentants de la province.

61. — Aucune charge, aucune imposition communale ne peut être établie que du consentement des représentants de la commune.

62. — Les impôts au profit de l'état sont votés annuellement. Les lois qui les établissent n'ont de force que pour un an si elles ne sont renouvelées.

63. — L'impôt est assis de manière à ce qu'il ne pèse aucunement sur la classe inférieure et peu sur la classe moyenne : il a pour base la proportion aussi scrupuleusement exacte que possible, entre les jouissances que chacun puise dans l'état social et les charges qu'en conséquence il y doit porter. — L'impôt frappe tous les revenus, ceux de la spéculation, de l'industrie et du commerce, pour autant que faire se pourra, aussi bien que ceux de la propriété foncière. — Il sera progressif.

64. — Les denrées de première nécessité, pour autant qu'elles servent aux besoins du peuple, ne sont imposables ni par la commune, ni par la province, ni par l'état. — Sont considérées telles : le pain, la viande de boucherie, le sel, la bière, le bois à brûler, le char-

bon fossile . . . . . . . . . . . . . .

65. — Tout impôt plus élevé qu'il ne le faut strictement pour subvenir aux charges de l'état, de la province ou de la commune, est un vol fait au peuple, qu'il soit voté par une majorité de représentation communale, provinciale ou nationale, ou qu'il soit fixé arbitrairement par le pouvoir. Cette dilapidation de la fortune publique expose la société aux plus effroyables bouleversements.

66. — Il ne peut être établi de privilége en matière d'impôt. — Nulle exception ou modération de l'impôt en faveur de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, ne peut être accordée qu'en vertu de la loi.

67. — Hors les cas formellement exprimés dans la loi, aucune rétribution ne peut être exigée des citoyens qu'à titre d'impôt, au profit de l'état, de la province ou de la commune.

68. — Aucun salaire de fonctionnaire public ne peut s'élever au-dessus de la juste indemnité à laquelle il a droit pour le sacrifice de son temps et des talents qu'il aurait pu utiliser pour lui-même. Il doit être combiné de manière à ce que les emplois cessent d'être une spéculation pour l'avidité des ambitieux. Le service de l'état est un devoir à remplir pour quiconque en a les moyens, honorable avant tout et surtout, et garanti temporairement ou à vie comme toute autre propriété. Il ne doit pas appauvrir celui qui s'y consacre; mais aussi tout en le faisant prospérer, il ne doit jamais lui faire naître l'espoir de faire ce qu'on appelle *fortune*.

69. — Aucune pension, aucune gratification ne peut être accordée à la charge du trésor public que pour de justes motifs et en vertu d'une loi.

70. — L'impôt immoral de la loterie ne peut être rétabli. Aucune loterie particulière ne peut être autorisée que par l'assemblée législative. — Aucun jeu de hasard, depuis celui de la bourse jusqu'à celui des tripots, ne sera toléré.

71. — La confiscation des biens ne peut avoir lieu pour quelque cause ni dans quelque cas que ce soit.

72.—*Du droit à la dignité.*—La dignité des citoyens est garantie lorsqu'ils n'ont à obéir qu'à la voix de la raison et de la justice formulée en loi, lorsque nul ne peut être forcé par sa position sociale à s'humilier devant autrui, et que la considération publique ne s'attache qu'au mérite personnel et aux vertus.

73. — Aucune distinction de nom ou de titre ne peut être légalement établie en faveur d'une classe de citoyens ni en faveur d'un individu. Elle peut encore moins devenir héréditaire, et être transmise aux enfants de ceux qui auraient été utiles à l'état.

74. — Il sera permis à chacun de prendre tel titre qu'il voudra, sauf ceux des fonctions publiques; et chacun pourra se décorer des crachats, croix, étoiles et rubans qu'il jugera convenables. Personne ne pourra être forcé à accorder un titre quelconque. Titres et décorations ne seront jamais reconnus devant la loi.

75.—*Du droit à l'instruction.*—L'instruction est un besoin et un droit de tous les citoyens. La société doit

la favoriser et l'étendre de tout son pouvoir, et par tous les moyens dont le gouvernement peut disposer, en concurrence bien entendu avec l'instruction due au civisme, à la religion, à la philanthropie et à la spéculation industrielle des particuliers.

76. — L'instruction publique donnée aux frais de l'état, tant qu'il ne pourra pas abandonner exclusivement sa diffusion à la concurrence des particuliers, sera réglée par la loi.

77. — Payée de l'argent des citoyens, elle sera mise, au moins pour l'instruction primaire, à la portée de tous, c'est-à-dire que la classe inférieure la recevra gratuitement.

78.—Elle sera sous la surveillance immédiate et continuelle de tous les citoyens, dont les réclamations devront être prises en considération par le gouvernement.

79. — *Du droit au perfectionnement moral.* — C'est sur l'exercice des facultés morales que la société est basée, par leur prépondérance que la société prospère. La première condition de salut public est de mettre le perfectionnement moral à la portée de tous les citoyens, par un système d'éducation nationale, fortement et largement conçu et appliqué avec vigueur, fermeté et persévérance.

80. — Lorsque l'extrême misère aura disparu avec la scandaleuse accumulation des richesses, les passions basses et intéressées, envieuses et haineuses feront place peu à peu à des mobiles plus nobles : le bien-être social deviendra le but des efforts constants de tous les

citoyens; et les sociétés diverses elles-mêmes concourront chacune et d'un accord commun vers le but général, celui du bien-être du genre humain.

81. — Des mesuses seront prises par le gouvernement pour convaincre progressivement le peuple :

1° De la dépendance où est non-seulement l'homme physique, mais encore l'homme intellectuel et moral, de l'organisation dont il est doué, et qui est un instrument indispensable pour la manifestation des facultés de son intelligence et des qualités de son ame;

2° De l'innéité de cette organisation à lui transmise par voie héréditaire;

3° De la nécessité de cultiver et d'exercer par elles-mêmes les qualités morales qui feront peu à peu triompher l'intérêt social de l'égoïsme individuel.

82. — Néanmoins aucune contrainte ne sera exercée contre ceux qui refuseront de se ranger à cette conviction et d'agir en conséquence, ni aucune loi réglementaire des mariages ne sera portée dans l'intention de perfectionner la race humaine : en un mot la sanction des lois naturelles sera laissée tout entière à la nature, et le flambeau de la raison ne luira pour les hommes que dans les mains de la liberté.

83. — *De la garantie sociale.* — La garantie sociale résulte de l'incontestabilité du principe rationnel sur lequel l'intelligence fonde le devoir. Quant à l'application, cette garantie puise sa force dans la limitation claire et précise des pouvoirs et des fonctions publiques, et dans la certitude, sans réserve ni exception,

de la responsabilité de tous les agents de l'autorité devant la nation et la loi.

84. — Cette responsabilité serait illusoire si toutes les fonctions publiques sans exception n'étaient essentiellement temporaires. Devenues des distinctions, des récompenses, un privilége, un droit, elles cessent d'être ce qu'elles doivent demeurer toujours, c'est-à-dire, un devoir.

85. — Tout abus de pouvoir doit être puni, d'abord sévèrement sur le fonctionnaire qui s'en est rendu personnellement coupable, puis plus sévèrement encore sur ceux, plus élevés dans la hiérarchie sociale, qui l'ont fait commettre, jusques et y compris, s'il y a lieu, le chef de l'état.

86. — Tous les citoyens se doivent à la défense de la patrie. Le mode de recrutement de l'armée, d'après les besoins du moment, est déterminé par une loi. Elle règle également l'avancement qui ne peut avoir que deux bases, savoir le mérite et l'ancienneté, ainsi que les devoirs et les droits des militaires.

87. — Les aspirants au service des autels et les ministres des cultes seront, dans tous les cas, si, bien entendu, ils le demandent, dispensés du service personnel : ils se feront remplacer à leurs frais.

88. — Le contingent de ce qu'on croira devoir conserver de l'armée permanente est voté annuellement. La loi qui le fixe n'a de force que pour un an si elle n'est renouvelée.

89. — La garde civique est établie et organisée

par une loi. Comme c'est la nation armée n'obéissant qu'à elle-même, les sous-officiers, officiers et chefs de tous grades sont élus par les gardes.

90. — Parmi les classes d'individus que la loi exempte du service personnel de la garde civique, à cause de leurs fonctions dans la société, sera comprise la classe des ministres des cultes, s'ils le demandent : ils suppléeront en ce cas par une contribution en argent dont la loi déterminera la quotité.

## LETTRE A M. CH. TESTE.

Paris, 10 mars 1832.

Mon cher ami,

Ma femme, très-avancée dans sa grossesse, se trouve un peu dérangée aujourd'hui : vous m'excuserez si je manque au rendez-vous.

Je vous envoie mes notes.

La différence essentielle que vous remarquerez entre elles et celles que vous m'aviez confiées, vient de ma conviction, plus profonde de jour en jour, qu'avec les hommes tels qu'ils sont, une révolution, même faite dans l'intérêt de l'humanité, c'est-à-dire ayant pour unique but le bien de l'espèce, et celui de chaque individu pour autant que ce bien particulier est compatible avec le bien général, ne saurait se soutenir. Or, faire de la liberté pour qu'elle donne

naissance à un nouveau despotisme, de l'égalité pour qu'il n'en résulte qu'un simple déplacement de fortunes, de la souveraineté du peuple pour que les opprimés deviennent les oppresseurs; cela me paraît, non-seulement une sottise, mais même un crime.

Que faire, me direz-vous? Je réponds : Travailler à réformer d'abord les hommes, pour pouvoir ensuite, avec confiance et en conscience, réformer les institutions de la société.

A mesure que les hommes s'amélioreront, la société se régénérera elle-même, et les lois exprimeront ce progrès. Tandis que les meilleures lois imposées à des hommes corrompus, ne feraient au moyen du despotisme que des esclaves hypocrites, avec la liberté que des parjures qui auraient bientôt renversé ce faible obstacle s'ils ne trouvaient plus court de le franchir et de le dédaigner.

Les lois ne font pas les hommes; mais les hommes, les lois. Celles-ci étant bonnes, parce que l'expression d'hommes éclairés et moraux, contribuent à leur tour à les maintenir dans le chemin de la vérité et de la vertu.

Pour faire une république, il faut, me semble-t-il, avoir des républicains, c'est-à-dire, des hommes dévoués, mettant l'intérêt public au-dessus de leur intérêt personnel, des hommes fiers de l'indépendance qu'ils doivent à leur mépris des richesses et des honneurs; et vous n'avez que des égoïstes, plats valets de quiconque leur jette des places, des pensions et des colifichets.

Les républicains une fois trouvés, la république existera de fait, même avant d'avoir été proclamée et écrite dans les institutions politiques. Au contraire, toutes les déclarations possibles de liberté, d'égalité, de fraternité, au milieu d'une masse d'hommes intéressés et serviles, ne feront pas faire un pas à la société et à l'humanité.

J'en suis venu au point de croire (la foi, vous le savez, ne se commande pas), non pas qu'il n'y a des esclaves que parce qu'il y a des maîtres, mais bien qu'il y aura des maîtres tant qu'il y aura des esclaves.

On ne pourra donc que changer de maîtres tant qu'on n'aura pas réussi à supprimer les esclaves pour abolir le despotisme.

Je ne me reconnais en conséquence qu'un droit comme un devoir, c'est de prêcher la vertu et la raison aux hommes pour que peu à peu ils deviennent dignes de la liberté à laquelle ils aspirent : je m'y dévoue tout entier et sans réserve.

Et quand je dis *la vertu*, j'entends celle qui change tout l'homme, non celle qui ne fait que modifier son costume et son langage : car il peut se cacher bien de l'arbitraire sous le bonnet de la liberté, et un grand désir de s'enrichir se dissimuler à l'abri d'une proclamation de nivellement; le chapeau de toile cirée couvre souvent un besoin insatiable de se distinguer, et l'habit râpé un violent orgueil. Ce ne serait pas la première fois qu'on demanderait, au nom de la justice du peuple, la satisfaction de vengeances privées, et que

la fraternité des *citoyens* ne serait qu'un moyen expéditif pour proscrire la catégorie des *messieurs*.

J'espère que des efforts constants de ce genre de la part de tous les amis de l'humanité, joints aux fautes et aux iniquités de nos adversaires, prépareront les hommes à la révolution sociale qui sanctionnera finalement et garantira tout à la fois leur régénération.

Mes cordialités très-sincères.

De Potter.

---

## PRINCIPES RÉVOLUTIONNAIRES.

Des amis de l'humanité sont convenus de :

Répandre partout et par tous les moyens possibles les principes d'une révolution sociale, radicale et stable, reposant sur la réforme des mœurs, et portant les hommes à s'aimer en frères ;

Et si, avant que les hommes soient suffisamment préparés à cette révolution, un événement quelconque la faisait éclater quelque part, tâcher de s'emparer du mouvement pour le mener à aussi bonne fin que possible.

A cet effet et dans ce cas, il leur paraîtrait devoir fonder, pour un temps nécessairement fort court, un pouvoir dictatorial provisoire, chargé d'aplanir la voie à l'établissement définitif du gouvernement démocratique.

Ce gouvernement, basé sur la souveraineté du peu-

ple et conséquemment sur l'axiome que, pour qu'un peuple soit souverain, il faut qu'il soit libre; pour qu'il soit libre, il faut qu'il soit moral et éclairé, afin qu'il puisse n'être gouverné qu'autant qu'il est strictement indispensable au maintien de l'ordre social; proclamerait les droits inviolables de l'homme et du citoyen ; savoir :

De penser, parler, écrire, publier, enseigner, chacun sous sa responsabilité, ce que bon lui semble, de servir Dieu comme il l'entend, de s'associer et de s'assembler avec ses concitoyens pour le but qui lui convient;

De disposer librement et sans contrôle aucun de sa propriété, de son industrie et de son travail;

De ne répondre que de ses actes, et de ses actes que devant la loi;

De ne contribuer aux charges de la société qu'en proportion exacte des bénéfices qu'il en retire;

De ne payer les objets nécessaires à la vie que leur prix réel, sans surcharge de droits de douanes, de droits indirects ou octrois municipaux, tout impôt non territorial devant tomber exclusivement sur les objets de luxe;

D'administrer sans entraves, le père sa famille; les citoyens d'une ville, bourg ou village, leur commune; ceux d'une province, leur province; tous ensemble, l'état, soit par eux-mêmes, soit par leurs délégués directs.

La constitution de la république aurait pour but constant :

1° L'amélioration du sort matériel des classes les moins aisées, non en prenant dans la poche des riches pour donner aux pauvres, ce qui serait une spoliation inique; mais au moyen seulement d'un système général de lois, combinées de manière que bientôt il n'y aurait plus de pauvres dans le sens propre du mot, les fortunes se divisant et se subdivisant sans cesse; ce qui forcerait tous les citoyens à contribuer personnellement au bien-être général; et au moyen d'une assiette enfin équitable et partant légitime de l'impôt :

2° L'éducation morale et l'instruction publiquement et gratuitement répandues parmi ces mêmes classes, aux dépens de l'état. Ce qu'on appelle la haute instruction serait exclusivement à la charge de ceux qui sont dans le cas d'en profiter.

La république déclarerait solennellement la reconnaissance des droits égaux de toutes les nations à l'indépendance, sans égard à leur force matérielle, à leur civilisation, à leur position géographique, et son désir de les voir marcher toutes de concurrence dans la voie de la liberté : elle proscrirait formellement le principe d'intervention non requise, et toute guerre d'invasion et de conquête.

( 51 )

*Voyez page* 187.

## LETTRE DE MON AMI ****.

Paris, anniversaire du premier jubilé social (14 juillet 1839).

Mon cher de Potter,

Vous vous étonnez de la diplomatique inertie de ceux qui auraient tant d'intérêt à marcher vite et franchement. Rien en cela ne m'étonne. Il est si peu de gens qui, d'une part, n'aient rien à cacher; et qui, d'une autre, sachent prendre un parti! Aussi longtemps que durera l'enfance de l'humanité, l'histoire du présent sera toujours celle du passé.

Avant 1830, vous avez combattu contre les priviléges de naissance et de pays, au nom des bourgeois qui se disaient *peuple*. Et vous avez eu à vous plaindre de beaucoup de ceux qui prétendaient marcher sous la même bannière.

Depuis 1830, les bourgeois ont vaincu et cessent de se dire *peuple*. Vous, vous restez fidèle à la cause sacrée, et vous continuez à combattre pour le peuple contre les priviléges que veulent conserver l'intrigue et la finance. Vous deviez encore avoir à vous plaindre de beaucoup de ceux qui se disent *peuple*, pour avoir de la finance au moyen d'intrigues. C'est tout simple. Vous le saviez. Et vous n'avez pas reculé.

Pour vous aider dans la lutte que vous avez à sou-

tenir, vous avez cru que vous pourriez être secondé par quelque roi en le convertissant à la cause de l'humanité. Vous avez cru que le plus sage d'entre eux, instruit par l'expérience, cesserait de vouloir se sacrifier aux nobles et aux bourgeois, qui se moquent de lui et ne veulent en faire qu'un instrument d'exploitation.

L'entreprise était belle. Elle aurait pu réussir. Elle manquera, je le pense. Il n'est pas moins beau de l'avoir tentée.

Vous voici seul maintenant! mais vous le savez. Et c'est beaucoup.

C'est donc seul qu'il faut agir.

Pour le faire, descendez de cette corde tendue où vous vous trouvez sans balancier, et où les temporisateurs, méchants ou sots, ou plutôt sots et méchants, voudraient vous faire rester le plus longtemps possible, espérant que la lassitude vous fera tomber et que vous vous casserez le cou. Rentrez dans l'arène. Et comme vous en aviez le projet, lancez vos *mémoires* au milieu de tous. Guerre aux duplicités et à la sottise. En avant! Courage, dévouement et constance! cette noble trinité se trouve en vous. Tôt ou tard vous verrez triompher vos efforts.

J'ai prévenu **** que vos *mémoires*, que je connais d'un bout à l'autre bout, allaient paraître. J'ai averti que vous y disiez tout, *absolument tout*. J'ai ajouté que l'édition ne serait point publiée avant six semaines; que c'était à lui à en faire part à ceux que le fait pouvait intéresser, et à eux de savoir si la vérité leur

convenait. Voilà tout ce que loyalement il était possible de faire.

Adieu, mon ami. Démasquez les méchants d'une part, les sots d'une autre. Pour faire un peuple libre, vous savez que les premiers, quelque mauvais qu'ils soient, sont encore préférables aux seconds. Quand on sait une fois ce que c'est que la liberté, théoriquement, pratiquement, et en dehors de toute u'opie, il suffit de le faire comprendre aux méchants éclairés pour qu'ils deviennent bons et libres. Les sots, au contraire, quelque bons qu'ils soient naturellement, sont toujours conduits par leurs passions d'une part, l'ignorance intrigante d'une autre; et généralement ils ne sont propres qu'à faire des esclaves ou des despotes. Or ces derniers, vis-à-vis de la sagesse éternelle, sont infiniment au-dessous des esclaves : vous l'avez dit mille fois. Courage donc, mon ami! La vérité, rien que la vérité, et *toute la vérité!* En avant contre les sots! Feu de tribord et de bâbord! — Tout à vous.

---

### LETTRE A M. ***,
A PARIS*.

Bruxelles, 8 septembre 1839.

Votre lettre, datée du 31 août et timbrée du 5 septembre, m'est parvenue hier, 7, mon cher compatriote. J'y réponds sans perdre un instant.

* M. ***, à qui j'avais confié la note qui se trouve aux *pièces*, nº 49, et à qui j'écrivis la lettre qui la suit, sous le

Malgré la négligence de celui que vous avez chargé de la mettre à la poste, cette lettre n'est pas arrivée trop tard. La dernière feuille de ce que vous appelez mes *Mémoires*, qui sont de véritables *confessions révolutionnaires*, est encore chez moi. Cependant je vous avoue que, sans hésiter, parce que c'est après de mûres et très-mûres réflexions, je persiste dans mon dessein, et que j'appose le fatal *Bon à tirer*, comme Guillaume sa signature au bas du traité des vingt-quatre articles, d'une main ferme. Lorsque vous recevrez la présente, le livre sera annoncé; et le lendemain ou surlendemain, il paraîtra.

Soyez sans inquiétude. Je ne nomme que les *personnages* connus. Je suis incapable de nuire gratuitement à qui que ce soit. Dans mes correspondances privées, publiées, tantôt par les gens de Guillaume, tantôt par ceux de Léopold, j'ai pu sembler quelquefois indiscret. La faute en était tout entière aux rois, mes éditeurs, qui commettaient un monstrueux abus de confiance en jetant, malgré moi, à la malignité des autres ce que je n'avais destiné qu'à l'amitié d'un seul. Mais dans un ouvrage fait pour tous, je me borne à livrer ce qui m'appartient décidément. Le reste est une propriété sacrée dont chacun de ceux qui y ont droit fera tel usage qu'il jugera convenable, mais à laquelle, certes,

même numéro, voulut me dissuader de publier mes *Souvenirs :* je reproduis ici ma réponse.

hors le cas de légitime défense, je ne toucherai, moi, jamais.

Je ne vous ai pas écrit depuis mon départ de France, parce que je n'avais rien d'important, de décisif, à vous dire : car rien ne s'est passé ici *à ma connaissance,* officiellement du moins. J'étais, à la vérité, averti officieusement de beaucoup de pertes de temps en allées et en venues; et je savais que tout cela n'aboutirait qu'à du parlage, parce que la bonne volonté se trouvait toute d'un côté sans les moyens d'agir, et les moyens d'agir tous de l'autre côté sans volonté aucune. Personnellement, je n'étais, Dieu merci, pas même sollicité de me mêler de ces *conversations.* Je l'eusse été, que j'aurais refusé net.

Sur les entrefaites, je cherchais maison et j'imprimais.

Il me vint alors un scrupule dans le genre de celui que vous essayez de m'inspirer. Je me demandai, non pas si je gâterais ou non les affaires des Nassau que je n'ai point eu pour but *principal* de servir, bien que ce que je voulais fût *accidentellement* tout à l'avantage des Nassau; mais si je ne m'exposais pas à faire avorter le plan d'avenir que j'avais conçu pour la Belgique, et dont la réalisation exigeait la coopération des Nassau? Je consultai même un de nos amis communs, qui me répondit la lettre que j'ai insérée parmi mes *pièces justificatives,* immédiatement avant celle-ci.

Je venais précisément d'apprendre ce que vous savez, vous, depuis longtemps, et que vous ne m'avez

jamais dit, probablement par la crainte de faire manquer une combinaison dont vous désirez la réussite; c'est-à-dire que les Nassau, cédant à des motifs que j'ai laissé entrevoir vers la fin de ces *Souvenirs*, ou ne veulent pas, ou plutôt n'osent pas, ou bien croient ne pas pouvoir. Ces motifs qui tous mènent au même résultat final, j'en prends acte sans plus : car je ne les comprends guère, et ils seraient tout à fait impuissants sur mon esprit. Il est vrai que je ne suis qu'un simple citoyen; et c'est peut-être pour cela que, lorsqu'il s'agit d'être utile aux hommes, je veux toujours tout ce qui est possible, et que je ne recule devant rien pour exécuter ma volonté.

Il se peut que la maison d'Orange pense autrement. Elle règne : il se peut qu'elle ne s'impose de devoirs qu'envers les maisons régnantes et, bien entendu, envers les hauts barons de la finance sous la dépendance desquels les maisons régnantes d'aujourd'hui se sont mises. C'est là une morale qui n'est pas à l'usage du peuple, ni faite pour moi qui appartiens essentiellement au peuple, et qui ne me propose, par tous les moyens possibles, que son bonheur, avec l'aide d'une *maison* quelconque, qui voudra bien se charger de garantir ce bonheur, en attendant que le peuple puisse compter sur lui-même et ne compter que sur lui seul.

Du reste, je continuai ce que je viens d'achever enfin : mon livre. Et pour expliquer à tous mes lecteurs ma *persévérance* et mon *courage*, je couronne

l'œuvre par ma réponse à votre lettre. Croyez-m'en, je publie ce livre sans la moindre appréhension, et avec la conviction intime que je ne me prépare point de regrets.

Compromettre la chose publique pour servir n'importe qui, Nassau ou autres, ce serait à mes yeux un crime que suivraient des remords éternels. Compromettre de gaieté de cœur n'importe qui, Nassau ou autres, je ne le ferais pour rien au monde. Mais en me dévouant à la cause de la liberté et au salut de ma patrie, ne courir que le seul risque de heurter quelques susceptibilités individuelles, même de princes ou de rois, c'est là, mon cher compatriote, ce que, bien loin de le redouter, j'estimerai toujours un bonheur rare et inappréciable. Aussi ai-je dit avec joie, avec élan, tout ce qu'il fallait de vérités pour que mon but fût complétement atteint. Maintenant je vais me tenir coi; à moins que les susceptibilités dont je parlais tout à l'heure ne se changeassent en colère et ne dégénérassent en tracasseries. Alors seulement, au lieu de parler *principes* comme j'ai fait jusqu'ici, j'articulerais des *faits*.

Ma devise a toujours été : ***Fais ce que dois, advienne que pourra***. Or, je me dois à la Belgique; et je crois remplir très-efficacement mon devoir envers elle, en criant sur les toits ce qui *pouvait* et, par conséquent, *devait* se faire pour elle, et *comment*, et *par qui*. Si cela choque, ma foi! tant pis. Il sera en ce cas *advenu* ce que je ne cherchais pas, mais ne craignais pas

non plus; et j'aurai fait ce que *je devais*, moi. Cela me suffit.

Il n'y a que la Belgique qui devrait se trouver humiliée d'être, sitôt après ses jours de force et de gloire, réduite à quêter qui la *soutienne*, et de subir la honteuse mais juste punition de la peur ridicule qui l'a empêchée de se défendre elle-même, en se voyant repoussée par la peur de tous ceux qui l'entourent, la convoitent, et tremblent de se l'attacher en la protégeant ouvertement et franchement.

Je vous renouvelle l'expression des sentiments que vous connaissez.

De Potter.



# POST-SCRIPTUM.

Il y a des gens contre qui il n'est pas même permis d'avoir raison.
La Bruyère.

Depuis environ trente ans je suis entré dans la vie positive, et depuis plus de dix ans j'ai été, aussi malheureusement pour moi qu'à mon corps défendant, entraîné dans la carrière politique. Pendant cet intervalle, je n'ai pas, que je sache, je me rends sans hésiter ce témoignage à moi-même, je n'ai pas déshonoré mon caractère.

Or voilà tout à coup que des gens qui probablement

m'en voulaient en secret depuis longtemps, éclatent contre moi; et à l'occasion d'une publication qui a pour but de prouver que, toujours d'accord avec moi-même, j'ai tout sacrifié pour conserver ma propre estime, fondée sur le droit que j'ai, et que je n'ai jamais perdu, à l'estime des autres, ils m'accusent de m'être, sans nécessité ni utilité aucune, gratuitement, de gaieté de cœur pour ainsi parler, jeté moi-même de la boue à la figure. La chose, me paraît-il, est tout au moins singulière et, pour ceux qui y prennent quelque intérêt, mérite d'être attentivement examinée.

Car, ou mes ennemis mentent au public, ou j'ai décidément forfait, non pas à l'honneur, mais à la raison. Je suis atteint de folie, et non convaincu de turpitude.

Si je m'étais vendu pour de l'or, une place, des titres, des honneurs, de la considération, cela se concevrait. On spécule à tout âge sur la valeur qu'on a, ou sur celle que les autres vous croient.

Mais point. Je ne demande rien. Je ne veux rien. Je repousse insolemment plus encore qu'imprudemment toute faveur quelconque de n'importe qui, parce que je ne rampe devant personne, je ne me voue à personne, je n'obéis qu'à ma conscience et à la loi. Même, par une franchise tant soit peu offensante pour ceux qu'on me reproche de vouloir servir, je les provoque à me voir pour le moins d'aussi mauvais œil que ceux contre qui je me déclare ouvertement.

Et ce serait pour obtenir ce brillant résultat que j'aurais démenti tout mon passé, que je me serais mis

en contradiction flagrante avec moi-même, que j'aurais renié mes principes, mes convictions, ma religion d'homme et d'honnête homme!

Je le dis, la main sur le cœur : ceux qui ont écrit ces choses voulaient tromper leurs concitoyens, et ceux qui y ont ajouté foi, ou ne m'avaient pas lu, ou n'étaient pas doués de l'intelligence nécessaire pour comprendre ce qu'ils lisaient.

Après ce court préambule, j'entre en matière, et repassant dans mon esprit ce que j'avance dans le livre que j'ai adressé, non aux hommes de tel ou tel parti, de telle ou telle ville, mais à tous les Belges, je demande à mes détracteurs, pour lesquels seuls j'écris ces pages, de vouloir bien s'occuper un instant de ce qu'elles contiennent. C'est une récapitulation de mes *Souvenirs*, mais uniquement pour les points qui ont excité les réclamations les plus vives. Je ne dis rien de neuf : je répète ce que j'ai dit il y a quelques semaines, en l'exposant ici sous un jour nouveau et, pour autant qu'il m'est possible, avec une clarté et une force nouvelles. Je ne prétends pas que mes ennemis me rendent justice; ce serait vouloir l'impossible : je désire seulement, pour eux bien plus encore que pour moi, qu'ils soient à l'avenir plus adroits et moins brutaux. Car des accusations dont quiconque sait lire et combiner deux idées peut, en quelques heures, reconnaître la fausseté, et des outrages sans raison et sans but, retombent bien plus sur ceux qui se les permettent que sur celui qu'ils espéraient en rendre victime.

§ 1.

Mes raisons ont fâché. — Les Belges cédés sont à plaindre, ceux qui les ont cédés sont à condamner. — La Belgique a perdu jusqu'à l'espoir de maintenir son indépendance. — Les Hollandais ne deviendront libres que par les Belges, les Belges ne le resteront que par les Hollandais. — Ce que je voulais. — La liberté devient indispensable; le pouvoir est encore nécessaire. — Hors Léopold ou les Nassau, il n'y a pour la Belgique que la conquête à subir ou le partage à provoquer. — La France veut l'égalité avant tout. — La Belgique veut la liberté. — Indifférence apathique. — Déclamations de mes détracteurs. — Colère ministérielle. — Je suis isolé.

Dans les réflexions que j'ai émises sur la révolution belge, à propos de la part que les circonstances m'y ont fait prendre, j'ai, pour autant qu'il était en moi, eu recours aux seules armes que fournit la logique : c'est-à-dire que j'ai rappelé des faits, déduit les conséquences qui en découlent, établi sur celles-ci les principes de conduite que j'adopte, et cherché à faire partager ma conviction au moyen d'un raisonnement sain et de raisons solides. Je désirais qu'on opposât des

raisons aux miennes. Mais pas du tout. On s'est fâché et fâché tout rouge; on a lâché de gros mots. Mon intention était d'ouvrir une discussion calme quoique franche, bienveillante quoique sérieuse, et toujours de bonne foi; j'ai manqué mon but. Y a-t-il de ma faute?

Les uns ont crié *au scandale* parce que je n'ai pas parlé de moi seul. D'autres m'ont accusé de vanité déplacée pour avoir parlé de moi. Ceux-ci ont eu horreur de ma *défection;* ceux-là ont pris ma *conversion* en pitié.

Mais, je suppose que je me sois réellement converti, que j'aie effectivement déserté, que voulant expliquer ma vie publique j'eusse pu le faire sans m'occuper des autres et sans me mettre en scène moi-même. N'y a-t-il que cela dans mes *Souvenirs?* J'ai eu l'intention d'y répandre quelques idées politiques et sociales, d'y faire toucher du doigt la nécessité d'une réforme successive et permanente pour échapper aux fléaux des révolutions, de redresser le plus tôt possible au moins les plus criants des abus pour qu'ils n'écrasent pas dans leur chute ceux mêmes qui les exploitent. Tout cela n'a été vu par personne. Ou si quelques-uns l'ont vu, il y a eu parti pris d'appeler l'attention sur tout autre chose pour que cela n'eût point de suite.

Venons aux délits qui me sont imputés.

On s'apitoie chaque jour sur le sort des 360,000 Belges livrés aux Nassau par le traité des vingt-quatre articles : on fait bien. Moi je déplore bien plus la posi-

tion du gouvernement belge qui les a livrés, des Chambres belges qui lui ont permis de les livrer, du peuple belge qui a souffert qu'on les livràt. Fais-je mal ? Les provinces *cédées* ne sont qu'à plaindre. Nous, me semble-t-il, nous sommes à condamner. Ils subissent, eux, l'infamie qui a été commise; nous, nous avons commis cette infamie.

Pense-t-on que les doléances et les accusations de la presse belge rendront Guillaume moins sévère envers ses nouveaux sujets, plus raisonnable et plus juste ? Pour ma part, je ne le pense pas. J'avais imaginé de réunir les coupables aux victimes, afin que celles-ci fussent soutenues par les autres. Il me semblait que c'était un devoir et un devoir rigoureux à remplir. En outre j'ai, je me le figurais du moins, démontré que cette réunion aurait tout le succès désiré, puisqu'elle empêcherait les victimes de souffrir plus longtemps, et que les coupables, ayant réparé leur faute, n'auraient plus à trembler d'en avoir à porter la peine un jour.

Si, en 1838, le peuple belge avait manifesté avec énergie sa volonté ferme de ne point se séparer des provinces contestées, et, s'il ne pouvait les défendre par la force, d'accepter spontanément pour lui-même la réunion qu'on leur imposait, la Belgique serait encore entière, et les ennemis de la révolution auraient cédé devant sa puissance. Aujourd'hui, il ne reste plus que le dernier parti à prendre. C'est le seul qui puisse maintenir le bienfait de la révolution, soulager les

provinces devenues hollandaises, et sauver celles qui, pour ne point devenir hollandaises ou françaises, doivent renoncer à demeurer *séparément* belges.

Il y a peu de temps qu'un des hommes politiques les plus adroits de la France actuelle demandait, en Belgique même, à un membre prépondérant de la représentation de ce pays, ce qu'on y pensait du traité des vingt-quatre articles et des sacrifices qu'il venait si récemment de coûter aux Belges. — Oublié, répondit le législateur, complétement oublié!... — Je le crois aussi. Et raisonnant sur ce *fait* déplorable comme le *personnage* français, je dis qu'on ne fonde une nationalité que sur des sentiments nationaux, un *courage* et une *persévérance* vraiment *nationales;* qu'abandonner une portion de son territoire avec les citoyens qui l'habitent, et malgré ces citoyens, pour obéir à une simple injonction de l'étranger, appuyée de quelques menaces toujours impuissantes contre un peuple dévoué et résolu, et que se hâter de perdre la mémoire de ce suicide politique, c'est mériter de ne jamais être une nation, c'est rendre toute nationalité impossible. Je crois également, sur le témoignage du *personnage* déjà cité, que la France, elle, n'a pas oublié et n'oubliera pas son morcellement forcé de 1814 et 1815, et qu'elle n'aspire qu'au moment de réparer ses pertes. Je fais davantage : je prends acte de cette indiscrétion française, échappée à un homme d'état, pour qu'elle désillusionne les dépeceurs de la Belgique, si tant est qu'ils aient jamais

pu se tromper sur le résultat nécessaire de l'acte antinational par lequel ils soumettaient d'avance leur patrie au premier occupant.

J'ai dit que la Belgique de 1830 n'avait jamais eu que *l'espoir* de se maintenir indépendante, et cela au moyen de l'attraction révolutionnaire qu'elle exerçait nécessairement sur les provinces bataves et sur les provinces rhénanes, qui auraient échappé, un peu plus tôt, un peu plus tard, aux Nassau et à la Prusse. Mais, à mes yeux, la Belgique de 1839 ne produit plus la même action parce qu'elle n'a plus le même ressort. Qui lui demanderait encore aide et soutien, à elle qui s'est abandonnée elle-même et à qui il ne reste plus que tout juste la force pour pleurer les malheureux qu'elle a faits? C'est donc à elle maintenant à chercher qui la protége, et contre ses ennemis du dehors, et surtout contre ses ennemis domestiques, qui l'ont si perfidement dépouillée de son territoire, et qui la priveront impudemment de ses libertés. Les provinces bataves sont encore les seules auxquelles elle puisse s'adresser. Mais, les circonstances ayant changé, elle doit aujourd'hui les accepter comme elles sont, c'est-à-dire gouvernées par les Nassau.

Heureusement que ces provinces ont le même intérêt et que par conséquent elles forment les mêmes vœux qu'elle. Déjà elles réclament les institutions dont la Belgique jouit encore. Mais, isolées, elles ne les obtiendront pas, ou ne les obtiendront qu'illusoires ou incomplètes. Et, si elles les obtiennent, elles ne les

garderont pas. Elles ont besoin de la Belgique pour devenir libres ou pour le rester. La Belgique aussi a besoin d'elles, mais pour le rester seulement. Il y a plus : matériellement parlant, la Hollande a besoin de la Belgique pour vivre; à moins d'une réunion, la Hollande rentrera dans la mer d'où elle est sortie. La Belgique a besoin de la Hollande pour continuer à être un peuple industriel. Sans la Hollande, elle redeviendra un peuple simplement agricole comme elle était sous la maison d'Autriche. Or bien du temps et encore plus de choses se sont passés depuis Marie-Thérèse ; et ce qui était vivre alors, serait mourir aujourd'hui. On n'a pas établi contre moi que c'étaient là des erreurs. Et si c'est vrai, est-ce une mauvaise action de l'avoir dit? Serait-ce une mauvaise action de contribuer à garantir la liberté des Belges que partageraient leurs frères les Hollandais?

A moins que les Nassau ne soient menacés de perdre le fragment de couronne qu'ils portent, ils n'accorderont pas à la Hollande ce que la Belgique ne leur a arraché qu'en se soustrayant à leur pouvoir. Pour régner sur la Belgique et sur la Hollande, ils se soumettraient aux conditions que, toutes deux d'accord, elles leur auraient dictées, et que, toujours d'accord, elles ne devraient jamais avoir peur de voir violer.

Ce que je voulais donc, et cela se peut, c'est un royaume des Pays-Bas créé par la volonté nationale et régi par des institutions librement votées; c'est un pouvoir respecté et respectable, dont la considération

rejaillisse sur la nation, tout comme la réputation méritée de la nation fait l'éclat et la force du pouvoir; c'est une représentation basée sur la population de chaque province, élue directement par le plus grand nombre possible d'électeurs; c'est un gouvernement responsable et dépendant en tout et pour tout de l'opinion publique manifestée par une presse inviolable; c'est un système gouvernemental ferme et largement démocratique, ayant pour fin, d'abord de soulager le peuple dans sa condition matérielle, c'est-à-dire d'assurer son existence par le travail ou des moyens constitutionnellement régularisés, comme seraient la diminution de toutes les charges qui l'oppriment, et pour l'ouvrier, le prolétaire, l'exemption légale de toute charge quelconque, même des charges indirectes, ce qui entraînerait la déclaration que les denrées de première nécessité ne sont jamais imposables; puis de relever le peuple de l'espèce d'ilotisme moral sous lequel il est courbé, en mettant à sa portée, je veux dire en donnant gratuitement une éducation sociale fondée en raison, et toute l'instruction que l'état actuel de la science rend indispensable pour qu'il ne reste pas éternellement sous le joug qu'impose le monopole intellectuel des classes supérieures.

Car tout ce qui pense ou du moins est doué de la faculté de pouvoir penser, progresse dans le monde moral, comme tout ce qui a vie se meut dans le monde physique. L'industrie, après avoir *acheté* l'intelligence, a devancé la stupidité héréditaire des nobles. Mais l'in-

telligence, ce gaz divin, n'est pas restée comprimée dans les coffres-forts des financiers; elle a cherché son équilibre, et maintenant elle éclaire ceux qui, se sentant aussi avancés que les riches, et auxquels il ne manque que leur or, viennent hardiment se ranger à leurs côtés, et réclament les droits qui procurent de l'or, mais ne doivent pas se vendre pour de l'or. Et sur leurs pas, marche le peuple en colonnes serrées et fortes: il demande, lui, de l'aisance, c'est-à-dire du temps, pour acquérir des lumières, qui lui vaudront l'exercice de ses droits et les jouissances sociales qui en découlent. Il porte encore tout le poids des charges dont le privilége l'a accablé; et il ne refuse pas d'en garder *sa part*, pourvu qu'il ait aussi *sa part* des bénéfices, sa place au soleil de l'humanité.

Et tout cela est juste, rigoureusement, strictement juste; et cela se fera; cela se fait même déjà: car c'est dans les lois éternelles que Dieu a prescrites à l'ame humaine, à la liberté qui est l'essence de l'ame, à la perfectibilité qui en est la condition, à la société qui est le résultat de l'intelligence se perfectionnant spontanément, à la raison qui est le moyen d'organisation, de conservation et d'amélioration de cette société, et au temps qui est le cadre où les progrès humains viennent prendre date et se coordonner.

La liberté non seulement est un droit pour tous, mais encore elle doit successivement passer en fait, également pour tous. Or pour que cela soit, il faut indispensablement deux choses: le bien-être qui per-

mette de la réaliser, et les lumières qui la réalisent. Ce bien-être, les classes inférieures s'en empareront, mal peut-être, c'est-à-dire par la violence, mais elles s'en empareront d'une manière quelconque, si on ne leur facilite les moyens d'y parvenir légitimement. Et pour ce qui est des lumières, elles servent déjà efficacement à hâter cette émancipation : elles y puiseront après cela leur plus grande force et leur éclat.

C'est la misère seule, c'est-à-dire le mal-être, le malaise généralement senti, qui rend les révolutions possibles et leur réalisation facile autant que désirée. Aussi est-ce toujours de ce moyen immanquable que les *habiles* s'emparent ; après quoi ils oublient le but, si jamais ils y ont songé. Une nouvelle révolution le leur rappelle tôt ou tard, toujours trop tard pour eux et inutilement pour d'autres. Je demandais, moi, un ordre de choses qui, pour conjurer ces funestes crises sociales, favorisât le mouvement conservateur autant que réformateur de la société, et conservateur précisément parce qu'il maintient et fomente la réforme.

Croit-on qu'avec un pareil ordre de choses, les Nassau seraient un obstacle réel au développement progressif de la raison et de la prospérité publiques ?

Et si ce développement social, et rien que ce développement, est l'unique but des institutions politiques, comme j'en ai la plus profonde conviction, qu'a-t-on à me reprocher ? de l'accepter avec les Nassau ? Vaudrait-il donc mieux de le laisser entraver et arrêter par d'autres que les Nassau ?

Quel sera en définitive pour nous le produit net de la seule exclusion des Nassau, si l'impossibilité de demeurer ce que nous sommes, et la nullité de ceux dont nous dépendons et qui ne savent pas nous défendre, et la mauvaise volonté qui leur inspire tout ce qui peut nous nuire et nous dégrader, détruisent plus ou moins lentement l'ordre de choses qui devait résulter de la révolution, supposé que nous l'eussions consolidée par notre volonté courageuse et persévérante contre tous les attentats du pouvoir?

Ce que je voulais encore, c'était la liberté toujours vigilante, dominant la société matérielle par la presse, l'enseignement, les cultes, la philosophie, les associations, les assemblées populaires, et forçant le pouvoir, quel qu'il soit, à marcher constamment dans la voie de la réforme s'il s'y trouve, à y rentrer s'il en est sorti; c'était un pouvoir organisant la liberté pour mieux lui obéir, et imposant l'ordre qu'elle a fondé et qu'elle modifie comme il lui plait.

Je regarde la liberté comme une nécessité morale qui va s'imposant à notre époque, et le pouvoir comme un besoin auquel nous ne sommes pas assez avancés pour nous soustraire entièrement. Il faut admettre la liberté, mais en s'avouant qu'elle ne peut encore suffire à tout. La génération a soif d'ordre autant que de liberté, et cet ordre elle sent instinctivement qu'il est dans la moralité, qu'il dépend de l'autorité. Mais elle ne veut pas que l'autorité lui soit infligée comme à un être sans raison; elle exige qu'on la propose à son in-

telligence, laquelle ne l'adoptera que lorsqu'elle y aura été logiquement forcée par des arguments incontestables. En attendant qu'on y soit parvenu, peut-on se passer d'ordre ? non certes. Renoncera-t-on à la liberté? pas davantage. Il faudra donc conserver le pouvoir, mais avec la liberté pour le surveiller et le redresser. Ceux qui veulent rester exclusivement dans l'ancien ordre de choses, manquent d'intelligence et de courage ; ceux qui d'un bond veulent sauter de l'ancien dans le nouvel ordre, manquent de prudence et de raison : il faut garder un point d'appui dans l'ancien ordre tout en posant franchement le pied dans le nouveau, où, à mesure qu'on avancera, on pourra relâcher peu à peu quelques-unes des entraves dans lesquelles on était demeuré engagé. La liberté qui répudierait toute direction et toute coopération du pouvoir, s'égarerait et retomberait dans les serres du despotisme; le pouvoir qui voudrait se débarrasser de toute concurrence et se passer de l'auxiliaire de la liberté, serait écrasé par elle. Car la liberté désormais triomphera de tous ses ennemis; elle n'a plus à se défier que d'elle-même. Elle n'a plus à craindre ceux qui la repoussent, mais ceux qui abusent d'elle, soit dans son intérêt qu'ils ne comprennent pas et auquel ils nuisent, soit dans leur intérêt propre. Ces derniers sont les fourbes comme les autres sont les niais de la cause populaire, dont la liberté finira par triompher comme de tout autre obstacle.

Que pourrait Guillaume contre une telle liberté ?

Et Léopold que peut-il pour elle ? Si l'on dit à Guillaume : « Sois ce pouvoir-là, ou cesse de régner; » il peut l'être. Léopold, lui, peut-il encore être quelque chose?

Guillaume pèche par une opiniâtreté excessive, c'est vrai; mais l'expérience et la réflexion guérissent de ce mal : Léopold pèche par une complète nullité; c'est un mal incurable.

N'y a-t-il donc plus, me dira-t-on peut-être, que Guillaume ou Léopold, la conférence ou les Nassau? —Hélas, non : c'est mon opinion; il n'y a plus autre chose pour la Belgique, si ce n'est la conquête par la France, ou le partage de nos provinces entre le gouvernement français et les gouvernements ses alliés.

Je pense à cet égard à peu de chose près comme le journal français *le Capitole* avait accusé un représentant belge de s'être exprimé à Paris. Mais ce représentant, du même parti ou plutôt de la même nuance parlementaire que celui dont je parlais tout à l'heure, pense, c'est lui qui l'a dit, tout le contraire. Je désire fort qu'il ait raison contre moi; c'est-à-dire, que notre nationalité étouffée dans son germe, soit néanmoins encore à même de se passer de la Hollande, de résister à la France, et de maintenir son principe démocratique contre toutes les aristocraties, monarchies et autocraties du dehors et du dedans, qui ont conjuré sa perte.

Tout cela, si je ne me trompe, se trouvait dans la révolution éteinte; tout cela s'y retrouverait encore

si on parvenait à la rallumer. Mais c'est précisément ce qui ne se peut plus. Car le peuple, qui n'est pas dupe deux fois dans une même génération, demeure dans la plus complète insouciance. Aussi, désormais toute tentative *vague* de changement, tout projet de révolution sans un but clair, déterminé, je dirai même incarné et personnifié, échouerait dans l'état actuel des choses, et aurait pour résultat infaillible la restauration du trône protocolisé ou le démembrement final. D'une autre part, l'attente inerte, c'est-à-dire l'aveu tacite de notre manque absolu de sens et de cœur, de force, de résolution et de volonté, nous ramènera, par la lassitude et l'épuisement, à la galère où nous avons ramé pendant vingt ans, sous les argousins que la grande nation nous dépêchait à notre dam et à nos dépens.

Je suis assez vieux pour avoir vu, à la fin de cette époque déplorable, l'herbe couvrir la plupart des rues de Bruxelles, et pour avoir eu connaissance d'une lettre qui avait été adressée de France : *à M. le maire de la ville de Bruges*, PRÈS D'OSTENDE. Tant étaient réels la misère et l'oubli dans lesquels nous étions tombés!

Chaque peuple a sa vie particulière comme son type de physionomie et de caractère. En France, il faut de l'égalité avant tout, et, s'il en est besoin, du despotisme comme moyen d'égalité *. Le maître peut

* « Nous ne sommes pas un peuple libre; nous avons le « malheur d'être un peuple de rois : chacun de nous en

y peser impunément quoique lourdement sur la nation, si chacun porte la même part de ce poids. Le joug n'y est senti que lorsqu'il y a oppression des uns et exemption pour les autres. S'il n'y a point d'exceptions, pas de priviléges, ni noblesse, ni clergé, oh! alors toutes les têtes se courbent gaiement sous le même niveau. Pourvu que le pouvoir en France soit juste et fort, national au dedans et craint au dehors, il ne court aucun risque à se constituer absolu.

« naissant apporte avec lui un grain de cette folie. » — Raspail, *Lettres sur les prisons.*

Là où tout le monde veut dominer, il est facile d'établir une domination suprême. Il suffit pour cela de garantir à chacun des rois-sujets son petit trône, à l'ombre du grand trône du haut duquel le despote maintient l'égalité..... de l'obéissance.

« Nous, Flamands, dirai-je en parodiant la phrase si pittoresque et si vraie de M. Raspail, nous ne tenons pas du tout à notre portion de royauté. Nous voulons seulement n'obéir qu'à ce que nous avons déterminé nous-mêmes comme la volonté de tous; en d'autres termes, nous mettant fort peu en peine de la case que chacun de nous occupe sur l'échiquier social, nous ne demandons qu'à être libres, et aussi libre l'un que l'autre, chacun dans la case qui lui est échue et qu'il occupe, non comme roi, prêtre, noble, fonctionnaire, mais comme citoyen. »

En France, le peuple a fait la guerre aux châteaux, parce qu'il n'y avait pas un château pour *chaque* citoyen. En Belgique, le peuple respectera les châteaux, pourvu que ceux qui les habitent n'empêchent pas les citoyens d'avoir *chacun* une maison suffisante et d'y être les maîtres.



Les Belges, comme les Hollandais, comme les Allemands, sont autrement faits. C'est à la liberté qu'ils mettent surtout du prix ; et, sans liberté, l'égalité ne leur paraît que l'ordre des cimetières. Aussi se soumettent-ils volontiers à toute hiérarchie sociale qui tend à maintenir l'ordre sans que la liberté en souffre. Ils doivent être libres, chacun chez soi et comme hommes ; libres dans leurs communes, dans leurs provinces, dans leur État, comme citoyens. Jamais ils ne sacrifieront leur liberté positive à un être de raison appelé *la république*, pas plus qu'ils ne plieront volontairement le genou devant un homme qui, quoique despote, serait cependant impassible et impartial comme la loi. Hé bien ! la France les ferait toujours marcher à sa guise, soit au nom d'un *porte-sabre*, instrument de prétendue *gloire nationale*, soit au nom d'une liberté abstraite qui ne laisse de liberté à personne.

Par haine pour les Nassau, nous exposerons-nous à cesser d'être Belges, d'être citoyens, d'être hommes, comme nous entendons, nous, la nationalité, la cité, l'humanité ? Je ne l'ai point cru. Voilà pourquoi j'ai cherché comment la Belgique pouvait se soustraire au danger qui me semblait pour elle le plus actuel, le plus imminent.

Mais il fallait proposer à mes compatriotes une combinaison tout à la fois bonne et réalisable. Certes, parmi les illusions, les rêves, les utopies, il eût été facile de trouver mieux. Mais après ?... Et parmi les

choses possibles, selon moi, il n'y avait rien de mieux à découvrir. Je ne vois même, hors la réunion à la France, je ne vois, tout bien considéré, que cela de possible.

Je me trompe; il est possible aussi de rester *pour le moment* ce que nous sommes, en attendant le jour où nous nous entendrons notifier, par voie de proclamation ou toute autre voie, que nous avons changé de position et de maître.

Ce qui, à mon sens, est le pire de tous les partis imaginables, c'est de s'en remettre aveuglément aux événements; c'est l'inertie. Le hasard produit de bonnes choses, comme il en produit de mauvaises: dans le premier cas, on fait bien d'en tirer profit. On a tort seulement de compter sur le hasard et de ne compter que sur lui. Les combinaisons de l'intelligence me semblent beaucoup plus favorables et surtout plus sûres. A tout prendre, il n'est pas absolument impossible que des pierres tombant, ce qu'on appelle, du ciel, s'arrangent sur la terre de manière à former des habitations propres à l'homme. Néanmoins, je conseillerai toujours à ceux qui désirent un abri convenable, de disposer eux-mêmes, en attendant le prodige, les matériaux qu'ils trouveront à leur portée, et de s'en faire des maisons solides et commodes. C'est pour cela, me paraît-il, que nous avons reçu la raison en partage, et non pour attendre indolemment que la Providence vienne désembourber la misérable charrette sociale autour de laquelle nous pataugeons dans

la fange. Prier Dieu pour le salut de la Belgique est une fort bonne chose. Avoir confiance dans le Dieu de la Belgique ne saurait nuire, pourvu cependant que, sans s'arrêter à cet acte de foi, on n'aille pas là-dessus dormir, comme on dit, sur les deux oreilles; ce serait imiter le fanatisme des Mahométans d'autrefois. Le Dieu de la Belgique est aussi celui des autres peuples : il les aide tous, mais sa main providentielle se tourne toujours de préférence vers ceux qui cherchent eux-mêmes à s'aider. Comme la fortune, il favorise ceux qui osent; il abandonne aux *forts* et aux *rusés* de la terre les peuples qui ne se reposent exclusivement que sur lui: le hasard qu'ils adorent les laisse en proie au génie du mal. Ne pas agir, ne pas vouloir, ne pas penser, pâtir et ne pas même essayer de sortir de peine, avoir à redouter toute espèce de maux et ne pas s'efforcer d'échapper à la fatalité qui les accumule, c'est être au-dessous même de l'animal que son instinct de conservation pousse à fuir le péril, à rechercher son bien-être et à assurer son repos.

En consolidant le nôtre, j'avais pensé que nous travaillerions aussi à celui des provinces que nous avons rejetées dans la tourmente, et qui ne pourront retrouver le calme qu'avec nous, de même que nous ne pourrons rentrer nous-mêmes au port de *l'indépendance nationale garantie*, que de conserve avec les voiles de Hollande.

Je doute qu'on ait répondu à tout cela; je suppose

même qu'on n'a jamais eu le projet de répondre à rien de cela.

N'était-ce cependant pas ce qu'il y avait à faire ?

On a mieux aimé les exclamations et les déclamations, les faits controuvés, les injures gratuites et les insinuations offensantes que, si on avait pris la peine de lire, on aurait vu que j'ai réfutées d'avance, sachant de longue main quelles elles seraient, qui les émettrait et pourquoi. Je savais que, malgré tout ce que j'ai pu faire et dire, je serais toujours l'homme intolérant (qui ne demande qu'à être toléré), l'orgueilleux (qui ne méprise personne et n'a l'immodestie de parler de lui que pour se défendre), l'ambitieux (qui n'affiche d'autre ambition que celle de ne rien avoir, en quoi il ne trouve guère de concurrents). Comme c'est un plan tracé d'avance et un parti pris irrévocablement, il n'y aurait pour moi que perte de temps à m'occuper de pareilles fadaises. Je n'en ai point à perdre.

Et quant à la colère officielle, il y aurait duperie et plus que duperie à s'en émouvoir : celle-là est payée comptant; elle n'est jamais dans son tort. Un écrivain ministériel change de langage en changeant de maître; sentiments, idées, conscience, passions, volonté, rien n'est à lui. A quoi bon s'en prendre à lui de ce qu'il dit ou ne dit pas? S'il approuve, c'est qu'on lui a enjoint d'approuver; s'il se fâche, c'est que le ressentiment lui a été imposé d'ailleurs : et il sait ce que cela lui vaut. Le maître en a toujours pour son argent. Je

ne suis, grâce à Dieu, ni maître ni valet; rien de tout ce bruit ne me regarde. Je me borne aux *phrases* (je ne dis pas aux idées) de ceux qui ont la prétention de penser par eux-mêmes parce qu'ils écrivent sans être rétribués par le pouvoir.

Mais ceux-ci qu'auraient-ils dit de plus si j'avais manœuvré dans l'ombre, conspiré, tripoté? J'ai au contraire empêché tout tripotage, coupé court aux conspirations, et déjoué préventivement les menées ténébreuses. J'ai soulevé ouvertement les questions les plus délicates, j'ai porté l'attention sur un point palpitant d'intérêt actuel, j'ai franchement dit mon sentiment, et j'ai demandé celui de mes concitoyens. Qu'on m'eût taxé d'erreur, de simplicité, d'ingénuité, je l'aurais conçu : mais dire que je cherche à tout bouleverser, que je veux imposer, dominer!...

Qu'on signale le parti que je me suis fait, pour moi-même ou pour d'autres; qu'on cite un individu, *un seul,* que j'aie tenté d'y attirer, que j'aie essayé de convaincre ou de séduire. On ne le saurait. Je suis sans auxiliaires ni confidents. J'ouvre un avis, je hasarde un conseil, je m'adresse, non à tel ou tel et en secret, mais au public tout entier et par la voie de la presse. C'est défaut de tactique, c'est maladresse; je le veux bien. Mais intrigue, mais ambition; allons donc!

Tout ce qui a été dit là-dessus peut être excellent comme mouvement oratoire, comme figure de rhétorique, propre à remuer un auditoire impressionnable,

à exciter, à enflammer les masses; mais comme moyen de trouver la vérité, à quoi cela sert-il? Quand viendra le jour de la réflexion, et il viendra enfin, qu'aura-t-on en perspective? Les cris, les fureurs, les provocations auront-ils amené ou préparé le moindre soulagement pour ceux qui souffrent? Non certes. Cependant le problème à résoudre est celui-là. En posant le pied dans l'arène politique, il faut, ou se proposer de populariser et d'appliquer une vérité utile, afin d'améliorer de quelque peu la condition des opprimés, ou bien si, outre tribun, on est aussi honnête homme, il faut se hâter d'en sortir.

## § 2.

**La bonne foi n'est plus qu'une précaution oratoire. — Nos ennemis du dedans. — Le catholicisme populaire. — Avantages des catholiques. — S'ils veulent dominer la société, il faut qu'ils soient eux-mêmes indépendants. — Le pouvoir veut les désorganiser. — Guerre à nos institutions. — Le gouvernement a tué le sentiment de la nationalité. — Ma trahison et ma restauration. — Abus de confiance. — M. de Pontécoulant, Léopold et Louis-Philippe. — Marotisme. — Hostilité de tous les partis contre moi.**

Depuis la première publication de mon livre, j'ai fait une remarque qui m'a vivement affecté. J'y avais

protesté de ma bonne foi et de la conviction désintéressée avec laquelle je professe les opinions dont je me fais l'organe. Je tenais à être cru sous ce rapport, sous ce seul rapport, parce que je cherche effectivement le bien de tous; et la preuve en est que, de propos délibéré, je sacrifie mon repos au devoir de dire ce que je pense être vrai, quoique mes anciens amis et, si l'on veut, tout le monde, pensent le contraire. Hé bien! personne n'a vu cela, ou ceux qui l'ont vu n'ont regardé mes paroles que comme des formes du discours, sans valeur réelle et sans portée. Aux yeux du public, je ne me suis donné pour sincère, consciencieux et dévoué, que parce qu'il est convenu que cela doit se dire, que c'est dans les habitudes de la rédaction, comme partie du *faire* d'un écrivain; et voilà tout. Je le répète : ce fait, dont il est facile de tirer une triste conséquence, m'a, sans que, du reste, je fisse aucun retour sur moi-même, frappé douloureusement. Passons.

Le véritable obstacle à notre liberté, à notre existence comme peuple indépendant, ce n'est pas la force de ceux qui nous sont hostiles au dehors; c'est au dedans la duplicité des nôtres, jointe à leur faiblesse, à leur lâcheté; ce sont leur rapacité insatiable avec l'esprit d'arbitraire et d'absolutisme, et leur nullité jusqu'à présent sans exemple dans l'histoire.

Ce sont les intrigants, cette éternelle peste de toute société en travail d'une transformation, et dont l'accommodante souplesse a si facilement abusé chez nous de

notre simplicité et de notre confiance exemplaires. A peine ces voraces harpies de la révolution avaient-elles pris place au festin populaire, qu'elles l'ont sali au point d'en éloigner ceux-là mêmes qui y avaient convié le peuple ; et maintenant, elles se gorgent aux dépens de ce peuple et au nom de la révolution dont, si on ne les chasse au plus tôt, les honnêtes gens finiront par détourner la tête avec dégoût.

Où s'est réfugié ce qui reste de vie nationale en Belgique? dans le catholicisme, sans contredit, mais dans le catholicisme populaire, la démocratie catholique, comme on s'exprime, non dans l'ambitieuse et servile avidité des prélats de cour.

Et pourquoi la population catholique est-elle la vraie et unique dépositaire de la nationalité belge? Parce qu'il y a encore chez elle une conviction quelconque, et que depuis longtemps toute conviction s'est perdue partout ailleurs ; parce que cette foi s'est confondue pour les catholiques avec leur patriotisme, lequel, par là, est devenu pour eux une véritable religion. Quoique je ne partage pas la foi religieuse de ces croyants, je n'en reconnais pas moins les inappréciables avantages sociaux qui en résulteront, tant que le principe d'unité morale sur lequel la société repose n'aura pas été démontré d'une manière incontestable aux yeux de tout homme doué de raison.

Les catholiques sont d'accord entre eux sur quelque chose ; nous, non catholiques, nous ne le sommes sur rien. Un principe de foi, celui de croire à

une autorité divine révélée et interprétée divinement par des hommes en lesquels leur confiance est aveugle comme elle serait en Dieu lui-même, unit les fidèles, les coordonne, devient pour eux l'origine et le fondement d'une organisation sociale bien liée et forte. Qu'avons-nous de pareil? Nous ne sommes unis, quand il nous arrive de nous entendre, que négativement, parce que notre foi est toute négative, c'est-à-dire que, sans savoir ce que nous croyons et par conséquent ce que nous voulons bien positivement, *tous* et *de la même manière*, nous savons uniquement ce que nous ne croyons pas, et ce dont nous ne voulons pas; et, sous ce rapport, là où nous sommes en nombre, nous pourrions nous opposer aux catholiques dont nous poussons les convictions et la hiérarchie.

Je ne dis pas pour cela que nous soyons moins avancés que les catholiques. Bien au contraire. Nous le sommes davantage, en ce qu'étant parvenus au scepticisme, par lequel ils doivent, eux, encore passer, il ne nous reste plus qu'un pas à faire pour atteindre le principe *raisonnable* que l'intelligence de l'homme ne pourra plus contester à moins d'être incomplète ou anomale, puisque ce principe issu d'elle, l'exprimera elle-même dans son essence et sa perfection. Les catholiques, avant d'édifier, comme nous devons aujourd'hui nous efforcer de faire, ont préalablement à déblayer le terrain. Quant à nous, notre déblai est fait; mais en attendant que notre nouvel édifice soit élevé, nous n'en sommes pas moins sans abri, comme sans

lien entre nous, sans règle de conduite sociale, vivant sur les débris de l'ordre passé et dans l'attente d'un ordre meilleur pour l'avenir. Les catholiques sont provisoirement mieux que nous ne sommes: nous serons mieux qu'ils ne sont, et définitivement, lorsqu'eux auront encore à traverser les ténèbres du doute dont, éclairés par les lumières de la raison, nous avons l'espoir de sortir.

Nous avons dit que les catholiques belges pouvaient être dans leur patrie une véritable puissance politique. Mais pour cela, il faut avant tout qu'ils soient entièrement libres; et tout au contraire, leur hiérarchie sacerdotale rend les hommes qui doivent les guider dans leurs actes civils aussi bien que religieux, dépendants eux-mêmes de supérieurs qui sont sous la dépendance immédiate et exclusive de la cour. Or la cour s'entend facilement avec les évêques et le chef suprême de la religion romaine, prince absolu comme veulent le devenir plus ou moins tous les princes, qui lui soumettent leurs sujets afin que ces sujets leur demeurent également soumis à eux, sans garantie ni contrôle. Par ce marché, le clergé, quoique matériellement soustrait à l'action du pouvoir, retombe moralement dans son ancien servage, pour n'être plus qu'un corps fonctionnant sous les ordres ou du moins avec la permission et toujours dans l'intérêt des vues de ce pouvoir. Tant donc que les curés ne seront pas élus par les fidèles, les évêques par les curés, l'archevêque par les évêques, tant que tous ne seront pas sa-





lariés pas l'association qui les emploie et de laquelle seule ils doivent dépendre, enfin tant qu'ils ne seront pas inamovibles s'ils ne sont destitués en vertu d'un jugement rendu par leurs pairs dans les formes légales, il n'y aura pas de liberté pour les catholiques, et partant pas de pouvoir catholique, pas d'espoir d'une nationalité belge fondée sur l'autorité du devoir catholique, acceptée comme venant de Dieu même, et par cela seul immuable et inviolable. Ils auront beau se prétendre des apôtres envoyés du ciel et parlant par son ordre, les pontifes catholiques ne seront jamais que des vassaux plus ou moins immédiats du seigneur suzerain, qui leur dictera sa volonté suprême, comme dans le cas contraire, le prêtre aurait dicté la sienne au nom de Dieu.

Les catholiques le sentent, et ils travaillent à s'émanciper et à s'organiser. Le gouvernement le sent, et il travaille à les désunir et à les asservir, afin de les employer ensuite à son gré comme instruments de son propre despotisme.

Quels sont les moyens qu'il met en œuvre dans ce but?

Pour résister à ce qu'il appelle les envahissements du peuple, prend-il son support chez les libéraux ou philosophes? S'allie-t-il publiquement aux francs-maçons qui, parmi ces philosophes, affectent le plus d'irritation contre les catholiques qu'ils veulent écraser pour, disent-ils, ne pas en être écrasés eux-mêmes? Nullement. Il insinue bien aux niais d'un autre siècle

que le despotisme du clergé est devenu intolérable; il aide indirectement à monter de temps à autre quelque petite croisade maçonnique; il pousse sous main à une velléité d'émeute anticléricale : mais ses véritables auxiliaires ne sont pas là. Le peuple belge est essentiellement et sincèrement croyant. S'il soupçonnait le pouvoir d'incrédulité, celui-ci serait perdu.

Que fait-il donc? Il a compris que ce n'est que par la religion ou l'apparence de la religion, et par les armes qu'elle fournit, qu'il peut arriver au despotisme; et il a établi ses batteries dans l'église même. Sûr de l'appui du haut clergé et des jésuites qui le secondent, il conspire avec les jésuites et les évêques. Une fois la lutte commencée sur ce point (et elle l'est, et il s'y agit de notre constitution de 1830, et de toute notre constitution, et de l'avenir qu'elle nous promettait), les évêques dans leurs projets liberticides contre la presse, l'enseignement non sacerdotal, et toute autre association que celle des congrégations religieuses, surtout dans leurs projets contre la presse, cette *abomination de la désolation* pour toute aristocratie quelconque, pour les prélats dominateurs, les ministres prévaricateurs et le privilége démoralisateur, seront puissamment soutenus par la Rome de l'autocratie temporelle, qui sacrifie les insurgés catholiques de la Pologne à la légitimité schismatique de la Russie. Et dès lors, le gouvernement prôné envers et contre tous dans les encycliques pontificales et les mandements de *Nos Seigneurs*, épaulé par une no-

blesse bigote et une bourgeoisie tremblante, fort de la vénération des douairières et de l'appui des chapitres, terrorisera les curés, égarera et stupéfiera le peuple fidèle, et malgré la belle et énergique opposition de deux journaux catholiques patriotes, marchera dévotieusement et sûrement à son but. Ce but c'est la démolition pièce à pièce de nos institutions politiques, que nous avons si heureusement réalisées pendant qu'encore tous les autres peuples autour de nous travaillent à en poser les bases, et dont nous allions nous servir pour appliquer progressivement les théories de réforme sociale en faveur de la classe jusqu'ici foulée par toutes les autres, et qui, si on ne lui rend enfin justice, menace la société entière d'un bouleversement total.

Outre cette démolition en projet, le gouvernement qui a succédé à la révolution s'était chargé d'en opérer une autre; et celle-là est accomplie. S'il avait réellement voulu et pu nous constituer en nation indépendante, il aurait entretenu soigneusement, il aurait cherché même à exalter le sentiment d'individualité, si vivace aujourd'hui chez tous les peuples et qui s'était réveillé en Belgique sur les barricades de septembre au bruit du canon hollandais. Il y avait un immense parti à tirer de ce sentiment si éminemment louable quand il n'est ni faussé dans son principe ni exagéré dans ses conséquences. Qu'a fait le gouvernement? Il a laissé ce sentiment se flétrir : il l'a tué. La déconsidération dont le pouvoir s'est cou-

vert et qui finira par le perdre, a rejailli sur la nationalité qui s'était mise sous son égide. Méprisée audedans comme au-dehors, cette nationalité peut désormais périr sans exciter un regret. Le peuple y est résigné. Les Belges ne sortiront de leur atonie que, lorsqu'avec leur individualité de nation, ils auront vu aussi leur liberté disparaître et leur prospérité s'évanouir. Que feront alors les hurleurs de clubs et les énergumènes de la presse quotidienne? Ils ont été impuissants pour défendre notre honneur, relever notre courage, maintenir, avec notre révolution, notre existence comme peuple qui en émanait : ils le seront également pour arracher notre liberté et nos lois à la ligue du clergé et du pouvoir qui trame notre ruine.

Beau résultat vraiment, d'une victoire qui nous avait rendus à nous-mêmes et qui devait garantir cette précieuse conquête! Après vingt ans de dépendance sous l'occupation française, le despotisme de Guillaume avait du moins réussi à faire renaître en nous notre dignité d'hommes : nous avions relevé le front en résistant à l'arbitraire, nous nous étions retrempés dans la persécution, nous avions réclamé notre droit, exigé qu'on fût équitable si l'on voulait que nous restassions fidèles, et opposé enfin la force au déni de justice. Je ne dirai pas ce qu'a fait le pouvoir qui a remplacé ce despotisme; il me suffira de retracer les tristes conséquences de ses actes : à notre ardeur a succédé l'abattement, à notre fierté la sou-

mission, à notre dévouement l'égoïsme, à notre énergie l'indifférence. En vérité, pour un ami de l'humanité qui mérite ce nom, il y aurait de quoi regretter sincèrement, même la plus intolérable tyrannie !

Il était facile de prévoir tout cela ; je ne me vanterai donc pas de l'avoir prévu : mais cela se vérifie plus tôt et plus audacieusement que je n'aurais cru. Je voudrais ajouter *plus gauchement;* mais je pense qu'avec un peu moins d'impudeur et de hâte, le haut clergé et la cour auront bientôt réparé les fautes commises, et qu'à moins d'un grand événement qui les traverse, le terme désiré sera finalement atteint.

Car ce n'est pas nous qui nous y opposerons. A quoi nous opposons-nous, quand le roi et le grand vicariat l'ordonnent? Les seuls qui pourraient résister efficacement, ce seraient les prêtres catholiques eux-mêmes et surtout les curés; mais l'oseront-ils? S'il suffisait d'une force d'inertie et qu'il y eût du temps, il resterait quelque espoir; mais il faudrait attaquer, et les événements pressent. Façonnés et uniquement façonnés à l'obéissance passive, les prêtres catholiques ne sont pas encore à la hauteur de leur vocation sociale, qu'ils rempliraient cependant dans la circonstance avec un peu de résolution et de fermeté : ils auraient sauvé la Belgique. Quant à nous, la résignation est notre lot. Que si nous regimbions, on déclarerait le trône et l'autel en danger. La conférence ne serait pas invoquée en vain; Louis-Philippe demeurerait chargé d'exécuter ses décisions souveraines, et aux

cris de *Point de restauration ! à bas les Nassau !*. on restaurerait Léopold, et nous n'aurions plus qu'à tomber aux pieds du *rey neto* du choix de la diplomatie.

Voilà ce qu'il fallait empêcher, et j'ai dit comment je le croyais possible. Me suis-je trompé sur le moyen? qu'on me le fasse voir. N'y avait-il rien à empêcher? j'attends qu'on en fournisse les preuves.

Il ne suffit pas de dire avec componction et emphase qu'on rougit pour moi de ma trahison. J'avais pressenti cet outrage : mon livre en fait foi. Je me contenterai donc de demander si raconter, non ce qui doit se faire, mais ce qui ne peut plus se faire, parce que le temps y a passé et qu'il ne revient pas plus sur des événements manqués que sur des faits accomplis, si c'est là trahir? L'histoire est souvent un mensonge; mais une trahison, jamais. On ne trahit que l'avenir : et l'avenir de la Belgique qu'est-il devenu? La Belgique, je parle de la Belgique des vingt-quatre articles, a-t-elle encore un avenir?

En politique, on ne trahit que le peuple, ou la nation; et pour les quelques-uns qui se prétendent le peuple, quand on s'occupe d'eux, ce n'est pas les trahir qu'on fait, c'est les démasquer. Loin de trahir le peuple ou de le vendre, de le livrer, j'ai accusé la révolution de n'avoir pas rempli son devoir envers lui, de n'avoir rien fait pour lui : et cela désormais peut et doit se dire; car la révolution ne nous a laissé que ses fautes à méditer afin de les éviter à l'occasion.

J'ai dit que prendre souci d'éclairer le peuple, sans avoir pris souci avant tout de le satisfaire; l'inonder de lumières et le laisser sans pain, c'est se comporter à rebours du bon sens encore plus que du bon droit. Car on conçoit le despotisme avec l'ignorance: mais quoique l'ordre ne puisse résulter que des lumières, cependant les lumières seules ne constituent pas l'ordre; elles y mènent. Seulement avec elles, le despotisme est impossible : dès que les hommes connaissent leurs droits, ils ne permettent plus qu'on leur en refuse l'exercice. Cela est logique. Le pouvoir seul, je parle du pouvoir qui éclaire sans améliorer, est absurde.

*Ma trahison* qui ne trahit personne, est tout juste comme *ma restauration* qui ne restaurerait rien de ce qui a été détruit, qui ne ferait au contraire que consolider ce qui a été édifié et reste encore debout, non contre la Belgique et pour les Nassau, mais par les Nassau et pour la Belgique. Le rappel de la branche aînée en France avec son *droit antérieur*, l'appel d'un Napoléon avec les institutions de l'empire, ce seraient de véritables restaurations; l'élection du prince d'Orange en Belgique, n'importe en quel temps ni sous quelles conditions, c'eût été une quasi-restauration, parce que la Belgique n'en aurait pas été plus *viable*, et que, de façon ou d'autre, elle serait retombée dans ses lacs d'autrefois. Mais la reconstitution par les Belges d'un nouveau royaume des Pays-Bas, sur le modèle de la Belgique révolutionnée contre l'ancien

royaume des Pays-Bas, que les Nassau d'ailleurs s'en mêlent ou ne s'en mêlent pas, ce sera tout ce qu'on voudra, mais jamais une restauration.

J'ai beau chercher, je ne découvre pas le motif de la grande colère à laquelle j'ai donné lieu. Quelques-uns se sont plaints, à la vérité, que j'avais abusé de leur confiance, en les traduisant devant le public tels qu'ils n'avaient voulu se montrer qu'à moi seul. Pour qui ne connaîtrait pas les antécédents et lirait mon livre, cette accusation serait spécieuse. Je rappellerai donc ce que j'ai dit dans l'introduction de mes *Souvenirs :* après cela, on me condamnera s'il y a lieu. Depuis dix ans la calomnie, tantôt sourde, tantôt avouée, mais persistante, s'est attachée à mes actions, à mes paroles et jusqu'à mes intentions les plus secrètes. A entendre mes charitables biographes officieux, je n'ai jamais voulu que le mal, fait que le mal. Nul pour tout le reste, j'avais une puissance redoutable et irrésistible pour bouleverser, pervertir, désorganiser et détruire. Le bien que les autres n'ont pas réussi à faire, c'est moi qui l'ai empêché. Le peu de bien qui a été fait, c'est que je n'ai pas réussi à l'empêcher. Ceux qui crient aujourd'hui le plus haut, sont pour la plupart les mêmes hommes dont le témoignage implicite ou explicite pesait le plus lourdement sur moi. Pour plaire à tous, ce sont eux qu'il aurait fallu que j'eusse ménagés; je le sens bien : car ils ont la parole, et sur cette parole les autres jugent. De cette manière, les calomnies passées en faits prouvés par mon silence, seraient restées, et

j'eusse été pour certains projets un grand embarras de moins. Ce système était fort bien imaginé et surtout très-commode; mais il ne pouvait me convenir. Qu'ai-je fait pour m'opposer à sa réalisation? Me suis-je ignoblement vengé? non. Ai-je récriminé? pas davantage. Ai-je reproduit avec signature une ligne, une lettre, de gens que j'aurais pu confondre par leurs propres aveux? nullement. J'ai raconté les faits publics, sans exgération et sans passion; j'ai expliqué mes intentions personnelles, et à l'appui de mes assertions et de mon récit, j'ai rapporté ce que j'avais dit, *moi*, dans le temps, aux personnes qui, plus tard, m'ont fait dire ou du moins penser et désirer tout le contraire. Des révélations plus positives et plus complètes n'eussent été ni de la dignité de l'histoire ni de la mienne. Elles n'eussent pu, en tout cas, être faites qu'à huis clos, et en aucun cas je ne voulais les faire. Je me trouvais suffisamment justifié, devant qui de droit, de toutes les accusations injustes, et j'avais satisfait à moi-même par la publicité donnée à cette justification.

Me reprocherait-on peut-être ce que j'ai dit touchant les *guerillas* dans le Luxembourg, dont le plan de campagne m'avait été envoyé de Bruxelles à Paris, *par la poste aux lettres,* pour être confié *à M. le vicomte de Pontécoulant*, se qualifiant, il est vrai, de colonel des volontaires belges, mais de colonel *au service de Léopold*, et ne servant Léopold, lui, M. de Pontécoulant, qu'*avec la permission de Louis-Philippe?*

J'avoue que je ne me serais jamais figuré que mes

compatriotes attachassent sérieusement le brevet de fidélité nationale à une semblable pauvreté.

Pas plus que je ne m'attendais, pour réponse à mes arguments, à être appelé *guenille*. C'est bien plus embarrassant que le *tison d'enfer* des jésuites, qui cependant embarrassait déjà beaucoup Pascal lui-même.

Passe encore pour *Maroto!* Cela ne veut rien dire du tout en Belgique, et par conséquent cela se prête merveilleusement à tout ce qu'on a besoin de lui faire signifier, selon la trempe d'esprit et de caractère des bonnes gens que l'on *travaille*. Que signifiait l'accusation de saint-simonisme au moyen de laquelle la police réussit presque à me faire pendre en 1831 ? pas davantage. Hé bien! c'est précisément pour cela que celle de *marotisme* était fort adroitement trouvée, et que, si les circonstances avaient encore été les mêmes, elle eût pu produire un effet plus réel que la première, surtout puisque j'étais, pour ma part, décidé à laisser faire cette fois jusqu'au bout, n'importe par qui, ni comment, ni pourquoi.

Quant à *rougir pour moi*, c'est vraiment excès de bonté. Moi je ne rougis pas. Je ne rougirais que d'avoir fait le mal, ou d'en avoir tiré parti; d'avoir trompé pour profiter de l'imposture, ou d'avoir profité d'une tromperie quelconque. Sans orgueil, je puis dire et je dis que je n'ai rien fait de tout cela. En publiant hautement, en criant sur les toits ce que je pense, j'ai du moins été franc. Avec l'intelligence dont mes concitoyens sont doués, ils ont pu peser mes paroles; ils



ont pu juger entre mes raisons, émises d'un ton décent et grave, et les attaques furibondes de mes détracteurs.

Ils ont oublié, ceux-ci, que la vérité et la charité sont sœurs et sœurs inséparables, et qu'en effrayant l'une ils peuvent être assurés qu'ils feront fuir l'autre. Le fanatisme qui ne cherche qu'à nuire commence toujours par calomnier. Les arguments puisés dans la haine ne mènent jamais qu'au mensonge.

Si je n'avais visé qu'à un succès personnel et actuel, oh! mon chemin eût été tout tracé. Pour combattre adroitement les partis qui m'offusquaient, je n'avais qu'à en embrasser un. De ce moment je me serais acquis des défenseurs et des prôneurs. Si je m'étais déclaré orangiste, ou léopoldiste, ou réunioniste, ou catholique, ou maçon, ou doctrinaire, ou niveleur, j'aurais eu une position comme mes adversaires, ma coterie comme mes adversaires, et on m'eût du moins accordé les égards dus *au nombre* de mes amis politiques. Mais rompre en visière à tous les partis; ne vouloir que le bien, n'importe comment et dussé-je le vouloir seul de cette manière; partir toujours de ce qui est pour en tirer le parti qui s'offre le plus naturellement, afin d'avancer sans cesse, mais modestement et pas à pas; procéder par le raisonnement sans phrases; ne parler rien qu'à la raison! Je savais bien qu'il y aurait eu scandale, et que les sifflets accoutumés n'auraient pas suffi pour punir pareille audace: il fallait, ne fût-ce que pour l'exemple, que je fusse accablé

par toutes les coteries, moi qui avais dédaigné de m'affilier et de m'inféoder à aucune.

Ce n'est, du reste, pas la première fois que mes idées sont accueillies de la sorte. J'ai été vilipendé tour à tour par les libéraux comme jésuite théocrate, par les dévots comme terroriste impie; les furieux d'ordre monarchique ont voulu m'assommer comme républicain; les courtisans royalistes m'on déclaré fou pour quelques irrévérencieuses vérités que j'avais dites *avant le temps* sur le compte de Léopold. Six mois après les accès de ces rages de modération, tout le monde parlait comme j'avais parlé moi-même; seulement je n'étais plus alors, moi, censé d'avoir ni rien dit ni rien pensé. Insensées, mes paroles m'avaient appartenu de droit; redevenues raisonnables, elles tombaient par voie de confiscation dans le domaine public. Serait-ce en cette circonstance comme dans les précédentes, et aurais-je eu raison trop tôt? En attendant que cette question s'éclaircisse, il est tout naturel que je sois traîné sur la claie sous le nom de transfuge, apostat, monarchiste, légitimiste, absolutiste, et que sais-je? C'est toujours la même fantasmagorie avec d'autres apparitions et sous de nouvelles formes. Quels qu'en soient d'ailleurs les auteurs, ce n'en sont pas moins des moyens indignes d'un peuple qui se prétend avancé en civilisation, et de gens qui disent être à sa tête. Et, pour le coup, il y a eu un véritable luxe d'évocations ténébreuses. Je sais que c'est la bonne méthode pour frapper vite et fort; mais l'est-ce pour frapper juste?

Je fais plus qu'en douter. Or c'est juste que je voudrais qu'on frappât avant tout; et après, fort et vite si on le peut. Car si la passion fait beaucoup, la raison seule fait bien.

On a dit que le plus immoral des hommes est le plus absurde des logiciens; cela est vrai : mais ce qui l'est aussi, c'est que la passion, cette logicienne pitoyable, expose toujours celui qui l'écoute à devenir un homme immoral.

## § 3.

Liberté pour les jésuites.— Opposition au despotisme clérical.— République.— Popularité de Léopold.— Les Nassau.— Le bonheur du peuple.— Guillaume serait-il de bonne foi ?— Les Bourbons du calvinisme.— Démocratie. — Organiser n'est pas renverser.— Ce ne sont pas les systèmes qui manquent, ce sont les hommes. — Les démocrates français, comme les impérialistes, veulent l'incorporation de la Belgique.— La France est à la tête de la ligue pour la liberté.— La Belgique deviendra France, dès que la France sera plus libre qu'elle.

Le temps prononcera entre mes ennemis et moi; et le bon sens national prendra acte de son arrêt. Voici, me semble-t-il, les points *réels* sur lesquels devra porter la sentence.

En 1828, j'ai réclamé la liberté pour les jésuites comme pour les autres citoyens : était-ce par amour pour les jésuites mêmes, pour la congrégation, le sa-

cerdoce, le catholicisme, l'autorité révélée et sanctionnée par la censure et l'inquisition? Non. C'était pour la liberté, et rien que pour la liberté qui, comme le soleil, doit répandre ses bienfaits sur tous, forts et faibles, bons et méchants, tolérants et intolérants, maîtres et esclaves, ou se voiler entièrement.

J'avais déjà attaqué plus d'une fois, et j'ai encore depuis, attaqué le catholicisme; est-ce par haine pour le culte, la religion? Nullement. C'est par opposition au despotisme sacerdotal; c'est parce que je suis convaincu que toute autorité non incontestable au tribunal de la raison est, pour quiconque sait s'en servir, un puissant moyen d'arbitraire; que, dans l'état actuel de la science, cette autorité n'est plus admissible comme moyen d'ordre *général*, et que, nous manquant, il faudra nécessairement la remplacer par un autre principe, uniquement basé sur la logique et imposé par elle seule à l'intelligence du genre humain.

J'ai, en 1830, proposé l'adoption de la forme républicaine : oui, mais alors, si les neuf dixièmes de la nation n'y avaient été contraires, la république était possible en Belgique; et c'était, à cette époque, la seule voie où la Belgique pût entrer avec la certitude de ne pas s'y heurter contre la diplomatie des cabinets. Je demandais la république comme institution civile et sociale, je ne le nie point; car je regardais et je regarde toujours cette institution, *là où elle est réalisable,* comme la meilleure de toutes celles que les hommes puissent appliquer: mais je la demandais bien

plus encore comme mesure politique. J'y voyais la garantie de la liberté des Belges, c'est vrai; mais j'y voyais avant tout la condition *sine quâ non* de leur indépendance nationale.

Dès 1831, j'ai tâché d'arracher à Léopold l'auréole de popularité dont la servilité de haut et bas étage le décorait, non à cause de sa personne qui m'est aussi complétement indifférente que celle des autres rois, ses pairs, mais parce que son règne me paraissait avoir pour conséquence *fatale* la perte irréparable de la Belgique. Nous sommes en 1839, et je pense encore de même. Rien n'est changé en Belgique, si ce n'est l'auréole de Léopold qui a disparu.

Quant aux Nassau, je les ai combattus, non, comme d'autres, par zèle religieux et parce qu'hérétiques, car mon intelligence proteste contre la révélation sur laquelle est fondé le catholicisme aussi bien que contre celle dont eux admettent l'autorité surhumaine, mais uniquement par amour de la liberté et parce que despotes exclusivement. Cela fait qu'aussitôt que leur propre conservation m'a paru se lier à celle de notre liberté, à nous, j'ai cessé de les combattre, hérétiques ou non. D'autant plus que, les combattant, je n'aurais fait que servir le plus efficacement possible ceux à qui nous avons confié la garde de cette liberté, et qui ne travaillent qu'à nous la ravir. Dans la lutte que j'ai soutenue jusqu'au dernier moment, je n'ai jamais été animé par un acharnement aveugle contre la maison d'Orange, mais par le devoir de maintenir la révolu-

tion à tout prix, afin que, cette révolution se relevant dans l'opinion comme elle a pu faire jusqu'à l'exécution du traité des vingt-quatre articles, elle finit par entraîner l'Europe. Je me serais, à la fin de 1838, dévoué à Léopold lui-même, mais à Léopold embrassant la cause révolutionnaire et se mettant à la tête du mouvement antimorceleur belge. Aujourd'hui encore, et malgré le morcellement consommé, si le même Léopold *pouvait* rendre notre indépendance inattaquable, mettre notre liberté réalisée sous la garantie des réformes progressives à réaliser graduellement, veiller efficacement à l'éducation morale du peuple et assurer son bien-être matériel, je serais prêt à lui faire ce qu'on m'accuse faussement d'avoir fait à son prédécesseur, savoir, amende honorable de la manière que lui-même prescrirait. Je me rallierai toujours, et volontiers, et de tout cœur, à quiconque voudra et pourra faire le bien.

Je suis entièrement de l'avis d'un de mes amis, homme éclairé autant qu'honnête homme, établi en France, où il ne s'occupe que de ce qui peut être utile à l'humanité. Les républicains de la capitale lui demandaient un jour ce qu'il voulait : Le bonheur du peuple, répondit-il. — Et de quelle manière? — N'importe. — Quoi! même avec la monarchie? — Sans doute. — Et sous Louis-Philippe? — Certes, *si cela était possible.* — Je crois, comme l'ami dont je parle, qu'une fois que le peuple se sera saisi de son bonheur comme d'un droit ; car jusqu'à présent s'il en a joui ce

n'a jamais été que par concession et provisoirement; il n'y aura plus moyen de l'en déposséder. C'est pourquoi nous n'insistons l'un et l'autre que sur ce point, sans nous inquiéter, ni des mots, ni des couleurs, ni des formes, ni des noms propres, ni d'aucun accident d'aucune espèce. Inutile de dire que mon ami est exclu de la camaraderie républicaine : mais, plus heureux que moi, il en a été quitte jusqu'aujourd'hui pour cette très-petite contrariété.

Il n'y a plus en Belgique ni révolution passée, ni possibilité de révolution pour l'avenir. Si du moins il y avait, dans l'ordre présent, espoir de progrès, c'est-à-dire, d'amélioration, de réforme, et par conséquent de conservation des biens acquis, puisque c'est nécessairement perdre que de cesser de gagner, reculer que de ne pas avancer toujours! Mais tout effort sérieux de notre part pour continuer l'œuvre d'émancipation commencée en 1828, serait désormais traité comme une tentative de révolte par le pouvoir qui nous tient en laisse. Ce n'est que malgré ce pouvoir, et à l'aide d'un pouvoir nouveau, pouvoir indépendant et bien intentionné, que nous pouvons encore sauver la nationalité qui s'éteint, retenir la liberté qui nous échappe, et régulariser peu à peu le développement de l'élément populaire. J'ai demandé à Guillaume de Nassau, comme j'aurais demandé à tout autre, s'il était à la hauteur de cette tâche, non par affection pour lui (ceux qui me le reprochent n'y croient pas eux-mêmes), mais parce que, son sort

étant inséparable de celui de la Hollande, lui seul est à même de nous soutenir, et que s'il nous laisse dévorer par le temps, son royaume à lui et les Nassau eux-mêmes seront finalement dévorés avec nous.

Mais, me dit-on, les Nassau seront-ils de bonne foi? — Oui, sous peine de chute, et de chute, cette fois, en Hollande comme en Belgique, et de chute définitive. Lorsque je me constituai l'interprète de l'union contractée entre tous les libéraux belges, catholiques et non catholiques, on m'objecta aussi que je serais la dupe, et que ceux des nôtres qui se laisseraient séduire par cette paix plâtrée le seraient comme moi. Que répondis-je alors? Que les catholiques marcheraient avec la liberté et avec nous s'ils voulaient avancer. Que s'ils nous abandonnaient sur la route ou s'ils essayaient de nous arrêter, nous marcherions seuls, parce que, la liberté étant pour nous et marchant toujours, nous avancerions avec elle infailliblement. Je réponds de même aujourd'hui. Si Guillaume comptait nous tromper, il ne tromperait que lui-même; et nous aurions fait un grand pas puisque, tout en progressant d'autant, nous aurions été l'occasion de sa perte. Nous aurions débarrassé la Hollande de son despotisme, et nous nous serions acquis des frères dévoués qui, pour récompense de leur liberté reconquise, défendraient cette liberté avec la nôtre au prix de leur sang. Si, au contraire, Guillaume était sincère, comme, à défaut de ses sentiments, son intérêt et une politique bien entendue l'y

porteraient, ne trouverions-nous pas en lui un défenseur tout-puissant de notre liberté devenue le palladium de sa couronne?

On me dit encore : Les Nassau sont les Bourbons du calvinisme; pas plus que les Bourbons du papisme ils ne peuvent vouloir de la liberté. — C'est là une de ces phrases à effet dont j'admire autant que personne le saillant et la couleur; mais, sans doute par ma faute, ce n'est jamais qu'après un certain travail d'esprit que je parviens à y découvrir une idée discutable. Si j'ai bien compris celle-ci, elle veut dire que les Nassau feront forcément du pouvoir en faveur de la bourgeoisie exclusive, c'est-à-dire en faveur de l'aristocratie d'argent à laquelle tient le monopole de l'intelligence, comme les Bourbons en faisaient en faveur de la noblesse, c'est-à-dire de l'aristocratie terrienne et héréditaire. — Forcément, je le nie. On ne se sacrifie jamais à un système qu'on sait être faux, et partant dangereux, nuisible, funeste. Or celui de vouloir se soutenir comme pouvoir en ne s'appuyant que sur les seuls intérêts matériels et uniquement actuels d'une seule classe, au détriment de tout le monde, c'est-à-dire au détriment des intérêts éternels, tant matériels que moraux, de l'humanité, est d'une fausseté si palpable qu'il n'exige qu'une dose fort ordinaire de jugement pour le rejeter avec mépris. Les Bourbons n'ont pas senti cela parce qu'ils étaient des sots. Supposé que les Nassau ne valent moralement pas mieux qu'eux, valent même moins qu'eux, je les crois

cependant beaucoup moins stupides. Et si une fois ils sont éclairés sur leur véritable position au centre de l'Europe, et sur l'intérêt bien entendu qui en résulte pour eux dans leurs relations avec nous, ils seront, me paraît-il, forcés bien au contraire à faire de la liberté en faveur du peuple. Je conçois que c'est précisément ce que hauts-bourgeois et nobles ne voudraient pas. Je ne comprends pas aussi bien pourquoi cela fait jeter des cris à ceux qui s'attribuent si gratuitement la vocation de défendre et de faire triompher la cause populaire. Au surplus, peu m'importe.

Enfin, de ce que je fais un appel à la royauté, on conclut que je suis ennemi de la démocratie parce que j'en ai peur. Je le dis nettement : *cela n'est pas.* On n'a donc point saisi le sens de mes paroles, ou serait-ce qu'on n'a pas voulu le saisir? Si la royauté, ai-je dit, n'est pas en harmonie avec le siècle que le principe démocratique domine, qu'elle se retire ; son temps est passé pour tout de bon. — Non, je ne crains pas la démocratie; mais je crains les systèmes exagérés et par là même impossibles, les idées indéterminément audacieuses, les utopies sur l'abolition *contre nature* autant qu'*insociale* de la propriété et de la famille; je crains l'agitation des prétendus créateurs d'une nouvelle société, lesquels, selon moi, au lieu d'enfanter, à grand renfort d'imagination, des chimères irréalisables, feraient mieux de perfectionner les réalités très-imparfaites et réformables à peu de frais dont nous sommes entourés; je crains les moyens brusques

d'exécution, qui ne mènent le plus souvent qu'à des injustices et à des excès; en un mot je crains le désordre, et je crois que la démocratie non organisée serait le désordre, l'anarchie. Je crois en outre que, si la démocratie doit s'organiser elle-même, ce sera long et très-long; et je voudrais que ce fût le moins long possible, parce que je prévois des événements politiques majeurs, dont le choc matériel entraverait singulièrement le travail tout à fait moral d'organisation, si même il n'en retarde indéfiniment le succès. C'est pour hâter ce succès que je m'efforce de prouver à la royauté qu'elle y est plus intéressée que la démocratie elle-même. Tout cela peut ne pas être fondé; mais à coup sûr ce n'est pas du royalisme coûte que coûte, ni de la monomanie démophobe.

Peur ou non, l'avenir est à la démocratie et à la forme quelconque de gouvernement qui se combinera avec la démocratie, c'est-à-dire à la justice et à la raison : car pour moi la démocratie n'est pas la réaction despotique des opprimés d'aujourd'hui contre leurs oppresseurs, mais la cessation de toute oppression, l'abolition absolue de tout accaparement et de tout privilége, ne devant pas plus y avoir désormais de caste foulante que de caste foulée, de caste exploitée que de caste exploitante.

Mais ce n'est pas là l'œuvre d'un jour. Organiser n'est pas renverser : c'est même uniquement pour empêcher les révolutions qu'on réforme. Nous aurons donc fait tout ce qu'il est humainement possible de

faire, lorsque nous serons entrés dans la voie indiquée de réforme sociale pour ne plus nous arrêter, pour avancer toujours droit devant nous. La grande révolution du siècle dernier s'était proposé un changement radical; elle n'a pu consolider que la première réforme qu'il y eût à faire : elle a aboli le privilége de la primogéniture. Depuis lors, le pouvoir a cessé de représenter la noblesse héréditaire : le règne de la finance avait commencé. Mais aussi depuis lors se prépare un second 89, celui de la petite industrie, de la bourgeoisie inférieure, c'est-à-dire du peuple, déjà en progrès intellectuel et moral, mais encore privé de la jouissance des droits que ce progrès réclame. Si le pouvoir s'entête à ne s'appuyer que sur les seuls intérêts matériels et actuels de la bourgeoisie déjà *nantie*, il tombera avec elle devant la bourgeoisie encore *à nantir*, aussitôt que l'argent aura cessé, je ne dis pas d'être *quelque chose*, mais d'être TOUT. Si, au contraire, il comprend que sa force à lui pouvoir, et la nôtre comme hommes de la démocratie, est tout entière dans la classe qui monte et que rien ne pourra empêcher de monter, il l'élèvera jusqu'à lui, et d'accord avec elle, il aplanira dès à présent la route au troisième 89 qui, au moyen de l'instruction générale et de la moralisation de tous, convaincus enfin par la raison publique que l'intérêt et le devoir sont *un*, confondra toutes les classes en une seule, celle des citoyens, des hommes, tous égaux, non-seulement devant la loi, ce qui est le plus souvent illusoire, mais dans la société, comme ils sont égaux en Dieu.

Or dans la route où nous sommes en Belgique, je ne vois pas la possibilité que la démocratie s'organise jamais; car, livrée à elle-même, le pouvoir crée encore et sans cesse des obstacles autour d'elle; et si jamais elle se montrait plus forte que le pouvoir, l'étranger se joindrait à lui pour la dompter sans retour. Si donc je vois juste, à moins d'une impulsion que nous-mêmes ne pouvons pas donner, mais que nous pouvons trouver hors de nous et faire agir, impulsion puissante et constante tout à la fois, nous demeurerons en proie à des tiraillements sans fin, entre la nécessité d'établir la véritable démocratie et l'impossibilité de la mettre en mouvement et de la faire fonctionner. Je puis avoir pris, moi, un mauvais moyen, mais il n'en est pas moins vrai qu'il est urgent de prendre un moyen quelconque, et qu'en m'arrêtant à celui que j'ai signalé, j'ai réellement voulu l'organisation de la démocratie, et je n'ai pas voulu autre chose.

Qu'on indique un autre moyen : pourvu qu'il soit praticable et efficace, je ne demande pas mieux. Je ne tiens pas au mien. Je ne tiens qu'au bien que je m'en promettais. Mais parce qu'on n'a rien à proposer, je ne pense pas que ce soit un motif suffisant pour me proscrire, moi qui crois avoir quelque chose et qui ai la confiance de le dire; surtout si, démocrate comme ceux qui m'attaquent, je ne m'écarte d'eux que sur la question de savoir comment la démocratie sera établie.

Je crois volontiers qu'ils veulent ce que je veux moi-

même; mais je leur dis franchement que leurs moyens ne me conviennent pas, d'abord parce que je ne les trouve pas justes, ensuite parce que je les regarde comme inefficaces. Eux n'ont pas de confiance dans les miens. A la bonne heure! Marchons chacun de notre côté; le premier arrivé aidera les autres à le suivre.

J'attache, quant à moi, beaucoup moins d'importance à la forme du gouvernement organisateur, qu'à la démocratie organisée durablement, n'importe sous quelle forme. Cependant je n'ai pas renoncé à la république: c'est elle qui m'a fait défaut, parce que les neuf dixièmes de mes concitoyens dont je parlais tout à l'heure continuent à la repousser; à quoi aurait servi de me raidir seul contre presque tous, et cela pour une simple querelle de mots, l'essentiel étant toujours l'affranchissement du peuple de tout monopole et son habilitation aussi rapidement progressive que possible à l'exercice de tous ses droits?

Ce qui nuit aujourd'hui, ce n'est pas l'ignorance des conditions de gouvernement qui conviennent le mieux tout à la fois au pouvoir et au peuple: la politique, grâce à toutes les discussions auxquelles elle a donné lieu, est devenue une science exacte, fort simple, fort claire, à la portée de tout le monde, et qu'il ne reste plus qu'à réaliser pour le plus grand bien des gouvernés et des gouvernants. Cependant, on n'a pas avancé d'une ligne vers le but que cette science se propose et doit faire atteindre, savoir le bonheur de l'hu-

manité. Que prouve ce fait? Que ce ne sont point les tailleurs qui manquent, je réclame l'indulgence pour la trivialité de la comparaison, mais le drap; que ce n'est pas le mode de faire jouir tous les hommes de la plénitude de leurs droits qui embarrasse, mais l'impossibilité *actuelle* de trouver des hommes à qui on puisse laisser la jouissance de tous leurs droits avec certitude qu'ils rempliront tous leurs devoirs; en d'autres termes, que des réformes importantes, sociales et humanitaires, doivent nécessairement précéder tout remaniement quelconque des formes gouvernementales. Je m'en suis aperçu peut-être un peu tard : mais enfin, et c'est quelque chose, dès que cela m'a été démontré, je n'ai rien eu de plus pressé que de le dire, et tant qu'on ne trouvera pas chez les hommes l'étoffe indispensable pour y appliquer le patron politique reconnu le meilleur, j'ai pris la ferme, l'inébranlable résolution, sous ce rapport du moins, de me résigner et d'attendre.

Mais je ne me résigne jamais que pour moi seul. Quand je vois le peuple souffrir, quand je le crois menacé de perdre ce qu'il a payé si cher, son indépendance et sa liberté qui, tôt ou tard, devaient lui valoir le bien-être sous toutes les faces, alors je n'attends plus rien. Je fais tout ce qui est en mon pouvoir; c'est-à-dire que je parle, car je ne puis que cela, comme j'ai fait dans mon livre et comme je fais ici : et rien ne saurait me forcer à me taire.

Mon raisonnement à moi, qu'il soit d'ailleurs juste

ou faux, ce n'est pas là la question; mon raisonnement, toujours le même, est celui-ci : Ou réunion volontaire à la Hollande, ou conquête violente par la France, il faut choisir; et j'opte, moi, pour la Hollande. Je suis loin de prétendre que ceux qui ne partagent pas ma manière de voir choisissent pour cela seul d'être conquis. Je crois qu'ils espèrent, par une voie ou par une autre, de pouvoir, même sans la Hollande, échapper à l'invasion ; leur confiance repose, je le suppose du moins, sur ce que, s'étant déclarés, eux, de véritables démocrates, ils pensent que la démocratie française les épargnera, ou plutôt qu'elle tolérera l'indépendance de la Belgique à cause d'eux. A mon avis, ils se font illusion, et cette illusion me paraît dangereuse pour la Belgique dans ses conséquences les plus immédiates. Ce serait bon si les démocrates français ne voulaient la liberté que pour l'amour d'elle; mais si c'est surtout et avant tout l'amour d'eux-mêmes qui les fait agir, comme j'en ai grand'peur, de leurs chaînes brisées ils forgeront des chaînes pour les autres, et nous, Belges, libres ou non libres, nous serons les premiers à en sentir la pesanteur. La première révolution en France, et il se peut que cela ne tarde guère, sera l'œuvre des impérialistes ou des ré publicains : des impérialistes, c'est par la conquête de la Belgique qu'elle débutera sur la scène d'Europe; des républicains, ceux-ci croiront beaucoup honorer leurs frères du Nord en leur permettant de demander eux-mêmes leur fusion pure et simple dans la glorieuse

unité française. Que deviendront alors les Belges? Leur division en départements est encore là. Le télégraphe fera mouvoir leurs préfets au gré du gouvernement momentanément vainqueur à Paris, dont le même télégraphe leur aura annoncé le récent triomphe et imposé la volonté provisoirement immuable... en attendant un changement nouveau.

Et ici je me dois à moi-même, comme je dois à la vérité, de protester de mon admiration, de mon attachement sincère, de mon dévouement pour la même France dont je repousse la domination avec tant de chaleur. La Belgique, n'importe sous quelle forme elle soit constituée, devra nécessairement et toujours demeurer dans le système français, contre les idées d'absolutisme des systèmes qu'on lui oppose. La France est, non-seulement le centre du mouvement intellectuel qui nous entraîne si rapidement vers de nouvelles destinées, mais elle est encore l'avant-garde des libertés de l'Europe. C'est ce que les Belges et quiconque gouvernera les Belges devront toujours reconnaître, sous peine de soumettre la Belgique au despotisme intérieur d'abord, étranger ensuite et comme conséquence. La Belgique cessera bientôt d'être libre si elle cesse d'être indépendante; elle sera à la veille de tomber dans la dépendance si elle cesse d'être libre. Guillaume, comme roi de Hollande, peut rester dans la ligue du Nord; comme roi d'un nouveau royaume des Pays-Bas relevé par les Belges, Guillaume entrerait infailliblement dans la ligue de

tous les peuples libres ou prétendant à le devenir, ligue à la tête de laquelle se trouve la France depuis son glorieux réveil de 1789.

D'ailleurs, ou Guillaume ou tout autre verrait la Belgique lui échapper, le lendemain du jour où il tenterait de soumettre les Belges à des institutions moins avancées que celles de leurs voisins du Midi. La Belgique est l'alliée naturelle de la France progressive. Elle ne sera que cela, aussi longtemps qu'on sera plus libre chez elle qu'en France; elle se confondra avec la France, dès qu'elle verra là plus de liberté que chez elle.

---

§ 4.

Résumé. — L'ordre des choses n'est plus soutenu que par ceux qui en vivent. — Les Limbourgeois et les Luxembourgeois sont traités en vaincus. — Nous pouvons encore négocier d'égal à égal. — Ce ne sont pas les peuples qui décident de leur sort. — Je ne veux pas de la restauration. — Je ne crains pas les Nassau. — Il n'y a point de haines éternelles. — Indépendance et liberté. — Crise industrielle. — Le pouvoir nous aiderait, mais cela lui est défendu. — Jamais d'émeutes. — Tache originelle de républicanisme. — 1832 et 1839. — Réunion à la France. — Urgence d'une réforme. — Le suicide. — La réforme doit être graduelle et successive. — Situation de la Belgique. — Devoir des patriotes. — La presse. — Appel au temps et à la raison publique.

Je me résume.

Rester ce que nous sommes, comme nous le sommes,

cela ne se peut décidément pas. Il n'y a d'ailleurs plus personne qui ait intérêt à la conservation de cet ordre de choses, si ce n'est ceux qui mangent à son râtelier, et qui s'y gorgent d'autant mieux que le maître présent de l'etable ne songe pas, comme pourrait faire un autre, à les réduire à la ration congrue. Or quiconque avait atteint l'âge de discernement en 1830, sait combien un pareil ordre est près de sa chute quand il n'a plus pour lui que la livrée de la cour. La seule question est de savoir, si nous laisserons le temps et le dégoût, la honte et la misère opérer le changement prédéterminé, malgré et contre nous; ou si, le pouvant encore, nous nous chargerons de l'opérer nous-mêmes, et par conséquent de poser les conditions sous lesquelles il peut nous convenir.

Ce changement, outre le peuple belge, doit intéresser quelque autre peuple à sa réalisation et à son maintien : sans quoi il serait périlleux, il serait même inutile de le tenter. Nous pouvons bien encore le faire par nous, mais plus uniquement pour nous. Car, avec les moyens, nous avons perdu le droit d'espérer d'y rattacher personne; et, pour être abandonnés à nous-mêmes, autant vaut rester ce que nous sommes pour aussi longtemps que cela durera, et voir venir la fin.

Nous avons mal fait, très-mal fait, de nous laisser enlever plusieurs milliers de nos frères : nous pouvions nous y opposer avec succès; nous devions du moins ne pas y souscrire lâchement. Il n'y a qu'un moyen de réparer ce mal, c'est de nous associer spontanément

au sort de ceux dont nous n'aurions jamais dû permettre qu'on séparât notre sort. Cette bonne action serait aussi un bon calcul, puisque leur prêtant nos forces pour repousser l'oppression, nous serions soutenus par les leurs, et n'aurions plus à craindre d'être nous-mêmes opprimés un jour.

Les Limbourgeois et les Luxembourgeois *livrés* devaient s'attendre à être traités en vaincus : il eût, à la vérité, été plus rationnel de les traiter avec équité et générosité; mais jusqu'à présent la politique qui n'est que de la passion royale, ministérielle et courtisanesque, n'a volontairement rien eu de commun avec le bon sens *. Nous qui avons également été battus dans l'affaire des protocoles, nous ne sommes cependant pas encore prisonniers de guerre. Si, avant de devoir nous rendre à merci, nous voulons capituler, les termes peuvent être fort honorables. Et comme chez la puissance avec laquelle nous aurons négocié, nous trouverons des auxiliaires contre elle-même pour le cas non présumable de mauvaise foi, l'exécution des conditions en grande partie imposées par nous, sera assu-

* J'ai dit *volontairement*, et les événements prouveront tôt ou tard que j'ai eu raison. Le premier mouvement du pouvoir est toujours un mouvement d'absolutisme; le second, quand ce pouvor est d'ailleurs éclairé, est plus raisonnable et plus généreux. L'instinct, le sentiment, l'inspiration, sont despotiques : l'intelligence, réveillée par l'intérêt, fait triompher la justice, après avoir fait taire la passion.

rée par le concours irrésistible de la presque unanimité des volontés. En effet, dans le royaume de Hollande, tout le monde, la haute spéculation commerciale et financière d'Amsterdam et de Rotterdam seule exceptée; tout le monde, dis-je, hommes de liberté, hommes d'intelligence, hommes de progrès et je dirai d'*humanité*, catholiques, propriétaires, industriels, et quiconque sympathise avec le peuple, veut le droit pour tous, la justice pour tous, le développement de bien-être, d'instruction et de moralité pour tous; tout ce monde-là en Hollande pense comme nous, s'entendrait avec nous, marcherait avec nous, et il n'y aurait plus d'obstacle à franchir pour ceux qui n'y font encore qu'entrer dans la carrière, plus de regrets pour ceux qu'on est aujourd'hui en bon train d'en expulser, plus de crainte pour nous qui, à moins de secours, n'y ferons plus désormais que des pas rétrogrades, jusqu'à ce que nous aussi soyons tout à fait dehors.

On me répond que tout cela est plus qu'hypothétique, puisque rien de ce que je prétends ne pourrait se réaliser à moins que la nation hollandaise n'y consentît, et que cette nation au contraire nous repousse. Aussi n'ai-je jamais dit que cela se ferait. Je me suis borné à dire qu'il serait bon que cela se fît, que cela devrait se faire. Les Hollandais ne le veulent pas? soit. S'ensuit-il que ce soit mauvais? Depuis quand les hommes et les peuples prennent-ils toujours le meilleur parti? hommes et peuples, loin de là, aussi bien que les rois et les gouvernements, se trompent sou-

vent, et souvent à leur dam. Tant pis pour la Hollande si elle ne veut pas se garantir au moyen des Belges, comme tant pis pour la Belgique si elle ne veut pas se sauver au moyen des Hollandais. Mais qui nous assurera que les Hollandais refusent de s'unir à nous? Nous ne sommes pas encore au temps où les peuples *voudront* réellement. Il y a en Hollande comme partout des hommes qui, ayant *des moyens* d'action et le *verbe* qui les fait valoir, délibèrent pour tous, décident au nom de tous, tranchent, exécutent, puis disent avec emphase : « La nation a prononcé! » Et ces hommes, s'ils appartiennent surtout à une classe riche et puissante comme l'aristocratie industrielle, commerciale et financière, trouvent facilement des organes qui, toujours au nom du peuple, confondent les intérêts généraux de celui-ci avec l'intérêt privé de ceux-là, trompent, compromettent et aident à perdre la nation à laquelle ils se donnent les apparences de se dévouer. Quand les nations prononceront effectivement, et d'elles-mêmes, et par elles-mêmes, il faut espérer pour l'honneur de l'humanité que leurs sentences seront un peu moins étroites et inconsidérées que ne le sont celles de leurs hommes d'état.

Il est naturel, selon moi, que quelques milliers d'ex-sujets de Guillaume, *rentrés* malgré eux et de mauvaise grâce, comme on dirait même à la cour de Léopold, *dans l'obéissance* due à leur souverain légitime, soient par lui châtiés de leur velléité d'indépendance : force serait, dans tous les cas, au chef quelconque

d'un gouvernement vraiment populaire, de bien traiter quelques millions de citoyens décidés à faire exécuter leur volonté passée en loi, malgré toutes les cours possibles.

Une réfutation de mes idées doit porter sur ces points-là et sur tous. A-t-on essayé de me réfuter? Y a-t-on réussi?

On a cru avoir tout dit après qu'on m'a eu jeté à la face ces quelques mots : *M. De Potter conclut à la restauration, au rappel des Nassau...* A la restauration, c'est une calomnie; je crois avoir, sous ce rapport, poussé la conviction à bout, et j'insiste : au rappel des Nassau, en thèse absolue, l'insinuation est également calomniatrice.

Je ne conclus réellement qu'à la nécessité incontestable d'augmenter nos forces si nous voulons être et surtout continuer à rester quelque chose *par nous-mêmes,* et échapper à une domination quelconque, la domination hollandaise peut-être, probablement la domination française. Je cherche comment nous pouvons nous consolider comme peuple indépendant, et je ne trouve que la Hollande à laquelle nous puissions nous réunir, parce que cette réunion ne convient qu'à elle autant qu'à nous : car il faut qu'elle soit, non la soumission de la Belgique à la Hollande, ni la conquête de la Hollande par la Belgique; mais un pacte juste et honorable, et durable par conséquent, entre les deux peuples. Et, comme les Nassau règnent en Hollande, j'examine s'il vaut mieux que nous repoussions la

Hollande à cause des Nassau, ou si nous devons transiger avec notre éloignement pour les Nassau à cause de notre indépendance, qui me paraît toujours ne pouvoir nous être garantie que par notre réunion aux Hollandais; en d'autres termes, je discute la question de savoir, s'il faut que nous abandonnions notre nationalité au hasard des événements *parce qu'*elle serait maintenue par la maison d'Orange, ou bien nous résoudre à maintenir notre nationalité *quoiqu'*avec la maison d'Orange. Voilà ma conclusion, qui n'est encore, après tout, qu'un débat ouvert, dans lequel, il est vrai, je prends la liberté grande d'émettre mon avis, mais sans prétendre l'imposer à personne. Dépouillées ainsi de l'odieux dont on n'a rien négligé pour les couvrir, mes paroles n'auraient certes pu servir à mes adversaires pour quêter la faveur publique et soulever contre moi les passions des masses. Et on voulait émouvoir, ameuter; on espérait me faire repentir de mon outrecuidante franchise. Je ne pense pas que la tactique imprudente pour ne pas dire pis, à laquelle on a eu recours, atteindra son but. Elle l'aurait atteint que, renvoyant le mensonge à ses auteurs, je ne m'en serais pas senti plus coupable. Je sais fort bien me passer de la faveur populaire, aussi bien que de celle des cours; quoique j'aie été à même de savourer toutes les douceurs de la popularité, je prise celle-ci à sa juste valeur, c'est-à-dire que je la place au-dessus de toutes les faveurs imaginables, mais au-dessous de la satisfaction intérieure qui naît de la conscience d'un devoir péniblement accompli.

Non, je ne veux ni la restauration ni les Nassau; c'est-à-dire que je ne veux pas ceux-ci pour eux-mêmes, ni celle-là à aucun prix. Je veux la liberté et l'indépendance. Voilà la fin de tous mes efforts. Si après cela, comme moyen et pour assurer notre indépendance qui est notre existence de peuple, il faut que nous jouissions de la liberté sous le gouvernement des Nassau, je ne recule pas. Je dirai même plus, c'est qu'une fois l'indépendance garantie, la liberté sauve et le mouvement de progrès social décidément imprimé, il m'est fort égal quelle dynastie occupe le trône, celle d'Orange ou toute autre, tant qu'un trône sera debout et que le peuple exigera qu'il soit occupé.

Je ne crois pas qu'il y ait des haines éternelles, pas plus que des unions indissolubles : l'intérêt réunit, l'intérêt sépare. Pourquoi, si le premier intérêt vient à se reproduire, ou si un intérêt nouveau, supérieur tout à la fois à celui qui avait amené l'union et à celui qui l'avait dissoute, ordonne de renouer des liens momentanément brisés, pourquoi n'obéirait-on pas à ce motif-là aussi bien qu'aux autres? N'y a-t-il donc de convaincant pour les hommes que ce qui les pousse à rompre tout engagement d'affection et de secours mutuel? et rejetteront-ils irrévocablement tout ce qui tendrait à les rapprocher? Ne raisonnera-t-on que pour diviser, et dès qu'il s'agira de recomposer, faudra-t-il ne plus écouter que la passion qui se met en travers? Y aura-t-il deux logiques qui, des mêmes prémisses, tireront, selon les temps, des conséquences

opposées? Ou plutôt n'y aura-t-il plus de logique du tout, et faudra-t-il toujours se laisser entraîner par la passion vers la dissolution, la discorde et la ruine? Les mots *conciliation*, *réconciliation*, seront-ils rayés de la langue? et déclarera-t-on insensés, criminels et déshonorés les peuples qui, ennemis une fois, ne le sont pas demeurés toujours? A ce compte, le monde entier ne serait plus, depuis longtemps, qu'un vaste champ de bataille et de mort, et il n'y aurait plus possibilité, je ne dis pas que des nations, mais que deux hommes s'entendissent et se rencontrassent sans s'entr'égorger. Le philosophe Hobbes aurait surpris le secret du cœur humain. J'ai déjà répondu à ceux qui m'objecteront que je veux, non un traité de paix et d'amitié avec les Hollandais, mais notre soumission à nos anciens maîtres, avec le renouvellement des anciens abus, ou du moins avec le pouvoir reconnu en eux de les renouveler : et j'ai répondu par un démenti formel. Ce démenti, je le réitère, et le renforce s'il est besoin. C'est tout ce que je puis. Je plains ceux qui refusent de me croire.

Qu'on me démontre que mes opinions sont erronées, et je me rendrai sans peine à l'évidence; qu'on me taxe d'erreur sans rien prouver, je prendrai patience. Mais ce ne sera jamais en me prêtant d'autres opinions que les miennes, des opinions que je n'ai jamais manifestées, que je n'ai jamais eues, qu'on me convaincra de la fausseté de celles que je professe.

Ceux qui rejettent le remède dont je conseille l'ap-

plication surtout pour échapper à la restauration du régime de 1815, hâteront eux-mêmes, quoiqu'ils m'anathématisent comme poussant au rétablissement de ce régime, le moment où nous nous retrouverons à la merci de quiconque voudra s'emparer de nous, pour nous soumettre au pire de tous les régimes, celui des vaincus. Je suppose que la France tarde trop à nous délivrer de nous-mêmes; ce ne sera plus finalement à des conditions dictées par nous que nous nous réunirons à la Hollande: mais ce sera à discrétion que le peuple lassé, irrité, au désespoir, nous livrera aux Nassau. On peut choisir.

Je crains, je ne saurais assez le redire, la perte de notre indépendance; la France ambitieuse la menace chaque jour. Je crains la perte de notre liberté; la France conquérante ne la respectera pas. J'ai ajouté comment il serait possible de conserver l'une et l'autre. On fera ce qu'on voudra. Je n'ai jamais eu l'idée de m'en mêler activement. Après avoir donné cours aux vérités utiles, selon moi, qui m'oppressaient le cœur, j'ai satisfait à ce que je crois un devoir. Que j'en sois récompensé par l'animadversion de tous, je ne me plaindrai pas. Je m'y attendais. Cela prouve quelque chose, oui; mais pas précisément que j'ai tort.

Quelque parti d'ailleurs que l'on prenne, je n'en souffrirai qu'avec tout le monde, je n'en recueillerai rien de plus que le dernier des citoyens. Pour ce qui est des avantages, je n'y ai jamais prétendu, je n'y ai

jamais songé. Et quant au reste, à mon âge on a appris à vivre, sinon content, du moins tranquille, sous tous les régimes, ceux de Vienne et de Saint-Pétersbourg compris. Personnellement, je n'attache aucun intérêt à terminer ma carrière sous Guillaume plutôt que sous Léopold, dans une capitale plutôt que dans un chef-lieu de département. Je n'ai donc pas plaidé ma cause à moi; mais exclusivement celle de mes concitoyens et de l'avenir de mon pays. Qu'on me le pardonne!

Encore un mot.

Il faut que le gouvernement y prenne garde! Je ne suis entré que dans la question politique extérieure, qui est plus dans l'ordre habituel de mes études, et la moins irritante à traiter, quoiqu'elle domine, par le fait, toutes les autres. Mais il y a une question, sinon plus importante dans le fond, du moins, par ses conséquences directes, la plus grave et la plus impérieuse de toutes : c'est celle de la crise industrielle. Les uns après les autres, les ouvriers de nos villes manufacturières et de nos ports viendront, la menace à la bouche, demander du travail ou du pain. Du travail! nous n'avons pas de débouchés. Nous sommes bloqués de toutes parts, commercialement plus encore que politiquement. Du pain! la propriété s'épuiserait vingt fois, si elle devait en fournir à cette exubérance de population surgie de la prospérité qu'a créée l'industrie, et aux besoins matériels de laquelle cette industrie constamment et progressivement prospère

peut seule suffire. Que répondra-t-on à ces hommes affamés qui veulent vivre et refusent l'aumône?

L'aumône! c'était bon autrefois que les cours réduisaient le peuple à la misère et ensuite se targuaient d'une inépuisable bienfaisance en lui jetant une *charité*. Maintenant, le peuple ne veut plus être dépouillé : et quand, après l'avoir été, il sent le besoin de rentrer dans son bien, il repousse l'insultante pitié de ceux que lui-même nourrit du salaire public; mais il exige qu'ils présentent leurs comptes, et s'il ne les trouve justifiés de tous points, il fait rendre gorge. Nos ouvriers ne mendient point auprès du pouvoir : ils s'offrent à produire pour lui de nouvelles richesses, en récompense de l'existence de leurs femmes et de leurs enfants, et de leur propre existence, qu'ils lui imposent de les aider à soutenir. Leur répondra-t-il qu'ils produisent trop? Ils répliqueront, eux, qu'avant la révolution ils ne pouvaient pas assez produire; et que leur conseiller aujourd'hui de moins travailler, c'est leur enjoindre de moins vivre *. Or, on ne vit ni

* J'ai dit dans les *Souvenirs* que les esclaves et les serfs sont *presqu'*aussi malheureux que nos ouvriers. Voici comment je prouve que l'homme *salarié à la journée* a matériellement un bien-être moins assuré que l'homme *propriété* d'un autre homme. Le premier s'appartient, il est vrai; mais ne vivant qu'au jour le jour, s'il n'y a point d'ouvrage, ou si la concurrence est trop grande, ou s'il devient infirme, il ne lui reste d'autre usage à faire de sa liberté que celui de déterminer où et comment il veut mou-

plus ni moins. On vit ou on meurt. Mais on ne meurt jamais sans avoir épuisé tous les moyens pour éviter cette triste et dernière nécessité. Le gouvernement devrait savoir cela. Il le sait peut-être. Mais le remède, le connait-il aussi bien que le mal? et s'il le connait, voudra-t-il l'appliquer? C'est son devoir. La presse a rempli le sien quand elle a signalé le mal et le remède. Le peuple souffre le mal. Appliquera le remède qui pourra.

Je serai, moi, plus généreux envers le pouvoir que ne le sont les diverses oppositions qui l'attaquent : je dirai qu'il connait le mal et le remède; qu'il voudrait appliquer celui-ci, mais qu'il n'en a ni le pouvoir ni,

rir. Le capitaliste ne s'inquiète jamais de sa personne, mais seulement de son travail, dont il trouve toujours et partout l'équivalent, et qu'il ne paie que le moins possible et pour autant qu'il en ait besoin. L'esclave, lui, est un bien, le serf une quasi-propriété, que le maître a intérêt de conserver en bon état dans tous les temps, pour qu'ils lui vaillent beaucoup. En conclurons-nous qu'il faut rétablir le servage et la servitude? A Dieu ne plaise! seulement, donnons-nous de garde de croire que la liberté tout court, qui n'exclut pas la misère, soit le *nec plus ultrà* du progrès humain. De l'esclavage on est monté au salaire : ne nous y arrêtons pas, et passons graduellement du salaire à l'association. L'humanité alors, réhabilitée par la liberté théorique, pourra réaliser cette liberté, afin d'en obtenir ce qu'elle doit produire pour les hommes, savoir le bonheur. Car, ne l'oublions jamais, le bonheur est le but social; la liberté est le moyen pour y parvenir.

tranchons le mot, la permission : cela même lui est sévèrement défendu. Nous n'existons, nous les révoltés de 1830, nous n'existons en Belgique reconnue par les puissances, qu'à charge de subir un gouvernement qui ne nous laisse provisoirement que les seules libertés nominales dont nous n'usons pas, et qui confisque définitivement toutes celles que nous tentons de réaliser; un gouvernement qui sacrifie en toutes choses et partout notre intérêt matériel à celui de la France et de l'Angleterre. Celles-ci vivront à nos dépens tant que nous serons exploitables sous un rapport quelconque; c'est-à-dire, tant qu'elles pourront nous faire consommer *et payer* leurs produits, et tant qu'il y aura chez nous de quoi contribuer à les enrichir en nous appauvrissant. Les détails seraient superflus : tout le monde les suppléera sans peine. Lorsqu'il ne restera plus que notre territoire, sans moyen aucun de le faire valoir par nous pour les autres, alors la *nue propriété* en sera abandonnée, entière ou par lambeaux, je ne sais à qui, pour en faire je ne sais quoi. Et les rois grimaceront d'un rire satanique parce qu'un peuple révolutionné aura été vaincu sans combat. Est-il raisonnable de repousser quelque remède que ce soit, s'il doit délivrer d'un pareil mal?

On me rendra, j'espère, la justice de croire que je n'ai jamais vu ce remède dans les émeutes, les troubles, les menaces de violences et de spoliations. Je sais que la force brutale ne fait, au malheur public, qu'ajouter beaucoup de malheurs privés, et qu'elle ne répare

aucun malheur. « Le peuple a faim et le riche a peur, a dit un des hommes remarquables de notre époque, M. Raspail. La faim et la peur causent la fièvre et le délire qui, à leur tour, ne sauraient produire que la faim et la peur. » C'est pour échapper à ce cercle vicieux du besoin animal et de la passion aveugle, que je mets ma confiance dans le raisonnement : je désire qu'on prévoie le mal pour n'avoir pas à le déplorer, qu'on le prévienne pour ne pas devoir le punir; je désire qu'on se soustraie une bonne fois à la nécessité des rigueurs qu'il faut exercer contre les malfaiteurs, rigueurs coupables puisqu'elles peuvent être évitées, et qui peuvent être évitées puisqu'elles ne deviennent nécessaires qu'après coup. Je désire enfin que le peuple ou ceux qu'il charge de ses intérêts, discutent, délibèrent, arrêtent et enfin exécutent pacifiquement une décision dont l'utilité, la nécessité, ne saurait plus être contestée par personne. La révolution alors, mais une révolution calme, raisonnée, solennelle, parce qu'unanime, serait substituée à l'émeute partielle, et rendrait toute division, tout désordre ultérieur impossible.

C'est ainsi que dans tout ce que j'ai dit et fait, je n'ai jamais eu en vue que l'existence prospère, libre, honorable et stable de ma patrie. J'ai demandé à chaque circonstance de contribuer en ce qu'elle pouvait au succès de mes vœux. Parmi ce que ces circonstances m'ont suggéré, s'est trouvé, immédiatement après la révolution de septembre, le projet de consti-

tuer les provinces belges en fédération républicaine. C'est là surtout ce qui a frappé l'esprit timide et ombrageux de mes concitoyens. Depuis lors la tache originelle de républicanisme s'est étendue sur moi d'une manière indélébile. On a cru ou fait semblant de croire, je ne sais trop, que j'avais voulu, que je voulais toujours, et que je ne pouvais vouloir que la république à tout prix, par tous les moyens, malgré tout, et comme but immuable et unique. Lorsque ensuite des circonstances contraires m'ont fait me tourner vers des combinaisons opposées, ceux-là mêmes qui m'avaient témoigné le plus d'horreur à cause de mon anti-royalisme, ont crié comme les autres et plus que les autres contre moi, parce que je ne prêtais plus le flanc à leurs vociférations monarchiques. Si depuis longtemps mes compatriotes avaient su que, dès 1832, j'avais dit à Guillaume : « Acceptez la liberté des Belges, consolidez leur indépendance, et rendez-les heureux ; » on ne se serait pas tant scandalisé de me l'entendre répéter en 1839.

C'est qu'en 1839 se sont représentées les mêmes circonstances qu'en 1832.

Mais aussi ne l'ai-je dit qu'en 1832 et 1839, parce qu'à ces deux époques la perte de la Belgique révolutionnairement progressive a été consommée par l'acceptation du traité des vingt-quatre articles. Pendant la suspension de ce traité et jusqu'à son exécution définitive, j'ai dit tout le contraire et agi en conséquence. Je préférais de beaucoup que la Belgique

*entière* se constituât en dépit de Guillaume, et même qu'elle demeurât *entière* du consentement de Guillaume, moyennant une transaction de celui-ci avec Léopold, dont je formulai les bases. Mais la Belgique s'étant mutilée de ses propres mains pour obéir à Guillaume, il m'a semblé de son intérêt de peuple expirant, de se réunir à la Hollande pour créer un intérêt national nouveau, celui des Pays-Bas, que Guillaume serait chargé de soutenir.

Entre les deux époques dont je parle, le hasard a voulu que Léopold eût bien des occasions pour faire lui-même le bonheur de la Belgique libre : il les a toutes laissées échapper, et il ne lui en reste plus. Guillaume sera-t-il aussi maladroit? La cour de France seule pourrait le désirer, afin d'utiliser tôt ou tard à son profit ces inqualifiables fautes. Elle ne craint que la Hollande; et en effet, dans les projets qu'elle forme sur la Belgique et qu'elle entretient si soigneusement, il n'y a réellement que la Hollande à craindre pour elle. Aussi ne néglige-t-elle rien pour rendre les fautes de la Hollande irréparables. Elle-même va au devant de la Hollande pour lui offrir en quelque sorte tous les avantages que celle-ci pouvait espérer de sa réunion à la Belgique. Son but est doublement atteint par cette politique : d'abord elle aveugle ou plutôt elle étourdit la Hollande sur ses véritables intérêts, qui sont d'empêcher à tout prix que la Belgique ne devienne France; puis elle isole de plus en plus la Belgique, elle l'enlace, l'enserre et bientôt n'aura plus qu'à l'engloutir.

Hé bien! que la destinée s'accomplisse! Je le sais, la conquête par la France sera la mort pour la Belgique; mais la prolongation de sa situation présente ne l'est-elle pas également? Et quelle mort encore? La plus pénible comme la plus honteuse, celle que précèdent le découragement, la prostration et le sphacèle. Tout véritable ami de la patrie ne se verra-t-il donc pas en dernière analyse réduit à désirer qu'un changement dans le système gouvernemental français force au plus tôt nos voisins à venir mettre un terme à notre agonie? De deux morts, celle qui tue le plus vite est toujours la meilleure.

J'ai dit ce que je pensais de la nationalité belge; c'est-à-dire, de notre existence assurée et respectée comme peuple.

Quant au bonheur de la Belgique, j'ai aussi, me paraît-il, suffisamment expliqué ce que j'entends par là. En France comme ailleurs, comme partout, on finira par placer le bonheur d'une nation dans le plus grand bien-être possible répandu, avec le plus grand progrès mental et moral, sur le plus grand nombre de citoyens, nommément sur le peuple, ce paria de la moderne civilisation. Ce sont les idées que j'ai manifestées pour la Belgique seule, quand elle était encore à même de les réaliser par sa propre volonté et ses moyens propres. Lorsque les Belges courront avec les Français les mêmes chances qu'eux, ils aideront ceux-ci, faut-il espérer, à hâter l'application de ces idées, très-peu politiques, si l'on veut, mais certes les seules réellement sociales.

Le mal aujourd'hui est partout le même; selon que les peuples sont plus ou moins avancés en civilisation, le remède à y apporter est réclamé avec plus ou moins d'urgence. Quoi qu'il en soit, tout ordre social où l'on meurt de faim, de froid, de misère, d'abandon, où un seul des membres de la société manque du nécessaire, soit pour le soutien de sa vie physique, soit pour l'entier développement de ses facultés morales, autant que l'exigent l'état général des lumières et les progrès de la raison, tout ordre social en un mot où l'homme se tue pour se soustraire à la société, et à ses peines, et à ses injustices, pour échapper à la vie et à ses besoins, sans que le suicide soit toujours et exclusivement un acte d'aliénation mentale, cet ordre qui n'est que le désordre organisé, si on ne se hâte de *commencer* à le réformer, et si on ne le réforme sans relâche et *successivement* jusqu'à lui poser *enfin* de nouvelles bases, ramènera les hommes à la barbarie.

Car, si je m'accorde avec les moralistes pour appeler le suicide un crime, ce n'est pas à la malheureuse victime qui succombe que je l'impute; c'est à la société qui en est cause. Le suicide est contre la loi de Dieu qui a organisé l'homme avec l'amour de sa conservation, comme l'est la douleur, l'organisation humaine repoussant la douleur aussi bien qu'elle repousse la destruction. Et personne n'enfreindrait cette loi suprême, s'il n'y était poussé par le plus affreux désespoir, par l'impossibilité de vivre davantage. Les horribles souffrances qui précèdent le suicide et y mènent,

voilà le crime véritable, non l'acte qui les termine presqu'irrésistiblement. Ces souffrances, n'en accusez pas celui qu'elles torturent, mais notre *ordre* social absurde plus encore qu'inique, et l'égoïsme auquel il donne nécessairement naissance, qu'il fomente sans cesse, pour qui seul il a du bonheur en retour. Tonnez, moralistes, non contre l'infortuné qui, pour échapper à l'agonie lente de la faim et au supplice plus cruel encore de voir sous ses yeux lutter contre elle les êtres qui lui sont le plus chers, brise par un effort convulsif le faible bien qui l'attachait encore à la vie et que la douleur allait achever de rompre : tonnez contre nos institutions de privilége, nos lois de privilége, nos mœurs et nos religions toujours de privilége; et adjurez le pouvoir, issu du peuple et appuyé sur le peuple, de nous y soustraire avec prudence et mesure, de peur qu'enfin le peuple lui-même, nous y arrachant violemment et sans préparation, ne signale ce grand acte de justice par bien des calamités.

Les conservateurs de tout ce qui est, abus compris et *quand même.....*, sont jugés sans retour. Les renverseurs de tout ce qui est, y compris les principes fondamentaux de la société et la base de la morale, le sont également. Ceux qui veulent armer les opprimés contre les oppresseurs, me paraissent plus qu'imprudents. Ils disent au peuple : « Vous êtes le plus fort. » Le peuple le sait déjà. « Mais vous n'êtes pas le plus adroit. » Le peuple le sent. « Devenez habile, et usez de votre force. » Le peuple finira par les écouter

et par suivre leur conseil; et dès lors se sera, non pas, comme ils pensent, constituée une société nouvelle, mais restaurée l'ancienne société dont le peuple deviendra la noblesse féodale. Ce sera un pas immense... en arrière. Je désirais, moi, qu'on en fît un en avant, en marchant peu à peu vers la régénération sociale où la noblesse sera le droit de l'humanité : et c'est pour cela que j'ai essayé de parler à l'intelligence des oppresseurs, afin que, par la justice et pour se sauver eux-mêmes, ils sauvent la société avec eux.

C'est ce qu'ont entrevu les gouvernements de la plupart des états de l'Allemagne, qui, comme je l'ai remarqué dans les *Souvenirs*, favorisent le développement émancipateur au moins dans une de ses évolutions, celle des libertés communales, la source de toutes les autres libertés, que la liberté de la presse, qui en est la garantie, viendra tôt ou tard compléter et consolider. Ces gouvernements ne peuvent se sauver qu'en persistant dans cette voie, et en y précipitant même leurs pas si les événements se pressent et si les circonstances l'ordonnent. Ils éviteront les révolutions par la réforme, et la conquête par l'exaltation du sentiment de nationalité. Car qui n'aimerait et ne défendrait comme son bien le plus cher, une indépendance qui est la sauve-garde de la liberté elle-même? *

* Je reviens sur ce point de peur de n'avoir pas été bien compris. Notre adhésion au système allemand conserverait

On a beau dire et beau faire, le besoin d'une réforme profonde est généralement senti. Ceux mêmes qui ne se rendent aucun compte de la véritable situation des choses et de la marche des idées qui les ont devancées et qu'elles doivent suivre, ceux-là aussi pressentent le changement futur et l'attendent comme inévitable, comme prochain. Mais quel sera-t-il, ou du moins comment se fera-t-il? c'est ce que personne ne sait. Profitons de cette incertitude des esprits, de ce moment de suspension, pour nous voir, nous entendre, échanger des idées utiles, combiner nos moyens, en un mot pour nous tenir à la hauteur des événements, quels qu'ils soient, quels qu'ils puissent être, et pour en tirer le meilleur parti possible,

nos libertés communales pratiques que le pouvoir en Allemagne octroie, mais elle nous priverait de la liberté morale, qui constitue la liberté en principe, comme un droit, que le pouvoir ne peut ni donner ni enlever. Nous avons conquis cette dernière avec la France de 89; nous l'avons reconquise à l'exemple de la France en 1830; nous devons la conserver à côté de la France. La publication de ce livre a eu pour but principal d'en chercher et d'en indiquer le moyen.

Le droit réalisé d'être libre mènera les Français, à travers peut-être de nombreuses perturbations, à la pratique des libertés réelles dont nous jouissons déjà comme les Allemands. L'usage de la liberté pratique fera réaliser, mais lentement, par les Allemands, leur droit à la liberté, que nous avons écrit dans notre constitution. Ne permettons pas qu'on nous enlève l'une ni qu'on efface l'autre.

c'est-à-dire, pour soulager ceux qui souffrent, rassurer ceux qui craignent pour leurs jouissances, et éclairer tout le monde sur le véritable but de l'association humaine, l'amélioration et le bien-être général. Profitons-en pour constituer un noyau d'hommes purs et dévoués, qui veillent au salut de la patrie, et préparent dans ses jours de deuil des jours moins lugubres pour ses enfants abattus. Enfin profitons-en pour tâcher d'imprimer dès à présent à la société un mouvement salutaire, qui seul peut lui faire éviter le choc perturbateur dont elle est menacée. Car il faut que l'amendement soit radical.

Il pourrait l'être dès demain. Mais alors il ne serait ni réel ni durable : l'action aurait été trop subite et trop impétueuse; elle serait suivie d'une réaction rétrograde. Ce serait une révolution, mais uniquement dans les choses : non préparée dans les esprits de tous, elle avorterait pour être recommencée à plusieurs reprises, toujours avec fort peu de profit pour l'humanité et l'avenir, et avec beaucoup de souffrances pour les générations ballottées par ces essais mal raisonnés et intempestifs.

On ne force pas plus les lois morales que les lois physiques. Le gland que vous avez confié à la terre doit, outre les autres conditions indispensables à son développement, avoir devant lui *le temps* qui a été déterminé pour sa croissance. Tous les efforts de la mécanique n'étireront pas à la hauteur des chênes séculaires le jeune plant que sa vigueur destine peut-être

à la surpasser un jour. Il ne saurait ni la surpasser ni même l'égaler qu'avec le temps.

De même, chaque progrès social confié à l'intelligence doit germer dans les têtes humaines, et dans toutes les têtes humaines, avant de pouvoir passer dans le domaine des faits positifs définitivement accomplis. Et un progrès est toujours la conséquence d'un autre progrès : on n'intervertit point cet ordre sans danger. Une réforme trop hâtée retarde le véritable travail de la réformation, en ce que, après avoir fait faire à la société, et d'un seul saut, les cent pas que la société ne devait faire que l'un après l'autre, il oblige à reculer ensuite de quatre-vingt-dix-neuf pas avant d'en hasarder un second, qui doit nécessairement précéder le troisième. Ne vaudrait-il pas mieux ne faire qu'un seul pas à la fois et ne reculer jamais?

En outre, toute révolution brusquée démoralise plus ou moins la génération par qui elle a été faite. Ceux qui y gagnent, non préparés à ce changement de fortune, en abusent, et leurs excès sont mis sur le compte de l'effort qui avait été tenté pour rendre tout excès impossible. Ceux qui en souffrent, attribuent leur mal à ce même effort, qui devait faire disparaître tout mal quelconque. De là vient que rien ne dégoûte des révolutions comme les révolutions mêmes, qui font concevoir de si grandes espérances et ne tiennent que rarement et fort peu de leurs promesses.

Enfin une révolution, par cela même qu'elle est un effort violent, est au-dessus de nos facultés morales

ordinaires. L'action qu'elle exige est nécessairement suivie d'une réaction d'énervation et de prostration, pendant laquelle on laisse nonchalamment échapper *presque* tous les avantages sur lesquels on s'était cru en droit de pouvoir compter. S'il était jamais permis de désespérer de l'avenir de l'humanité, ce serait après la révolution, même la plus radicale et la plus heureuse, surtout si l'on s'est fait de trop brillantes illusions sur le résultat immédiat et durable du choc transformateur.

Les révolutions sont aux sociétés en désordre ce que le feu est aux villes mal construites, un bienfait pour l'avenir. Mais si ce bienfait peut être réalisé sans que les générations présentes en souffrent, s'il est possible d'assainir les habitations sans réduire personne à la misère, d'extirper les abus sans bouleverser toute la machine sociale, précautionnons-nous contre les révolutions comme contre les incendies. C'est notre intérêt à tous, aussi bien que notre devoir à chacun.

Voilà pour la situation générale.

En Belgique, cette situation se complique encore des circonstances politiques qui ont fait parcourir à ce malheureux pays l'espace immense entre une révolution grande, noble, courageuse, et l'affaissement de tout courage, l'absence de toute dignité et l'abaissement complet. Cependant la révolution avait été consacrée et, l'on pouvait croire, éternisée par le redressement constitutionnel de tous les abus qui y avaient donné naissance. Que manqua-t-il à cette œuvre?

D'atteindre son vrai but ; c'est-à-dire, de tourner au profit du peuple qui en avait été l'instrument désintéressé et dévoué, en d'autres termes, de devenir le commencement d'une ère progressivement et indéfiniment réformatrice. Au lieu de cela, qu'arriva-t-il? La révolution tomba entre les mains d'intrigants de toutes les tailles et de toutes les couleurs, qui la polluèrent d'abord et la prostituèrent ensuite à l'étranger. Celui-ci la livra, lassée et flétrie, à un pouvoir dont les sympathies n'étaient pas pour elle, et qui reçut de lui la mission expresse de la faire succomber enfin dans ses étreintes dévergondées.

Quel est aujourd'hui notre devoir, à nous, *patriotes belges?* N'est-ce pas de prendre ce pouvoir corps à corps, de chasser les roués politiques, et de nous remettre à l'œuvre populaire qu'ils ont suspendue et qu'ils finiraient par arrêter pour longtemps? Et si nous ne le pouvons point par nous seuls, ne devons-nous pas chercher qui le puisse avec nous? Le demander au peuple lui-même, c'est vouloir demeurer toujours dans l'impasse où nous nous trouvons acculés. Le peuple sait fort bien qu'il lui manque beaucoup de choses; mais il ne sait pas comment il pourrait se les procurer. C'est vainement jusqu'à ce jour qu'il s'est adressé à nous : chaque fois qu'il a déblayé le terrain où il voulait qu'on lui bâtît un abri, des nuées de *Roberts* sont accourus y fonder une *Société macarienne* pour exploiter ce même terrain an nom et prétenduement dans l'intérêt du peuple; et nous, nous les avons

laissés s'y caser, voler de toutes mains, s'engraisser de la substance du peuple et insulter à ses maux. Il est plus que temps que cela finisse. Quand une fois le peuple aura autant de lumières que de force, il pourra terminer par lui-même l'œuvre de sa régénération, et la terminer au profit de lui peuple, c'est-à-dire de tout le monde, les *Roberts* comptés, mais seulement pour leur quote-part. Avant cela, et pour cela, il faut que nous éclairions le peuple, que nous contraignions le pouvoir, et que, toujours sur la brèche, nous ne permettions jamais qu'un second pas se hasarde dans la voie de la réforme sociale, si ce n'est lorsque le premier pas est bien affermi, et qu'il est fait *par tous* comme nous-mêmes l'avons fait.

La presse est là. Osons et sachons nous en servir; elle tue irrévocablement les gouvernements qu'elle n'aide pas puissamment à faire vivre. La presse est vraiment libre en Belgique, ou elle ne l'est que de nom. Si elle est libre, et que nous n'usions d'elle *que dans l'intérêt* GÉNÉRAL, nous atteindrons notre noble but. Si on ne veut pas qu'elle le soit, nous aurons forcé le pouvoir à lui forger ostensiblement des chaînes *. Dans

* Notre jeune monarchie s'est hâtée d'importer de la cour de France l'intrigue, l'agiotage et la corruption. Elle est en retard pour les mesures de rigueur, le système impitoyable : elle finira par chercher à les nationaliser en Belgique. Des *lois de septembre* contre la presse sont la conséquence logique de la situation actuelle des choses, qui est le résultat nécessaire du traité des vingt-quatre articles.

l'un et dans l'autre cas, nous aurons bien mérité de la patrie et de l'humanité. Car unelutte entre le despotisme et la *liberté-mère* n'est pas à craindre : ce ne sera certes pas la liberté qui succombera.

Voilà mes idées.

J'ai pu me tromper, mais mes intentions sont droites. Je suis plus juste à l'égard de mes adversaires qu'ils ne le sont au mien : je crois que leurs intentions sont droites aussi. Mais eux également peuvent se tromper. Je n'attaque personne : je ne combats même l'opinion de personne. Je dis la mienne, et je la livre à la discussion de tous. Ce que je cherche, c'est que la vérité soit proclamée et reconnue ; et qu'en conséquence la justice triomphe. L'honneur en reviendra à tout le monde : car tout le monde aura contribué à cette victoire sur l'erreur et le privilége, l'un par ses efforts pour les renverser, l'autre par ses efforts pour les soutenir, sans lesquels peut-être ils seraient encore longtemps restés debout. Les ennemis de la vérité remplissent ici bas, aussi bien que leurs adversaires, la mission providentielle qui a été imposée à l'humanité : ils poussent à découvrir cette vérité sainte par la haine du mensonge dont ils se constituent les apôtres. Indulgence pour eux ! Reconnaissance pour celui qui les fait servir à ses desseins éternels !

Raisonnons, ne nous insultons pas. Et, parce que nous n'aurons pas réussi du premier abord à nous convaincre mutuellement, du moins ne cessons pas de nous estimer. Le fanatisme n'éclaire point ; il brûle,

il consume. Ce n'est pas par des grossièretés qu'on renverse les faux systèmes, qu'on prémunit contre les doctrines dangereuses; c'est par une réfutation. La colère ne convertit personne; elle fâche, elle divise, et parlà sert efficacement le despotisme qui ne vit que de discordes et de haines. Le mensonge irrite, la calomnie indigne. Les jugements précipités embrouillent les questions, loin de les résoudre : les jugements passionnés ne sont jamais des jugements en dernier ressort. Encore une fois, j'en appelle au temps et au bon sens belge.

Le temps fera justice des mesquines et misérables passions du jour. Le bon sens national ne verra que les faits, et appréciera les résultats.

Bruxelles, le 1er novembre 1839.

FIN.



## TABLE DES MATIERES.

## APPENDICE.

### CHAPITRE XXXVIII.



### CHAPITRE XXXIX.



### CHAPITRE XL.



### CHAPITRE XLI.



### CHAPITRE XLII.

CHAPITRE XLIII.



CHAPITRE XLIV.



CHAPITRE XLV.



CHAPITRE XLVI.



CHAPITRE XLVII.

CHAPITRE LII.



CHAPITRE LIII.



CHAPITRE LIV.



CHAPITRE LV.

FIN DE LA TABLE.

